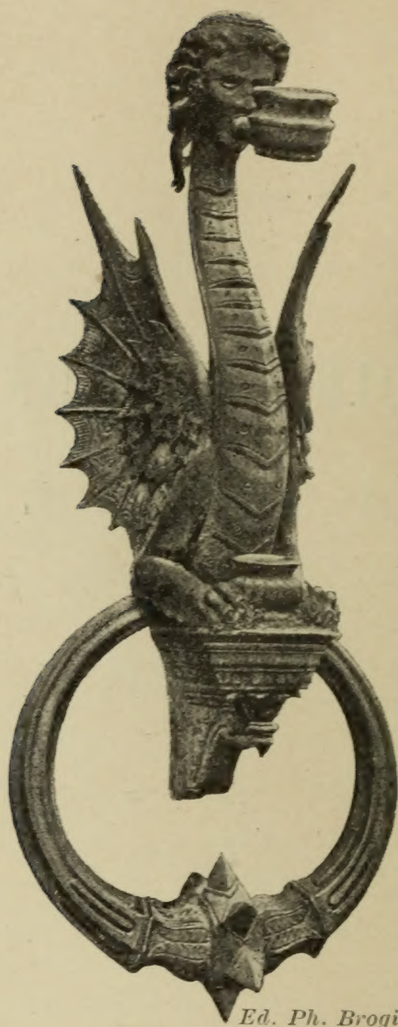
# HISTOIRE DU TRAVAIL

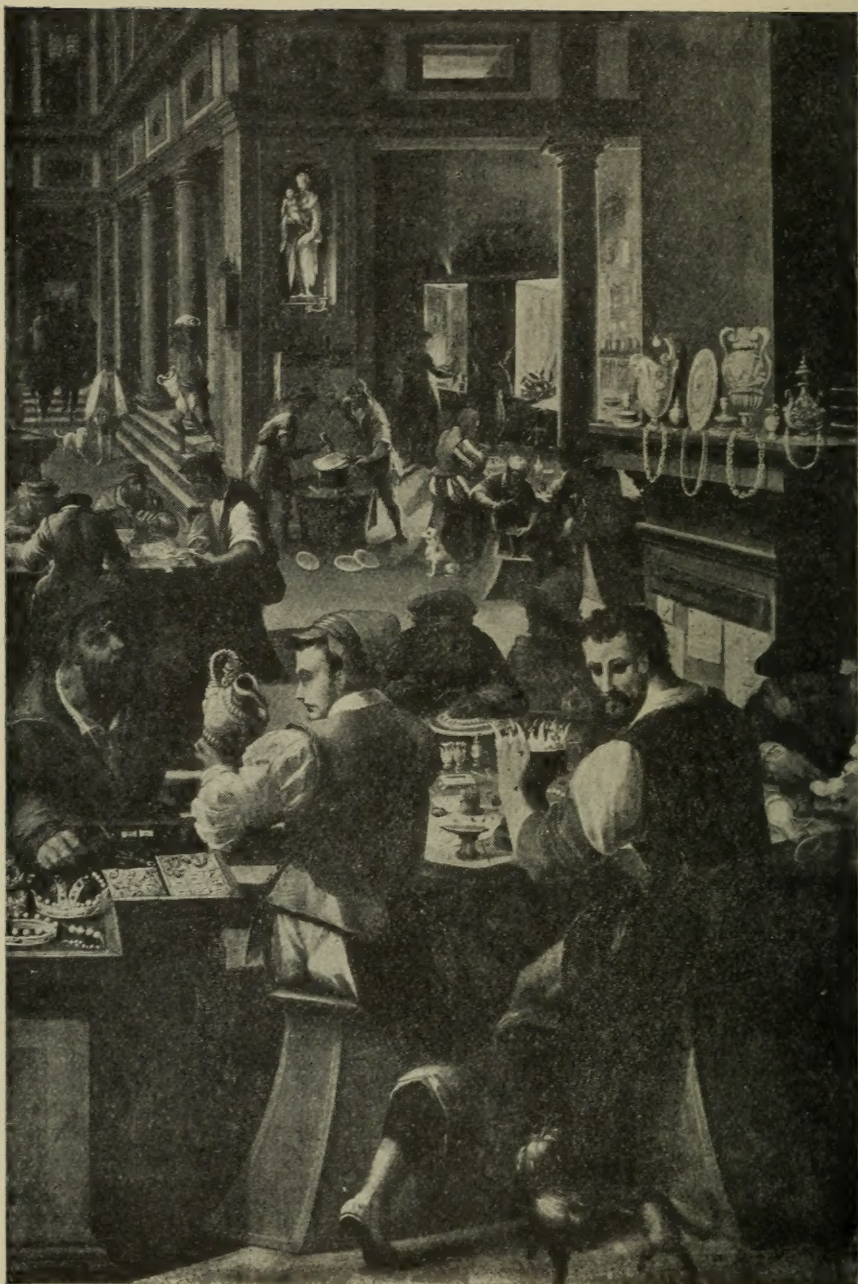
## A FLORENCE

---

TOME II




Florence — Torchère du palais Strozzi
(à l'extérieur).



*Édition Alinari.*

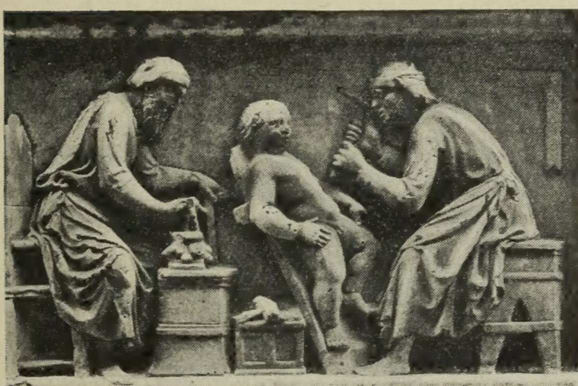
L'Atelier de l'Orfèvre.
Florence — Palais-Vieux.
(Alexandre Fel.)

GEORGES RENARD

Professeur au Collège de France.

# HISTOIRE DU TRAVAIL A FLORENCE

OUVRAGE ORNÉ D'ILLUSTRATIONS



PARIS

*ÉDITIONS D'ART ET DE LITTÉRATURE*

86 *bis*, BOULEVARD DE LA TOUR-MAUBOURG

—

EN VENTE : AGENCE GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE

7, rue de Lille, 7



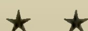



THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
MAY 18 1956
LIBRARY



ARTS ET MÉTIERS DIVERS.
Bas-relief de l'église Or San Michele.
(André della Robbia.)

# HISTOIRE DU TRAVAIL A FLORENCE



## CHAPITRE PREMIER

### LA RÉVOLUTION SOCIALE AU XIV^e^ SIÈCLE

De même que dans le cours d'un fleuve se rencontrent parfois des rapides et des cascades où ses eaux mugissent et bouillonnent, se tordent et se précipitent avec un orage de bruit et une fumée d'écume, de même dans la vie des peuples il y a des époques de crise où les intérêts divisés et les passions surexcitées s'entre-choquent en conflits violents, bruyants et tumultueux. Le quatorzième siècle, au seuil duquel nous sommes arrivés dans

cette étude, est ainsi, comme le dix-neuvième dont nous sortons à peine, un siècle révolutionnaire.

Or, comme l'histoire du travail et des travailleurs à Florence n'est pas et ne doit pas paraître une chose exceptionnelle et isolée, comme il existe alors une Europe, plus unie, plus solidaire, malgré le morcellement féodal, que l'Europe d'aujourd'hui, il est bon de replacer la République florentine dans le milieu qui l'enveloppa et de considérer dans leur ensemble les révolutions de ce temps, où d'un vieux monde agonisant se dégagent les premiers linéaments du monde moderne.

Ces révolutions ont un caractère social prononcé, en donnant à ce mot le sens qu'il a pris de nos jours. Je veux dire qu'elles sont à la fois politiques et économiques, qu'elles mettent aux prises, non seulement une classe dominante et une classe dominée, mais des riches et des pauvres, des patrons et des ouvriers, le capital et le travail. Sans doute on est tenté de s'écrier : — Quoi ! Déjà ! La Révolution sociale au quatorzième siècle ! Quel paradoxe ! N'est-ce pas projeter audacieusement le présent dans le passé ? — Eh bien ! Non. Beaucoup de questions qui nous semblent nées d'hier se débattent et s'agitent dans les sociétés mal connues d'alors ; bien des luttes ardentes, qui frémissent autour de nous, ont eu leurs pareilles du vivant de nos ancêtres. Seulement comme le régime de l'économie urbaine est celui qui prédomine au moyen âge, comme la grande industrie naissante est surtout concentrée dans les

villes ou plutôt dans quelques villes, c'est dans leur enceinte, dans leur territoire restreint, c'est pour ainsi dire en vase clos que se produit la fermentation répandue à l'heure qu'il est sur toute la surface du monde civilisé. Elle pénètre bien quelque peu dans les campagnes ; mais les révoltes paysannes ont en partie d'autres causes et un autre caractère, et nous n'y toucherons que par les points de contact qu'elles offrent avec les révolutions citadines.

Pour faire nettement saillir les traits communs à ces guerres intestines, il me paraît utile d'esquisser la marche générale des choses et de poser quelques dates, points de repère indispensables sur la route que parcourt l'humanité.

C'est durant la seconde moitié du quatorzième siècle que se déchaîne dans toute son âpreté la lutte sociale qui trouble l'Europe entière. Elle avait été précédée d'un grand fait, de ce qu'on peut appeler une révolution bourgeoise. J'appelle ainsi l'émancipation des villes qui avaient conquis leur autonomie ou tout au moins de larges libertés municipales, qui avaient secoué le joug et même absorbé chez elles et autour d'elles les biens les plus importants des deux puissances jumelles primitivement maîtresses, la noblesse et le haut clergé. Il y avait surtout deux pays où cette révolution avait réussi plus brillamment qu'ailleurs ; c'étaient les deux pays les plus commerçants, les plus industrieux, partant les plus riches, de la chrétienté d'Occident : l'Italie et la Flandre. Là les villes avaient réalisé une indépen-

dance presque complète ; plusieurs étaient devenues de véritables républiques, de petits États ayant leur constitution, leur budget, leurs milices, leur vie personnelle. Là les nobles avaient été si bien battus et abaissés qu'ils avaient dû, s'ils ne préféraient pas s'en aller, se soumettre et même se démettre de leur noblesse. Ils avaient été forcés, pour rester citoyens de leur ville natale, de se faire plébéiens, de s'inscrire dans les corporations, de prendre rang parmi les travailleurs. Venaient-ils à commettre quelque méfait, on punissait ces gentilshommes-bourgeois en les refaisant nobles, en les flétrissant du nom de grands ou de magnats, qui suffisait à les rendre incapables des charges publiques les plus considérables.

Mais quand la bourgeoisie, ses plus opulentes corporations en tête, eut de la sorte monté au rang de classe dirigeante, quand elle eut mis la main sur le pouvoir et sur les avantages de toute sorte qui en découlent, il se passa ce qui se passe d'ordinaire en pareil cas, ce qui s'est passé en France après 1789 et 1830. La bourgeoisie victorieuse voulut maintenir dans sa position précaire et subordonnée le menu peuple qui l'avait aidé à remporter la victoire. Elle réprouva les jacqueries paysannes qui lui faisaient peur, maintenant qu'elle avait aux champs des fermes et des métairies. Elle dédaigna et opprima les petits artisans qui auraient voulu avoir part aux profits de la bataille comme ils avaient eu part à ses dangers. Et partout il se créa dans la population urbaine deux groupes séparés qui devenaient bientôt

deux partis opposés : les riches et les pauvres, les gras et les maigres, les bons (ἄριστοι) et les mauvais comme les dénomment naïvement certains chroniqueurs bourgeois ; les métiers réputés nobles et supérieurs (ceux qui rapportaient beaucoup et qui exigeaient des efforts plus intellectuels que musculaires) et les métiers considérés comme vils et inférieurs (ceux qui étaient manuels et ne procuraient que de maigres bénéfices), ou bien encore les maîtres ayant boutique et pignon sur rue et les ouvriers louant leurs bras et vivant de leur salaire. Bref, en tous pays, par une évolution spontanée, se prépara, entre les fractions du bloc citadin coupé en deux ou en trois, un long et formidable combat, qui allait se compliquer par l'intervention de la noblesse et du clergé, poids mobile oscillant de droite à gauche, selon que ces vaincus de la veille voyaient chance d'un côté ou de l'autre à réparer leur défaite, et faisant pencher le plateau de la balance tantôt dans le sens d'une impitoyable réaction, tantôt vers les expédients désespérés d'une démagogie césarienne.

Or les forces qui avaient poussé à détruire les privilèges héréditaires de la noblesse et les prétentions du clergé au maintien immuable de sa prépondérance continuaient à agir dans la même direction, c'est-à-dire qu'elles poussaient à détruire de même les privilèges héréditaires que la haute bourgeoisie s'arrogeait de par sa richesse. Les principes latents ou déclarés au nom desquels la révolution bourgeoise s'était accomplie dépassaient cette révolution.

Ce sont (l'expression n'est pas déplacée) les « droits de l'homme », quelle que soit sa condition de naissance, que proclamait inconsciemment le roi de France Louis X le Hutin, quand, dans une charte d'affranchissement en faveur des serfs du domaine royal, il disait ou laissait dire en son nom (1): « Comme selon le droit de nature chacun doit naistre franc... ; nous, considérants que nostre royaume est dit et nommé le royaume des Francs et voullants que la chose en vérité soit accordant au nom... ». Les formules analogues abondent dans les chartes de l'époque. Or, des paroles comme celles-là, surtout quand elles viennent de haut, ne tombent pas en vain dans l'oreille des opprimés. Bien plus! Ce n'est pas seulement la liberté, c'est l'égalité sociale dans toute sa plénitude que prêchaient les penseurs et les écrivains les plus populaires. Il suffit, pour s'en rendre compte, de recueillir dans les poèmes, chansons et prophéties de l'époque ces clameurs de colère, ces plaintes menaçantes, ces théories audacieuses qui, à la fois effet et cause d'un trouble profond dans les esprits et dans les rouages de la société, annoncent toujours, comme les cris de certains oiseaux de tempête, l'approche d'un grand bouleversement.

Que l'on ouvre, par exemple, *Le roman de la rose*, cette œuvre étrange, qui, composée par deux auteurs de deux générations successives, commence en

(1) 3 juillet 1315. *Recueil des Ordonnances des rois de France*, I, 583.

idylle et finit en pamphlet, semblable à un animal monstrueux qui aurait un corps et une tète de colombe avec des serres de vautour. Qu'on relise la seconde partie, celle du moine jacobin Jean de Meung, qui, réunissant en lui par avance Voltaire, Jean-Jacques et Diderot, ébranle au nom de Dame Raison et de Dame Nature les dogmes sacro-saints et les conventions acceptées. Il transforme effrontément la gracieuse et fade histoire d'amour ébauchée par Guillaume de Lorris en une gigantesque encyclopédie, qui, comme celle du dix-huitième siècle, bat en brèche la religion, la morale et tout l'ordre social de son temps. Il ne se borne pas à dire que le corps d'un roi mort ne vaut pas une pomme plus que celui d'un charretier, que le monarque fut à l'origine un grand vilain plus fort que les autres ; il ose, suivant la formule consacrée, attaquer la famille et la propriété ; et, en disciple logique des ordres mendiants, il vante l'égalité obtenue par la communauté des biens.

Qu'on écoute après cela cette autre prédication qui arrive de Flandre (1) : « Il y a en ce monde deux mots, c'est *le tien* et *le mien*. Si l'on parvenait à les bannir, la tranquillité, la paix seraient assurées. Tout serait en commun, rien en propre, hommes aussi bien que femmes, en commun le blé et le vin, et, par de là l'Océan comme sur le Rhin, on ne verrait plus d'homicides. » Suivant le même écrivain,

(1) Van Merlant, cité par Vanderkindere, *Le siècle des Artevelde*, in-8°, Bruxelles, 1879, pp. 143-144.

l'auteur de tout le mal serait Caïn, qui institua les mesures, les poids, la division du sol. Ne dirait-on pas Rousseau s'écriant (1) : « Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisa de dire : ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile... »

Faut-il d'autres exemples de prédications subversives ? Fils mystiques du doux saint François d'Assise, les frères mineurs ou minorites, les béguins, les lollards, répandus alors sur toute la surface de l'Europe, se divisent en deux branches (2), qui voisinent et parfois se confondent, mais qui finissent par aboutir à deux conceptions opposées de la vie. Tous sont d'accord pour souhaiter et prévoir une époque glorieuse et prochaine qui sera l'âge de l'Esprit et non plus du fils de Dieu. Seulement, pour les uns, cet âge doit être le triomphe des vertus monastiques, chasteté, pauvreté, obéissance, poussées aussi loin que peut les porter la nature humaine, le retour et l'extension d'une sorte de communisme ascétique analogue à celui des premiers chrétiens ; pour les autres, ce sera une ère de paix, de concorde, d'amour, mais aussi de liberté plénière où l'homme, devenu partie intégrante de Dieu, connaîtra toute la vérité, pourra sans scrupule s'abandonner à tous ses penchants, savourer sans péché toutes les jouissances du corps comme celles du cœur et de l'intelligence.

(1) *Discours sur les origines de l'inégalité parmi les hommes.*

(2) Voir F. Tocco, *I Fraticelli*, et Ch. Dejob, *La foi religieuse en Italie au quatorzième siècle.*

Ces rêves de pieuse anarchie tournent vite aux velléités révolutionnaires. Les lollards et les béguins d'Angleterre et des Pays-Bas, qui s'intitulent frères du libre esprit et de la vie commune, s'en vont chantant :

> Quand Adam bêchait et qu'Ève filait,
> Où donc était le gentilhomme ?

C'est un coup droit qui frappe le noble en pleine poitrine ; mais, à travers le noble, il atteint aussi l'oisif, le parasite, celui qui, ne travaillant pas, fait travailler les autres à son profit (1). Pendant tout le siècle retentissent de ces voix grondantes. Elles sortent souvent du milieu des cloîtres, où les franciscains, apôtres de la pauvreté, fiers de ne rien posséder en propre, sont les propagandistes naturels de ces doctrines égalitaires. Froissart, dans son voyage en la ville d'Avignon, trouva au château de

(1) Cette veine de poésie populaire et agressive serpente et se prolonge jusque dans le théâtre du quinzième siècle. Je citerai seulement le mystère de *Job* qui fut joué dans le Beauvaisis vers 1478. On y rencontre dans la bouche d'un laboureur ce raisonnement qui va loin :

> Tous fumes de l'arche Noé,
> Et cuide, selon mon savoir,
> Que chascun homme doit avoir
> Autant de bien l'un comme l'autre.
> Et nous n'avons rien qui soit nostre.
> Les grands seigneurs ont tous les biens
> Et le povre peuple n'a rien,
> Fors que peine et adversité.
> Mais qui n'en seroit irrité ?
> Ceux qui ne font nul labourage
> Des biens mondains ont l'avantage,
> L'or, l'argent, le vin et le pain ;
> Et nous autres mourons de faim !

(LINTILHAC, *Histoire générale du théâtre*, t. I, p. 126. Voir aussi t. II, pp. 127 et suivantes).

Bagnoles unprisonnier qui n'était pas moins qu'un prophète. C'était encore un moine mendiant, natif d'Auvergne, un frère Jean de la Roque Taillade qui s'était donné cette devise : *J'ai mon siècle à punir et l'humanité à venger.* En style d'Apocalypse, il prédit de terribles catastrophes : il écrit en son latin (1) : « Si, non content de me tenir clos et emprisonné dans l'âge mille quatorzième, j'arrivais aux siècles plus lointains, vous seriez tous esbahis et desconfits. Vous verriez la fourme et substance de toutes choses muée de tout en tout (non point en ce qu'on n'aura plus ni jacquettes ni hennins, ni sambucques pontificales ; non point en ce qu'on ne mangera plus de paons farcis, de héroneaux à la saulce et de poires à l'hypocras), mais muée de telle sorte que rien ne restera. Les belles abbayes, qui nourrissent l'orgueil de tant de religieux, seront détruites ou habitées par les vilains, et les beaux ordres de la chrétienté prendront fin misérablement. De mesme les seigneurs qui ont en nos jours la justice haulte et basse, des fourches et l'échelle, s'estimeront trop fortunés, se ils peuvent saulver leur col de la hart. Et pour quant aux maltôtiers et maîtres d'hôstels ils verront pareillement leurs privilèges deschoir avecque les droits d'aubaine, de régale et d'hébergement. De mesme, les gens de métier, les taillers de vestements, les vergetiers, les esperonniers, les futail-

(1) L'ouvrage est intitulé: *Vade mecum in tribulatione.* Voir F. de Lanoye (*Tour du monde*, 1866, 1er semestre), et Ajalbert, *L'Auvergne*, p. 181.

lers, les estuvistes et aultres verront disparaître leurs jurandes et maîtrises, et il n'y aura plus de statuts pour aulcun. Que dirois-je du roi, notre seigneur? Sa couronne sera ébranlée et deffaicte, et un jour adviendra où sera réalisée ceste parole de l'Écriture : « Les premiers seront les derniers. »

On comprend que l'auteur de ces « Paroles d'un croyant » ait failli être brûlé et qu'on l'ait prudemment gardé sous les verrous. Mais on comprend aussi que la Révolution sociale ainsi prophétisée, désirée, appelée, ait fini par éclater. « En ce temps-là, dit un chroniqueur flamand (1), on vit une chose bien extraordinaire ; les gens du commun prirent le dessus. »

Il y eut en effet nombre d'insurrections sanglantes et tragiques au cours du siècle ; la Jacquerie flamboya longtemps dans les mémoires, rouge de sang et d'incendies ; mais la phase décisive fut de 1378 à 1385. On peut faire encore un rapprochement ; les événements récents nous donnent souvent la clef des événements anciens. Ce fut alors pour l'Europe une secousse analogue à celle qui l'ébranla de 1848 à 1851. De même qu'au temps de notre seconde République, effort des travailleurs manuels pour s'emparer du pouvoir ; série d'explosions populaires qui s'allument de pays en pays comme par une traînée de poudre ; essais de gouvernement démocratique à Florence, à Lucques, à Sienne en Italie, à Bruges et

(1) Jean Bandale. Voir Vanderkindere, *ouvrage cité*, p. 145.

à Gand dans les Flandres ; révoltes ouvrières ou paysannes à Rouen, à Paris, en Languedoc, et aux environs de Londres. Bien plus ! Entre les insurgés solidarité, je ne dirai pas internationale, car les nations sont loin d'être encore constituées, mais tout au moins intercommunale. Les Parisiens arborent le chaperon blanc des Gantois, comme les Gantois, vingt ans plus tôt, ont porté le chaperon bleu et rouge aux couleurs de la ville de Paris. Ce caractère général du mouvement est reconnu avec épouvante par Froissart, le grand chroniqueur conservateur de l'époque. Il s'effare de voir marcher d'accord toute cette « ribaudaille », et il écrit (1) :

« Or regardés la grant deablie (2) que ce euist esté, se li roi de France euist esté desconfis en Flandres et la noble chevalerie qui estoit avoecques lui en che voiage. On puet bien croire et imaginer que toute gentillèce et noblèce euist esté morte et perdue en France et tant bien ens es autres païs ; ne li Jacquerie ne fu oncques si grande ne si orible que elle euist esté, caz pareillement à Rains, a Caalons en Campaigne et sur la rivière de Marne, li villain se reveloient (3) et manechoient ja les gentils (hommes) et dames et leurs enfans qui estoient demoret derrière ; otretant bien à Orliiens, em Blois, à Roem, en Normendie et en Biauvesis. Et leur

(1) Froissart, *Chroniques* (Edit. Sim. Luce), livre deuxième, § 328, vol. VI.

(2) Diablerie.

(3) Se révoltaient et menaçaient.

estoit li diables entrés en la teste pour tout ochire (1). »

* * *

Maintenant que nous avons tracé ce qu'on peut appeler la courbe du mouvement, il nous faut revenir sur le détail des revendications populaires.

Elles sont à la fois politiques et économiques.

Dans les villes, le petit peuple se plaint d'être exclu des magistratures qui sont l'apanage de certaines familles riches. A Bruxelles, à Louvain, sept lignages sont en possession de fournir les échevins. A Gand, le gouvernement de la cité est aux mains de trente-neuf patriciens. Et ce n'est pas seulement pour être magistrat, c'est aussi pour être citoyen qu'il faut avoir de la fortune ; il est exigé pour mériter le titre de bourgeois qu'on possède un lot de terre, une maison ou un certain capital mobilier. Il se forme, comme on dira au temps de Louis-Philippe, un pays légal, un petit cercle d'électeurs d'où les pauvres sont bannis. A Florence, nous le savons, tout droit politique est refusé aux tisserands, cardeurs et batteurs de laine aussi bien qu'aux paysans de la banlieue.

Naturellement l'aristocratie bourgeoise, maîtresse du pouvoir et des finances municipales, administre et agiote en toute sécurité ; elle répartit tous les offices lucratifs entre ses membres ; elle fait peser

(1) Occire.

sur le peuple des impôts qui frappent les objets de consommation courante, impôts progressifs à rebours en ce sens qu'ils demandent une somme égale, et partant un sacrifice inégal, au riche et au pauvre. Survient-il une émeute provoquée par ces mesures injustes, défense est faite aux artisans de sortir dans la rue avec des armes ou même avec leurs outils qui pourraient se transformer en armes ; défense de se concerter, de se rassembler plus de sept. Les villes vont jusqu'à conclure entre elles des contrats d'extradition par lesquelles elles s'engagent à se livrer réciproquement les ouvriers turbulents. Dans les grands États, qui commencent à se former, la royauté, favorable à la classe bourgeoise qui est la classe payante, prend parti pour elle, accable le peuple des villes et des campagnes de charges trop lourdes et mal distribuées. En France, elle fait varier artificiellement la valeur de la monnaie, source d'agiotage pour les gros, de souffrance pour les petits qu'on paie en pièces de mauvais aloi. En Angleterre, elle inflige le service militaire aux paysans, les emmène outre mer, et ces soldats forcés, appelés à combattre pour conquérir en France des terres aux chevaliers, se disent entre eux qu'à tout prendre, si l'Angleterre venait à perdre la partie, ils y perdraient infiniment moins que leurs seigneurs et maîtres.

On le voit, les griefs politiques sérieux ne manquent pas au menu peuple ; mais c'est surtout dans le domaine économique qu'il faut chercher les causes profondes de son malaise et de son mécontentement.

Elles se résument en une seule : naissance du capitalisme, avec les changements bons et mauvais qu'il entraîne. Alors, en effet, grâce à l'emploi du capital mobile, du capital-monnaie, du capital qui se reproduit en apparence de façon automatique et en réalité par le travail d'autrui, apparaît et s'organise un nouveau système de production qui va transformer du même coup la condition des producteurs. « Le quatorzième siècle, a dit Michelet, c'est l'avènement de l'or. » On pourrait donner pour devise à l'époque tout entière le refrain de la fameuse ballade que le poète Eustache Deschamps écrira bientôt :

Ça de l'argent ! Ça de l'argent !

La question économique, alors plus que jamais, domine la politique ; elle décide des guerres et des alliances ; elle explique pourquoi la Flandre, pays producteur de drap, marche contre la France avec l'Angleterre, pays producteur de laine, matière première dont le drapier ne peut se passer ; elle est au fond de la rivalité implacable qui dresse et use l'une contre l'autre Pise et Florence, Gênes et Venise aussi bien que Bruges et Gand ; elle met aux prises le roi Philippe le Bel avec le Saint-Siège comme avec les Templiers.

Mais d'où vient ce capital qui joue dès le début un rôle si conquérant dans les choses humaines ? De quelles sources est-il émané ? On peut en distinguer trois, que je range, non pas au hasard, mais

d'après l'ordre chronologique et logique où elles ont fait leur apparition ; ce sont les suivantes : *le grand commerce, le commerce de l'argent ou la banque, la grande industrie.*

D'abord, à la suite des croisades, le commerce européen a pris un essor prodigieux ; le marché, auparavant si restreint, s'est étendu dans le Levant, jusqu'au fond de la mer Noire, jusqu'aux Indes, jusqu'à la Chine, et dans le Nord, en des contrées encore barbares qui furent pour les trafiquants de ce temps-là ce qu'ont été pour ceux du nôtre les pays neufs de l'Amérique ou de l'Australie. Les foires de Champagne et d'ailleurs ont été alors de grands rendez-vous cosmopolites. Gènes, Venise, Florence aussi bien que Bruges, ou Marseille ou Barcelone sont devenues des places de commerce mondiales où s'est opérée une étonnante accumulation de richesses. Le dernier historien de Florence évalue (1) à 150 millions de notre monnaie, pour l'année 1288, le capital imposable de la cité qui ne comptait pas 150.000 habitants. La femme du roi Philippe le Bel, voyageant en Flandre, déclare, avec une pointe de jalousie, qu'elle y a rencontré quantité de reines plus reines qu'elle-même, à en juger par la somptuosité de leur costume. Il est donc certain qu'un énorme capital se trouve ainsi concentré entre les mains de la classe marchande de quelques villes.

(1) Robert Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, t. II, 2e partie, page 430.

Puis de ce négoce général s'en dégage un particulier, le commerce de la monnaie, du numéraire, le trafic de cette marchandise qui paraît contenir en soi toutes les autres, puisqu'elle permet de les acquérir. Les juifs, les Cahorsins se font les premiers dispensateurs de cette denrée précieuse. En vain l'Église interdit-elle sous peine d'excommunication le prêt à intérêt ; elle cède au besoin de crédit qui est ressenti tout autour d'elle et par elle-même. Ne laisse-t-elle pas ses héroïques Templiers dégénérer en moines d'affaires ? Puis montent au premier rang les Lombards, c'est-à-dire les marchands italiens qui deviennent prêteurs sur gages, usuriers, banquiers. Ces hardis manieurs d'argent, par le moyen des emprunts qu'ils consentent à un taux allant de 15 à 200 p. 100, tirent à eux les biens des nobles et des prélats, et alors propriétaires de domaines ruraux, fournisseurs d'armées, acheteurs du butin fait par les soldats, collecteurs d'impôts pour les papes et pour les rois qui sont leurs débiteurs, exploiteurs habiles de monopoles et de privilèges à eux concédés, ces enrichis non seulement s'enrichissent encore, mais font circuler, travailler cette richesse mobilière qui fait leur force. Et l'or, cet or que les alchimistes chercheront en vain dans leurs creusets, afflue dans les coffres des financiers, comme il commence, par suite de savantes combinaisons, à venir régulièrement dans les caisses des souverains et des communes. Déjà se constitue en Flandre, en Italie, ce merveilleux instrument de la

2

domination bourgeoise et de la puissance économique des États, la dette publique, garantie et entretenue par la rente perpétuelle, mobilisée par la spéculation et les jeux de bourse.

Pour répondre à l'activité décuplée des échanges, pour utiliser le capital accumulé qui ne veut pas rester oisif, il faut produire davantage. Or, pour produire davantage, il faut produire autrement. On passe donc alors de la petite à la grande industrie et dans ce passage il est quelqu'un qui devient le personnage prépondérant : c'est le capitaliste.

Veut-on savoir la nature et la portée des changements qui s'opèrent ; qu'on regarde l'industrie du drap, qui est la plus importante et la plus avancée du temps, parce que, de tous les produits de l'Europe, le drap est le plus demandé par les peuples d'Orient. Tandis que dans la petite industrie l'artisan, avec un ou deux compagnons et apprentis, travaille sur commande pour des clients qu'il connaît ou quelque peu d'avance pour les besoins du marché local ; tandis qu'il est à la fois fabricant et vendeur de son ouvrage, le grand marchand drapier vise une clientèle éparpillée en mille endroits et c'est d'après le goût de ces acheteurs lointains qu'il décide la quantité et la qualité de ce qu'il fabriquera ou, pour mieux dire, de ce qu'on fabriquera pour lui ; car il ne besogne plus de ses propres mains ; mais il est le metteur en branle, celui de qui part l'initiative ; il ordonne et il fait exécuter ses ordres par une armée d'ouvriers qui sont ou bien entassés dans de vastes ateliers ou bien

dispersés dans les faubourgs et les campagnes. C'est à peine s'il daigne les surveiller et les contrôler en personne ; la charge qui lui reste, c'est d'avancer les fonds pour l'achat de la matière première et des instruments de travail ainsi que pour le salaire des travailleurs. C'est encore le soin d'écouler à ses risques et périls, mais aussi à son profit, les produits fabriqués. Pour tout dire en deux mots, il y a séparation de la fonction commerciale et de la fonction industrielle et subordination de la seconde à la première.

Nous avons vu cette organisation capitaliste se créer et fonctionner à Florence dans l'*Arte di Calimala* et dans l'*Arte della Lana*. De même, à Bruges, la hanse flamande est une association de marchands, une espèce de *trust* qui s'est assuré le monopole de la laine débarquée d'Angleterre et qui de la sorte est maîtresse, non seulement des prix, mais de toute l'industrie lainière forcée d'accepter ses conditions. En France même, où l'évolution a été moins rapide, on commence à distinguer, dans la corporation des drapiers, les maîtres qui font travailler et les « menus maîtres », comme on les appelle, qui travaillent pour le compte de leurs confrères plus riches.

Parallèlement à ce grand changement, il s'en accomplit un autre, un changement technique, cette fois ; c'est une division et une sorte de décomposition du travail. Le produit, avant d'être achevé, doit passer entre les mains de divers corps de métier. Il subit une série d'opérations qui se succèdent et

s'enchaînent l'une à l'autre, et dont chacune revient à une catégorie d'ouvriers différemment dressés. Reprenons l'exemple de la draperie. Quelle variété de travailleurs tour à tour nécessaires ! Laveurs, batteurs, cardeurs, peigneurs, fileurs, voilà pour la laine ! Tisserands, foulons, tondeurs, teinturiers, apprêteurs, voilà pour le drap ! Or, cette décomposition du travail en phases successives, procédé qui accroît la rapidité et diminue les frais de la fabrication, mène droit au machinisme. Une machine peut se définir un engin, plus ou moins compliqué, qui, à l'aide d'une force motrice animale ou inanimée, exécute des mouvements pour lesquels la main humaine était auparavant requise. Le métier, le rouet sont déjà des machines. Mais l'époque alexandrine, qui fut pour l'antiquité ce que le siècle de la vapeur a été pour les temps modernes, *l'ère des machines*, a multiplié les appareils mécaniques que le moyen âge connaît sous le nom vague de moulins. Moulins à eau ou à vent, moulins à moudre le blé, à broyer les noix ou les olives, à élever les eaux ; moulins de forge, moulins à fouler le drap, à fabriquer le papier, le sucre, les étoffes de soie, tout cela qui coûte cher, qui exige de gros capitaux, est commun ou commence à se répandre en Europe durant la période que nous traversons ; et tout cela est le début d'une transformation technique, qui a une répercussion immédiate sur le sort des travailleurs.

L'effet primordial, essentiel de cette métamorphose, c'est de créer ou, tout au moins, d'augmenter

la division des classes dans le monde du travail.

D'abord, dans la hiérarchie des métiers, les corporations marchandes s'attribuent partout le premier rang. A Paris, les marchands de l'eau, de qui relève tout le trafic de la batellerie, agissent comme une sorte de conseil municipal ; ils donnent à la ville leur emblème et leur devise, la nef que le flot ballotte et ne submerge pas ; ils essaient même un instant, avec Étienne Marcel, leur élu, leur prévôt, de mettre la main sur le gouvernement du royaume. Plus tard les six corps, qui ont le privilège envié de porter le dais à l'entrée du roi, de la reine ou du légat dans la capitale, comprennent les drapiers, les épiciers, les changeurs, les orfèvres, les merciers, les pelletiers, c'est-à dire ceux qui constituent le haut commerce. A Londres, le lord-maire est pris dans la corporation marchande de la Cité. En Allemagne, en Flandre, la place d'honneur appartient aux hanses, c'est à-dire aux compagnies commerciales. A Perpignan comme à Liége, à Barcelone comme à Amiens, une classification analogue se fait spontanément et, nous le savons, c'est sur un principe identique que repose à Florence la distinction des *arts majeurs* et des *arts mineurs*.

Puis, dans l'intérieur de chaque corporation, même croissance de l'inégalité. Dans la petite industrie, entre les maîtres qui n'étaient primitivement que des compagnons arrivés, et les compagnons, qui étaient des maîtres en espérance, un fossé se creuse qui va s'élargissant. La maîtrise tend à devenir héréditaire.

Les fils de maîtres bénéficient de facilités spéciales, dispenses de droits d'entrée, d'examen, de stage ; sur la route des autres, au contraire, les obstacles se multiplient : ateliers encombrés d'apprentis, qui, payant et non payés, réduisent d'autant le taux de la main-d'œuvre ; frais de réception qui doivent suffire à de vraies ripailles corporatives ; chefs-d'œuvre qui se compliquent d'année en année, si bien qu'il est de plus en plus difficile aux ouvriers de s'établir et qu'ils risquent de demeurer parqués de père en fils dans leur condition inférieure. C'est à partir de ce temps-là que les compagnons forment assez souvent des confréries distinctes, embryon de ce compagnonnage qui s'organisera plus tard mystérieusement et sera une vraie ligue de résistance contre la classe patronale.

Mais la division que je signale est plus sensible encore dans la grande industrie. Là, entre les maîtres, opulents propriétaires de vastes établissements, et les salariés qu'ils emploient, le fossé devient un abîme infranchissable. Aucune chance pour l'ouvrier de devenir jamais patron ; il est condamné à peiner à perpétuité au service d'autrui. Il n'est plus que le sujet, le *suppôt*, comme on dit alors, de la corporation à laquelle il appartient. Il est soumis à des règlements et à des tarifs auxquels il n'a point collaboré. Si, d'aventure, il essaie de se révolter, il ne manque pas de remplaçants, qui, ne possédant rien que leurs bras, sont prêts à subir, pour ne pas mourir de faim, les pires conditions. Ce sont des

travailleurs à domicile, ou bien des femmes et des enfants, population éparse, composée de faibles et d'isolés que rien ne protège. Ce sont des bannis venus des villes voisines, cas fréquent en Italie où les routes sont couvertes d'exilés. Ce sont des paysans chassés de leur village par la guerre ou des serfs affranchis, mais sans propriété, des terriens dont le mariage avec la terre a été rompu, et qui commencent vers les faubourgs des cités cet exode rural dont nous sommes si vivement frappés aujourd'hui. Ce sont encore des ouvriers étrangers que les patrons font venir pour mater les prétentions et rébellions des indigènes.

Nous ne pouvons passer en revue tous les griefs suscités par ces nouveautés dans les rangs de ce qu'on peut appeler dès ce moment *la classe ouvrière*. Nous prendrons seulement les deux questions qui, en tout temps, l'intéressent le plus : celle de la durée du travail, celle des salaires.

La petite industrie urbaine n'était point pressée; elle cessait le travail avec la nuit, peu propice aux besognes bien faites; elle chômait volontiers les jours de fête, qui étaient nombreux, et même le samedi après-midi; le maître travaillait à la douce, côte à côte avec le compagnon; il ne cherchait pas de gros bénéfices. Mais, dans la grande industrie, le patron allonge d'autant plus aisément la journée de travail qu'il ne la fait plus avec ses ouvriers et qu'il tire de là un supplément de gain, multiplié par leur nombre même. Le labeur devient plus intense et

plus discipliné. A Strasbourg, le « lundi bleu », celui qui est un prolongement irrégulier du dimanche, est interdit sous des peines sévères. A Troyes, les fabricants de basane, ailleurs les maîtres foulons se font donner la permission d'ouvrer à toute heure, même aux chandelles. Les tailleurs obtiennent l'autorisation de faire travailler les jours fériés, pour achever, en cas d'urgence, les vêtements des seigneurs et des grandes dames. Dans les ateliers qui s'organisent, on règle et réduit pour les ouvriers le temps des repas, le temps qu'ils doivent mettre pour se rendre de chez eux à l'ouvrage. On fait consacrer ces dérogations aux vieux usages par des ordonnances municipales ou royales. On allègue la nécessité de satisfaire le public, le désir d'arracher compagnons et apprentis aux périls du jeu et de la dissipation. Mais les compagnons de ce temps-là, comme les ouvriers du nôtre, se montrent peu sensibles à des intentions charitables et moralisatrices qui ont le tort d'être trop d'accord avec l'intérêt des maîtres ; et ils murmurent contre la discipline étroite qu'on leur impose.

Plus litigieuse est encore la question des salaires. Elle fut aggravée par une cause accidentelle dont le contre-coup économique fut des plus graves. J'entends la « grande peste » qui, en 1348, traversa, épouvanta, dépeupla l'Europe. Froissart estime qu'il y périt un tiers des habitants et certaines villes furent même, semble-t-il, éprouvées plus cruellement. Comme il arrive toujours en cas d'épidémie,

la mortalité frappa surtout la classe la moins bien nourrie, la moins bien logée, la moins bien vêtue. De grands vides se creusèrent dans la population ouvrière, et, comme cette disette de bras survenait en un moment où la production prenait l'essor, la main-d'œuvre devint immédiatement plus chère. Les ouvriers — très demandés — purent faire leurs conditions ; les salaires montèrent d'un saut brusque.

Mais c'est là qu'on voit éclater en plein l'opposition du capital et du travail. Que font les maîtres pour remédier à cette hausse naturelle et légitime ? Là où ils se sentent assez forts, comme à Florence, ils dressent eux-mêmes un tarif, ils fixent un maximum que tous s'engagent, sous peine d'amende, à ne point dépasser; ils s'avisent en même temps d'un ingénieux moyen pour empêcher l'ouvrier d'aller chercher ailleurs une meilleure situation; ils lui consentent des avances qu'il doit rembourser avant de quitter celui qui l'emploie; or, comme il est rarement en état d'épargner de quoi s'acquitter, il demeure prisonnier de sa dette, attaché à l'atelier comme le serf l'avait été à la glèbe (1). Ailleurs, en France par exemple, c'est à l'autorité publique que recourt la classe patronale. La royauté, qui a besoin d'argent, se fait l'instrument docile des seigneurs et des grands bourgeois, également inquiets du haut prix qu'artisans et paysans mettent à leurs services.

(1) Un procédé analogue a été appliqué en France au dix-neuvième siècle. Voir mon histoire de *La République de 1848*, p. 305.

Le roi Jean II, dit le Bon (et il fut, en effet, très bon pour ses courtisans), dans sa grande ordonnance de 1351, qui ne comprend pas moins de 227 articles, essaie de limiter à un tiers l'élévation des salaires (1); et peut-être conçoit-il l'altération des monnaies comme un remède à cette hausse gênante, parce que les pièces nouvelles, à titre plus faible, servent surtout à payer le menu peuple dans les transactions de tous les jours. En Angleterre, pays rural en ce temps-là où la population des campagnes est quatorze fois supérieure en nombre à celle des villes, où Londres, la future géante, ne compte pas plus de cinquante mille habitants, le *statut des travailleurs*, qui date de 1349, porte avant tout sur les ouvriers agricoles. La loi *maître et serviteur* comme on la désigna longtemps, parce qu'elle assimilait les ouvriers aux domestiques, les mettait à la merci des propriétaires. Elle autorisait ceux-ci à les recruter par réquisition, en les payant au taux de 1347, c'est-à-dire selon les cours en vigueur avant « la mort noire ». Si les hommes requis refusaient de travailler à ce prix-là, ils étaient passibles de l'amende, de la prison; s'ils quittaient le pays, ordre était donné de les arrêter là où l'on pourrait les saisir, et de les ramener de force à leur travail.

Il n'est pas difficile de pressentir le résultat de ces mesures oppressives et des changements de tout genre qui empirent la situation des travailleurs

(1) E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, I, p. 500, 2e édition.

et dans les villes et dans les campagnes. C'est une série de révoltes, de soulèvements, où le chanoine Froissart a vu l'œuvre du Diable, mais où nous reconnaissons plus simplement les violentes explosions d'un antagonisme économique exaspéré.

Donc, de 1378 à 1385, effervescence révolutionnaire ; essais du prolétariat urbain pour s'emparer du pouvoir ; tentatives plus modestes du prolétariat rural pour conquérir quelque sécurité avec le droit d'aller et de venir librement ; surprise, effarement, puis résistance acharnée de la classe bourgeoise, qui a cette fois pour alliées la noblesse et l'Église ; croisade de toutes les forces conservatrices contre ce quatrième État qui surgit inopinément. Et alors c'est la défaite, à Florence, des *Ciompi*, qui sont la couche la plus basse des ouvriers de la laine ; à Roosebeke, de Philippe Arteveld et des teinturiers Gantois surnommés par dérision « les ongles bleus » ; à Paris, des Maillotins ; aux environs de Londres, des paysans conduits par Wat Tyler et Jack Straw, c'est-à-dire par Wat le Tuilier et Jacques la Paille.

Partout la révolution sociale avorte lamentablement, noyée dans le sang et plus tard, suivant la coutume, dans les calomnies. Fut-elle pourtant tout à fait inutile ? Laissa-t-elle les choses en l'état où elle les avait trouvées ? Je ne le crois pas.

Dans le domaine politique, la société ne redescend pas au point d'où elle est partie ; elle s'arrête, pour ainsi parler, à mi-hauteur. Ce ne sont ni l'Église ni la Féodalité qui sont victorieuses ; ce ne sont pas

davantage les paysans ni le menu peuple des villes ; il est trop tard pour les grands, trop tôt pour les petits. La victoire demeure aux mains de deux puissances étroitement alliées et appuyées l'une sur l'autre, la bourgeoisie riche et la monarchie, qui est représentée en France et en Angleterre par la royauté, en Flandre par le duc de Bourgogne, en Italie par des chefs de mercenaires comme les Sforza ou par des banquiers comme les Médici.

Dans le domaine économique, le capitalisme triomphe et va continuer à se développer sous l'action combinée des banquiers, des grands négociants et des souverains bourgeois, le capitalisme, qui est un progrès incontestable, si l'on considère l'intensité qu'il donne à la production et à la circulation de la richesse, mais qui a pour condition le salariat et soumet pour longtemps les travailleurs à un dur régime où ils perdent peu à peu leur indépendance et l'abri protecteur des institutions corporatives pour devenir des soldats obéissant bon gré mal gré aux capitaines du commerce et de l'industrie.

Et maintenant que, dans un coup d'œil à vol d'oiseau sur l'Europe du quatorzième siècle, nous avons saisi les grandes lignes d'une évolution qui fut générale, nous pouvons retourner à l'histoire particulière de Florence : nous avons par là-même chance d'en mieux saisir le caractère.

## CHAPITRE II

### LES BLANCS ET LES NOIRS. LE GOUVERNEMENT DU *POPOLO GRASSO* (1293-1330).

Nous avons laissé Florence en 1293, au moment où elle vient de se constituer en République corporative bourgeoise, où elle a consommé par les *ordinamenti di giustizia* l'abaissement des grands en même temps que, par les privilèges réservés aux vingt et un Arts officiels, elle a prétendu perpétuer l'assujettissement des ouvriers et du menu peuple. Elle a opéré de la sorte une révolution dont Giano della Bella fut l'ouvrier le plus connu. Mais dans les choses humaines une loi de mécanique sociale veut que l'action suscite une réaction, qu'une révolution violente soit suivie d'une restauration non moins violente. Il est donc naturel qu'une coalition de rancunes et d'intérêts se forme contre les *meneurs* en qui se sont incarnées les passions et les revendications de la classe victorieuse.

Les grands sont les premiers à se rebeller. Ne sont-ils pas exclus des magistratures, mis ainsi hors du droit commun, et punis pour les voies de fait

qu'ils se permettent, c'est-à-dire soumis de ce côté au droit commun ? Ils vont donc clamant que la canaille leur ferme indûment l'accès aux charges publiques ; que, leur cheval vient-il à heurter du poitrail ou à frôler de sa queue un homme du peuple, les gamins crient, la foule s'ameute, et que, pour ce méfait, les voilà condamnés à l'amende, à la démolition partielle de leur maison, au bannissement. Or ces grands, qui ne se résignent pas à être amoindris, ont gardé dans la ville une citadelle : c'est le « parti guelfe », cette Société politique fermée et puissante, qui a son organisation, sa caisse, ses capitaines, et qui est un foyer permanent de conspiration. Les chefs ne manquent point à ces mécontents et ils en trouvent bientôt un à leur goût dans Corso Donati, une de ces âmes violentes, autoritaires, arrogantes, effrénées, comme il s'en rencontre assez souvent dans les factions aristocratiques.

Viennent ensuite les juges. Les membres de cette corporation, qui est classée la première, sont volontiers les alliés des nobles dont ils sont proches. Chargés d'appliquer les lois, tantôt ils les laissent dormir et dérobent au châtiment mérité des grands, coupables de crimes qualifiés ; tantôt ils usent envers les mêmes hommes d'une sévérité impitoyable pour de petits délits : deux tactiques en apparence contradictoires, mais qui mènent au même résultat ; elles travaillent contre les *ordinamenti di giustizia*, soit en les rendant odieux, soit en les dépouillant de toute efficacité.

A ces forces de réaction il faut ajouter une portion du menu peuple. Toute la population qui reste en dehors des corporations privilégiées ou qui, dans leur sein même, est réduite à l'état de sujette et privée de droits politiques, aspire à s'élever et veut part au pouvoir. Les grands ont parmi elle des partisans. Les bouchers, qui ne considèrent pas leur situation comme égale à leur fortune, relégués qu'ils sont hors des *Arts majeurs*, fournissent ainsi des opposants à la bourgeoisie satisfaite. L'un d'eux, Dino Pecora, grand harangueur et grand hâbleur, attaque avec des hommes du peuple une politique qui se prétend populaire. La chose est assez fréquente dans l'histoire : tels les paysans Vendéens combattant en France la Révolution qui se disait faite en faveur des paysans et l'était en partie.

Bref une véritable coalition se forme contre Giano della Bella. Il menace de mettre à la raison les bouchers, d'enlever au « parti guelfe » son sceau et sa caisse ; nouveaux griefs contre lui. On songe à l'assassiner ; mais l'entreprise est dangereuse ; on préfère le perdre par la calomnie ; on l'accuse d'être gibelin, c'est-à-dire antipatriote, hostile à l'indépendance de Florence, et désormais cette accusation sera l'arme favorite contre ceux dont on voudra se défaire. Il faut un prétexte pour le détruire : il se présente bientôt. Une émeute, une véritable émeute populaire éclate, suscitée par l'impunité dont Corso Donati bénéficie malgré ses insolences. Les émeutiers veulent que Giano se mette à leur tête pour

aller punir le délinquant; gardien respectueux de la légalité, il refuse; mais son frère, moins réservé, marche avec ceux qui veulent mettre à sac la maison du coupable. Aussitôt on accuse Giano della Bella d'avoir contrevenu à la loi faite par lui-même, d'avoir eu recours à la violence. De nouveaux prieurs, élus par surprise, en 1295, citent par devant eux Giano, prévenu, par une étrange ironie, d'avoir violé les *ordinamenti di giustizia*. On lui conseille de ne pas comparaître : conseil prudent peut-être, mais périlleux. Il est condamné par contumace, banni avec les gens de sa famille; ses biens sont confisqués; sa personne mise hors la loi. Réfugié dans une ville voisine, il attend un revirement; mais la haine et la peur sont tenaces. Des amnisties, qui ont lieu successivement, il est excepté, lui et les siens; le pape Boniface VIII, ami des Guelfes et, d'ailleurs, craignant de voir l'esprit de révolte s'étendre jusqu'à Rome, prend la peine d'écrire aux magistrats de Florence pour leur recommander de ne pas laisser rentrer ce boute-feu, ce semeur de discordes, manifestement inspiré du démon. Le banni se retire alors en France, à Paris, où il a vécu dans sa jeunesse et où un sien neveu possède une maison rue Bourg-Tibourg. Il paraît avoir eu quelque influence à la cour du roi Philippe le Bel; mais il meurt dans l'exil à une date dont nous savons, seulement, qu'elle est postérieure à 1302.

Pendant que le chef du parti démocratique bourgeois expie ainsi la victoire qu'il a remportée sur



*Édition Alinari.*

La Poterie.
Florence — Campanile du Dôme.
(Giotto et Andrea Pisano).

les grands, qu'advient-il des *ordinamenti di giustizia*, ou, comme les nobles les appellent, *di tristizia*. Ils sont atténués, adoucis, énervés. On décide que, pour être prieur, il ne sera point nécessaire de travailler réellement, qu'il suffira d'être immatriculé dans une corporation : et c'est une prime à l'oisiveté opulente. Les pénalités stipulées contre les voies de fait commises par les magnats sont diminuées : il faut, pour qu'elles soient applicables, que ces voies de fait aient été préméditées et sanglantes ; elles auront dû être constatées par trois témoins. Le droit de châtier les gens de sa maison est reconnu à tout seigneur. Toutefois les *ordinamenti*, mutilés, émasculés, ne sont pas abolis : ils demeurent suspendus comme une épée de Damoclès sur la tête des nobles.

Cependant le gouvernement est retombé aux mains du parti aristocratique, qui comprend la noblesse et la haute bourgeoisie, les seigneurs d'une part, les banquiers et les grands marchands de l'autre, le « parti guelfe » et ce qu'on nomme le *popolo grasso*. Dante Alighieri appartient à ce dernier groupe ; mais il fait partie, pour prendre des termes d'aujourd'hui, de son centre gauche qui se rapproche de la moyenne et petite bourgeoisie, tandis que son centre droit incline vers la noblesse.

Il s'en faut, en effet, que le parti au pouvoir soit solidement uni. Il a perdu son ciment le plus fort, la crainte de Giano della Bella, et les germes de division ne tardent guère à se développer.

D'abord la noblesse est toujours divisée en Guelfes

et en Gibelins ; et les familles sont séparées par des haines d'autant plus irréconciliables que les biens des derniers ont passé par confiscation aux mains des premiers. Puis, parmi les Guelfes eux-mêmes, il y a deux tendances contraires : les uns sont intransigeants, violents, rêvent d'expéditions militaires, d'agrandissements territoriaux ; ils se rangent derrière Corso Donati ; les autres, plus doux, plus conciliants, veulent une politique prudente, plus mercantile que belliqueuse ; ils se groupent autour des Cerchi, une famille de banquiers.

D'autres dissidences se font jour entre nobles et grands bourgeois ; rivalités d'ambition et de fortune ; querelles dues à des causes économiques entre les Cavalcanti, qui louent les rez-de-chaussée de leurs palais, et l'*Arte di Calimala*, qui trouve ces boutiques trop chères et menace de transporter son trafic dans un autre quartier ; opposition d'intérêts encore entre les seigneurs terriens qui prétendent à vendre leur blé à très haut prix, et les drapiers de l'*Arte della Lana*, qui veulent le pain à bon marché, condition de la main-d'œuvre à bon marché.

Les motifs de brouille sont donc nombreux ; et il n'y a pas lieu d'être surpris si, tout à coup, parmi les *Guelfes*, redevenus maîtres de la ville, éclatent des dissensions. Ils se divisent en *Blancs* et en *Noirs*. Les noms des deux nouvelles factions venaient de Pistoia, où, dès 1299, deux grandes familles, les Cancellieri et les Panciatichi, s'entre-déchiraient et s'entr'égorgeaient. Quant aux noms mêmes, avaient-

ils pour origine la couleur des drapeaux adverses, la couleur des cheveux de tel ou tel chef, on ne sait. Toujours est-il qu'à Florence une guerre civile furieuse s'allume entre les deux partis. Toute la ville y prend part, et c'est bientôt un chaos inextricable. Étrange époque de contrastes criants et de désordre perpétuel ! Dans les rues se déploient des cortèges joyeux, des fêtes, des bals de noces : puis, tout à coup, sans transition, ce sont des rixes, des émeutes, des incendies, des pillages. On crie de toutes parts : Aux armes ! et l'on manœuvre des barricades mobiles (*serragli*) pour empêcher toute circulation. On se bat de quartier à quartier, de palais à palais, de tour à tour. Les podestats, les capitaines du peuple, débordés, impuissants, renoncent à leurs fonctions. Des condamnations en masse à l'exil ou à la prison sont prononcées. C'est en 1302 que commence le fameux livre *del Chiodo* où elles sont enregistrées. Puis surviennent des réconciliations, imposées par les Lucquois que les Florentins appellent pour qu'ils rétablissent la paix chez eux, négociées par des cardinaux que le pape envoie. Ce sont alors entre les pires ennemis des embrassades, des pleurs d'attendrissement, des serments d'oubli et d'amitié, des baisers sur la bouche. Après quoi, deux adversaires se rencontrent dans un carrefour, et la bataille recommence. Les conciliateurs n'ont plus qu'à s'enfuir hâtivement.

Nous n'avons pas à nous engager dans le fouillis de ces querelles interminables et, somme toute, peu

intéressantes. A peine signalerons-nous en passant quelques dates qui se détachent en rouge sur le fond sombre et monotone des événements. L'une est le 1er mai 1301; avec l'aide de Charles d'Anjou et du pape Boniface VIII, les Noirs, conduits par Corso Donati, s'emparent de la ville et du pouvoir après un combat où un Cerchi a le nez coupé. Les Blancs sont vaincus, si définitivement vaincus, qu'à Florence, contrairement à l'usage général, une fève blanche signifiera un vote défavorable, une fève noire un vote favorable. A l'état civil, une fève blanche marquera l'inscription d'un garçon, une fève noire celle d'une fille, et l'on sait qu'un vieux préjugé faisait de la naissance d'un fils une joie pour la famille, et de la venue d'une fille une quasi-calamité. Les Blancs sont donc abattus, chassés; on les accuse, suivant la coutume, d'être Gibelins; on les accuse, en outre, de malversations dans les fonds publics, de fraudes électorales. C'est sous cette inculpation que Dante, qui avait été prieur en 1300, et s'était montré peu favorable au pape, est exilé avec ses amis. Les Blancs, proscrits, courent les routes d'Italie; ils y rencontrent des Gibelins de Florence qui les avaient précédés dans l'exil; ils se rapprochent d'eux, finissent par se confondre avec eux, et c'est ainsi que Dante, Guelfe repenti, Guelfe repoussé par les Guelfes, appelle de tous ses vœux l'empereur d'Allemagne pour subjuguer et châtier l'Italie, pour mettre dans l'impossibilité de nuire cette vipère, Florence, et ces scélérats, les Florentins.

Il ne faudrait pas croire que tout est terminé par la victoire des *Noirs*. Les Noirs, restés maîtres du terrain, se divisent à leur tour. Les partis d'alors font penser à ces serpents de la fable, dont chacun, coupé en deux tronçons, fait deux reptiles qui se jettent l'un sur l'autre et s'entretuent. Les Noirs, à leur tour, partagés entre Corso Donati, qui est suspect d'aspirer à la tyrannie militaire, et un Della Tosa, qui veut conquérir le pouvoir par la finance, se battent à outrance, et l'année 1304 flamboie d'une nouvelle date rouge. Un énorme incendie, allumé par le feu grégeois qui sert d'arme aux combattants, dévore, comme dit Jean Villani, « la moelle et les chers endroits de la belle Florence ». Dix-neuf cents maisons y périssent, avec Or San Michele et les palais des Cavalcanti.

On peut pressentir le résultat de ces fureurs civiles. La noblesse est décimée ; les grandes familles sont détruites, expulsées, ruinées. Le commerce et l'industrie, perpétuellement troublés, subissent un ralentissement inquiétant. Le peuple, qui suivant l'intérêt, le préjugé, la passion du moment, a pris parti pour les uns ou pour les autres, finit par être lassé, excédé de ces vaines agitations; il renouvelle les lois contre les grands, réorganise ses compagnies armées, invente des magistrats nouveaux qui s'appellent « exécuteurs de la justice », et sont chargés de lui procurer un peu de repos et de sécurité.

Ce qui complique cette série de luttes intestines,

c'est que Florence est guettée par des ennemis extérieurs qui tâchent de profiter de ses discordes.

C'est, avant tout, la papauté qui, au commencement du quatorzième siècle, sous Boniface VIII, fait un effort sérieux pour s'attribuer la souveraineté de la Toscane. Mais ses prétentions, qui reprennent le vieux rêve pontifical de la domination universelle et de l'assujettissement des rois au Saint-Siège, sont brisées par la résistance de Philippe le Bel et la main brutale de ses émissaires. Florence est bientôt rassurée, et quand la papauté, fixée dans la ville d'Avignon, presque captive, tout au moins sujette, est trop éloignée pour être dangereuse, Florence s'émancipe, usurpe les biens de l'Église, garde le trésor du Saint-Siège dont les vases et les lingots se transforment en florins à la Monnaie de la ville. On a beau l'excommunier. Les foudres pontificales sont mouillées et manquent leur effet.

Un autre ennemi, l'antique rival des Papes, l'empereur, n'est pas beaucoup plus à craindre. Sans doute Henri VII de Luxembourg passe les Alpes ; mais il tombe dans un terrible guêpier. Il vient, dit-il, au nom du Dieu de paix : il a des projets de conciliation. Vains projets! Il est accueilli avec des cris de joie par les Gibelins, par les nobles, les juristes, les lettrés mystiques qui voudraient que le monde eût un seul souverain terrestre comme il n'a qu'un souverain céleste. Dante se précipite à sa rencontre et il écrit : « Quand mes mains touchèrent tes pieds, j'exultai en criant : *Ecce agnus Dei, qui tollit peccata*

*mundi.* » Le poète, prisonnier de son rêve unitaire et impérialiste, se ferme ainsi les portes de sa patrie. On lui proposera bien de rentrer, la mître sur la tête, avec les amnistiés de la Saint-Jean. Mais il refusera cette grâce humiliante et il se condamnera lui-même à ne plus revoir le « beau bercail » de son enfance. Il mourra, raidi jusqu'au bout dans sa fierté obstinée, à Ravenne, en 1321. Mais il put voir avant de mourir l'avortement de son rêve. Les villes lombardes se dressent contre l'autorité impériale. Le pacifique Henri VII est entraîné de siège en siège, de cruauté en cruauté. A Brescia, il fera coudre dans une peau de bœuf et traîner autour de l'enceinte un des rebelles tombé entre ses mains. Mais il se fatigue et s'épuise sur la route. Les Florentins répondent insolemment à ses envoyés que jamais prince ne leur a fait baisser les cornes. Ils abattent par toute la ville les aigles qui sont les armes de l'Empire. Ils crient : A mort, le roi d'Allemagne ! — L'empereur, en 1310, essaie d'assiéger la cité récalcitrante. Il dévaste les environs, mais il est obligé de s'éloigner, et tout à coup Florence apprend avec une joie dont elle ne modère pas les éclats que le prince vient de mourir. La mort, en ce temps-là, fut la grande amie des Florentins. Dans le cas particulier elle avait été peut-être aidée par les hommes ; Henri VII avait été, disait-on, empoisonné dans une hostie, comme un Pape le fut dans des figues fraîches. Le poison, qui devait jouer un si grand rôle dans l'histoire de l'Italie, y fait ainsi son apparition.

Qu'il y ait eu accident ou assassinat, Florence reste indépendante. Il y eut bien, en 1328, une nouvelle chevauchée d'un autre empereur allemand ou soi-disant tel (car il n'était pas reconnu en son propre pays). Mais le pauvre Louis de Bavière ne fit que paraître et disparaître, et ce fut, pour deux siècles, la dernière de ces invasions tudesques : c'était au tour de l'Allemagne d'être la proie des guerres civiles. On peut vraiment dater du premier tiers du quatorzième siècle l'émancipation de Florence à l'égard des deux puissances rivales et également inquiétantes contre lesquelles, comme l'Italie entière, elle avait été jusqu'alors obligée de se défendre.

Mais elle est encore exposée à d'autres dangers. Les communes, comme la féodalité, se perdent par les guerres et les jalousies qui les mettent incessamment aux prises. C'est vers ce temps-là que les capitaines d'aventure, chefs des mercenaires employés par les bourgeois des villes qui aimaient mieux se battre par procuration à coups de florins qu'à coups d'épée, profitent de la situation pour se faire princes par droit de conquête. Ils s'emparent du pouvoir, essaient de fonder des dynasties et, comme leurs espérances de succès tiennent à leurs talents militaires, ils multiplient les expéditions guerrières contre les États voisins. Ainsi Castruccio Castracani, général habile devenu maître de Lucques, sa patrie, se tourne contre les Florentins. Ceux-ci furent rarement heureux sur les champs de bataille : ils sont battus une fois de plus à Montecatini ; mais, une

fois encore, la mort se montre leur amie fidèle. Castruccio, pris de la fièvre, disparaît en plein triomphe.

Au même moment, Florence a la chance de perdre des protecteurs qui, à force de la protéger, auraient pu l'assujettir. Les princes de la maison d'Anjou, devenus rois de Naples, ont reçu d'elle le titre de Seigneurs. Seulement ils ont été assez avisés pour se contenter du titre et des sommes d'argent qu'il leur valait. Cependant le duc de Calabre, héritier de la couronne, venu à Florence avec des troupes et proclamé Seigneur pour dix ans, a reçu bon nombre de florins et, ce qui est plus grave, a pris une part active aux querelles intérieures. Mais il meurt lui aussi, fort à propos, si bien qu'en 1330, Florence, fortifiée par son alliance avec les villes voisines, Bologne, Pistoia, etc., jouit d'une autonomie, d'un calme, d'une sécurité qu'elle n'a jamais connus au même degré. Elle peut faire une profession de foi républicaine, qui réunit presque l'unanimité de ses citoyens.

Tandis que se déroulent ces événements politiques qui sont la surface visible de l'histoire, que se passe-t-il dans le monde économique, base profonde et cachée des sociétés ?

La lutte des classes y continue. Les grands, quand ils sont sincères, quand par intérêt ils ne flattent pas le menu peuple, essaient de détruire cette république corporative qui est dure pour eux. Un jour ils attaquent les corporations, au moment où elles font leur procession annuelle. Une autre fois, ils se

répandent par les rues au cri de : Plus de prieurs! Mais, quand ils trahissent ainsi leur pensée de derrière la tête, ils ne sont pas suivis ; et ils sentent bien vite qu'ils sont trop faibles pour restaurer la suprématie féodale.

Ce qui domine, c'est la ploutocratie, c'est le gouvernement de la bourgeoisie riche. Les *Arts majeurs* (banquiers, grands commerçants, grands industriels) ont le véritable pouvoir. Leurs fils ont, il est vrai, la fantaisie d'être chevaliers ; la jeunesse dorée se transforme volontiers en jeunesse titrée : mais la chevalerie dégénère en une sorte d'institution de parade. C'est comme une décoration dont il est élégant de se fleurir. Les nouveaux chevaliers restent quand même des fils de marchands enrichis et on le leur rappelle ; les jeunes *Della Tosa* sont couramment surnommés les chevaliers de la quenouille, parce que leur fortune provient des pauvres fileuses de la campagne. En réalité, suivant une expression du temps, la première place appartient à ce haut négoce, qui est l'estomac de la cité (*stomaco della città*).

Cette grande bourgeoisie régnante s'affirme et se consolide par une série d'institutions. L'une, la plus importante, qui s'établit en 1309, s'appelle la *Mercanzia.* C'est essentiellement un tribunal de commerce ; mais c'est en même temps autre chose ; c'est une sorte de Conseil supérieur du commerce, qui s'occupe de le protéger et de le faire progresser. C'est encore un organe de gouvernement de la

classe dirigeante. La preuve en est qu'elle se compose uniquement de cinq conseillers, appartenant aux cinq *Arts majeurs* qui comprennent le grand commerce : *Arte di Calimala*, *changeurs*, *arte della lana*, *Por San Maria*, *épiciers-droguistes et merciers*. Ces conseillers doivent s'entendre avec les consuls des dits Arts majeurs ; mais il leur est défendu de convoquer les consuls des autres Arts, et pourtant les décisions prises par eux sont valables pour toutes les corporations ; rien ne démontre mieux la prédominance de la fédération qu'ils représentent.

Leur compétence est très étendue. Ils jugent sans appel tous les litiges qui touchent au négoce, ils règlent tout ce qui concerne les faillites, les rapports des compagnies commerciales avec leurs associés et leurs agents, les débats qui peuvent surgir à propos des affaires entre citoyens et étrangers. Ils auront par suite le mérite d'uniformiser le droit commercial.

La *Mercanzia* reprend en outre des fonctions qu'avait primitivement exercées l'*Arte di Calimala*. Il faut dire que Calimala était en décadence : plusieurs de ses banques périclitaient et la richesse avec l'influence passait de jour en jour à l'*Arte della lana*. Plus n'est question pour l'*Arte* qui décline d'entretenir à lui seul des rapports avec les gouvernements étrangers, avec les colonies de marchands florentins éparpillées sur le monde, de veiller aux routes, de réprimer les vols qui s'y commettaient. La *Mercanzia* s'en charge à sa place ; c'est elle aussi

qui décide s'il y a lieu à représailles avec les pays où trafiquent les marchands de Florence ; c'est d'elle, en un mot, que dépendent les déclarations de guerre commerciale. Elle détient donc une portion de l'autorité publique ; elle est, en une certaine mesure, souveraine ; cela est si vrai que, lorsqu'elle accorde ou refuse des représailles, ou bien, quand elle réforme les statuts de telle ou telle corporation, elle n'a pas à requérir l'approbation des prieurs.

La *Mercanzia* possède encore, pour l'exécution de ses sentences, un *officier étranger* (toujours à la manière du podestat), lequel peut procéder à la saisie des biens des faillis, à l'arrestation des banqueroutiers, etc. Ses pouvoirs sont, on le voit, considérables, si considérables que les autres Arts réclament, veulent avoir part à ses privilèges ; et, en 1318, ils obtiennent cette concession que désormais onze Arts bénéficieront de certaines faveurs réservées jusqu'alors aux Cinq Arts du haut négoce. Le fait est un symptôme significatif : il indique une montée de la bourgeoisie moyenne.

La *Mercanzia* qui fonctionne au profit de la classe riche, qui est contre les ouvriers un puissant instrument de solidarité patronale, a aussi la prétention d'être une institution charitable. Elle s'intitule, dans un texte de 1312, « refuge des indigents, patronage du monde, port et asile des misérables. » On croirait lire les litanies de la Vierge. En quoi cependant mérite-t-elle les éloges qu'elle s'accorde si libéralement ? Nous la voyons chargée d'exécuter les legs

pieux que les marchands consentaient en mourant pour la rémission de leurs péchés. Mais il ne faut pas se laisser duper par l'apparence. Si elle voulait bien faire la charité aux pauvres, elle n'entendait pas leur accorder de droits, et l'on constate cet esprit exclusif de la classe gouvernante dans les autres institutions qui font cortège à celle-là.

Avant tout, dans les institutions fiscales. Pour les impôts, il y a lutte alors entre deux systèmes : d'une part, des emprunts (*prestanze*) qui portent intérêt et qui sont remboursés aux prêteurs par des *gabelles*, c'est-à-dire par des taxes portant sur les objets de consommation ; d'autre part, des impôts sur le revenu, impôts à base progressive, s'efforçant de frapper la richesse mobilière et d'égaliser le sacrifice demandé aux contribuables, défendus le plus souvent par les grands alliés sur ce point au menu peuple. Une première fois, en 1266, c'est un comte, Guido Novello, un Gibelin, qui les avait institués. En 1326, ils sont de nouveau proposés et soutenus par le duc de Calabre, seigneur de Florence. Mais le premier système, celui des emprunts, plaît mieux aux banquiers ; il est pour eux une occasion de placements sûrs et qui rapportent. Et c'est dans cette période, en 1327, que tous les emprunts, consolidés, inscrits sur un grand livre, forment ce qu'on appelle un *Monte*. On appelait ainsi volontiers toute accumulation de capital. C'était, cette fois, la constitution de la dette publique portant un intérêt perpétuel ; et il est à peine besoin de dire que cette

création de la rente était bien vue de la classe riche, qui se mit presque aussitôt à jouer à la hausse et à la baisse et connut bien vite les secrets de l'agiotage.

Le régime ploutocratique, dont naissent ainsi les organes essentiels, se reconnaît encore au fait que, durant cette époque, les ouvriers sont tenus dans une stricte dépendance, qu'ils sont assujettis par serment aux corporations privilégiées, soumis à l'*officier étranger*, qui, dans les corporations de la laine et de la soie, est chargé de la discipline, empêche de former des sociétés, etc. Là, couvent de sourds mécontentements. Là, grondent déjà des menaces inquiétantes, des appels à la révolte. Là, surgissent de vagues désirs d'avoir un bon tyran qui allègerait le joug pesant sur les travailleurs manuels.

Toutefois le péril n'est pas encore imminent. La constitution, remaniée en 1330, institue une curieuse combinaison du tirage au sort et du scrutin pour la nomination des prieurs qui changent tous les deux mois ; mais elle laisse le pouvoir réel aux mains de la classe riche. C'est vraiment le moment où cette classe triomphe et Florence avec elle. Indépendante, reine de la Toscane, maîtresse de Pistoia qui reçoit un podestat florentin en 1329 et de tout le Val Nievole, elle étend son territoire jusqu'à l'Apennin ; elle célèbre sa grandeur et sa prospérité par des fêtes éclatantes. Le *popolo grasso* atteint alors son apogée : mais l'apogée est toujours voisin du déclin. Le temps est proche où ce pouvoir si solidement assis va se trouver pour la première fois ébranlé.

Consulter :

SALVEMINI, *Gli statuti Fiorentini del Capitano et del Potestà* (1322-1328). Arch. stor. ital., série V, t. XVIII, p. 66.

DINO COMPAGNI, *Chronique.*

ROMOLO CAGGESE, *Firenze* (t. II, ch. I et II, 1913).

DIGARD, *Les registres de Boniface VIII* (Bibl. des Écoles franç. d'Athènes et de Rome).

DAVIDSOHN, *Forschungen*, III et *Geschichte von Florenz*, III.

LEVI, *Bonifacio VIII e le sue relazioni col Comune di Firenze* (Roma, 1882).

ARCH. DI STATO DI FIRENZE, *Provisioni*, vol. X-XXV et *Consulte*, vol. V.

CORAZZINI, *Summario di storia fiorentina* (1899).

DEGLI AZZI, *La dimora di Carlo, figlio di re Roberto, a Firenze.* Archiv. Stor. ital., série V., t. XLII.

VILLANI, XI et XII.

BONOLIS (Guido), *La giurisdizione della Mercanzia in Firenze nel Secolo* XIV( Firenze, 1901).

## CHAPITRE III

### LE DUC D'ATHÈNES ET L'ÉLÉVATION DU MENU PEUPLE (1330-1343)

Dans un État, qui se sent relativement à l'abri des entreprises extérieures et qui peut ainsi se replier sur lui-même, ce sont les questions économiques qui passent au premier plan. Tel fut le cas à Florence dans la période qui va de 1330 à 1343.

La ville est alors riche, puissante et belle. Jean Villani place en 1338 son plus haut degré de prospérité. L'année précédente avait été d'une abondance exceptionnelle. Des comètes avaient traversé le ciel. La vieille lionne, que la République nourrissait, et ses deux filles avaient mis au jour six lionceaux : c'étaient là des signes évidents de bonheur. Le chroniqueur s'attarde complaisamment à décrire cette patrie resplendissante dont il est fier et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les principaux traits du tableau.

Florence possède un vaste territoire, qui s'étend jusqu'aux défilés de l'Apennin, englobe Pistoia,

Arezzo, une bonne partie du district de Lucques ; là s'élèvent de 60 à 80 châteaux qui sont à la Commune, sans compter ceux qui appartiennent à de simples citoyens florentins. La ville a par an un revenu de 300.000 florins et davantage ; beaucoup de royaumes eussent été heureux d'en avoir autant. Chaque année elle frappe à la Monnaie 350.000 ou 400.000 florins d'or. Elle peut mettre sous les armes 25.000 soldats-citoyens de 15 à 70 ans, en outre 1.500 nobles combattant à cheval et parmi eux 65 chevaliers, le tout sans préjudice d'une troupe de mercenaires dont la solde s'élève cette année-là au gros chiffre de 40.000 florins. La Commune contient 90.000 âmes dans l'enceinte, 80.000 dans la banlieue, et encore faut-il ajouter une quantité de religieux et de religieuses, plus 1.500 étrangers attirés par le commerce et déjà par la beauté de la ville.

Au premier rang des corporations vient l'*Arte della lana*, qui occupe 200 boutiques, fabrique annuellement de 70.000 à 80.000 pièces de drap représentant une valeur de 1.200.000 florins. On calcule que cette industrie fait vivre 30.000 personnes. L'*Arte di Calimala* importe, finit et revend 10.000 pièces de draps ultramontains qui valent plus de 300.000 florins. Il est redescendu au second rang : mais 80 banques relèvent encore de lui.

La ville, coquette, glorieuse de ses monuments, compte 30 hôpitaux, 110 églises, une légion de monastères d'hommes et de femmes (40 au moins). Elle

jette en 1334, les fondations du campanile de marbre qui doit accompagner la cathédrale et il est possible que Giotto (mort en 1336) en ait tracé le plan. Elle reconstruit le clocher de la Badia détruit dans une émeute populaire. Elle commence, en 1337, la nouvelle loggia de Or San Michele, où chaque Art aura son pilier pour y placer la figure de son saint patron. Quantité d'autres bâtiments, ponts, palais, églises, sont alors en construction et les 146 maîtres que contient la corporation de la pierre et du bois ne courent pas risque de chômer.

Si l'on pense que Florence rayonne en outre de la gloire de Dante, le fondateur de la littérature italienne, lequel, étant mort, est salué comme un génie ; que Boccace, son conteur sceptique et grivois, a déjà l'âge d'homme ; que Jean Villani écrit ses chroniques avec des curiosités et des précisions statistiques d'historien moderne ; on comprend que la ville du Lys rouge s'admire et dise d'elle-même aux jours dorés de la Saint-Jean : *Nel mondo non è più bella terra* (Il n'y a pas de plus beau pays au monde). Le roi de Naples, Robert, allié prodigue de bonnes paroles, écrit aux magistrats : « Dieu a ennobli, développé votre ville et l'a élevée au-dessus des villes voisines et même lointaines, si bien qu'elle peut être comparée à un arbre touffu, riche en feuilles et en fleurs, qui étend ses rameaux jusqu'aux confins de la terre. »

Cependant dans cette sérénité lumineuse apparaissent quelques points noirs. Villani rapporte les paroles

du philosophe Michel Scot : « Elle ne restera pas longtemps debout, la Florence des fleurs ; elle tombera dans la corruption ; elle vivra dans la dissimulation (*dissimulando*). » Déjà en 1333, la nuit de la Toussaint, un ermite de Vallombrosa a entendu un vacarme épouvantable de démons ; il s'est signé dévotement et il a vu passer une grande chevauchée de cavaliers noirs et armés dont l'un lui a crié : — Nous allons submerger la ville de Florence pour ses péchés. — Il n'y a pas à douter de cette vision : c'est l'abbé de Vallombrosa qui a conté lui-même la chose à Villani. Et cette nuit-là s'est déchaînée une pluie, ou plutôt un déluge, qui a duré quatre jours et quatre nuits, avec éclairs, tonnerre, ouragans, tremblements de terre. L'Arno, encombré par des pêcheries, a débordé, dévasté les campagnes, renversé les murailles de la ville, envahi les rues, les maisons, les églises, emporté les ponts avec la prétendue statue de Mars qui était considérée comme le palladium de la cité. Rien que pour l'enceinte et les ponts, les pertes ont été évaluées à 250.000 florins d'or ; seulement telle est alors la vitalité de Florence que le désastre a été vite réparé.

Mais quels étaient donc, au dire de Villani, les péchés qui méritaient aux Florentins pareille pénitence ? Il signale l'orgueil, le désir de dominer et de tyranniser les voisins, la rapine, l'usure, le commerce frauduleux, la vanité et la coquetterie des femmes qui se rient des lois somptuaires et qui ont été traitées par Dante de Sarrasines, tant elles aiment

à se farder et à se décolleter; il cite encore la gourmandise, la luxure, l'impiété. Tous les péchés capitaux y passent, et pourtant dans cette liste copieuse Villani a oublié le plus grand, le plus dangereux aussi : l'égoïsme impitoyable de la classe dirigeante, l'étroitesse de cœur et d'esprit avec laquelle, sans scrupule, elle se réserve tous les profits du travail commun, son injustice à l'égard des ouvriers qui sont, autant et plus qu'elle, les créateurs de cette richesse surabondante.

Que l'on consulte, en effet, les statuts des *Arts majeurs*. En 1335, *l'Arte di Por Sant Maria* interdit à tous ses *suppôts* toute ligue et association et il s'autorise, pour condamner ces coalitions qui pourraient nuire aux patrons, des préceptes de saint Paul sur l'amour et la charité fraternelle que les hommes se doivent entre eux. Les mêmes statuts décident qu'en cas de contestation c'est la parole seule du patron qui fait foi : inutile de recourir à des témoins. L'appel est interdit, si ce n'est pour les Arts moyens et mineurs, qui n'ont pas droit à la même considération, aux mêmes privilèges que les corporations du grand commerce et de la grande industrie ; les teinturiers en soieries sont obligés de fournir caution et de subir les prix qui leur sont imposés. — Même spectacle dans l'*Arte della lana*. En 1338, les ouvriers ou *sottoposti* doivent jurer d'observer les statuts ; sinon, il ne leur sera pas donné de travail. C'est le temps où fileurs et fileuses sont excommuniés et condamnés à des pénitences, s'ils emploient

plus d'un fil pour *annaspare la matassa* (dévider l'écheveau). Et toujours l'*uffiziale forestiere*, nommé par les consuls, met les mutins à l'amende et à la raison.

Aussi commence-t-on à entendre des plaintes sourdes qui se changent peu à peu en revendications plus nettes. Ces revendications, comme il est naturel dans un milieu encore très croyant, prennent une forme religieuse. Rien de plus populaire alors que le récit de ce miracle où Jésus apparaît au paysan affamé et se fait reconnaître à ce fait que le sac vide du pauvre homme se remplit tout à coup de pain. Ainsi qu'il arrive toujours au début d'un mouvement d'idées, les esprits courent à l'extrême opposé de la réalité qui les blesse. On pâtit des abus d'un régime ploutocratique, d'une politique mercantile ; on va, par réaction, jusqu'à condamner le désir de la richesse, cause essentielle du mal. C'est alors que les disciples de saint François d'Assise, les frères mineurs ou minorites, « les petits frères de la vie pauvre », comme ils s'intitulent, proclament que le renoncement à toute propriété, privée ou même collective, est chose évangélique et méritoire. Jean d'Oliva, Michel de Cesena, Joachim de Flore prêchent et attendent comme très prochaine une ère de paix et de concorde qui s'établira par l'égalité et la fraternité, une ère nouvelle à laquelle présidera l'Esprit Saint descendu sur la terre, pour achever la rédemption ébauchée par le Christ. Tous ces moines vont répétant dans leurs prédications que les hommes,

sous la loi de nature, ne connaissaient ni le tien ni le mien ; que la propriété fut la conséquence de leurs péchés ; mais que, Jésus leur ayant apporté la loi d'amour, la propriété, avec les maux et les querelles qu'elle engendre, n'a plus de raison d'être. Cette doctrine se propage si bien qu'elle inquiète les chefs de l'Église. Le pape Jean XXII fulmine d'Avignon contre ces adorateurs de la pauvreté ; il les dénonce comme hérétiques ; et, en 1337, frère François de Pistoia est brûlé à ce titre. Mais, dans le peuple, les adeptes ne manquent point à ces idées ; ils se reconnaissent à leur refus de prêter serment (comme les *patarins*, un siècle plus tôt), à leur abstention des offices de l'Église, même en cas de mort, et aussi à leur mépris et à leur haine pour les riches.

La conduite des grands et des riches va féconder, multiplier ces ferments de révolte.

Les grands continuent à violer les lois suivant leur fantaisie, à maltraiter sans scrupule les gens du peuple. On est obligé d'instituer contre eux une nouvelle magistrature, de créer, en 1340, un *Conservateur de la paix*, chargé de faire la police de la ville. Car le podestat, qui est noble, est accusé d'être enclin à oublier de punir ceux qui sont nobles comme lui; et, en 1337, une émeute éclate contre lui, pour la raison que, par sa négligence voulue, il trouble l'ordre au lieu de le maintenir.

Quant aux riches, ils sont menacés dans leur richesse par des événements extérieurs. Une période

de difficultés graves a commencé pour les banques florentines. En Orient, elles reculent avec les chrétiens, elles voient leur marché se rétrécir sans relâche; en Occident, la guerre, qui met aux prises la France et l'Angleterre, cause dans les relations commerciales des troubles qui amènent de grandes maisons au bord de la faillite.

Et les faillites mêmes se succèdent avec une rapidité inquiétante. De 1303 à 1308, les Mozzi ont sombré, puis, dans les années suivantes, les Frescobaldi, banquiers et bailleurs de fonds du roi d'Angleterre. Ils ont eu beau — en 1301-1302 — adresser à leur royal client des lettres où ils réclament 50.000 livres sterling, en se plaignant de pertes qu'ils ont subies aux foires de Champagne, en faisant remarquer qu'ils ont dû restituer 200.000 florins à des déposants qui ont cru devoir retirer leur argent; ils n'obtiennent pas satisfaction. Peut-être essayèrent-ils de se payer eux-mêmes, en pratiquant des extorsions sur les sujets du roi, en profitant de ce qu'ils avaient le monopole des recettes douanières du royaume. Ce qui est certain, c'est qu'en 1311 ils sont en fuite. Ordre est donné de les appréhender au corps, et le pape demande pour eux un sauf-conduit, afin qu'ils puissent venir se justifier. Ils nous apparaissent en même temps chassés de Florence comme magnats, et réfugiés à Pise.

Après eux, c'est le tour des *Bardi*. Nous voyons, en 1326, les maisons qu'ils possèdent à Londres saccagées, et nous les retrouvons, en 1334, engagés

à Paris avec les Peruzzi dans un grand procès contre les Tolomei de Sienne. En 1326, les Scali, les Amieri, les Petri suspendent leurs paiements. Les Peruzzi ne tardent pas à être atteints. Ils ont prêté aux rois d'Angleterre 1.365.000 florins d'or, une somme qui « vaut un royaume ». Mais les rois d'Angleterre, pour suffire aux frais de la guerre de Cent ans, ont besoin d'argent et ne sont ni en humeur ni en état de payer leurs dettes. Les rois de France sont, eux aussi, à la gêne. Ils cherchent à remplir leurs caisses par n'importe quel moyen ; et, en 1337, le roi Philippe VI de Valois fait arrêter des Florentins sous le prétexte (vraisemblable et toujours commode) qu'ils pratiquent l'usure et qu'ils soutiennent son adversaire, le roi d'Angleterre. Ils furent d'ailleurs, suivant la coutume, relâchés moyennant finances. Les événements qui se passent ainsi dans l'Europe occidentale ont une importance considérable pour les maisons de Florence, et un détail suffirait à le prouver. Nous trouvons, à la date de 1338, une somme payée par une Compagnie florentine pour le voyage d'un bateau qui est envoyé tout exprès, afin de porter les nouvelles de la guerre franco-anglaise aux comptoirs que Florence a dans l'île de Rhodes.

Les pertes que subissent les banquiers, le trouble profond du crédit qui en est la conséquence ont une répercussion immédiate sur la vie intérieure de la République. Le *popolo grasso* voit baisser son influence : de plus le commerce et, par contre-coup, les métiers sont frappés de langueur; une crise

économique accompagne la crise financière. Elle est encore aggravée par les dépenses de la Commune. La politique de la grande bourgeoisie dirigeante consistait à agrandir le territoire, à ruiner les villes voisines et concurrentes. La guerre avec Pise était quasi permanente. Lucques était achetée à Martino della Scala au prix de 250.000 florins. Mais, s'il était aisé d'y entrer après ce marché, il était difficile d'y rester. Les Pisans s'y opposaient de toute leur énergie. Les Florentins, accoutumés à se battre par procuration, lancent contre eux des mercenaires; mais leur chef, Malatesta, traître ou maladroit, laisse prendre la ville de Lucques. Or, il se trouva dans son armée un capitaine qui s'était distingué par sa vaillance, par son habileté. C'était un Français, Gautier de Brienne, duc d'Athènes. Il parut être aux Florentins l'homme indispensable du moment : il fut proclamé Seigneur pour un an.

Qu'était ce nouveau venu ? Un petit homme laid, dont la barbe mangeait le visage, mais qui était en revanche souple, rusé, intrigant, et ressemblait à un Grec du Bas Empire beaucoup plus qu'à un Français. Son duché lui avait été pris, en 1312, par des Catalans, appartenant à ces Grandes Compagnies nomades qui sillonnaient et ravageaient l'Europe. Lui-même devint dès lors un de ces aventuriers qui, sans terre et sans argent, cherchaient fortune par le monde avec une bande de soldats prêts à se louer au plus offrant. Les siens étaient pour la plupart des Bourguignons. Avec eux il allait en quête d'une

ville qu'il pourrait servir d'abord et asservir ensuite.

Il fut bien près d'arriver à ses fins, de remplacer la République à Florence par une de ces « tyrannies », ou dynasties militaires qui, en ce temps-là, s'établirent dans une foule d'autres villes. Il avait pour lui l'Église : l'évêque de Florence parla, le pape écrivit en sa faveur ; son titre était de descendre des Croisés, d'être allié de la maison de France. Les grands espéraient, sous un chef guerrier, noble comme eux, reprendre la place d'honneur dans la cité et trouver gloire et butin dans de brillantes expéditions ; ceux des banquiers qui étaient en danger de faire faillite rêvaient en lui un sauveur, qui ne veillerait pas trop sévèrement sur les finances de la Commune et permettrait de lucratives affaires. Enfin et surtout le menu peuple, lassé de la domination égoïste et dure de la bourgeoisie, comptait sur un prince libéral et populaire pour adoucir sa misère. Grâce à la convergence de toutes ces sympathies, ambitions, convoitises, espérances, le duc d'Athènes, au mois de septembre 1342, fut aisément nommé Seigneur à vie.

Au fond cette élection était un coup d'État contre la haute bourgeoisie dominante. Le gonfalon de justice était déchiré ; déchiré aussi le livre *degli ordini ;* les prieurs étaient relégués dans un palais écarté avec une garde dérisoire de vingt hommes, tandis que le nouveau Seigneur se logeait au Palais Vieux, protégé par quinze cents Français et Bourguignons.

Le duc — ainsi affermi — n'oublie pas le menu

peuple auquel il doit, en grande partie, son élévation. Il fait nommer prieurs des gens des petits métiers. Il se montre familier avec les artisans les plus humbles et ses officiers font de même. « Compère, allons boire ! » disent-ils à ceux qu'ils rencontrent. — Les actes sont d'accord avec les paroles. Le nouveau gouvernement n'a point de ménagements pour les corporations privilégiées ; il ne respecte pas leur autonomie ; il pénètre dans leur vie intérieure ; il les remanie, les démembre pour créer de nouvelles corporations auxquelles il donne des armoiries, des étendards, des consuls. Il étend sa faveur jusqu'aux ouvriers, sujets des corporations. En novembre 1342, une supplique est adressée au duc par les teinturiers et savonniers contre les injustices dont ils sont victimes de la part des fabricants de drap. Ils allèguent que le paiement qui leur est dû est retardé parfois de quatre et cinq ans, ou bien fait en marchandises ; que les tarifs sont fixés à leur gré par les drapiers et que tout recours est inutile par devant les consuls qui sont drapiers eux-mêmes ; qu'ils sont obligés de payer un sou par livre pour toute matière première qu'ils doivent acheter à l'*Arte* qui en a le monopole. Ils se déclarent prêts à abandonner leur métier, s'ils n'obtiennent pas satisfaction. Le duc leur donne raison, accueille leurs griefs défend à l'*Arte della lana* d'user de procédés tyranniques, interdit à ses consuls de rien faire sans le consentement du Seigneur de la ville. Peut-être songe-t-il à faire des teinturiers un vingt-deuxième

*Art* ayant les mêmes droits que les vingt et une corporations officielles. On peut remarquer que les statuts de l'*Arte della lana*, remaniés à cette époque, sont pour la première fois abondants en bonnes paroles pour les *sottoposti*. On veut traiter avec eux gracieusement. Leurs fautes, si fautes il y a, sont dues à l'ignorance, non à la malice. On supprimera les amendes non justifiées. On va réduire les pouvoirs de l'*uffiziale forestiere*. On ne permettra plus qu'il agisse sans l'approbation des consuls. Ce qui explique sans doute cette douceur inusitée, c'est que le duc avait annoncé l'intention de nommer lui-même ce petit podestat industriel et de le tenir sous son contrôle direct.

On comprend que le duc — pour toutes ces mesures — ait été adoré du petit peuple, et aux fêtes de Pâques, en 1343, il y eut dans les rues quantité de danses et de divertissements. Le duc d'Athènes — comme tous ceux qui ont joué le même rôle que lui — soignait les réjouissances populaires.

Toutefois se maintenir au milieu des partis ardents et multiples que renfermait Florence était une entreprise malaisée. Philippe VI de Valois, apprenant l'aubaine échue à son cousin, avait dit : « Le pèlerin a trouvé auberge ; mais je crains qu'il n'ait mauvais hôtel. » Le fait est qu'il tourna bientôt contre lui de puissantes inimitiés.

La bourgeoisie riche (il est à peine besoin de le dire) le déteste cordialement; et plus tard elle brûlera les archives, pour qu'il ne reste pas de souve-

nir officiel des actes de ce gouvernement dirigé contre elle. Elle est exaspérée par les faveurs faites aux ouvriers, puis (raison plus avouable et qui se couvre du manteau de l'intérêt général) par le sans-gêne du duc qui abolit les lois somptuaires, qui dépense sans compter, qui s'attribue le revenu de tous les impôts indirects, qui, en dix mois et dix-huit jours, récolte plus de 400.000 florins d'or à Florence et plus de 200.000 venant des terres et châteaux du district. Le Seigneur que s'était donné la ville n'entendait pas qu'on lui fît à ce sujet des observations ; un meneur de bœufs, qui par son influence avait été nommé prieur, hasarda un mot de trop sur les impôts : le duc lui fit arracher la langue.

La bourgeoisie lui en veut encore de la désinvolture avec laquelle il loge ses Bourguignons dans les palais voisins du Palais-Vieux, et cela sans payer de loyers ; et aussi d'un péché très français, dont ses officiers ne sont pas plus innocents que lui-même et qui consiste à se montrer trop galant avec les dames.

Pour lutter contre cette inimitié qui va croissant, a-t-il gardé ses premiers partisans ? Non, il en perd beaucoup un à un. Les grands ne lui pardonnent pas d'avoir fait la paix avec Lucques et avec Pise, puis d'avoir mis un frein à l'arbitraire de leurs fantaisies aristocratiques. Un d'entre eux, un Bardi, a été frappé de mort pour avoir pris à la gorge et failli étrangler un ouvrier ; un autre a été puni de même pour avoir violé une fille du peuple. Cet homme, en vérité, ne

respectait pas les privilèges de la noblesse ; il ne respectait pas davantage ceux de la richesse. Plusieurs personnages appartenant aux familles les plus considérables, et parmi eux un Médici, avaient été condamnés pour avoir volé la commune, pour avoir fait des gains illicites dans les fournitures militaires. Il avait perdu également l'appui de l'Église, de l'Évêque, qui pouvaient lui reprocher de ne pas se soucier des vieilles haines, de ne pas être assez Guelfe, d'avoir rappelé des Gibelins proscrits, de leur avoir confié la garde de plusieurs châteaux. Surtout les gros de la cité sentaient qu'il tendait à se passer d'eux, et que, ayant fait alliance avec les Seigneurs des villes voisines, il travaillait pour lui et non pour eux.

Aussi se trame-t-il bientôt contre lui trois conspirations qui se rejoignent. On songe d'abord à l'assassiner dans un rendez-vous d'amour ; mais, averti, il ne sort que bien escorté. On recourt alors à un autre moyen. Les grands et les bourgeois riches font venir de la campagne des gens de leur maison, des paysans qui leur sont tout dévoués ; ils exploitent le sentiment national qu'il est toujours si facile d'exciter contre les étrangers. Enfin un soir, le 26 juillet, jour de Sainte-Anne, à l'heure où les ouvriers sont sortis des ateliers et éparpillés dans leurs logis, les hommes qui sont à la solde des grands et des bourgeois provoquent une rixe qui dégénère vite en émeute. On crie dans les rues : « Vive le peuple ! Vive la Commune ! Vive la




Écusson de la Corporation du Batiment.
Florence — Musée National.
(André della Robbia.)

liberté » ! Des barricades se dressent. Quelques gens du peuple — cardeurs de laine, bouchers — accourent pour défendre le duc. Mais, résidant au centre de la ville, il est coupé des faubourgs, cerné avec ses troupes au Palais-Vieux. Il avait fait du quartier un véritable camp retranché ; il essaie donc de s'y défendre ; il est prêt à soutenir un siège. Dans la bataille, le palais du podestat est brûlé ; mais Gautier de Brienne ne cède point et il y a un moment critique où l'on peut se demander comment les choses vont tourner. Sur Florence marchent les seigneurs des environs qui sont pour lui et les milices des villes libres qui sont contre lui. Les Florentins ont, en attendant, institué un gouvernement provisoire. Comme il arrive en temps de révolution les passions sont déchaînées et le sang coule ; les officiers du duc que les insurgés peuvent saisir sont tués, traînés dans les rues, pendus par les pieds. Le chef de sa police, qu'il a consenti à livrer, est massacré avec un fils de dix-huit ans qui veut le défendre ; puis le malheureux est mis en pièces ; les morceaux sont portés au bout des piques et mangés, cuits et crus. Un prêtre s'est écrié : « Je ne veux plus dire la messe que je n'en aie pied ou aile. » Et il a arraché un bras de la victime.

Cependant la situation du duc n'est guère tenable, les vivres lui manquent. Seulement comme il a eu l'adresse de garder en otage les prieurs, il négocie par l'entremise de l'évêque et il finit par conclure un traité en bonne et due forme. Il renonce à tous

ses droits de Seigneur de Florence, et le 7 août, avec ses troupes qui l'escortent, il quitte la ville. Il se retire d'abord à Bologne, puis il passe à Venise, dans le sud de l'Italie, plus tard en France où il restera parmi les morts de la bataille de Poitiers.

Les Florentins, vainqueurs, instituèrent la fête perpétuelle de Sainte-Anne en l'honneur de leur liberté recouvrée. Et sans aucun doute la journée du 26 juillet fut un réveil national et républicain : mais le sens en est plus compliqué. Ce fut aussi une révolution anti-démocratique, un temps d'arrêt, une halte dans le mouvement de lente ascension qui tendait à faire sortir les Arts mineurs et les ouvriers de leur situation inférieure et misérable. Le mouvement n'était toutefois qu'interrompu, et il n'allait pas tarder à reprendre sa marche en avant.

Consulter :

Villani (Giovanni et Matteo).

Peruzzi, *Storia del Commercio e dei Banchieri di Firenze in tutto il mundo conosciuto dal 1208 al 1345* (Firenze, 1868).

Paoli, *Della signoria di Gualtieri Duca d'Atene in Firenze* (1862). — *Nuovi doc. intorno a Gualtieri di Brienne* (Arch. Stor. ital., S. III, p. 16).

Rodolico, *Il popolo minuto* (Bologna, 1899).

Whitwell (*Ouvrage cité dans le tome I*).

Guerrieri (Giovanni), *Nuovi documenti intorno a Gualtieri VI di Brienna, Duca d'Atene* (Arch. Stor. ital., V, 21).

Medin (Antonio) e Frati (L.), *Lamenti storici dei Secoli XIV, XV, XVI* (4 vol. in-16).

# CHAPITRE IV

## PRÉLUDES DE L'INSURRECTION DES CIOMPI (1343-1378)

Florence, rendue à elle-même, est rendue à ses querelles, et l'évolution des partis, lente ascension des petits, lente déchéance des grands, y continue. Cependant des fléaux y apportent une perturbation momentanée : la disette, la peste ont des conséquences sociales inattendues. Mais, quand la mort a passé, la vie reprend son cours régulier, et, dans le tiers de siècle qui suit l'expulsion du duc d'Athènes, ce qui domine à Florence, malgré des résistances tenaces, c'est une tendance démocratique à diminuer le pouvoir des nobles, de l'Église et même de la haute bourgeoisie.

Pendant cette période, la politique extérieure est peu de chose. On ne peut noter que quelques petites guerres. Guerre avec les Visconti de Milan (1351-53) qui veulent s'agrandir démesurément et la politique florentine se révèle en cette occurrence telle qu'elle restera pendant bien longtemps : empêcher la crois-

sance excessive de toute puissance italienne, maintenir l'équilibre entre les dominations existantes, et pour cela former une ligue des villes contre celle qui cherche à s'assurer une prépondérance trop marquée. Guerre avec les mercenaires allemands, bretons, anglais qui pillent et ravagent l'Italie, danger permanent pour les bourgeois qui les ont appelés et payés pour se battre à leur place et qui ensuite ne peuvent se défaire de ces auxiliaires importuns. Florence réussit à les écarter à force d'argent et d'intrigues ; les vilains des Apennins leur infligent une leçon sévère ; mais ils demeurent à l'état de menace perpétuelle. Guerre avec Pise, la rivale détestée, la concurrente gênante qui commande la vallée de l'Arno et l'accès de la mer, qui se permet d'imposer des droits de transit aux marchandises florentines. Aussi les prisonniers Pisans sont-ils l'objet de procédés humiliants : quand ils entrent par la porte San Frediano, ils sont soumis au même tarif que la viande de porc. Quand la paix se conclut, les Florentins obtiennent le libre usage du port de Talamone et font l'acquisition d'une petite île où l'on peut débarquer. Mais de ce côté aucun avantage n'est définitif, tant que Pise subsiste indépendante. Guerre enfin, plus importante, avec le Pape ; seulement pour l'expliquer, il faut remonter assez avant.

C'est, au fond, un épisode de la grande querelle qui a mis aux prises l'Église et l'État et rempli le moyen âge comme les temps modernes. Les Communes, comme les États de nos jours, ont revendiqué

les droits de la société laïque contre la société ecclésiastique. Elles ont défendu la souveraineté locale contre la souveraineté universelle à laquelle prétendait cette association internationale qu'est l'Église catholique.

Le débat a porté sur ce point essentiel : ramener au droit commun le clergé régulier et séculier qui voulait des privilèges juridiques et des exemptions fiscales. Les clercs entendaient avoir des tribunaux particuliers qui fussent seuls compétents pour les juger et devant qui les laïques pussent être traduits pour délit d'hérésie, d'usure, pour questions relatives aux mariages, etc. ; ils entendaient en même temps être exemptés, eux et leurs biens, des impôts pesant sur les autres citoyens. De plus, il ne manquait pas de prêtres qui faisaient des affaires, spéculaient, fonctionnaient comme notaires et procureurs pour dresser des testaments. Quelques-uns affectaient des allures cavalières ; ils circulaient armés et, s'il en faut croire un sonnet de Pétrarque, ils s'érigeaient en rivaux des maris. Un fait donnera une idée de leur puissance : une loi de 1357 défendait à tout médecin de visiter un malade plus de deux fois, si celui-ci ne se confessait pas.

A ces prétentions les Communes (car le cas n'est point particulier à Florence) opposent des mesures de défense. Elles décident que tous les clercs seront exclus des fonctions publiques, ce qui est presque une demi-séparation de l'Église et de l'État. Elles édictent des lois somptuaires, qui visent et atteignent

le clergé à la bourse, car mettre une limite aux dépenses des enterrements, c'est diminuer d'autant son casuel. Elles déclarent que les biens hérités par les prêtres seront soumis aux taxes ordinaires. Elles leur défendent de faire du commerce, d'exercer les fonctions de notaire. Elles les astreignent à revêtir les habits de leur profession et à ne point porter d'armes sur eux sans l'autorisation de la Commune.

Le sourd antagonisme, qui se trahit dans ces mesures, aboutit à des querelles ouvertes. L'Église recourt à ses armes spirituelles; elle excommunie les autorités, jette l'interdit sur la ville, organise la grève des sacrements ; plus d'offices, de baptêmes, de mariages, d'ensevelissements religieux ; et c'est un trouble profond jeté dans la vie civile. La Commune riposte en payant des clercs qui officient quand même, ou en détachant du clergé des hommes, qui, plus citoyens que prêtres, résistent aux ordres de leurs supérieurs. Au besoin elle « boycotte » l'évêque, le met en quarantaine. Ainsi, en 1282, dans la ville de Pistoia, à propos d'un litige sur la dîme, un bourgeois propose que boulangers, tailleurs, barbiers, marchands de vin et d'huile, fabricants de chaussures, forgerons, maréchaux, meuniers, etc., cessent de travailler pour l'évêque, On veut le réduire par une espèce de grève générale. Dans une autre ville, à Padoue, un homme qui a tué un prêtre est puni d'une amende dérisoire.

La lutte, malgré des accès d'exaspération, se

termine le plus souvent par une sorte de Concordat, par un traité entre la puissance civile et la puissance ecclésiastique : la foi est, en effet, très vivace encore et travaille en faveur de l'Église.

A Florence, ville guelfe, où la dévotion au Saint-Siège fut longtemps exigée des magistrats de la ville et des consuls des corporations, le pape et le clergé furent plus longtemps respectés qu'ailleurs. Mais, au quatorzième siècle, apparaissent des symptômes de désaffection. La Commune a dû se défendre contre les ambitions de Boniface VIII, qui a rêvé de se faire seigneur de la Toscane. Dante a eu des mots terribles contre certains pontifes qu'il a hardiment logés en enfer; et si chez lui ces hardiesses se marient à une piété ardente, d'autres esprits se laissent aller jusqu'à l'incroyance. Cavalcanti, qui fut poète comme Dante et son contemporain, ne paraît pas bien sûr de l'immortalité de l'âme. Boccace prend pour victimes ordinaires de ses plaisanteries grasses les curés et les nonnes. Sacchetti, auteur de nouvelles, nous conte l'histoire d'un prêtre qui va porter le viatique, ou, comme dit le peuple, le Bon Dieu à un malade. En route il rencontre une rivière débordée; il est sur le point de se noyer; il se débat, il en réchappe et il s'écrie en abordant : « Ah ! Seigneur, si je ne t'avais pas aidé plus que tu ne m'as aidé, nous serions tous deux en piteux état ». La plaisanterie sent déjà Rabelais et Voltaire. Le fait que la cour pontificale a quitté Rome et mène joyeuse vie en Avignon n'est point de nature à lui ramener

le respect, et lorsqu'en 1346 un pape réclame l'aide du bras séculier pour obtenir le paiement d'une créance sur la banque Acciajuoli et menace la Commune d'interdit, sous prétexte qu'elle est responsable des méfaits de ses sujets, il n'obtient, malgré cette menace et l'appui du « parti guelfe », qu'un refus nettement formulé. Par un contraste curieux, le menu peuple est encore très pieux; il s'intitule volontiers la sainte canaille de Dieu, *sancta Dei plebes*, comme on peut le voir encore sur un vitrail d'une église de Troyes. Mais il est fort suspect d'hérésie; il est en bonne partie acquis aux doctrines des Franciscains minorites, qui condamnent à la fois la richesse, la propriété et la corruption de la grande Babylone qui n'est autre que la cour d'Avignon. Pour tout dire en deux mots, il est croyant et anticlérical. En revanche, la haute bourgeoisie à laquelle appartiennent la plupart des écrivains, se pique d'être sceptique, frondeuse, moqueuse, tandis que les banquiers sont liés aux papes par de multiples intérêts; elle est à la fois cléricale et incrédule.

C'est dans ces conditions qu'éclate, en 1375, un grave conflit entre Florence et le pape Grégoire XI. Un de ses légats, venu en Italie pour soumettre la Toscane à l'autorité temporelle du Saint-Siège, ne réussit qu'à susciter une révolte dans Florence et dans les États de l'Église. Les Florentins, excommuniés, ne cèdent point. Ils obligent l'évêque et les prêtres à dire la messe, sous peine de 10.000 florins d'amende. Ils sont encouragés dans leur rébellion

par des moines Toscans qui, de Paris où ils étudient et enseignent la théologie, déclarent que l'excommunication ne peut rien contre des innocents; qu'attaquer l'Église serait mal, mais que se défendre contre ses empiétements est licite et méritoire. Les huit magistrats que la Commune a nommés pour soutenir cette guerre sont appelés par la voix populaire les *Huit Saints*, comme s'ils étaient voués à une tâche pieuse, et ils n'hésitent pas à confisquer, à « nationaliser » les biens du clergé. Ces biens sont mis en vente, et la Commune s'engage à défendre de tout dommage ceux qui les achèteront.

Ces mesures radicales répondaient aux sentiments de la petite bourgeoisie. Mais le pape Grégoire XI meurt sur ces entrefaites, et la grosse bourgeoisie en profite pour négocier et traiter avec son successeur. C'était une véritable capitulation de la Commune. Tous les statuts qui pouvaient avoir été décrétés contre l'Inquisition, la foi catholique, la liberté ecclésiastique étaient cassés. Les biens pris au clergé devaient lui être rendus ou compensés par une indemnité équivalente. Florence s'engageait à payer en sus 250.000 florins d'or. A ces conditions, elle recevrait l'absolution plénière. Cette victoire de la papauté semblait d'autant plus surprenante qu'elle survenait en un instant où sa force n'était guère à craindre. C'est en 1378 que commençait le grand schisme; et c'était pour longtemps la division de la chrétienté d'Occident entre deux ou trois papes simultanés qui allaient dépenser toute leur énergie

à se foudroyer mutuellement. Le traité n'en parut que plus humiliant à la petite bourgeoisie et au menu peuple de Florence, et il n'allait pas être un des moindres griefs de ces deux classes contre la classe dirigeante dans la lutte qui éclata en ce temps-là.

Revenons maintenant à cette lutte sociale, qu'il nous faut suivre sur le terrain politique et sur le terrain économique.

Dans le domaine politique, ce qui est le plus frappant, c'est l'abaissement définitif des nobles. Ils ont bien essayé, après la chute du duc d'Athènes, de s'assurer une part dans les offices suprêmes; ils ont fait rayer d'un trait de plume les *Ordinamenti di giustizia*. Mais ils ont été contrecarrés, arrêtés par la bourgeoisie riche (1), et, comme ils ont voulu recourir à leurs anciens procédés, violences, batailles dans les rues, incendies de maisons, on a décidé que les magistratures seraient partagées par tiers entre les *Arts majeurs*, les *Arts moyens* et les *Arts mineurs;* on a remis en vigueur les *Ordinamenti di giustizia* (1343). A partir de ce moment, les grands auront encore, par l'intrigue, par des alliances avec le menu peuple, un reste d'influence; mais c'en est fini des descentes armées dans la rue, de ces sanglantes équipées où l'on se vantait de faire boucherie (*far carne*).

La lutte va se concentrer d'une part entre la grosse et la petite bourgeoisie (les *Arts majeurs* et les

(1) Pour les détails, voir R. CAGGESE, *Firenze*, II, 194.

autres), et, d'autre part, entre la classe bourgeoise, qui a seule tous les droits politiques, et la classe ouvrière et paysanne qui n'en a aucun.

La lutte entre les deux groupes de la bourgeoisie prend la forme (c'était la coutume à Florence) d'un duel entre deux familles : les *Albizzi*, qui, avec le « parti guelfe », représentent la tendance aristocratique et cherchent à imiter, à remplacer les nobles abattus, et les *Ricci*, qui, avec les Médici, famille de riches marchands, représentent une tendance semi-démocratique et se rapprochent des petits artisans et commerçants.

Le « parti guelfe » imagine alors un moyen, sinon de s'assurer le pouvoir, du moins d'en écarter ceux qui le gênent. C'est de les dénoncer comme gibelins. Le nom n'avait plus de signification précise ; mais il était resté impopulaire. Au moyen donc de ce qu'on appelle l'*ammonizione*, on déclare que tel ou tel est gibelin et, en vertu d'antiques exclusions, impropre à obtenir les magistratures. Il y eut ainsi bientôt 200 ou 300 *ammoniti*, et ce qui n'était pas le moins étrange, étant donnée l'origine du mot gibelin, parmi eux des gens du peuple.

De plus les scrutins sont audacieusement falsifiés par la classe régnante, de façon à répartir les honneurs entre quelques familles privilégiées. De la sorte, les *Arts mineurs*, parqués dans un rang inférieur, frappés souvent dans la personne de leurs chefs, éprouvent un amer ressentiment contre ces banquiers et ces gros bourgeois qui savent si bien, sous

les plus futiles prétextes, se débarrasser de leurs adversaires.

La lutte entre la bourgeoisie et la classe ouvrière est plus grave encore. Il ne s'agit plus de se disputer le pouvoir et les honneurs; il s'agit d'une véritable lutte pour la vie ; et elle intéresse presque autant les travailleurs de la campagne que ceux de la ville.

Ce qui la rend plus ardente, c'est la misère qui s'abat en ce moment sur la population pauvre. Les années qui suivirent l'expulsion du duc d'Athènes furent marquées par toute espèce de fléaux. En 1345, la faillite longtemps retardée des Peruzzi et des Bardi est enfin un fait accompli. Le roi d'Angleterre refuse de payer les créances qu'on lui réclame, si bien qu'aujourd'hui encore il est poursuivi de réclamations par des descendants lointains des Peruzzi. Ce krach financier a son contre-coup sur le commerce qui se resserre, sur l'industrie qui essaie de réparer ses pertes en diminuant le salaire des ouvriers. La crise s'aggrave encore du fait que le roi de France, pour punir Florence d'avoir chassé un prince français, fait saisir les biens des Florentins qui se trouvent dans ses États, et c'est un débouché de plus fermé au négoce. En même temps surgissent des fléaux naturels qui aggravent la situation. Ce sont des épidémies variées, puis, en l'année 1346-1347, une disette qui se fait sentir dans toute l'Europe et n'épargne point Florence. On y meurt littéralement de faim. Cela, comme toujours, amène des émeutes populaires, où des grands, comme An-

drea Strozzi, apparaissent mêlés aux gens des faubourgs et où grondent des paroles menaçantes. Un des émeutiers, qui est cardeur de laine, s'est écrié en 1343 : « Nous grandirons tellement que nous aurons de grandes richesses, et que les pauvres seront riches à leur tour. » Trois ans plus tard (1346) un autre cardeur de laine est arrêté, emprisonné, étranglé, parce qu'il a voulu créer des « fraternités » entre ses camarades et d'autres ouvriers. Un curieux type et déjà presque tout moderne, ce condamné qui s'appelle Cinto Brandini ! Il ne paraît plus avoir eu en vue de créer une corporation calquée sur les autres et qui aurait eu, comme elles, ses consuls et ses droits politiques. Il semble avoir rêvé de constituer la classe ouvrière en parti de classe, ayant un fonds de réserve formé par ses cotisations, et se tenant à l'écart des grands, des bourgeois et des seigneurs de rencontre.

Les grèves et les tentatives d'unions secrètes sont nombreuses ces années-là ; et, ce qui rend la chose plus inquiétante, c'est que les ouvriers de Florence s'entendent avec ceux d'autres villes, de Sienne par exemple. La bourgeoisie apeurée, constatant que les salaires montent, parce que les ouvriers ont été frappés plus que les autres par la mortalité et aussi parce qu'ils se concertent pour obtenir de meilleures conditions de vie, prend des mesures exceptionnelles. Pour empêcher la hausse des vivres, elle permet l'entrée libre du bétail, du blé, du vin ; ou bien, pour empêcher la hausse de la main-d'œuvre, elle

autorise les menuisiers et maçons étrangers à exercer librement leur métier sur le territoire de la Commune. Les *Arts majeurs*, il est vrai, ne cèdent rien sur leurs privilèges et demandent même qu'on augmente la somme d'honneurs et de grâces dont ils jouissent (1344). Mais ils peuvent constater un symptôme grave : pour la première fois, les travailleurs de la ville et ceux des champs se rapprochent et s'unissent.

Pendant les années précédentes, la bourgeoisie enrichie et le « parti guelfe » avaient opéré de nombreux achats de terres et de maisons à la campagne. La terre, en effet, rapportait communément 8 p. 100. De 1350 à 1400, le prix des fermages a triplé autour de Florence. Cela ne pouvait se faire sans molester les paysans qui commençaient à regimber. Les chroniqueurs, qui pour la plupart appartiennent à la classe riche et qui, partant, sont durs et incompréhensifs pour les réclamations des petits, nous apprennent les doléances des propriétaires florentins devant les prétentions nouvelles des campagnards. Ils veulent, paraît-il, qu'on leur fournisse pour les domaines qu'ils ont à mettre en valeur des bœufs, des semences, et qu'on leur prête des capitaux. Ils font entre eux des coalitions. Ils organisent de véritables grèves. Ils s'entendent pour ne plus travailler les terres des propriétaires qui résident à Florence, pour ne plus louer leurs immeubles, pour ne plus faire affaire avec eux. Les propriétaires demandent une répression sévère et font nommer tout exprès une Commis-

sion de douze citadins. Par ses soins, les paysans, fermiers aussi bien que journaliers, sont soumis à des conditions rigoureuses. On leur défend toute association. On augmente leurs impôts ; on leur fait payer le sel très cher. Bref les paysans rencontrent dans les bourgeois des maîtres aussi durs que l'avaient été les seigneurs au temps du servage ; et dans Florence même éclatent des émeutes contre les officiers de Or San Michele, chargés de régler le prix des grains et des légumes.

Les choses en étaient là, c'est-à-dire dans un état peu satisfaisant, quand un terrible fléau vint tout suspendre : je veux parler de la Grande peste de 1348.

Apportée, dit-on, du fond de la mer Noire par un vaisseau gênois, elle tomba sur une population déjà épuisée par les maladies et la disette qu'avaient amenées des pluies torrentielles. Au printemps de 1348, elle est dans toute sa force. On a d'abord la fièvre, puis des bubons aux aisselles et aux aines, des taches livides sur tout le corps. En trois jours, on est emporté. Les enfants sont enlevés les premiers ; après eux, les grandes personnes ; et l'abondance des cadavres est telle que les croque-morts ne suffisent pas à les enterrer. Les boutiques sont fermées, beaucoup de maisons désertées ; les riches se sont enfuis, les pauvres sont morts. Il y périt, au dire de Machiavel, 96.000 personnes, la moitié de la population, selon les uns, les trois cinquièmes, selon les autres.

Les effets d'un pareil fléau sur les mœurs, quand il sévit plusieurs mois, sont très puissants et très divers. Ils varient suivant les caractères des gens. L'épidémie développe à la fois l'égoïsme et le sentiment de la solidarité. Ceux qui ont pour devise : Chacun pour soi, ne songent qu'à sauver leur vie. Quantité de malades sont ainsi laissés sans secours. Sacchetti nous a conté le bizarre testament de ce Florentin qui léguait toute sa fortune aux mouches. Pourquoi ? Parce qu'elles avaient été les seules à ne point l'abandonner. Et d'autre part le péril suscite d'admirables dévouements, exalte la charité jusqu'à l'héroïsme. C'est alors que se fonde l'archiconfrérie de la Miséricorde, dont les adeptes, avec leurs cagoules noires, passent encore dans la Florence moderne comme des fantômes du passé, allant soigner les malades et enterrer les morts. Leur siège social, qui touche à la rue de la Mort, à la rue du Squelette, rappelle leur funèbre origine. Puis, comme tout ce qui écrase la faiblesse humaine sous la poussée d'une formidable force naturelle, le fléau inspire aux âmes pieuses le renoncement au monde, le dégoût de la vie ; il avive la dévotion, il multiplie les processions, les prières publiques, les donations aux églises, il prosterne les fidèles au pied des autels, il peuple les cloîtres de pénitents. Chez les tempéraments joyeux et robustes l'incertitude du lendemain fait, au contraire, office d'excitant ; elle invite à employer gaîment des heures qui risquent d'être si brèves ; elle peut exaspérer l'âpre re-

cherche de la jouissance jusqu'à la rage du plaisir. On sait que Boccace, qui d'ailleurs s'était prudemment réfugié à Naples, prend prétexte de la peste pour égrener devant de belles dames les histoires égrillardes et voluptueuses de son *Décaméron*.

Le fléau a encore des conséquences d'une autre nature. Il fait naître dans les villes du moyen âge, jusqu'alors si insoucieuses d'hygiène et de propreté, les premières mesures sanitaires. Ordre est donné de brûler les linges et les draps venant des logis contaminés, de faire des bières très épaisses et des fosses très profondes, de ne pas prolonger les cérémonies funéraires dans les églises et les repas d'enterrement dans les maisons, de réduire au minimum les deuils, les sonneries de cloches, tout ce qui peut émouvoir trop fortement les imaginations frappées. Une surveillance particulière est désormais exercée sur les boucheries, abattoirs, tanneries entrepôts de bétail, etc. (1).

Mais ce qui nous intéresse ici, ce sont les effets économiques et sociaux du désastre ; et ceux-là varient suivant les différentes classes. En haut, dans les grandes familles, ce sont des héritages considérables qui échoient aux survivants ; il y a donc concentration du capital en un plus petit nombre de mains. En bas, parmi les ouvriers, qui sont les plus atteints, parce qu'ils ne peuvent s'en aller et que, par leur genre de vie, ils offrent moins de résistance

(1) C'est ce qui se passe à Pistoia. *Arch. Stor. Ital.*, IVe série, XX, 1887.

au mal, c'est une raréfaction de la main-d'œuvre; c'est par suite le travail plus cher, l'augmentation de prix des objets usuels, et la classe bourgeoise s'en lamente. Mais si elle perd d'un côté, elle gagne de l'autre. Les petits artisans et les ouvriers décimés ne peuvent plus guère disputer le pouvoir à la classe riche qui reprend le gouvernement en mains.

En faut-il des preuves? Les trois corporations dominantes, *Calimala* qui a encore par les banques une influence considérable, l'*Arte della lana* qui a conquis la première place, l'*Arte di Por San Maria*, qui a pris un essor soudain depuis que les Lucquois, établis dans la ville en 1315, y ont apporté les secrets d'un métier depuis longtemps pratiqué chez eux, mettent leur empreinte sur la politique économique. On constate une réduction du nombre des *Arts*, réduction qui ne porte que sur les *Arts moyens et mineurs*; de 1348 à 1351, ils ne sont plus en tout que quatorze au lieu de vingt et un; mais au bout de ce temps, sur une pétition des serruriers, on revient au nombre primitif, après une série de remaniements qui affaiblissent l'organisation officielle. Les grands aident à remettre ainsi, comme ils disent, la porte sur les gonds. Cependant la grosse bourgeoisie entend rester dominante. Aux *Arts mineurs*, qui essaient de se fortifier en se fédérant, défense a été faite de créer des unions de ce genre (1349), et ordre est donné de laisser travailler à leur aise les concurrents étrangers venus des villes voisines (1355); règlements d'autant plus remarquables

que les trois corporations maîtresses veulent bien les imposer aux autres, mais n'entendent point les accepter pour elles-mêmes.

Quant aux « suppôts » des corporations, aux salariés, aux ouvriers proprement dits, on renouvelle pour eux l'interdiction de se concerter ; on leur défend même de se réunir pour des funérailles, ou pour tout autre objet religieux (1355). On continue à payer les teinturiers en retard et en nature, quoique la Commune ait plusieurs fois condamné cette façon d'agir. Les maîtres sont toujours seuls à dresser des tarifs maximum, et *l'uffiziale forestiere* exerce toujours son pouvoir arbitraire. On rencontre sans doute quelques concessions : mais il semble qu'elles soient plus apparentes que réelles. Par exemple des avances sont parfois consenties aux ouvriers : seulement ces avances, qu'ils ne peuvent rembourser, les enchaînent à l'atelier. Leur mécontentement se traduit en 1368, en 1370-71, par des grèves, et, qui pis est, par un commencement d'exode. Beaucoup émigrent et les fabricants appellent alors de l'étranger des ouvriers flamands et allemands. Ce n'était pas le moyen de calmer les travailleurs florentins restés dans la ville.

A la campagne, les travailleurs ne sont pas mieux traités. Deux règlements faits par les bourgeois de Florence (en 1349 et en 1352) fixent les salaires des ouvriers agricoles et leurs obligations envers les propriétaires, les condamnent à l'amende, s'ils laissent en friches les terres qui leur sont confiées,

leur interdisent toute association, toute entente. Là aussi des grèves éclatent et amènent quelques concessions. On accueille quelques plaintes des paysans contre les collecteurs d'impôts qui procèdent avec trop de rudesse. Mais c'est tout ; on ne leur accorde point de droits politiques ; ils restent citoyens passifs de la République.

Ainsi, vers 1378, sont profondément mécontents du gouvernement de la haute bourgeoisie les *Arts moyens et mineurs*, les ouvriers, les paysans. Les esprits sont mûrs pour la grande insurrection des *Ciompi*.

Consulter :

MACHIAVEL, *Istoria fiorentina.*

TOCCO (Felice), *I Fraticelli* (Arch. Stor. ital., Série V, t. XXXV).

DOREN (Alfred), *Entwicklung und Organisation der Florentiner Zünfte* (XIII and XIV Iahrhundert) (1897, Leipzig).

GHERARDI, *La guerra dei Fiorentini con papa Gregorio XI* (Firenze, 1868).

SACCHETTI, *Novelle.*

CAGGESE (Romolo), *Firenze*, t. II (Firenze, 1913).

CORRADI (Alfonso), Annali delle epidemie occorse in Italia dalle prime memorie fino all'anno 1850 (Bologna, 1892) (Arch. Stor. It., Série V, t. X).

KOWALEWSKI (Maxime), *L'avènement du régime économique moderne au sein des campagnes* (Revue internationale de Sociologie, IV, 338-350).

## CHAPITRE V

### LES CIOMPI ET LE GOUVERNEMENT DES ARTS MINEURS (1378-1382)

Nous sommes parvenus à l'année 1378, qui fut, comme nous l'avons montré, l'époque critique du quatorzième siècle. Ce n'est pas nous seulement, les historiens, qui voyons de loin cette date se détacher en caractères de feu sur la trame grise des événements ; les contemporains eux-mêmes l'avaient attendue, escomptée avec espérance ou tremblement. Des prophéties couraient l'Europe, annonçant pour ce moment des bouleversements effroyables. Plusieurs venaient d'Outre-Monts. En 1310, Arnaud de Villeneuve, frère mineur de Saint-François originaire de Provence, prédisait que vers 1370 l'Antéchrist régnerait et mettrait le monde à mal. Une autre, attribuée à sainte Brigitte, qui mourut à Rome en 1373, disait : « Le peuple si humble — qui a paru si lâche — maintenant se lève... O quel déploiement de grandes flammes et d'incendies

se fait dans le grand désastre (1) ! » Une autre encore, émanant d'un ermite nommé Callista, vaticinait ainsi : « De grandes tribulations commenceront l'an du Seigneur 1377. » — Une autre enfin, qui avait pour auteur un frère mineur et qui était d'origine française, eut cours vers 1368 et, plus précise, elle criait aux foules : « Les vers de terre très cruellement dévoreront lions, léopards et loups ; les merles et les autres oiselets engloutiront les voraces oiseaux de proie. Les hommes du peuple et les petites gens tueront tous les tyrans et tous les traîtres, en les dépouillant de leurs domaines et de leurs grandeurs. »

Si ces prédictions ne prouvent pas que ceux qui les faisaient fussent des inspirés, elles prouvent du moins clairement que les esprits étaient alors hantés par des rêves égalitaires et révolutionnaires. Machiavel, qui, comme les historiens de l'antiquité, prête des discours aux personnages qu'il met en scène, ne peut être cité comme nous donnant des textes exacts ; mais il y a apparence qu'il mettait dans ces discours des idées et des opinions qui, d'après la tradition et de vieilles chroniques, avaient été réellement celles des orateurs. Or, il fait dire à un homme du peuple haranguant, en 1378, ses camarades (2) : « Ne vous laissez pas éblouir par cette ancienneté de la race qu'on vous opposera :

(1) Rodolico, *La democrazia fiorentina nel suo tramonto* (Bologna, 1905, in-8°) pp. 78 et suivantes.

(2) *Le istorie fiorentine*, livre III, ch. xiii.

car tous les hommes, ayant eu même commencement sont également anciens et ont été faits par la nature sur le même modèle. Mettez-les tous à nu ; vous les verrez semblables ; revêtez-nous de leurs habits et revêtez-les des nôtres ; sans aucun doute nous paraîtrons nobles et eux cesseront de le paraître ; car seules la pauvreté et la richesse créent entre nous l'inégalité... » Et l'orateur ajoute que la puissance et l'opulence sont filles de la ruse et de la violence ; que les moyens qui ont servi à les acquérir peuvent servir à les reprendre à ceux qui les ont usurpées. Il est impossible de ne pas être frappé des rapports qui existent entre ces théories et celles dont le *Roman de la Rose* était l'expression poétique ; et il est bien certain que l'œuvre audacieuse et subversive de Jean de Meung était, dès ce temps-là, connue à Florence, tout au moins des lettrés. En mars 1367, la Compagnie d'Or San Michele, à laquelle on faisait beaucoup de legs, recevait de la sorte un livre français, estimé quatre florins d'or et appelé *Roman de la Rose* (succession de Bernardo di Giovanni d'Uberto) (1). Il n'est donc pas étonnant qu'à Florence, comme dans les villes voisines, ait éclaté vers ce temps-là un mouvement qui a son analogue en Flandre, à Paris, en Angleterre et qui a pour caractère essentiel, l'élévation politique et économique des plus basses couches de la Société.

Dans la République florentine, ce mouvement ne

(1) *Arch. Stor. ital.* V, 16. Article de Francesco Carabellese.

fut ni soudain ni même imprévu ; mais il fut quand même une surprise. Comme il arrive souvent, comme il est arrivé dans la France de 1848, c'est une révolution politique qui devient sociale au grand étonnement de ceux qui l'ont mise en branle ; c'est un changement de régime commencé par la petite bourgeoisie, mais continué et mené plus avant par la classe ouvrière. « On n'arrête pas à volonté un soulèvement populaire », écrivait plus tard Machiavel. C'est la vieille et toujours neuve histoire de l'apprenti sorcier, qui par ses formules magiques déchaîne des génies, d'abord prompts à le servir et disposés, semble-t-il, à lui obéir, mais dont bientôt il n'est plus maître et qu'il s'efforce en vain de faire rentrer dans leur repos. La petite bourgeoisie n'a voulu que partager l'autorité avec la haute bourgeoisie qui l'accapare à son profit. Mais l'impulsion donnée dépasse les désirs de ceux qui l'ont imprimée ; elle porte pour quelques jours au sommet de la société les travailleurs ordinairement maintenus aux plus bas degrés. Puis le mouvement, après avoir atteint son apogée, recommence ou plutôt continue en sens inverse. Ils sont précipités de la haute position qu'ils ont occupée un instant. Après eux, c'est le tour de la petite bourgeoisie qui les a poussés et non soutenus, qui a pris peur et ombrage de son avant-garde. Puis la réaction aboutit à rendre le pouvoir à ceux qui le possédaient avant la secousse, c'est-à-dire à la bourgeoisie riche.

Telle est la courbe ascendante et descendante que décrit le mouvement des *Ciompi*.

Le nom sous lequel ils sont connus mérite explication. S'il faut en croire le chroniqueur Marchionne, ce serait une corruption du titre amical dont les officiers du duc d'Athènes saluaient les gens du peuple : *Compères, allons boire*. On peut douter de cette étymologie ; mais, ce qui n'est pas douteux, c'est le sens du mot. C'était un terme de mépris ; il désignait des gueux, des va-nu-pieds, des sans-le-sou, des miséreux réduits à vivre au jour le jour du travail de leurs bras.

Quoi qu'il en soit, il convient d'insister sur leur courte victoire, sur leur passage éphémère au gouvernement, car c'est le point culminant atteint, non seulement dans la commune de Florence, mais dans toute l'Europe du moyen âge, par les revendications prolétariennes. On devine aisément que les chroniqueurs, enfants pour la plupart de la classe riche, n'ont pas épargné les railleries, les injures et les calomnies à ces triomphateurs d'un jour surgis soudain de leurs bas-fonds. Heureusement pour eux et pour l'histoire, les *Ciompi* ont compté parmi eux quelques *intellectuels*, comme on dirait de nos jours, en particulier des notaires qui ont laissé par écrit des récits généraux ou des souvenirs personnels ; et l'on peut, en confrontant des documents de tendances opposées, approcher de la vérité. Puis les événements récents, les aspirations et les tentatives du prolétariat moderne ont éclairé ce lointain passé

et en ont permis une interprétation nouvelle et plus profonde.

Le point de départ est la domination exclusive, tyrannique, que s'arroge le « parti guelfe ». Il forme un État dans l'État, avec sa caisse, ses domaines, ses capitaines, ses officiers. Mené par les Albizzi et par un juriste Lapo di Castiglioncio, il est plus maître dans la ville que les magistrats. Car il frappe d'une espèce d'ostracisme ses adversaires, en les dénonçant comme Gibelins, en forçant les Conseils de la Commune à les exclure selon ses désirs, en répétant deux, trois fois, dix fois par devant eux l'accusation jusqu'à ce que par ennui, par fatigue l'exclusion des charges publiques soit votée contre les inculpés. Un jour, un des chefs du parti mettra dans sa poche la clef de la salle des délibérations et ne laissera point sortir les votants avant qu'ils lui aient donné satisfaction. Il y a ainsi dans Florence quantité d'*ammoniti*, de citoyens incomplets, privés par cet expédient d'une partie de leurs droits civiques. Pour plus de sûreté le parti guelfe, par de savantes combinaisons, a trouvé moyen de ne pas faire entrer dans les bourses, d'où l'on tire au sort les prieurs, les noms de ceux qui lui sont suspects. Il a composé (comme la bourgeoisie française au temps de Louis-Philippe) un petit clan qui dispose à son gré des élections. La petite bourgeoisie réclame avant tout une réforme électorale : elle se tient donc sur le terrain politique.

Mais son mécontentement se complique d'autres

griefs. La guerre a produit une crise financière et la haute bourgeoisie s'efforce de laisser peser sur la petite le fardeau des impôts. De plus, la haute bourgeoisie a toute sorte de complaisances pour le clergé, tandis que la petite s'oppose âprement aux prétentions des prêtres. Enfin, derrière les *Arts mineurs*, grondent des passions plus redoutables. Le menu peuple, qui n'a pas de droits politiques, se plaint d'être opprimé sans moyen de faire valoir ses réclamations. Les prisons sont pleines de prisonniers pour dettes. Les ateliers sont pleins d'ouvriers qui ont conscience de n'avoir point leur juste part dans la répartition des richesses qu'ils contribuent à créer. C'est dire que de ce côté la querelle se transporte principalement sur le terrain économique.

La petite bourgeoisie — formée des *Arts moyens et mineurs* — a pour chefs les *Huit de la guerre*, ceux qui ont reçu du peuple le surnom des *Huit Saints ;* quelques jeunes *radicaux*, comme nous dirions aujourd'hui, appartenant à des familles de riches marchands, un Scali, un Strozzi, un Alberti, surtout Salvestro dei Medici, membre d'une famille qui a fait et fera sa fortune politique en soutenant les intérêts des petits artisans et des petits commerçants contre les banquiers, les négociants en gros et les grands industriels.

La Constitution de Florence est, à ce moment-là très compliquée ; car, suivant une habitude, qu'on retrouverait en Angleterre, les Florentins innovent et réparent sans détruire ; les débris du passé durent

au milieu des créations du présent. Le pouvoir législatif est toujours exercé par les deux Conseils du peuple, que convoque le capitaine du peuple, et par les deux Conseils du podestat, que convoque le podestat, Conseils où sont seuls admis les maîtres des vingt et une corporations officielles, les patrons ayant boutique. A côté de ces Conseils, s'assemble encore le collège des *Buonomini*, qui sont des notables, et celui des *gonfaloniers* qui représentent les seize quartiers de la ville ; leur compétence nous est mal connue, mais ils semblent confinés dans l'administration locale. Le pouvoir exécutif outre le Podestat, le Capitaine du peuple, l'Exécuteur de la justice, comprend les prieurs, nommés par les vingt et un *Arts*, et le *gonfalonier de justice*. Ce dernier, qui porte l'étendard du peuple, qui est le chef de la force armée dans l'intérieur de la Commune, qui peut seul convoquer les compagnies militaires formées par les corporations, qui est de droit le Président des collèges et du Conseil des prieurs, est devenu le personnage le plus considérable de la République. Il a l'initiative des lois et des décrets. Il peut passer pour le chef de la Cité.

Or, déjouant les intrigues du « Parti guelfe » qui a voulu l'écarter, Salvestro de Médici vient d'être nommé gonfalonier de justice et sans retard, le 18 juin 1378, il présente au collège des Buonomini et des gonfaloniers de quartier un projet de loi qui comprend la remise en vigueur des *ordinamenti di guistizia* contre les grands, une diminution des pou-

voirs attribués aux capitaines du Parti guelfe, des facilités données aux *ammoniti* pour faire cesser l'exclusion dont ils sont victimes. Le projet est mal accueilli. Aussitôt Salvestro offre sa démission, puisqu'on ne peut, dit-il, rien faire pour le bien du peuple et la paix de la cité ; et il se retire en sa maison. C'est le meilleur moyen de faire plier ses adversaires. La ville est en rumeur, ses partisans vont le rechercher à domicile et le ramènent. Les compagnies des *Arts* accourent en armes : car le bruit s'est répandu que le « Parti guelfe » veut assaillir le peuple. Les vingt et un *Arts* désignent chacun un syndic pour veiller à la tranquillité de la cité. Sous cette pression, le projet de Salvestro est remis en discussion et accepté. Mais, dans le tumulte, la maison de Lapo di Castiglioncio a été brûlée avec plusieurs autres ; les prisons ont été aussi la proie de l'incendie et les prisonniers se sont échappés ; il y avait parmi eux des gens dont tout le crime était de n'avoir pu payer leurs dettes ; mais il s'y trouvait aussi des criminels de droit commun, et ceux-ci ne furent sans doute pas étrangers au sac de plusieurs églises et couvents, où les riches, par peur d'être attaqués chez eux, avaient déposé et cru mettre en sûreté leurs objets les plus précieux.

Pour sortir de cette situation irrégulière, on nomme une *balia* de 80 membres, c'est-à-dire une Commission qui a pleins pouvoirs pour réformer l'État, pour rétablir le calme, pour renvoyer à la campagne les paysans qui avaient afflué à cause des

fêtes de la Saint-Jean et qui d'un côté ou de l'autre avaient grossi les partis en présence. Il s'agit de faire rouvrir les boutiques, de remettre au travail toute la population laborieuse qui est en armes. Et la commission souveraine accomplit la tâche qui lui est dévolue. Elle décide qu'on refera les bourses frelatées, que les *ammoniti* ne seront exclus que pour trois ans des magistratures, qu'une part des offices sera désormais réservée aux *Arts mineurs*. Cela fait — et ces diverses résolutions conduisent jusqu'à la fin de juin — les autorités s'imaginent que la Révolution est finie. Le peuple s'est vu accorder tout ce que réclamait pour lui Salvestro de Médici. Que pourrait-il désirer encore davantage ?

Illusion commune au début d'une Révolution ! On croit volontiers à l'efficacité d'une concession tardive et souvent arrachée par la force. On escompte un apaisement complet. Mais il ne faut pas beaucoup de temps pour révéler que c'est seulement le premier acte du drame.

De nouveaux acteurs apparaissent en effet derrière les premiers, de nouvelles revendications derrière les premières. Le *popolo grasso* est vaincu. Beaucoup de riches sont en fuite. Ils sont partis chercher un refuge dans leurs maisons de campagne ; ils ont fermé leurs boutiques et leurs ateliers. Ils vont essayer d'une tactique qui est toujours redoutable en cas pareil ; ils vont faire la grève du capital, tenter de réduire leurs adversaires par le manque de travail, d'argent et par conséquent de pain.



*Édition Brogi.*

COSME DE MÉDICI.
Florence — Musée de San-Marco.
(Pontormo.)

Pendant ce temps, les *Arts mineurs* profitent de la victoire qu'ils viennent de remporter. Avec cet esprit moutonnier qui est si commun à ceux qui détrônent une classe plus haute, ils veulent entrer dans les souliers des gouvernants qu'ils remplacent. Ils forment, eux aussi, une association politique qui s'appelle magnifiquement : *Consorteria de la liberté*. Elle comprend quatre cents citoyens environ, qui s'adjugent le droit de porter des armes, d'avoir une enseigne particulière, de vaguer la nuit par les rues avec ou sans lumière. Au fond, c'est une organisation semblable et opposée à celle du parti guelfe, qui subsiste. C'est la petite bourgeoisie se dressant, s'organisant, s'armant en face et à l'imitation de la grande.

Mais si cette petite bourgeoisie peut se tenir pour satisfaite, il n'en est point de même des gens du menu peuple, qui ont été ses auxiliaires. Ils sont inquiets des méfaits qu'ils ont commis, et dont la punition reste suspendue sur leur tête. Les avantages conquis par les *Arts mineurs* ne touchent point leurs alliés : car ceux-ci n'y participent point et ils souffrent de l'arrêt de la vie industrielle. Le blé est cher, et ils n'ont ni travail ni moyen de vivre sans travailler. Ils se regardent comme ayant tiré les marrons du feu pour les autres, et ils songent à sortir d'une situation à la fois humiliante et précaire.

Les magistrats de la Commune sentent le danger. Les uns veulent qu'on nomme une Commission chargée d'entendre les vœux du menu peuple. Les

autres sont pour la manière forte, pour les mesures répressives, et ils mettent leur confiance en un homme connu pour avoir la main rude, Ser Nuto. Pendant que les autorités hésitent, les syndics des vingt et un *Arts* font une nouvelle pétition (le 8 juillet). Elle n'est pas bien révolutionnaire; elle semble, au contraire, un effort des modérés pour avoir l'air de faire quelque chose en faveur de ceux qui n'ont rien tiré du changement de régime. Le fait est que les *Arts majeurs* signent ces pétitions; que les sept de la Mercanzia, qui est la forteresse de la bourgeoisie riche, l'appuient. Elle demande simplement qu'on règle l'*ammonizione* et que l'accusation d'être Gibelin, une fois repoussée, ne puisse être reproduite qu'une seule fois et après un certain délai; que les bourses où sont mis les noms des citoyens éligibles aux honneurs soient refaites; que la création de la *Consorteria* nouvelle formée par les *Arts mineurs* soit approuvée. En somme, une série de réformes politiques, n'intéressant que ceux qui avaient déjà rang de citoyens. Cependant, on commence à songer au menu peuple. Les autorités sont invitées à faire ouvrir les boutiques et à faire donner du travail aux ouvriers.

La pétition est acceptée le 10 juillet; mais en même temps, on apprend que, par un double jeu singulièrement équivoque, les autorités font venir des troupes et que Ser Nuto, l'homme à la poigne d'acier, est déjà dans la ville. Le menu peuple, qui se croit dupe et se sent menacé, se résout alors à agir seul.



Il se rassemble au Ronco. Là les hommes présents se lient par un serment solennel; ils se baisent sur la bouche, ce qui signifie union à la vie et à la mort. Les prieurs, qui ont vent de la chose, veulent connaître les détails; ils font arrêter Simoncino, un des chefs de ce qui leur paraît un complot, ils le font mettre à la torture dans une cour intérieure du Palais Vieux. C'est le soir. Plus de témoins, croit-on. Mais un horloger qui répare l'horloge du palais a tout vu. Il sort, répand la nouvelle dans les faubourgs qui se lèvent en furie. Le tocsin sonne, et, avant que n'arrivent les renforts demandés par les autorités aux villes voisines et aux châteaux où la Commune tient garnison, le Palais Vieux est enveloppé. Cela se passe au matin du 20 juillet.

Plusieurs maisons sont brûlées. Toutefois, pour qu'on ne se méprenne pas sur leurs intentions qui ne sont pas le pillage, mais le châtiment des ennemis du peuple, les insurgés décident que sera mis à mort quiconque dérobera quelque chose. Un malandrin est frappé d'un coup de lance, parce qu'il n'a pas voulu jeter au feu un poulet et un morceau de viande salée pris dans une maison ; ainsi, en février 1848, le peuple de Paris écrira : *Mort aux voleurs*, sur le Palais des Tuileries d'où il chassait la royauté. Celui de Florence fait du même coup acte de souveraineté; mais prisonnier de la tradition qui le porte à imiter ceux qu'il abat, il fait chevaliers du peuple quarante-neuf des hommes qui l'ont guidé dans sa révolte.

Cependant la nuit est venue dans le trouble et la confusion. On se prépare à la résistance dans le Palais Vieux. Seulement voici que les prieurs se trouvent isolés, presque abandonnés. Les *Arts mineurs* font cause commune avec les ouvriers ; tout au moins les laissent-ils faire, et la révolte tourne à la révolution. Dans la journée du 21, le palais du podestat est pris d'assaut ; on brûle les livres et les recueils de statuts de ce magistrat que le petit peuple déteste, comme représentant de la noblesse et de la police. Mais, détail significatif et qui montre bien que l'insurrection cesse d'être purement politique, on brûle aussi tous les registres de l'*Arte della lana*, c'est-à-dire de la corporation la plus puissante de la grande industrie, et en même temps ceux des officiers de la Grascia, qui étaient chargés de fixer les tarifs d'entrée et les prix de vente du blé, du vin, des fruits, des légumes : on les accusait de faire la vie chère en tenant ces tarifs plus élevés qu'il ne fallait.

On songe après cela à régulariser le mouvement ; et l'on rédige trois pétitions, qui seront envoyées aux prieurs dans la journée du 22.

La première émane des *Arts mineurs*. Elle est encore essentiellement politique. Elle réclame des mesures immédiates contre le « Parti guelfe » et ses chefs, l'expulsion de Lapo di Castiglioncio et de sa famille, la réfection des bourses frauduleusement remplies. Mais de plus elle demande (et c'est la part faite aux ouvriers) la création d'un *Art* nouveau, qui

aura les mêmes droits que les vingt et un autres et contiendra tout le menu peuple et elle propose la location aux frais de la Commune d'une boutique de 50 florins qui servira de siège social à l'*Art* ainsi créé.

Les deux autres pétitions viennent du menu peuple. Pourquoi deux pétitions ? Faut-il croire qu'il y avait déjà deux groupes distincts dans cette masse jusque-là unie et désorganisée ? ou bien la troisième fut-elle un supplément destiné à réparer certaines omissions de la seconde ? En tout cas, elles renferment surtout des réclamations économiques, bien que quelques-unes aient un caractère plutôt politique ; et, non sans raison. Leurs auteurs semblent comprendre que toutes les concessions obtenues seront précaires, s'ils ne deviennent pas des citoyens complets, électeurs et éligibles comme les maîtres des corporations privilégiées.

La seconde pétition demande donc que le menu peuple forme désormais un *Art* avec huit consuls, un notaire, un siège social et les mêmes droits que les vingt et un *Arts* reconnus ; que les syndics des différents corps de métier confondus dans cet *Art* soient, au nombre de trente-deux, admis dans la *consorteria de liberté* fondée par les *Arts mineurs* ; que les membres de cet *Art* nouveau aient droit à un quart des charges publiques et figurent par conséquent sur les listes électorales une fois refaites. Telles sont les revendications politiques des ouvriers : elles sont modestes et légitimes, même si l'on y

ajoute cette demande, le rappel de tous les bannis qui n'auront à payer qu'un florin d'amende, à moins qu'ils n'aient été condamnés pour rébellion, trahison, crime de faux ou escroquerie, cas dans lesquels ils seraient exceptés de cette amnistie générale.

Viennent ensuite d'autres revendications qui sont d'ordre économique, mais qui ne paraissent pas moins précises et raisonnables : suppression de l'officier étranger (*uffiziale forestiere*), à l'autorité duquel les ouvriers sont soumis dans plusieurs corporations des *Arts majeurs;* abolition de la magistrature de la *Grascia*, accusée d'être cause de la cherté des vivres ; abrogation du décret ordonnant que tout condamné pour voie de faits qui n'aura pas payé l'amende dans les huit jours aura le pied coupé ; suspension pour deux ans de tout emprisonnement pour les dettes n'excédant pas cinquante florins ; enfin abolition des quinze sous d'amende infligés à ceux qui jouent de l'argent. A ces demandes, tout en faveur des pauvres, s'en joignent d'autres qui ont besoin d'explication. Elles roulent sur l'impôt. Elles souhaitent un changement de système. Pour équilibrer le budget, plus d'emprunt forcé, mais retour à la taxe directe du revenu : plus d'impôt portant intérêt et augmentant sans relâche la dette publique, mais remboursement en douze ans du capital réellement versé par les créanciers de la Commune et, jusqu'à cet amortissement final, suspension du paiement des intérêts. C'était, on le devine, la mesure

la plus sensible, la plus odieuse aux rentiers qui agiotaient sur les fonds publics et qui trouvaient là un placement sûr pour leurs capitaux.

Cette seconde pétition contenait encore quelques articles concernant des individus. A l'imitation des *Arts mineurs*, qui avaient demandé qu'on assignât 300 florins d'or à un de leurs chefs, Giovanni di Mone, le menu peuple voulait qu'on donnât 2.000 écus d'or à l'un des siens fait chevalier, et que Salvestro de Médici, qui avait probablement aidé à la victoire, touchât, sa vie durant, tous les loyers des boutiques du Marché Vieux.

La troisième pétition est moins intéressante ; elle exprime le désir que certains citoyens soient déclarés rebelles et bannis ; que les gouverneurs des bourgs et châteaux situés dans le district soient toujours florentins ; surtout que le florin soit déclaré valoir trois livres huit sous. Il faut savoir que le florin, unité nominale à laquelle se ramenaient toutes les monnaies, haussait alors et depuis longtemps de valeur ; par suite la monnaie d'argent, la seule qui servît à payer les ouvriers, baissait sans cesse relativement. Le florin était censé valoir une livre ; en réalité, il était monté jusqu'à 3 livres 8 sous. Le petit peuple, croyant que la loi pouvait enrayer cette hausse, demandait qu'il s'arrêtât et se fixât au point où il était arrivé.

Les trois pétitions, que je viens de résumer, étaient (le 21 et le 22 juillet), sous la pression populaire, acceptées par les Conseils du Peuple et par

ceux du Podestat. Les prieurs, au lieu de les approuver immédiatement, tergiversaient, demandaient à ne répondre que le lendemain. Le menu peuple craignit là une trahison. On se mit à crier : « A bas les prieurs ! Qu'ils s'en aillent ! » Et c'est ce que fit aussitôt l'un d'entre eux avec une prudence qu'on estima excessive. Les autres continuent à délibérer, quand tout à coup ils voient le Palais Vieux envahi.

Le menu peuple y a pénétré de force sous la conduite d'un contremaître des cardeurs de laine, Michel di Lando, qui s'est emparé du gonfalon de justice. Les prieurs, débordés, prennent alors le parti de s'en aller ; et ainsi fait également le gonfalonier de justice. Il n'y a plus d'autres magistrats que les Huit de la guerre qui occupent une autre partie du bâtiment ; avec eux Michel di Lando reste maître du Palais Vieux et pendant un jour et demi ces neuf hommes forment une sorte de gouvernement provisoire ; ils sont de fait un pouvoir dictatorial et révolutionnaire.

Mais ce n'était pas seulement un changement de personnes à la tête de la République ; c'était le transfert de l'autorité d'une classe à une autre. Le petit peuple tenait en mains la direction des affaires, et le changement s'était opéré sans autre effusion de sang que la mort de Ser Nuto qui, découvert et saisi par la foule, fut pendu par les pieds au gibet que Michel di Lando avait fait planter sur la place du Palais Vieux pour indiquer que toute tentative de désordre et de pillage serait immédiatement réprimée.

Ainsi se terminait, le 22 juillet, le deuxième acte de la Révolution commencée. Le menu peuple avait conquis le pouvoir : comment allait-il en user et le perdre ?

D'abord, comme il n'y a jamais, même en temps de révolution, de rupture totale entre le présent et le passé, le menu peuple, vainqueur, veut entrer dans les cadres existants, avoir sa place dans l'organisation des Arts ayant des droits politiques. Il n'avait demandé pour lui qu'un seul *Art*, qui aurait renfermé toute la masse jusqu'alors tenue à l'écart. Il en fut créé trois. Fut-ce le résultat spontané d'une division naturelle entre des groupes de travailleurs ayant des intérêts divers et une certaine inégalité de conditions sociales ? Fut-ce une séparation encouragée, suggérée par les habiles politiques qu'étaient les hommes des *Arts majeurs*, sachant fort bien qu'il faut diviser pour régner ? Fut-ce, de la part du menu peuple, croyance illusoire, qu'il ferait plus grande figure et aurait plus d'influence, en remplissant trois corporations au lieu d'une ? Il est difficile de le dire : toujours est-il que sortirent du néant les trois *Arts* suivants :

Celui des *Teinturiers*, classé vingt-deuxième, ayant douze consuls et six *membres* ou sections. C'étaient les teinturiers, les cardeurs et savonniers, les peigneurs, les étendeurs et raccommodeurs, les tisserands de lange, et les laveurs de laine (*di sudicio*). C'étaient, en somme, les principaux corps de métier, auparavant sujets de l'*Arte della lana*, mais

parvenus désormais à l'autonomie. L'*Art* ainsi créé avait pour enseigne une bannière rouge où se détachait en blanc un bras tenant une épée sur laquelle était écrit le mot *Justice*.

Le vingt-troisième *Art* était composé principalement de petits artisans ; on l'appelait l'*Art* des *Farsettai* ou faiseurs de pourpoints. Il avait six consuls et quatre *membres* ou sections, formées par les faiseurs de pourpoints, par les tailleurs, par les tondeurs de drap, chapeliers et faiseurs de bannières, enfin par les barbiers. C'était à coup sûr, un assemblage peu homogène et assez artificiel ; il est inattendu de rencontrer là les barbiers, déserteurs d'un *Art majeur*, où ils figuraient dans un rang inférieur. Ce vingt-troisième Art avait aussi son drapeau, où sur champ blanc se détachait en rouge le bras de Jésus-Christ sortant du ciel et tenant un rameau d'olivier.

Le vingt-quatrième et dernier *Art* n'était pas désigné par le nom d'une profession. Il s'intitulait *Art du menu peuple*. Il comprenait des compagnons, des commis, des fileurs, des portefaix, des manœuvres, des gens qui n'avaient pas de métiers déterminés ou qui étaient, comme on dit aujourd'hui, des ouvriers non qualifiés. Ils étaient les plus nombreux ; ils s'élevaient, dit-on, au chiffre de 9.000. Leur bannière portait les armes que, suivant la tradition, le duc d'Athènes avait, trente-cinq ans plus tôt, données au menu peuple : un ange avec la croix et l'épée en mains.

Cela fait, il s'agissait de remanier la constitution

politique de la Commune. Suivant l'habitude florentine, on laisse subsister le podestat et le capitaine du peuple avec leurs Conseils, l'exécuteur de justice, les prieurs, la Mercanzia aussi. Mais il s'agit de régler la part du menu peuple dans les offices. Le nombre des conseillers de la Mercanzia était de 7 depuis 1374 : il est porté à 9. On y laisse la majorité aux *Arts majeurs* qui fournissent 5 conseillers ; mais 2 appartiendront aux *Arts moyens et mineurs*, 2 aux 3 nouveaux *Arts*. Le menu peuple avait réclamé pour lui le quart des offices ; mais il avait trouvé sans doute que c'était trop peu. Non pas qu'il conçut nettement le principe démocratique, d'après lequel un citoyen en vaut un autre et, par suite, chaque parti mesure son importance à la somme des voix qu'il peut mettre en ligne. Il avait certainement pour lui le nombre, mais il tenait compte encore des traditions ; il respectait, en une certaine mesure, la vieille hiérarchie ; il reconnaissait obscurément aux autres classes une valeur sociale plus haute. On aboutit donc à un compromis, au partage égal des offices entre les trois groupes des corporations ; quant au gonfalonier de justice, il devait appartenir successivement par un roulement régulier à chacun des trois.

Une innovation, au moins aussi grave, était décrétée. On créait, pour maintenir l'ordre dans l'intérieur de la ville, une force armée de 1.500 arbalétriers. Seulement ce ne devaient plus être des étrangers, des mercenaires. Ils devaient être pris

parmi les citoyens florentins de la ville et de la campagne et recevoir une solde. Suivant la règle mentionnée plus haut, les officiers de ces arbalétriers étaient partagés par tiers entre les trois grandes fédérations de métiers: mais il était bien évident que les simples soldats appartiendraient toujours à la classe populaire. C'était sans doute pour le nouveau gouvernement un appui sur lequel il pouvait compter ; mais c'était aussi une des mesures qui déplaisaient le plus aux hautes classes ; elles voyaient de mauvais œil le peuple armé de façon permanente et le nombre des ouvriers diminué par le service régulier qui devenait pour eux une carrière.

Du reste le nouveau gouvernement, agissant suivant la logique et suivant son intérêt, changeait les gouverneurs des châteaux de la Commune, les chefs des mercenaires, les fonctionnaires de tout ordre, de façon que le menu peuple eût ses représentants à tous les degrés de la hiérarchie administrative.

Enfin, le 29 juillet, les bourses où étaient contenus les noms des citoyens éligibles, étaient brûlées, remplacées par d'autres où riches et pauvres figuraient au même titre et avaient mêmes chances d'être désignés par le sort pour les différentes magistratures.

Le 8 août, jour où ces bourses égalitaires furent composées et mises en sûreté avec un cérémonial compliqué, vit ce qu'on peut appeler le triomphe du nouveau régime. Ce fut le moment unique où il put avoir l'illusion d'être assis solidement. Il fut sem-

blable à cette accalmie, à cette halte lumineuse et paisible qui est fréquente au milieu d'une tempête. Ce jour-là, Florence, relevée de l'interdit que l'Église avait jeté sur elle, célébra une messe solennelle où les carillons des cloches et le *Te Deum* saluaient, non seulement la paix revenue entre le pape et la ville, mais, semblait-il, l'harmonie et l'équilibre établis entre les diverses classes de la société. Il y eut, comme il était naturel, de grandes réjouissances populaires ; on but, mangea, chanta en l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie.

Mais en temps de révolution ces floraisons de joie et d'espérance sont brèves comme une belle journée de printemps. Un gouvernement nouveau, installé par un coup de force, se heurte toujours après la victoire à des difficultés nombreuses ; et, quand c'est un gouvernement populaire, la plus grosse est ordinairement la question financière.

Les *Ciompi* furent vite aux prises avec cette difficulté. Il avait fallu négocier avec ces bandes d'aventuriers qui menaçaient presque sans répit le territoire de la République et, suivant la coutume, les écarter à coups de florins. Il fallait de l'argent pour ces dépenses imprévues ; il en fallait pour faire fonctionner les divers services de la Commune ; il en fallait pour payer les arbalétriers, ouvriers sans travail dont la solde était l'unique moyen de vivre ; il en fallait pour fournir aux libéralités consenties en faveur de différents chefs. On avait dû faire un emprunt de 40.000 florins pour subvenir au plus pressé.

Autre difficulté. La ville risquait d'être affamée. La récolte était mauvaise et les propriétaires des environs, gros bourgeois pour la plupart, se souciaient peu d'amener leur blé dans une ville en révolution où ils n'étaient pas sûrs d'être payés, sans compter qu'ils n'étaient point fâchés de mettre en mauvaise posture un gouvernement dont ils n'attendaient que du mal. Pour parer au danger, on supprimait les droits sur les farines, on faisait venir à Florence tout le blé du district et on défendait de l'exporter hors du territoire florentin. Ce n'était pas encore assez ; beaucoup de travailleurs, en chômage forcé, risquaient de mourir de faim. On distribuait gratis un boisseau (*staio*) de blé par tête aux citoyens indigents. On prenait en même temps une autre mesure qui était, cette fois, à l'avantage des paysans plus encore que des citadins ; on diminuait le prix du sel ; le menu peuple n'oubliait pas ses alliés paysans. Par malheur les droits d'entrée, le monopole du sel étaient les principaux revenus de la Commune ; les recettes diminuaient, tandis qu'augmentaient les dépenses ; et, comme le temps manquait pour remanier les impôts, pour remplacer un système décrié par un meilleur, cela donnait lieu à des plaintes qui couraient de bouche en bouche.

Or, le gouvernement avait à se défendre, comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, contre deux oppositions également redoutables : celle de ses adversaires vaincus, mais préparant sournoisement leur revanche ; celle de ses amis de la veille devenant

pour des causes multiples, ses ennemis du lendemain.

La première opposition venait du *popolo grasso*. Le nouveau gouvernement, sobre de vengeances, plus sobre qu'on ne l'était à Florence dans des circonstances semblables, n'avait frappé de bannissement et de confiscation que trente personnes. Encore les biens de Lapo di Castiglioncio avaient-ils été les seuls à être mis en vente. Le « Parti guelfe » continuait donc à exister. Il témoignait une déférence et une sympathie imprévues aux nouveaux Seigneurs. Il avait tenu à payer sur sa caisse la location de la maison où les trois nouveaux *Arts* devaient avoir leur lieu de réunion. Seulement il cachait l'étendard royal qu'il avait jadis reçu et qui était comme l'emblème de sa puissance ; et il attendait, en faisant le mort, la venue de jours meilleurs. Les *Arts majeurs* étaient loin, en effet, de se rallier sincèrement au régime qui les avait renversés. Ils trouvaient offensant, humiliant le partage égal des offices avec le menu peuple. Ils n'avaient que mépris pour ces gens nés d'hier, *gente che nacque ieri*, comme dit une poésie du temps, pour ces manœuvres, qui étaient ignorants, malappris et avaient les mains sales. Ils regardaient de haut ces corporations nouvelles formées de leurs anciens sujets évadés. Puis ils craignaient des mesures qui, sans être votées, étaient déjà annoncées, projetées : l'impôt sur le revenu atteignant la richesse mobilière ; la réduction ou même la suppression de la rente, dont les cours

avaient baissé subitement. Ne parlait-on pas, en outre, de faire restituer à la Commune des biens usurpés sur elle par des fonctionnaires peu scrupuleux et d'opérer une révision des comptes en remontant jusqu'à 1359 ? Les *Arts majeurs* trouvaient donc dans leurs préjugés comme dans leurs intérêts vingt raisons de combattre le nouveau gouvernement.

Ils le combattaient surtout par la fuite, par l'abstention, par la force d'inertie. Les grands industriels et les grands marchands, retirés à la campagne, tenaient fermés les ateliers et les boutiques. Ils jetaient ainsi sur le pavé des centaines d'ouvriers sans ressources. Le nouveau gouvernement ordonnait bien à l'*Arte della lana*, le plus important et le plus mal disposé des *Arts majeurs*, de rouvrir ses ateliers et de fabriquer au moins 2.000 pièces de drap par mois. Mais les fabricants faisaient la sourde oreille et ne rentraient pas. Le 9 août, sommation leur était faite de revenir dans les six jours ; mais on ne voit pas que cet ordre ait été suivi d'effet ; on devine plutôt (car les documents sont peu explicites) que la querelle s'envenime entre les ouvriers et les quelques grands fabricants qu'on peut atteindre. L'un d'eux, nommé Sacchetti, a été mis en prison, nous ne savons pour quel motif ; il en est tiré par le menu peuple. On le requiert de baiser la bannière à l'ange et de s'engager à ouvrir un atelier où l'on fera pour 3.000 florins d'étoffe. Baisers et promesse ne lui coûtent rien — « 3.000 florins !

s'écrie-t-il; ce n'est pas assez. J'en ferai fabriquer pour 6.000 florins. » Et le peuple de clamer dans sa joie : « C'est un brave homme ; c'est pourquoi sans doute on lui voulait du mal. » La foule reconduit Sacchetti jusque chez lui ; il livre sa cave à ses amis nouveaux ; il leur offre à boire et à manger ; puis il prétexte la fatigue, dit qu'il va se reposer et disparaît par une porte de derrière. On ne le revit pas et l'atelier ne s'ouvrit point. Ainsi entre l'*Arte della lana* et les ouvriers s'amassent de terribles ressentiments, et un jour, où les bannières de tous les *Arts* sont apportées au Palais Vieux, le peuple s'oppose à ce que celle de l'*Arte della lana* figure avec les autres sur l'estrade (*ringhiera*) où on les rangeait.

Tandis que l'opposition conservatrice s'obstine et s'aggrave, une autre opposition surgit dans le camp même des *Ciompi*. Il en est parmi eux (et c'est la règle dans tout mouvement révolutionnaire) qui estiment qu'on n'a point fait assez ; qui calculent que le menu peuple, possédant seulement un tiers des offices, sera mis régulièrement en minorité par les *Arts* anciens ayant les deux autres tiers ; qui font saillir la vanité de l'avantage obtenu et disent à leurs camarades : « On vous donne la becquée avec des cuillers vides. » Ces intransigeants ne manquent pas de griefs. Ils sont loin de l'égalité qu'ils poursuivent. Ils se plaignent de la *consorteria* formée par les *Arts mineurs* et les syndics des *Arts :* car c'est un nouveau corps privilégié qui aura la haute

main dans la ville. Ils se moquent de ces chevaliers que l'émeute a faits, comme si c'était au menu peuple à faire des chevaliers, à se créer des maîtres. Ils sont mécontents des privilèges et cadeaux octroyés à Giovanni di Mone, à Salvestro de Médici, à Michel di Lando. Ils dénoncent comme trop payés les Huit de la guerre, qui n'ont plus de raison d'être, puisque la guerre est terminée. Ils constatent avec colère que le nouveau gouvernement a donné l'ordre aux débiteurs de payer leurs dettes comme en temps ordinaire et que plusieurs, ne l'ayant pu faire, ont été mis en prison. Ils ne peuvent admettre que trois citoyens aient été arrêtés pour avoir parlé du gouvernement en termes injurieux.

Ceux qui veulent ainsi aller plus avant, pousser la révolution à outrance, ont des chefs jusque là demeurés dans l'ombre, parmi lesquels figurent un notaire, un maître d'école, un gentilhomme qui s'appelle Messer Totto di Panzano, qui, fait antérieurement chevalier, abdique solennellement ce titre et demande à être fait *du peuple*. Citons encore un certain Betto di Ciardo, en faveur duquel le menu peuple demande dix florins et le droit de porter les armes pour lui et un compagnon.

Il est possible que, parmi les *Ciompi*, se rencontrassent quelques disciples des Franciscains hérétiques, qui prêchaient la communauté des biens en attendant l'arrivée prochaine d'un Messie. Ce qui permet de croire à l'existence de ces révolutionnaires mystiques, c'est que les plus avancés des

*Ciompi* s'intitulaient volontiers la *sainte populace de Dieu*. Il est possible aussi que, parmi eux, se fussent glissés des émissaires, des agents provocateurs, soudoyés par les grandes corporations pour semer des germes de discorde dans les rangs de leurs adversaires. Il semble surtout qu'il y eut chez plusieurs des Ciompi l'éveil d'un sentiment vraiment démocratique, la vague idée que tout Florentin était l'égal d'un autre Florentin ; que par suite, la distribution des habitants en corporations privilégiées et inégales était contraire à ce principe ; que les collèges des Arts devaient être supprimés, afin de mettre sur le même pied, quant à leurs droits politiques, riches et pauvres, boutiquiers et ouvriers.

En tout cas, il y avait, dans leurs plaintes et revendications, de quoi indisposer les *Arts mineurs* dont Giovanni di Mone, Salvestro de Médici et les Huit de la Guerre étaient les principaux chefs et dont la *consorteria* était la citadelle. Une scission était à craindre entre les vainqueurs. Il est probable que les fins politiques des Arts majeurs travaillèrent à cette scission et que même ils s'efforcèrent de gagner, à force de caresses, de faveurs et d'argent, celui que l'appui des *Ciompi* avait fait gonfalonier de justice, Michel di Lando. Nous le voyons qui devient un personnage étrangement équivoque, qui, dès le 3 août, reçoit un pennon, un bouclier, une armure aux frais de la Commune, plus une coupe d'argent contenant nombre de florins. Nous voyons

le même homme, qui avait fait partie du menu peuple en qualité de cardeur de laine, de contremaître (*fattore*) tout au plus, immatriculé, le 7 août, parmi les charcutiers, fruitiers, marchands d'huile, corps de métier supérieur appartenant aux *Arts mineurs*. Nous le voyons inscrit dans cette *consorteria privilégiée* contre laquelle protestent ses camarades. Un chroniqueur dit que, le 28 août, le *popolo grasso* et la *Seigneurie*, avant d'attaquer les *Ciompi*, voulurent que Michel di Lando fût *contento di danari*, rassasié d'argent. Et, de fait, nous trouvons, à la date du 30 août, un ordre de la Seigneurie pour lui délivrer une somme de 263 florins d'or et 21 sous. On peut craindre que le révolutionnaire satisfait n'ait joué le rôle de traître et de renégat à l'égard de ses compagnons moins heureux.

Toujours est-il que, le 27 août, les mécontents qui se trouvent dans le bloc des *Ciompi* se réunissent — au nombre d'environ 5.000 — sur la place San Marco et font parvenir à la Seigneurie une pétition réclamant le redressement des torts que nous venons de signaler : c'est-à-dire la dissolution de la *consorteria* de liberté, l'exclusion de toute magistrature des chevaliers et des syndics des *Arts*, l'enlèvement aux Huit de la guerre, à Salvestro de Médici, à Giovanni di Mone des privilèges qu'on leur a concédés, la libération de tous les débiteurs arrêtés pour une somme inférieure à 50 florins. Cette pétition est encore acceptée. Mais les demandes vont croissant ; une nouvelle pétition s'élabore. Il semble

que l'extrême gauche des *Ciompi* veuille des garanties et entende s'assurer le pouvoir réel par une organisation permanente, pareille à celles qu'ils tâchaient de détruire dans les autres partis. En effet, réunis à Santa Maria Novella, ils font ce qu'avaient fait les *Arts mineurs* ; ils instituent un gouvernement ; ils nomment 8 officiers, 16 conseillers et un chancelier ; après quoi ils invitent les autres *Arts* à venir conférer avec eux sur la constitution qu'il convient de donner à la cité. Et cela permet de supposer que ce groupement, organisé en association politique, voulait rester à côté de la Seigneurie pour la contrôler, la pousser en avant, bref faire, en sens contraire, l'œuvre du « Parti guelfe ».

C'était tourner contre soi toutes les anciennes corporations qui se trouvaient reléguées à un rang secondaire et qui pouvaient redouter d'être réduites à rien. On avait parlé vaguement de les supprimer. La Seigneurie, pour gagner du temps, ajourne sa réponse à la dernière pétition. Pendant ce temps elle mande des troupes, invite à rentrer les marchands absents. Puis, comme une accusation d'aspirer à la dictature est toujours efficace contre les chefs d'un mouvement populaire, comme elle a surtout chance d'émouvoir Florence où l'on se souvient du duc d'Athènes, comme un petit tyranneau de la Marche se trouve alors dans les murs, le bruit se répand mystérieusement que les *Ciompi* veulent faire de ce tyran le Seigneur de la ville. On annonce

(et ceci est à l'adresse de tous les bourgeois qui ont pignon sur rue et une situation sociale à défendre) que ces odieux *Ciompi* veulent installer l'apprenti à la place du maître, piller les maisons, réduire la ville de plusieurs quartiers et vendre ce qui restera. Dans les campagnes (et ceci est un moyen de détacher d'eux les paysans), on les dépeint comme des brigands qui vont courir le pays et tuer les honnêtes gens.

Le 31 août, la ville a deux gouvernements en présence. L'un siège au Palais-Vieux et se compose des prieurs nommés de l'avant-veille, selon les conditions convenues : un tiers pour chaque groupe des 24 *Arts*. L'autre, extra-légal, est en permanence à Santa Maria Novella. Il y a un essai de conciliation. Deux des huit magistrats, nommés par les *Ciompi* dissidents, se rendent sans armes au Palais-Vieux pour parlementer avec les prieurs. Michel di Lando, en qualité de gonfalonier de justice, est présent à l'entrevue. Quelques paroles lui sont adressées, probablement sur un ton peu amical, par ses camarades devenus ses adversaires ; il fait une réponse évasive, sort de la salle, tout à coup reparaît l'épée nue à la main ; il s'élance sur les deux parlementaires désarmés, les blesse, les poursuit, les fait prisonniers ; puis, les laissant à la garde de ceux qui occupent le Palais, il fait sonner la grosse cloche, se met à la tête des gonfalons des *Arts majeurs et mineurs* qui accourent en armes à cet appel ; et alors il chevauche par la ville en criant : « Vive le peuple et vivent les

*Arti !* A mort qui veut avoir un seigneur ! » Dans les rues tortueuses de la vieille cité les deux partis se cherchent et se manquent. Les *Ciompi* percent jusqu'à la place du Palais-Vieux. Mais là ils sont cernés, coupés des faubourgs, attaqués par la corporation des *Albergatori grossi*, des tenanciers de grands hôtels. Ils laissent sur le carreau une vingtaine de morts, une trentaine de blessés. Ils se débandent, poursuivis, traqués dans leurs refuges par les gonfalons des *Arts majeurs*, qui fouillent les maisons, tuent les hommes, égorgent les femmes, se vengent sans pitié de leurs angoisses et terreurs d'un mois et demi.

Quelques-uns des vaincus ont pu gagner la campagne. Ils n'y sont pas épargnés. Ceux qui les poursuivent et rougissent les chemins de leur sang appellent cela *faire vendange*. La bannière à l'ange, celle du *XXIV*e *Art*, est jetée du haut du palais, piétinée, lacérée. Le *XXIV*e *Art* est dissous. Deux prieurs et un gonfalonier qui lui appartiennent sont chassés du Palais où ils siégeaient avec les autres. Les 1.500 arbalétriers sont sommés de rendre leurs armes, sous peine d'avoir leurs maisons brûlées ; ils doivent aussi restituer la solde qu'ils ont reçue dans le courant du mois, sous peine d'avoir le pied coupé. Leurs armes sont enlevées à tous les ouvriers. On propose, en revanche, d'appeler, pour maintenir l'ordre, des mercenaires et des arbalétriers gênois. En attendant on appelle de la campagne des compagnies que l'on fête et passe

en revue (1), et, pour séparer les paysans des ouvriers de la ville, on accorde aux premiers des faveurs, telles que dégrèvements d'impôts et diminution du prix du sel, et on décide de ne pas réclamer la solde touchée par les villageois qui ont fait partie des arbalétriers du gouvernement populaire.

C'est la réaction complète, violente, implacable. Un nouveau gouvernement provisoire, institué par les bureaux des vingt et un Arts anciens, rédige une nouvelle constitution. Les citoyens sont divisés en deux groupes (le menu peuple ne compte plus) ; d'une part, les sept *Arts* majeurs, avec les *scioperati*, c'est-à-dire les oisifs, les rentiers, les gens sans profession ; d'autre part, seize *Arts mineurs*, dans les rangs desquels on a fait rentrer le XXII[e] et le XXIII[e], provisoirement conservés. Les sept premiers Arts fourniront quatre prieurs, les seize autres en désigneront cinq. Le gonfalonier de justice sera pris tour à tour dans chacun des deux groupes.

C'est dire que les Arts mineurs, alliés cette fois du *popolo grasso* comme ils l'avaient été du *popolo minuto*, gardent une légère majorité. Ce sont eux qui vont présider à la descente rapide, par laquelle la société florentine reviendra au point d'où elle est partie. Le quatrième et dernier acte du drame commence. Il durera de septembre 1378 à janvier 1382.

(1) Comment ne pas songer à l'accueil fait par les Parisiens, après les journées de juin 1848, aux gardes nationales de la province ?

Dans tous les domaines on recule et restaure. Tous les actes politiques du gouvernement tombé sont cassés, annulés. Les listes électorales sont refaites de façon à exclure tout homme du menu peuple. Dès le 24 janvier 1379, la majorité laissée aux *Arts mineurs* est supprimée. Les deux groupes, quoique fort inégaux en nombre, sont mis sur pied d'égalité ; ils fournissent le même nombre de prieurs. Puis tour à tour les condamnations s'abattent sur tous les personnages en vue du parti avancé. Les deux parlementaires envoyés au Palais-Vieux par les insurgés de Santa Maria Novella sont décapités. En cinq ans, on ne compte pas moins de 160 condamnations à mort pour causes politiques, sans préjudice des bannissements qui sont plus nombreux encore. Michel di Lando, encensé, exalté comme un sauveur par la bourgeoisie, est encore épargné. Il dote richement sa fille, devient capitaine du peuple à Volterra et, dans les Conseils, garde un silence prudent quand on discute quelque mesure favorable au parti dont il a été le chef le plus connu. Mais plus tard il n'en sera pas moins atteint par le reflux de la vague qui l'a porté au pouvoir. Lui aussi, il connaîtra l'exil ; confiné à Chioggia, dans les lagunes vénitiennes, il rompt le ban, vient dans la ville de Lucques où il obtient le droit de bourgeoisie et le droit de porter des armes, où il se fait aussi immatriculer dans son corps de métier primitif, dans l'*Arte della lana*. On le retrouve un instant à Avignon, occupé, comme tant d'autres bannis, à ras-

sembler des partisans pour rentrer dans sa patrie par un coup de main ; de retour à Lucques, il en sera chassé sur les instances de la seigneurie de Florence. Il reparaît à Modène en 1384 ; après quoi, nous perdons la trace de celui qui avait été le meneur et l'adversaire le plus habile des *Ciompi*. Tous les efforts des proscrits pour reprendre pied à Florence échouent comme les siens. Les conjurations sont découvertes et punies sévèrement. La réaction, suivant sa pente, rend aux grands eux-mêmes une grosse part d'influence ; les chevaliers recouvrent l'accès aux charges publiques.

Cependant le gouvernement des *Arts mineurs*, c'est-à-dire de la petite bourgeoisie, est intéressant par des essais de réformes financières. En 1379, achat d'argent par la Commune pour maintenir au taux fixé la valeur relative du florin ; la hausse ne cessera d'en être enrayée qu'en 1382. Unification de la dette publique, où les divers emprunts produisaient jusque là des intérêts fort inégaux, allant de 5 à 15 pour 100 ; tout est ramené au taux de 5 p. 100 et une somme est consacrée chaque année à l'amortissement ; il en sera ainsi jusqu'en 1382. Une Commission est nommée pour évaluer les biens mobiliers, pour établir un impôt équitable sur le revenu ; cela donne lieu à de belles paroles et à des travaux sérieux ; mais toutes les opérations seront arrêtées en 1382 ; et quant aux biens du clergé, qui avaient été confisqués lors de la guerre avec le pape, ils lui seront restitués, moyennant une indemnité aux acquéreurs.

Dans le domaine économique, même retour au passé, même évolution en arrière. Dès 1379, rétablissement de l'*uffiziale forestiere*, qui est l'instrument de la domination des patrons sur les ouvriers. L'*Arte della lana* nous apparaît en querelle perpétuelle avec l'*Art* des teinturiers qu'il veut abolir. Les grands fabricants s'efforcent de leur imposer, comme autrefois, un tarif ; la Seigneurie (c'est un moindre mal) est chargée de déterminer ce tarif ; mais alors les maîtres drapiers concluent des contrats particuliers avec quelques teinturiers qui sont traîtres à leur corporation et les prix fixés restent lettre morte ; ou bien ils font entrer dans ce *XXII*e *Art* qu'ils détestent quantité d'hommes à eux, afin de s'assurer la majorité dans ses assemblées et la nomination de consuls dévoués à leurs intérêts.

Tout cela finit comme on peut le prévoir. Le 20 janvier 1382, avec l'aide des mercenaires qui n'aiment pas le gouvernement des *Arts mineurs*, gouvernement de pauvres et de gens peu enclins aux expéditions militaires, les *Arts majeurs* chassent violemment du pouvoir la petite bourgeoisie. Ils suppriment le *XXII*e et le *XXIII*e *Arts*, survivances abhorrées de l'époque des *Ciompi* ; ils déchirent les bannières, arrachent les écussons de ces deux fédérations, dont les membres rentrent à titre d'inférieurs ou de sujets dans les corporations d'où ils s'étaient évadés. Désormais il n'y aura plus que 21 Arts, comme en 1293. Les *Arts majeurs* reprennent la suprématie ; le *Parti guelfe* est réintégré dans ses privilèges,

et les *Arts mineurs* n'auront plus droit qu'au tiers des offices.

La Société florentine, après la secousse qui l'a ébranlée, est revenue à son point de départ. La courbe décrite par la révolution manquée est achevée. Il ne reste plus qu'à en marquer nettement le sens, la portée et les conséquences.

*
* *

Le sens général est très clair. Ce fut un effort des plus basses classes de la population laborieuse pour obtenir dans Florence l'égalité politique, et, par ce moyen, un adoucissement de leur position sociale dépendante et précaire.

Mais pourquoi cette tentative d'ascension, qui avait réussi pour les petits métiers, échoua-t-elle pour les ouvriers, après un succès éphémère, après une main-mise sur le pouvoir qui dura un mois et demi ?

Faut-il, avec les chroniqueurs bourgeois de ce temps-là et avec les historiens réactionnaires du nôtre, accuser les *Ciompi* de violences, d'excès, de fureurs révolutionnaires ? En qualité de vaincus, ils n'ont pas été ménagés ; et il faut reconnaître qu'ils ne sont pas purs de tout péché ; ils ont à leur passif plusieurs maisons brûlées, un policier pendu, un certain nombre de bannissements ; ils n'étaient pas meilleurs que leurs contemporains. Mais ils n'ont pas été pires non plus ; et même, quand on regarde leurs actes sans parti pris, on doit avouer que leurs

violences ont été moindres que celles dont les nobles étaient coutumiers dans leurs interminables vendettas, moindres que celles de la bourgeoisie en 1293, quand elle soumit les grands à de terribles lois d'exception, moindres surtout que les sanglantes représailles qui marquèrent le lendemain de leur chute. Il faut donc chercher une autre cause à leur échec.

Faut-il l'imputer aux ambitions et aux trahisons de leurs chefs ? Assurément les qualités et les défauts de ceux qui furent à la tête du mouvement ont eu leur importance. Mais les historiens d'autrefois me paraissent avoir fait la part trop large aux individus dans ce grand soulèvement populaire. Machiavel — dont les *Histoires florentines* sont trop souvent une flatterie intéressée à l'adresse des Médici, par lesquels il espérait être rendu à la vie publique et à ses fonctions de secrétaire de la Commune — Machiavel a grossi démesurément la personnalité de Salvestro de Médici, qui ne fut qu'un des chefs des *Arts mineurs*, un politicien radical, comme on dirait aujourd'hui. Il a fait également un éloge excessif de Michel di Lando, qui, d'après une analyse serrée de sa conduite, paraît avoir été trop accessible aux satisfactions d'argent et de vanité : on le voit abandonner avec désinvolture la cause de ses camarades ; mais on chercherait en vain chez lui une idée neuve, un projet mûri ; il semble avoir été de ceux qui sont menés par les circonstances plus encore qu'ils ne les mènent. En somme, ce qui décida de la tournure

que prirent les choses, ce ne sont pas quelques actions ou combinaisons individuelles ; ce sont des intérêts collectifs, des intérêts de classes opposées qui se sont entrechoqués.

On a dit alors : La classe ouvrière de Florence n'était pas mûre pour prendre la direction des affaires publiques. — Et sans doute il est bien vrai que les ouvriers étaient fort ignorants (car personne n'avait pris la peine de les instruire) ; qu'ils n'avaient pas d'éducation politique (car on les avait tenus à l'écart de la vie civique, on les avait même empêchés de s'unir en associations où ils auraient fait l'apprentissage de la discussion et du vote). On peut admettre que, par suite, ils étaient faciles à duper par des adversaires habiles, faciles à égarer par des amis impatients ; qu'ils n'étaient point en état d'arracher le pouvoir aux diplomates madrés, aux politiciens retors qui abondaient dans les rangs des *Arts majeurs*. Cependant il est juste aussi de reconnaître que les principaux articles de leurs pétitions révélaient un esprit assez pratique, une idée assez précise des réformes nécessaires et possibles en matières financières et économiques. C'est pourquoi, si leur insuccès fut dû en partie à leur insuffisance, il faut à cette raison en ajouter d'autres encore.

Or la principale est, je crois, la situation quasi-contradictoire où ils se débattaient, situation qui leur était imposée par la force des choses et dont il ne dépendait pas d'eux de s'affranchir.

Les *Ciompi* étaient — en majorité — des ouvriers



*Édition Alinari.*

LAURENT LE MAGNIFIQUE.
Florence — Galerie des Uffizi.
(Georges Vasari.)

de la grande industrie commençante, des salariés vivant de ce qu'ils gagnaient au jour le jour. Ils se trouvaient être à la fois les agents et les victimes de la transformation capitaliste qui s'opérait. Ils étaient par là même des isolés au milieu de la classe laborieuse. Ils étaient séparés par leur genre de vie, par leurs intérêts, des petits commerçants et des petits artisans qui remplissaient les *Arts mineurs*. Ils formaient un groupe à part, qui méritait à peine le nom de *classe*, étant donné son petit nombre — un groupe qui par lui seul était trop faible pour faire prévaloir ses volontés et qui, d'autre part, ne pouvait compter sur l'appui durable des autres travailleurs.

Si encore ils avaient formé un groupe compact, uni, homogène! Mais point. Ils appartenaient à des métiers différents. Ils étaient situés à des degrés différents de l'échelle sociale. Ils comprenaient des ouvriers qualifiés et d'autres qui étaient de simples manœuvres. Il n'y avait pas entre eux une étroite communauté d'opinions, d'intérêts, d'aspirations. Ils formaient une masse fort mélangée, qui sentait bien qu'elle souffrait, mais qui ne savait pas où était le remède. Aussi est-elle condamnée à tâtonner, à hésiter. Ses actes trahissent à la fois une certaine timidité, une certaine incohérence. Elle essaie de se glisser, de se faire adopter dans l'organisation aristocratique des corporations privilégiées. Mais là était l'erreur, l'utopie, l'entreprise irréalisable. Le système des corporations fermées et privilégiées était fait

pour le petit commerce, pour la petite industrie. Il avait sa raison d'être et son utilité là où le compagnon pouvait devenir maître, là où patrons et ouvriers n'étaient séparés que par un minimum d'inégalité, là où ils avaient des aspirations communes, un genre de vie presque identique. Mais dans la grande industrie, où un large fossé sépare employeurs et employés, là où leurs intérêts s'écartent, divergent et s'opposent, un système corporatif qui prétend les réunir sous les mêmes lois et règlements n'est plus praticable. En pénétrant de force dans ce système, les *Ciompi* le faussaient, le faisaient craquer. La nouvelle organisation qu'on essayait mettait en présence des corporations composées uniquement de maîtres, comme Calimala, l'*Arte della lana*, etc., avec des corporations composées uniquement d'ouvriers (teinturiers, cardeurs de laine, manœuvres désignés sous le nom vague de *menu peuple*). Leur donner des droits politiques égaux, alors que dans la vie économique les seconds dépendaient des premiers, c'était organiser le conflit, c'était préparer une série de querelles ; et ce qui le prouve, c'est que, tant que vécurent les trois *Arts* nouveaux, il y eut entre eux et ceux qui avaient dès lors une organisation capitaliste une lutte sans trêve et sans merci.

En réalité, la tentative des *Ciompi* peut se ramener à la tâche chimérique de faire rentrer dans les cadres de la petite industrie une production qui en était sortie, qui s'en était déjà dégagée. C'était aller

contre le courant même de l'évolution économique ; et voilà pourquoi le succès était impossible.

C'est ce que comprirent à demi, semble-t-il, les plus avancés, les plus hardis des *Ciompi*. Presque sans le vouloir, forcément et peu à peu, ils en arrivèrent à se prononcer contre toutes les corporations, contre le système corporatif. Ils essayèrent de trouver en dehors un *modus vivendi* nouveau, une constitution qui fût autre chose que cet assemblage de corps privilégiés parmi lesquels les ouvriers étaient sûrs d'être en minorité perpétuelle et annihilés. Mais trop faibles en nombre pour changer à eux seuls la vieille organisation, trop pressés par les événements pour avoir le temps de concevoir nettement un régime capable de la remplacer, trop enveloppés par une société où les traditions de hiérarchie étaient encore très vivaces et ligottaient par des liens séculaires et très solides tout effort dans le sens égalitaire, ils étaient vaincus d'avance. Logiquement leur défaite s'acheva au cri de : *Vivent les Arti !* Vivent les corporations, ces corporations, auxquelles ils avaient tenté vainement de s'agréger, et qui les repoussaient, comme des intrus, parce qu'elles ne savaient que faire de ces nouveaux affiliés.

En somme, les *Ciompi* furent battus, parce que contre les maux résultant pour eux du capitalisme naissant, ils cherchèrent un remède dans des institutions protectrices faites pour un autre régime économique et qui ne pouvaient plus servir d'abri à des travailleurs déjà pris dans l'engrenage capitaliste.

Quelles devaient-être cependant les conséquences de cette défaite ouvrière ?

C'était pour longtemps, pour des siècles, l'écrasement des revendications populaires. C'était dans l'enceinte d'une ville, ou, pour parler plus exactement, dans les limites étroites d'un petit territoire urbain, le triomphe de l'inégalité dans les deux principaux domaines de la vie civique. C'était l'affermissement de l'*oligarchie*, dans le domaine politique; de la *ploutocratie*, dans le domaine économique.

En vain, durant une quinzaine d'années, le souvenir tenace de l'année 1378 demeure-t-il comme un épouvantail pour les bourgeois, comme une incitation à la revanche pour les ouvriers. En vain des émeutes — où fraternisent les bannis et les habitants des faubougs — éclatent-elles au cri de : *Vivent les 24 Arts !* En vain voit-on circuler mystérieusement dans les quartiers populaires la bannière de l'Ange à l'épée flamboyante, bannière fabriquée souvent dans quelque ville voisine par des proscrits. Ce sont là des feux de paille, vite noyés, éteints. On augmente la police, la force armée. On torture, supplicie, tenaille les coupables. La réaction triomphe, d'autant plus implacable qu'elle est aussi victorieuse dans les pays d'alentour, à Sienne par exemple, depuis 1385.

Pendant ces stériles essais de réveil démocratique, l'évolution suit sa marche normale et régulière. D'une part vers l'*oligarchie :* D'année en année le nombre des gouvernants se rétrécit; d'abord le

pouvoir se concentre aux mains des riches banquiers, fabricants, commerçants, classe peu nombreuse ; puis il réside en quelques familles, ensuite en une seule famille, celle des Médici, pour aboutir enfin à un seul homme de cette famille, c'est-à-dire à la monarchie.

D'autre part, la *ploutocratie* capitaliste se consolide ; redoublement de précautions, de combinaisons savantes, de chaînes souples et fortes pour garrotter les ouvriers ; développement parallèle du grand commerce et de la grande industrie, jusqu'au jour où une famille plus opulente, mais aussi plus avisée que les autres, tentera de se faire pardonner son opulence par un peu de pitié pour les instruments de sa richesse, d'adoucir, sans rien changer à sa sujétion, la situation misérable du menu peuple, où, usant ainsi d'une nouvelle méthode, elle endormira dans un bien-être relatif les souvenirs et les aspirations d'une Florence encore prospère et brillante, mais abâtardie. On n'endort pas, en effet, un peuple, sans paralyser du même coup son énergie, et cet apaisement des passions politiques et des querelles sociales coïncidera avec une décadence du commerce et de l'industrie, frappés sans doute dans leurs sources vitales par des causes extérieures, mais atrophiés en même temps par l'apathie ou le départ des ouvriers. Florence perdra sa prospérité en perdant sa liberté ; elle expiera ainsi le tort de n'avoir pas su, en laissant s'organiser chez elle le capitalisme urbain, organiser en même temps le

remède aux maux qu'il entraînait pour la classe des travailleurs : et la vie, le progrès, l'activité féconde, exilés des villes où est né le régime capitaliste, se transporteront dans les grands États où il achèvera de se développer.

Consulter :

CARABELLESE (Francesco), *La Compagnia di Or San Michele e il mercato dei libri in Firenze* (XIV sec.) (Arch. Stor. Ital. V, 16).

FALLETTI (Carlo), *Il tumulto dei Ciompi* (Firenze, 1882).

RODOLICO, *La democrazia fiorentina nel suo tramonto* (1378-1382), Bologna, 1905.

RODOLICO, *La cronaca fiorentina di Marchionne di Coppo Stefani* (Città di Castello, 1903).

CAPPONI (Giño), *Storia della Reppublica di Firenze* (Firenze, 1876).

DORINI (U), *Notizie Storiche Sull'Università di Parte Guelfa in Firenze* (Firenze, 1902).

*Diario d'anonimo.*

CORAZZINI, *I Ciompi. Cronache e documenti con notizie intorno alla vita di Michele di Lando* (Firenze, 1888).

THOMAS (Gabriel), *Les révolutions politiques de Florence* (Paris, 1887).

BRUNETTO DAMI, *Un demagogo del Secolo XIV. Salvestro dei Medici* (Firenze, 1899).

ZELLER (Jules), *Les tribuns et les révolutions en Italie*, (Paris, 1874, in-12).

SIMONIN (L.), *Une insurrection ouvrière à Florence en 1378*, Paris, 1873).

## CHAPITRE VI

### LE GOUVERNEMENT DE LA HAUTE BOURGEOISIE ET L'AVÈNEMENT DES MÉDICI AU POUVOIR (1382-1433). LES IMPOTS A FLORENCE, IL CATASTO.

L'histoire de Florence, pendant le demi-siècle qui suit l'aventure des *Ciompi*, ne présente pas de crise violente : et pourtant un changement profond s'opère en sa constitution intime.

Sous le gouvernement de la haute bourgeoisie, la République jouit d'une prospérité économique qu'on ne saurait contester, pourvu qu'on regarde seulement le nombre des pièces de draps ou de soieries fabriquées sur son territoire, et non la condition de ceux qui les fabriquent. Il y a bien quelques petites grèves, mais sans consistance, sans durée. En revanche, dans les premières années du quinzième siècle, le doge Mocenigo déclare qu'il passe par Venise annuellement 16.000 pièces de drap venant de Florence. Et le commerce florentin ne se contente plus de vaisseaux vénitiens pour exporter ses marchandises ; il veut exporter sur des navires

qui lui appartiennent. Florence continue sa poussée vers la mer. Elle achève de tuer Pise, sa rivale, en 1406 — et elle use à son égard d'une cruauté impitoyable. Les Pisans, assiégés, affamés, ont mis hors des murs les bouches inutiles ; les femmes sont du nombre ; les Florentins se saisissent d'elles, les dépouillent de leurs habits et les marquent, comme un bétail, d'un lys imprimé au fer rouge. Quand la ville est enfin prise, Florence illumine, célèbre une messe d'actions de grâce, et, durant trois jours, dans les rues où les boutiques sont fermées, c'est une longue série de processions, de joûtes, de réjouissances. Florence a une ville sujette de plus où elle est détestée ; mais elle ne s'en soucie guère ; elle est désormais maîtresse du cours de l'Arno, elle touche à la Méditerranée. Seulement le port de Pise, à demi détruit par les Gênois, ne lui suffit pas ; et quinze ans plus tard, en 1421, elle achète pour 100.000 florins la ville de Livourne. Elle a enfin, cette fois, un bon port, où elle pourra créer des arsenaux, des docks et construire des navires. Elle menace Lucques, elle menace Sienne. Ses petits enfants s'en vont chantant :

*Ave Maria, gratia plena.*
*Avuto Lucca, avremo Siena* (1).

Cet appétit insatiable de s'agrandir, de tuer les cités concurrentes, de s'ouvrir des débouchés fait le

(1) Lucques une fois à nous, Sienne sera nôtre.

fond de la politique ploutocratique. Les Florentins profitent de la tolérance que l'Église, adoucie, mondanisée, montre alors, en distinguant le prêt à intérêt qu'elle autorise, si le taux est modéré, et l'usure qu'elle continue à proscrire. Ils pratiquent sans scrupule les opérations les plus aventureuses. Se glissant à la place des Pisans, découragés et dépossédés, ils créent à leur exemple, en 1421, des Consuls de mer. Florence est devenue puissance maritime. Elle envoie une ambassade au Soudan d'Égypte. Elle a un commencement de marine. C'est, en 1429, que paraît devant Constantinople la première galère florentine.

En même temps que cette large expansion commerciale, la République a un puissant essor artistique. La grosse bourgeoisie régnante est coquette pour la ville qu'elle habite. C'est le moment où Ghiberti fond les portes du Baptistère, dignes, suivant un mot de Michel-Ange, d'être les portes du Paradis.

L'année même où s'opère l'acquisition de Livourne, Brunelleschi fait accepter le projet de la gigantesque coupole qui doit couronner le dôme et jeter l'architecture dans une voie nouvelle. C'est en ce temps-là encore que se fonde le grand hôpital de Santa Maria, que l'*Arte di Por San Maria* (fabricants de soieries) tient à honneur de doter et d'entretenir.

Pendant que la ville étend son terrain de vente et croît tous les jours en beauté, ses trois grandes corporations capitalistes — *Calimala*, *Arte della lana*, *Arte di Por San Maria* — sont à la tête du

mouvement industriel. Elles doivent alors à leurs cotisations, aux affaires, aux revenus de leurs domaines des ressources financières considérables. Elles commanditent, encouragent, soutiennent les Compagnies qui sont inscrites sur leurs registres matricules. Elles possèdent à peu près le monopole de leurs métiers et elles peuvent sans danger faire quelques concessions aux moines ermites, des concurrents peu redoutables. Elles ont tué et absorbé toutes les entreprises individuelles qui auraient pu les gêner : en 1424, il n'y a plus une seule teinturerie, plus un seul atelier de filature qui ne soient la propriété des corporations. Leurs prétentions s'élèvent avec leur puissance. Elles voudraient fabriquer tout ce dont Florence a besoin, s'affranchir de tout recours à l'étranger. Ainsi, en 1393, la porte est fermée à ses produits et, pour les remplacer, on crée dans la ville des fabriques de draps de Perpignan, de draps à oiseaux et de cardes métalliques. Cette ligne de conduite indique que la grande industrie l'emporte alors sur le grand commerce ; et, en effet, l'*Arte di Calimala* est en pleine décadence, tout au moins en ce qui concerne son genre particulier de production ; il est frappé au cœur, en 1396, par une ordonnance qui interdit l'importation des draps ultramontains, c'est-à-dire de ceux qu'il avait coutume d'acheter et de transformer. La corporation maîtresse est à ce moment l'*Arte della lana*, suivi par l'*Arte Por San Maria*, qui, sans l'atteindre encore, s'élève à côté de lui.

Ces trois grandes corporations capitalistes, quoique divisées sur quelques points, sont d'accord pour proscrire les associations ouvrières. Elles laissent rentrer quelques bannis du menu peuple, parce qu'elles ont besoin de main-d'œuvre ; elles font en 1382, sans doute pour un motif analogue, des concessions qui seront retirées en 1393. Seulement, pour maintenir la soumission des travailleurs qui sont leurs suppôts, elles leur refusent tout tarif régulier, divisent leur masse en groupes différemment payés et traités, appellent surtout des ouvriers de Flandre, de Hollande, d'Allemagne, qui gardent leurs mœurs, leur langue, le droit de former des associations spéciales, en somme une liberté relative, mais aux dépens des ouvriers indigènes dont les nouveaux venus font baisser les salaires et les prétentions. Ainsi se continue et se complète avec une méthode admirable l'assujettissement de la classe ouvrière.

Pendant ce temps, l'histoire politique est simple et monotone. Le *popolo grasso*, sous la direction des Albizzi, proscrit tous ceux qui sont suspects d'avoir des inclinations populaires, des Alberti, des Adimari, des Ricci, plusieurs Médici ; il réduit au quart la part des offices laissée aux *Arts mineurs*, veut même restreindre à sept le nombre de ces *Arts*, et, autre face de la même politique, se rapproche des grands, tend à leur rendre leurs prérogatives d'autrefois et le droit d'arriver aux charges suprêmes, afin de réfréner ce qu'on appelle couramment « la

multitude ». Mais en même temps grandit une famille qui fait les yeux doux au petit peuple, qui fait diminuer l'impôt du sel, accorder des dégrèvements aux pauvres, qui, de plus se crée des obligés, des clients dans tous les rangs de la société par des prêts et des services d'argent. C'est la famille des Médici. Contre ces procédés, qui l'acheminent vers le principat, ses adversaires ne savent comment lutter. Jean de Médici meurt ainsi en 1429, aimé des humbles, redouté des grands bourgeois, respecté de tous. Il meurt sans avoir été proscrit, ce qui peut passer en ces temps-là pour un bonheur exceptionnel. C'est qu'il s'est gardé, en effet, de se mettre en avant, de faire étalage de son influence ; il a préféré le pouvoir discret, presque occulte. Et cependant il a, sur la fin de sa vie, en 1427, réussi à faire voter une des mesures qui sont le plus odieuses à la noblesse et à la haute bourgeoisie : c'est un impôt progressif sur le revenu, ce qu'on a nommé *il catasto*. Simple mesure fiscale, semble-t-il, mais qui devait, en réalité, avoir une importance énorme pour l'évolution économique de Florence et pour la fortune politique des Médici.

Avant de l'étudier en détail, il sied de constater que la question financière passe de la sorte au premier plan : c'est le côté faible du gouvernement de la bourgeoisie riche. Comme elle multiplie les guerres et les constructions coûteuses, elle multiplie les dépenses ; mais elle s'efforce de rejeter sur les épaules des petits contribuables le fardeau des

contributions publiques. On comprend que la famille de Médici, en travaillant à empêcher cela, devienne de plus en plus populaire.

Cosme, fils de Jean, suit la méthode pratiquée par son père. Mais soit qu'il se montre moins prudent soit qu'il devienne plus dangereux pour les autres grandes familles, il est sur le point d'être détruit par les Albizzi. Il est impliqué dans un complot, cité à comparaître devant la Seigneurie, emprisonné. Il peut craindre pour sa vie : le poison est si commode pour se défaire d'un ennemi ! Aussi, dans sa prison ne se décide-t-il à manger que lorsque son geôlier, qui le ménage, consent à prendre ses repas avec lui. L'argent est sa force, son arme de prédilection. Du fond de sa retraite forcée, il combat à coups de florins, achète un gonfalonier. Il se sent quand même en danger de mort ; aussi quand, le 4 octobre 1433, il n'est condamné qu'à l'exil, il s'évanouit de joie. Puis il proteste de sa soumission aux ordres de la Seigneurie, promet de se retirer à Padoue qu'on lui assigne comme séjour. Il s'y rend en effet ; mais c'est là qu'il peut mesurer la puissance que lui assure sa situation de premier banquier du monde ; il y est traité en prince ; il y a la place de prétendant en expectative. Ses amis et obligés travaillent pour lui dans sa patrie ; ils font opposition aux Albizzi qui commettent la faute de vouloir une fois de plus rétablir les grands dans leurs honneurs et prérogatives, et qui, se sentant débordés, tentent l'expédient désespéré d'un coup de force. Mais ils

ont beau appeler aux armes leurs partisans : ils ne sont pas suivis. Des prieurs nouveaux sont nommés qui sont pour l'exilé et le rappellent, en même temps qu'ils exilent Rinaldo degli Albizzi qui s'en va bouleversé de fureurs impuissantes.

Cosme revient triomphant dans sa patrie en 1434. Dès lors la République de Florence ressemble singulièrement à une monarchie. Son histoire et celle des Médici va se confondre. Mais, avant d'aller plus loin, il convient de faire halte pour passer en revue les institutions fiscales de cette République, tandis qu'elle a encore un souffle de vie.



Ces institutions offrent une grande variété, une grande complexité. Elles ont été créées, modifiées selon les circonstances. On pourrait dire qu'elles ont été inventées au jour le jour. Les Communes du Moyen âge ont précédé les grands États de nos jours dans les solutions possibles du problème des finances publiques. Chacune d'elles a été comme un champ d'expériences où les systèmes les plus divers ont été essayés.

Un chroniqueur, qui par certains côtés mériterait presque le nom d'historien, Jean Villani, insère, à la date de l'an 1338, une chose à laquelle en tout pays la masse des citoyens ne prête souvent qu'une attention distraite. Il nous donne le budget de la Commune. Il nous fait connaître les chiffres précis des recettes et des dépenses ordinaires.

En qualité de marchand, d'agent de *Calimala*, d'homme ayant représenté à Paris une Compagnie commerciale faisant partie de cette corporation, il avait été mêlé aux grandes affaires et avait pris des habitudes de bon comptable. Grâce à lui, nous pouvons nous faire une idée nette de ce qu'étaient les finances florentines vers le milieu du quatorzième siècle ; et nous allons avec son aide rechercher *la nature des impôts*, *la façon dont on les percevait*, *l'attitude qu'avaient à leur égard les différents partis*.

Les recettes s'élevaient, dans l'année que Villani a choisie pour type, à 300.000 florins, une somme qui aurait alors permis d'acheter un royaume. Elles étaient de deux sortes ; elles consistaient en redevances que la Commune touchait ou comme *propriétaire* ou comme *ville souveraine*.

Comme propriétaire, Florence possédait des domaines : terres, forêts, maisons ; biens qui remontaient à son origine, qui lui avaient été donnés par des Seigneurs, légués par des bourgeois ; biens confisqués sur des exilés, des rebelles, et le cas était fréquent ; biens conquis sur des hobereaux du voisinage et qui étaient souvent des châteaux coûtant plus qu'ils ne rapportaient ; car il fallait y entretenir des garnisons. Parmi ces biens communaux on peut citer les maisons du Pont-Vieux, qui étaient louées à des boutiquiers ; des pêcheries, des moulins, des pressoirs, situés au-dedans et en dehors des murs. Ces propriétés étaient d'ailleurs peu nombreuses,

peu lucratives ; elles fournissaient de maigres ressources, qu'on peut évaluer à 5.000 ou 6.000 florins.

Comme ville souveraine, Florence pouvait imposer les habitants de la ville et du territoire sur lequel s'étendait sa juridiction (banlieue et district).

Ce sont, d'abord, des taxes par lesquelles on achète l'autorisation de faire certaines choses. On paye, par exemple, pour porter des armes en temps ordinaire dans la rue ; pour avoir à sa maison des *sporti*, sorte de balcons soutenus par des arceaux de pierre et faisant saillie sur la muraille ; pour exercer le prêt à intérêt : les six maisons principales rapportaient ainsi 3.000 florins ; ne pouvant ou ne voulant pas supprimer ce que l'Église appelait l'usure, la Commune avait pris le parti de la canaliser, comme les États modernes ont fait ou font encore pour les jeux de hasard. Les étrangers, résidant dans le pays, étaient aussi astreints à se munir, moyennant finance, d'un permis de séjour, comme cela se pratique aujourd'hui en Suisse. De plus les citoyens florentins, qui étaient appelés à devenir podestats ou capitaines du peuple dans d'autres villes et qui échappaient ainsi aux charges de la Commune, devaient, en compensation sans doute des fonctions lucratives qu'ils étaient autorisés à exercer, acquitter une certaine somme.

Viennent, en second lieu, les droits régaliens, j'entends ceux que partout se réserve l'État, ceux que la *Commune* avait dû acheter ou arracher elle-même à l'autorité souveraine dont elle avait peu à

peu pris la place et les attributions. C'est la frappe des monnaies; les particuliers apportent à monnayer leur or ou leur argent, et la Commune prélève un bénéfice sur l'opération. On l'estimait de 3 à 4.000 florins par an. Il était parfois plus fort, quand dans la monnaie d'argent on augmentait la dose de cuivre, en vue de maintenir entre les deux métaux qui avaient cours un équilibre incessamment rompu. C'est l'estampille, le contrôle des poids et mesures usités sur les marchés et dans les boutiques. C'est le revenu des poids publics où passent, à l'entrée dans la ville, les marchandises volumineuses. Ce sont les amendes, dont le montant est souvent élevé et dont le nombre, surtout dans les moments de troubles, est considérable. Ce sont enfin les confiscations qui ne manquent pas dans la lutte implacable des partis. Elles reposent sur le principe tacitement reconnu que l'État a le domaine éminent sur les terres de ses ressortissants, qu'il reste le suprême propriétaire du sol concédé aux particuliers. Et de là découlent aussi les droits d'enregistrement pour contrats de vente ou de location, pour mutations, donations, successions ; de là viennent enfin les droits prélevés sur les propriétés campagnardes, à raison de six deniers par livre (ou 5 p. 100) du revenu que rapportent leurs produits, évalués au prix le plus bas du marché le plus voisin. On appelle cela *l'estimo* ; et cela rend 30.000 florins par an.

Il faut ajouter une série de droits qui portent sur le commerce et l'industrie, c'est-à-dire sur la circu-

lation et la production. Il y a des taxes sur l'exercice de certains métiers ; ainsi les changeurs doivent six deniers par livre pour tout change opéré; et les ventes faites par les petits artisans sont soumises à une taxe identique de 2 1/2 p. 100. D'autres opérations commerciales sont frappées différemment : le trafic de l'or et de l'argent non monnayés est taxé à un quart de denier par livre. Les banquiers — qui nous apparaissent ici épargnés par rapport aux petits commerçants — paient en revanche un impôt sur les paiements qu'ils font hors de Florence. A cette même catégorie se rattache tout ce que nous appelons aujourd'hui la douane et l'octroi. Les denrées vendues sur le marché, les trains de bois qui descendent l'Arno acquittent certains péages à des endroits fixés ; il en est de même de certaines matières à la sortie et de certaines autres, comme le vin, l'huile, le bétail, à leur entrée dans la ville. Ces impôts sur les objets de consommation sont nommés *gabelles* et ils forment la plus grosse ressource de la Commune.

Il faut y joindre le monopole du sel. Le prix en est moitié moindre à la campagne que dans l'enceinte, probablement parce que le sel est plus nécessaire au paysan pour l'élève du bétail. Mais chaque famille doit en acheter une quantité déterminée, ce qui est sans doute une précaution contre la contrebande.

Si l'on ajoute à cela les contributions des châteaux soumis à la Commune et des villes sujettes — Firen-

zuola, Pistoia, Arezzo, Volterra, Pise plus tard — contributions qui sont très différentes suivant les traités par lesquels ces villes et châteaux sont liés à la ville maîtresse, et qui consistent le plus souvent en argent et en cierges offerts à la Saint-Jean, on a la liste à peu près complète des impôts ordinaires levés par la République de Florence.

C'étaient (les tributs des villes et châteaux exceptés) des impôts de *quotité* ; c'est-à-dire que le produit en était aléatoire, qu'il dépendait du nombre variable des personnes qui les payaient ou de la quantité, variable également, des denrées qui les subissaient.

Mais, en cas de besoin, on recourait à des impôts extraordinaires qu'on appelait *prestanze* ou emprunts. C'étaient cette fois des impôts de répartition, c'est-à-dire que le produit en était fixé d'avance, et que la somme totale à encaisser était ensuite répartie entre les contribuables d'après tel ou tel principe.

Quelle que fût leur nature, les impôts devaient être — en théorie — payés par tout le monde. Mais il y avait de nombreuses exceptions : les indigents étaient naturellement exemptés du paiement ; les nobles y échappaient ou prétendaient y échapper pour leurs terres et leurs maisons ; ils alléguaient souvent une lettre impériale qui les déclarait francs de toute taxe bourgeoise ; les biens d'Église bénéficiaient d'une dispense traditionnelle et les prêtres tâchaient d'étendre cette exemption aux biens personnels qu'ils possédaient. La question était une source de difficultés sans cesse renais-

santes. La Commune faisait des efforts incessants pour obtenir la soumission de toutes les personnes et de tous les biens aux charges publiques.

Cela dit, il faut connaître le système d'exploitation appliqué à ces impôts. C'est celui qu'on retrouve presque partout au début. La Commune était mal outillée pour la perception ; et, comme elle avait besoin de toucher rapidement ses fonds, elle recourait à un mécanisme, dont le rendement est médiocre, mais dont l'effet est prompt, à l'adjudication. Les gabelles comme les emprunts étaient affermés ou, comme on disait, vendus soit à des individus soit à des sociétés pour une certaine somme qu'ils versaient immédiatement, mais qu'ils se chargeaient à leurs frais de récupérer sur les contribuables (1) ; ils avaient ainsi la peine et le profit ; car la somme perçue était le plus souvent supérieure à celle qu'ils déboursaient.

Ceux qui achetaient les gabelles, autrement dit le droit de percevoir une entrée sur la laine, le bétail, le vin, etc., et qui étaient d'ordinaire un banquier, une Compagnie de marchands, une corporation, en opéraient le recouvrement à leurs risques et périls. Ils en tiraient des bénéfices considérables, bien qu'ils fussent surveillés, contrôlés par les *Conseillers de la Mercanzia*, qui visaient à empêcher les exactions possibles. Parfois il arrivait que le remboursement de ces espèces de fermiers généraux se

(1) On remarquera l'analogie que ce système présente avec celui qui fut pratiqué en France sous l'ancien régime.

trouvait entravé. Les tarifs, d'après lesquels ils comptaient rentrer dans leurs avances, étaient suspendus ou modifiés. Une guerre mettait obstacle aux importations, ou bien un traité changeait les taxes établies. C'est ce qui eut lieu, quand une convention avec Pise diminua les droits qu'acquittaient les vins grecs. La corporation des marchands de vin, qui avait pris à son compte la perception de la taxe, réclamait auprès de la Commune, et en obtenait une indemnité.

L'adjudication s'appliquait aussi aux emprunts. Ce moyen de décharger le présent aux dépens de l'avenir, de résoudre les difficultés urgentes en reportant le coût de la solution sur les générations futures a paru toujours commode aux gouvernants. Il n'était pas nouveau alors; Xénophon l'avait recommandé aux Athéniens dans l'embarras. Florence y recourut de bonne heure, et le pratiqua sous deux formes diverses. Elle connut l'emprunt volontaire et l'emprunt forcé. Tantôt elle s'adresse à un particulier ou à une Compagnie, en lui assignant comme moyen de rentrer dans ses débours le produit d'une gabelle. Elle utilise aussi de façon analogue le monopole du sel. Quiconque prête à la Commune une certaine somme reçoit un certain nombre de boisseaux de sel qu'il paie au-dessous du prix courant ; il peut alors en garder une partie pour l'usage de sa maison, et vendre le reste dans la ville et la banlieue au prix ordinaire ; et il réalise un bénéfice qui est une prime à son avantage, en attendant le remboursement total.

Tantôt Florence décide un emprunt genéral, qui porte sur tous les citoyens capables de payer l'impôt. En ce cas la répartition se fait quelquefois par corporations. Chacune est taxée d'après son importance et les variations de ces taxations successives sont même très significatives pour qui veut suivre leur progrès et leur déclin. La corporation se charge alors de déterminer la part afférente à chacun de ses membres. D'autres fois, la répartition sa fait par *quartiers*. Chacun des quatre quartiers de la ville était divisé en quatre *gonfalons* ou sections. Dans chacune des seize sections ainsi existantes se pratiquaient trois opérations compliquées : 1° Soixante-quatre hommes vénérables (quatre par gonfalon) sont élus pour dresser la liste de tous ceux qui leur semblent devoir payer l'impôt et pour distribuer sur chacun des gonfalons la somme qu'il devra payer. — 2° Dans chaque gonfalon, sept Commissions de sept personnes chacune fixent la part que doit verser chaque contribuable. C'est l'établissement de la cote personnelle. Pourquoi plusieurs Commissions? Afin de serrer d'aussi près que possible la justice. Chacune des sept Commissions fait sa liste, la scelle, la remet aux magistrats. Puis toutes les listes sont confiées à un ordre de moines (Ermites ou Umiliati) et ces moines confrontent les sept listes, éliminent pour chaque contribuable les deux cotes les plus rigoureuses et les deux cotes les plus légères ; les trois autres sont retenues ; on additionne les chiffres qu'elles fournissent ; on divise par

trois la somme totale ainsi obtenue ; on arrive de la sorte à un chiffre moyen, qui représente la part incombant au contribuable, le taux d'après lequel il sera taxé. — 3° Enfin, d'après le chiffre que doit payer chaque gonfalon, les moines établissent la contribution que devra verser chaque contribuable. On le voit, un sérieux effort était fait pour réduire au minimum l'arbitraire ; mais il subsistait quand même, et l'impôt, parce qu'il était proportionné à la fortune présumée de chacun, frappait plus durement les pauvres que les riches.

La répartition ainsi réglée, il fallait une sanction. Des pénalités étaient prévues contre qui ne payait pas. Il était inscrit sur un livre qu'on appelait le *specchio* ou miroir (un nom dont le sens ne me paraît pas avoir été jamais bien expliqué). Quiconque y figurait ne pouvait plus avoir accès aux offices ni ester en justice ; il perdait donc une partie de ses droits civiques et civils. C'était un procédé efficace pour faire rentrer l'argent, mais il avait aussi une portée politique ; il fonctionnait comme un cens déguisé ; il écartait les pauvres des hautes fonctions publiques. Chose plus grave encore ! il mettait un moyen de corruption aux mains des riches. En payant l'arriéré des débiteurs de la Commune, en les rendant, comme on disait, *netti di specchio*, ceux qui avaient de l'argent s'assuraient des partisans dévoués, se créaient des électeurs à leurs gages. Les *Médici* ne négligèrent point cette façon de se faire une clientèle.

En revanche, aux contribuables exacts revenaient certains avantages. Ils avaient droit aux honneurs, si bien que certains nobles, pour y avoir accès, demandaient à payer l'impôt. Et cela nous révèle l'idée qu'on s'en faisait alors. C'était un sacrifice qui ne devait pas être régulier, et qui, même obligatoire, méritait récompense. C'était dans ce cas une sorte de placement forcé pour les citoyens. En conséquence la somme versée par chacun était inscrite sur un registre et elle portait intérêt. Ainsi se constituait la dette publique. Chaque emprunt, dès 1327, donnait lieu à ce qu'on appelait un Monte. L'intérêt ordinaire était de 5 p. 100 : ce taux était toléré par l'Église, du moins par les docteurs franciscains, sinon par les dominicains. Mais, en certains moments, il montait à 10 ou à 15 p. 100 ; et alors, pour éviter la censure ecclésiastique, on inscrivait sur le registre une somme double ou triple de celle qui avait été réellement versée. Le *Monte*, c'est-à-dire la constitution de rentes garanties par la Commune, eut bientôt un succès tel qu'en 1362, au dire du chroniqueur Stefani, les *luoghi* ou titres de rente étaient devenus un objet courant d'échange et d'agiotage ; que 5.000 Florentins sur 50.000 vendaient leurs terrains, leurs maisons, leurs boutiques, pour avoir de l'argent liquide et les moyens de spéculer, de jouer, comme nous dirions, à la Bourse. On signalait dès ce temps-là des hausses et des baisses artificielles, sur les valeurs publiques. Mais les rentes sur l'État étaient encore considérées comme provi-

soires, comme devant être remboursées. Leur amortissement était réclamé par le parti populaire, avec la réduction des inscriptions aux sommes réellement versées. En 1380, s'opérait l'unification des différents *Monti*. L'un était réduit des deux tiers, un de la moitié, un de 55 p. 100. Ainsi, diminuée et consolidée, la dette continuait de s'accroître.

On prenait sans doute quelques précautions. Il était défendu à un citoyen de transférer ses rentes à un étranger, de peur que les étrangers à un moment donné ne pussent peser sur les finances communales (1). Mais, de plus en plus, le *Monte* était populaire parmi la bourgeoisie. L'usage s'introduisait d'y placer de l'argent et d'y laisser accumuler de l'argent. On préparait de la sorte des dots pour les jeunes filles, que déjà les jeunes gens de la classe aisée ne daignaient plus épouser pour leurs beaux yeux. On constituait aussi pour les garçons arrivant à l'âge d'homme un capital qui devait leur servir à s'établir. Le *Monte* nous apparaît ainsi comme une forteresse de la fortune bourgeoise, comme une citadelle du régime ploutocratique à Florence

Pour en revenir à l'impôt, ceux qui ne pouvaient, en le payant tout entier, s'acquérir un revenu annuel, se contentaient d'en payer une partie. S'ils en acquittaient le tiers, ils n'étaient pas punis, pas mis au *specchio*. Mais ils perdaient la somme versée ;

(1) Canestrini, 25.

ils n'avaient à espérer ni intérêt ni remboursement.

Tel était le système fiscal en vigueur à Florence à la fin du treizième siècle et pendant le quatorzième. Il faudrait encore ajouter certaines taxes personnelles, certains impôts de capitation qui ressemblaient parfois à des amendes. Par exemple, en 1383, étaient frappés d'un impôt spécial ceux qui en temps de peste quittaient la ville. Il en existait d'autres qui portaient des noms singuliers : tel était, en 1342, celui des *fumanti*, ainsi nommé parce qu'il se levait par feu, par famille. Un autre s'appelait la *secla* ou la *sega*, la *scie* ; il devait sans doute cette appellation étrange à la façon dont il se percevait : chaque chef de famille devait payer chaque jour quelques deniers, jusqu'à ce que fût parfaite la somme désirée ; on estimait qu'elle devait s'élever à 50.000 florins ; du reste, suivant la coutume, l'argent versé ainsi par bribes était inscrit au *Monte* et producteur d'intérêt.

Si incomplète que soit cette étude, qui pourra être reprise et poussée à fond par qui aura le loisir de compulser les documents financiers conservés en abondance aux archives de Florence, elle suffit à faire pressentir quelle attitude les diverses classes de la population avaient à l'égard des différentes formes d'impôt. Pour le citoyen égoïste, qui rechigne à payer sa cotisation à la grande association nationale dont il fait partie, le meilleur impôt est celui qu'il ne paie pas. Par un égoïsme semblable, chaque classe cherche à rejeter sur une autre le

coût des services publics. En conséquence, le système fiscal qui domine indique nettement la portion dominante de la population. En ce domaine, les intérêts opposés se heurtent avec une violence et une nudité que rien ne masque.

Or à Florence la question financière est de bonne heure très grave. Les guerres d'expansion qu'elle entame, les essais perpétuels qu'elle tente pour avoir une marine exigent des recettes de plus en plus régulières et considérables. Déjà Jean Villani écrivait (1) : « Quelle mauvaise politique d'engraisser le budget de la Commune de la substance et pauvreté des citoyens au moyen de taxes destinées à fournir à de folles entreprises ! Ne savez-vous pas que grande mer grande tempête, et que, suivant que croît le budget, croît en pendant la mauvaise dépense. Modérez, amis très chers, vos désirs désordonnés, et vous plairez à Dieu et vous ne grèverez plus le peuple innocent. » Mais ces conseils étaient inutiles, et une lutte acharnée se livrait entre les partis sur la question de l'impôt.

Le *popolo grasso*, les *arts majeurs*, étaient favorables aux gabelles et aux taxes par tête (*fumanti*, *sega*). Ils y trouvaient cet avantage, qu'en prélevant tant sur le vin ou l'huile, tant par membre de la famille, ces impôts demandaient aux pauvres et aux riches une somme égale, donc un sacrifice inégal, qui pouvait équivaloir pour les uns à un dixième, pour les

(1) Livre XI, p. 118.

autres à un centième de leur revenu. Ces taxes étaient donc en proportion inverse de la fortune de chacun ; c'étaient des impôts progressifs à rebours. La bourgeoisie aisée aimait aussi les *prestanze*, les emprunts ; ils portaient en effet intérêt ; ils devenaient générateurs de rentes pour les riches qui pouvaient s'acquitter intégralement ; quant aux pauvres, s'ils payaient incomplètement, l'argent versé par eux était perdu pour eux, ou bien, s'ils ne payaient pas du tout, ils étaient partiellement privés de leurs droits de citoyens. Ces impôts étaient de plus une source de profits et d'influence pour les riches ; dans la *Sega*, qui fut pratiquée en 1351, 1355, 1375, quand chaque chef de famille était obligé de verser par jour une certaine somme de deniers, il arrivait que les riches payaient pour les pauvres, et en ce cas ils percevaient un double intérêt, d'abord de la Commune qui avait reçu l'argent, ensuite des pauvres auxquels les fonds avaient été avancés.

Le *popolo grasso*, qui comprend surtout les banquiers, les grands commerçants et les grands industriels, n'admet guère l'impôt proportionné à la fortune que pour le *contado*, la banlieue, la campagne, où il n'a pas à l'origine de vastes propriétés. Pour les biens fonciers situés hors de la ville il existe de bonne heure ce qu'on appelle *l'estimo*, c'est-à-dire un impôt calculé d'après l'estimation des terres, ou, ce qui revient au même, d'après la valeur de leur produit. Il frappait surtout les nobles, qui étaient, en général, de grands propriétaires terriens et on

retrouve dans la faveur qu'il rencontrait à Florence la vieille antipathie de la population bourgeoise contre la féodalité.

Tout autres étaient les intérêts et les désirs des classes moyennes et inférieures, des *arts mineurs* et du *popolo minuto*. Alliés souvent sur ce point aux nobles, ils réclament l'extension à la ville de l'impôt proportionné à la fortune, de l'impôt sur le revenu global, atteignant la richesse mobilière, celle des commerçants et banquiers ; et déjà ils ont un commencement de satisfaction, puisque les créances des banquiers et le trafic des usuriers sont soumis à des taxes légères. En revanche, ils sont contraires aux emprunts ; ils veulent toujours qu'on réduise le taux de la dette publique, qu'on l'unifie, qu'on l'amortisse. Ils trouvent qu'elle pèse d'un poids lourd sur les finances de la Commune, puisque chaque année il faut, pour payer les coupons de rente, prélever sur le produit des impôts une grosse somme qui rentre dans la caisse des riches sans aider en rien au fonctionnement des services publics.

Ils sont de même contraires aux gabelles, qui frappent les objets de consommation journalière, et ils réclament le dégrèvement du sel, du blé, du vin.

Ils sont également contraires aux impôts par feu et par tête, attendu que le pauvre paie par ce moyen autant que le riche, ce qui est souverainement injuste.

Enfin ils préconisent l'achat d'argent par la Com-

mune, pour empêcher la montée perpétuelle de la valeur nominale du florin et les spéculations sur la monnaie.

Vers la fin du quatorzième siècle, un changement se produit dans la position des partis opposés. Les gros bourgeois, ayant du capital en abondance, en emploient une bonne partie en achats de terrains. Devenus à leur tour grands propriétaires de terre, ils songent à épargner la propriété foncière ; les *arts mineurs*, qui n'ont pas rayonné de même sur les campagnes, cherchent à la frapper. Ils veulent lui faire payer tant d'impôt par paire de bœufs employée à la culture.

Nous surprenons là en action l'idée favorite, dominante des classes moyennes et inférieures : proportionner les charges à la fortune de chacun. C'est le principe de l'impôt sur le revenu, de l'*estimo*, reposant sur l'estimation des biens fonciers et mobiliers. Rien de plus logique, de plus naturel que cette évolution : aussi est-elle alors générale dans les communes italiennes ; et nous allons voir comment l'idée a pris corps à Florence, au moment où la petite bourgeoisie fut de force à disputer le pouvoir à la grande.

*
* *

L'*estimo* ou impôt sur le revenu se propagea pour deux raisons principales : il fallait, d'une part, tirer davantage des contribuables pour subvenir aux dépenses croissantes ; on voulait, d'autre part, égaliser

les charges entre citoyens, c'est-à-dire les proportionner aux forces de chacun.

Les Florentins, qui avaient commencé par le trouver bon pour leurs sujets de la campagne, s'avisèrent bien vite que la richesse n'était pas à la campagne, qu'elle était concentrée dans les murs de la ville et que c'était là surtout qu'on pouvait l'atteindre.

Les premières tentatives pour établir l'*estimo* dans l'enceinte de Florence furent faites par des nobles, qui à diverses reprises se trouvèrent les maîtres. Ce fut le cas en 1266, où le comte Guido Novelli, un Gibelin, un féodal, gouverna Florence au nom de l'Empereur. La chose est facile à comprendre : les féodaux, qui étaient essentiellement des propriétaires terriens, entendaient frapper la richesse mobilière qui était celle des marchands et qui, tout en étant plus grosse que la leur, échappait à l'impôt. En 1326, un nouvel essai fut tenté par le duc de Calabre, héritier présomptif du roi de Naples et seigneur nominal et provisoire de Florence. En 1342, l'essai fut renouvelé par le duc d'Athènes, quand il exerça sur la ville sa domination militaire ; mais ici apparaît un nouvel élément. Le duc ne veut pas seulement tirer beaucoup d'argent des coffres des marchands ; ami du menu peuple, s'appuyant sur la basse classe, il tâche de reporter sur la bourgeoisie opulente les charges qui tombent sur les épaules des petits. L'impôt sur le revenu apparaît dès lors comme une mesure démocratique, comme un moyen

de dégrever les pauvres au détriment dès riches. Cela est si vrai que, de 1378 à 1382, quand dominent les Ciompi et les *Arts mineurs*, il figure parmi les revendications des maîtres éphémères que Florence eut alors en la personne des ouvriers et des petits artisans.

Le principe de l'*estimo* est simple : que chacun contribue aux recettes de la Commune au prorata de sa fortune. Mais, si le principe est facile à poser et à défendre, il l'est beaucoup moins à appliquer.

Il faut d'abord connaître le nombre exact des contribuables. C'est une affaire de recensement ; mais, au moyen âge, cela seul était déjà compliqué. Il faut ensuite connaître tous les biens possédés par chaque citoyen. Pour cela, on divisait ces biens en deux classes : *biens stables* ou, comme nous disons, immeubles, parmi lesquels on rangeait les terres et les maisons avec le mobilier qui les garnissait ; *biens meubles*, comprenant le numéraire, les créances, les bénéfices commerciaux et industriels. C'était l'affaire d'un nouveau recensement, beaucoup plus compliqué que le premier.

La chose essentielle était, en effet, non seulement de connaître, mais d'évaluer ce qui dans tous ces biens appartenait à chacun. Or comment opérer ? S'en remettre à la déclaration des gens ? C'était risquer gros. Tel qui se vantait d'être riche, qui jetait de la poudre aux yeux et se piquait d'avoir du crédit sur la place, devenait soudain un malheureux criant misère, dès qu'il s'agissait de payer sa quote-part

des contributions publiques. S'en rapporter à l'évaluation d'autrui, à des commissaires nommés à cet effet n'était pas moins chanceux. Les estimateurs étaient obligés de fonder leurs calculs sur les signes visibles qui sont trompeurs. Tel négociant affiche un luxe de parade qui cache des affaires embarrassées. Tel pauvre hère, mal vêtu, mal chaussé, mal nourri, est un avare richissime qui dissimule et couve son argent. Les commissaires ne sont pas infaillibles. Bien plus ! Ils ne sont pas impartiaux. Ils peuvent se laisser crever les yeux par des haines de famille ou par l'esprit de parti. Ils sont tentés de coter trop haut la fortune d'un ennemi politique ou d'un voisin dont ils ont à se plaindre. Ils sont enclins à diminuer outre mesure les ressources d'un ami, d'un parent, d'un homme qui leur a fait quelque présent. Voilà bien des causes d'erreur, bien des dangers de taxation arbitraire, d'injustice, de corruption, bien des sources de mécontentements, de doléances, de réclamations !

Les Florentins tâchèrent de parer à ces inconvénients en combinant plusieurs moyens d'information : la déclaration des contribuables et des estimations de prud'hommes, en contrôlant par la présentation des livres de commerce les chiffres donnés par les marchands et fabricants, en confiant le soin de taxer à un notaire étranger, qui, en sa qualité d'étranger, devait échapper aux influences de voisinage, d'amitié, de parti.

Pour les biens stables (terres, propriétés bâties),

la tâche semblait, était en réalité, plus aisée. On pouvait savoir sans trop de peine à qui appartenait tel terrain, telle maison, et même ce qu'ils rapportaient. C'est pourquoi une des premières choses ordonnées fut de dresser une *tavola delle possessioni*, un tableau des propriétés. Cela se fit en 1346, en 1355, en 1358. Il s'agissait de détailler dans un registre tous les immeubles, avec l'état dans lequel ils se trouvaient, leurs limites, le nom des possesseurs. C'est là une tâche qui ne paraît pas être au-dessus des forces humaines. Elle se révéla pourtant plus difficile qu'on ne pensait. Il fallut compter avec la mauvaise volonté des propriétaires qui ne fournissaient pas les renseignements exigés et qui durent y être contraints sous peine d'amende. Il fallut compter avec les usages de Florence où quantité de bâtiments et de terrains restaient indivis entre des parents, entre les membres d'une Société. Il fallut compter avec les obscurités qui couvraient souvent les dettes, les charges et servitudes dont ils étaient grevés. Bref, d'année en année, on s'apercevait que les limites indiquées par tel propriétaire ne coïncidaient point avec celles que le voisin déclarait ; que quantité de mutations s'étaient produites sans avertissement ; qu'il y avait sur mille points contestations, doute, matière à procès. Des règlements nombreux furent édictés pour mettre un peu de clarté dans ce fouillis. Puis l'œuvre entamée fut suspendue et abandonnée comme impraticable. Matteo Villani, frère et continuateur de Jean, constate avec une cer-

taine satisfaction, à la date de 1358, la faillite de l'opération ; c'était un succès pour la classe riche que l'échec de ce recensement, qui avait à ses yeux le tort immense de faire éclater l'inégalité profonde des fortunes.

Si le simple recensement (*descrizione*) des biens stables rencontrait de pareils obstacles, c'est à de bien autres difficultés que se heurtait celui des biens meubles. Il n'était que trop facile à un commerçant de dissimuler une partie du capital roulant et des créances qui constituaient son avoir. Sans doute on pouvait le forcer et on le forçait de montrer ses livres aux commissaires. Mais il en était quitte pour falsifier ses écritures, tout au moins pour les embrouiller de façon inextricable. Il n'était que trop facile à une compagnie de banquiers, qui avait des succursales à l'étranger, de n'accuser qu'une partie des opérations qu'elle faisait. Un marchand du temps, nommé Morelli, qui était aussi propriétaire aux champs, donne à son fils ces conseils : « Il est sage de se faire petit dans sa famille, sa personne, son train de maison, de ne jamais laisser connaître que la moitié de ce qu'on possède, et, pour cela, de ne point faire venir chez soi les récoltes de sa campagne, parce que les voisins diraient qu'il y en a de quoi nourrir six familles ; il faut les acheminer directement au marché... Tant que tu seras engagé dans les affaires, ne cesse jamais de te plaindre des impôts, de dire que tu devrais payer moitié moins, de représenter les lourdes dépenses

que tu dois faire, les frais que t'auront causés le trafic et les récoltes. Il ne faut pas craindre de mentir, pourvu qu'on ne fasse tort à personne ; mais il faut mentir juste assez pour pouvoir être réputé véridique. » Ce marchand à la conscience élastique, qui trouve que voler l'État et reporter ainsi les charges sur les autres citoyens, ce n'est « faire tort à personne », complète l'éducation civique de son fils en lui prêchant la résistance ou, faute de mieux, l'art de tourner la loi. « Ne paie pas, lui dit-il. Révolte-toi contre la Commune. Mets ta fortune sous une forme telle qu'on ne puisse te la ravir. Si tu as de l'argent comptant, place-le de façon à ce qu'on ne sache pas s'il est à toi. Fais un placement en laine, où l'argent reste longtemps, et ensuite vends ta laine contre du papier sur Venise ou sur Gênes, et passe l'ordre de paiement même à perte. »

On peut d'après cet échantillon se figurer l'embarras des commissaires chargés d'évaluer les revenus de ces contribuables qui leur glissaient comme des couleuvres entre les doigts.

Tant bien que mal, l'évaluation se faisait pourtant ; et voici comment on procédait : D'abord pour les biens stables. S'agissait-il des terres ? On recensait le produit moyen annuel de chaque domaine ; on l'évaluait en argent d'après le prix le plus bas auquel ces produits se vendaient sur le marché le plus voisin. On obtenait ainsi le revenu total. Après quoi ce revenu était capitalisé à raison de 5 p. 100, c'est-à-dire qu'on multipliait par cinq le chiffre qui le re-

présentait. S'agissait-il d'une maison ? On opérait de même sur le chiffre du loyer. Quant aux biens meubles, le bénéfice net du banquier ou du marchand, tel qu'il résultait de ses déclarations et, au besoin, de ses livres, était de même capitalisé.

On enregistrait après cela le chiffre total du capital obtenu de cette façon. Puis, d'après ce chiffre, à raison de 1 ou de 3/4 p. 100, on établissait la cote du contribuable. Cela n'indiquait pas ce qu'il avait à payer annuellement ; car l'*estimo*, dans la ville, ne se levait ni de façon permanente ni à des intervalles réguliers ; tantôt il se passait plusieurs années sans qu'on y eût recours, tantôt on le percevait plusieurs fois en une seule année. Son rendement était variable aussi suivant les besoins : tantôt il devait produire 50.000 florins, tantôt 80.000. En conséquence, le chiffre marqué sur le registre en regard du nom de chaque contribuable devait servir de norme, de règle, pour lui assigner dans la répartition de l'impôt sa quote-part qui changeait suivant les circonstances.

Je rappelle comment se faisait cette répartition. Une commune ou un quartier devait payer tant ; la commune ou le quartier répartissait entre ses ressortissants la somme à percevoir.

Tels sont les traits généraux de l'*estimo*. Il faut ajouter qu'on défalquait dans l'évaluation les charges de famille, les frais de gestion que réclamait l'exploitation des biens, etc. Il faut ajouter que le taux de la taxation était plus bas à la campagne que dans la

ville ; enfin que le contribuable, qui ne possédait rien en fait de biens stables, était taxé en raison de ce qu'il paraissait pouvoir supporter; en ce dernier cas, une sorte d'accord (*composizione*) se concluait entre lui et les taxateurs qui fixaient sa contribution de 1 à 5 sous par tête.

Les sanctions destinées à assurer le paiement étaient les mêmes que nous avons déjà signalées : amende en cas de retard, inscription au *specchio* en cas de non-paiement, avec la diminution des droits civiques qu'elle entraînait.

Le système adopté avait de graves défauts. Le principal était la difficulté d'arriver à une exacte évaluation des fortunes. Les contribuables, dans leur désir de se dérober, étaient fertiles en expédients, pour dissimuler leur avoir : fraudes toutes crues, défalcations suspectes, sommes constituées en dot, obligations fictives souscrites à un ami complaisant, capitaux envoyés et employés hors du territoire de la Commune. Force était de s'en remettre, en dernière analyse, à la discrétion des taxateurs. Mais une nuée de réclamations s'élevaient. Il fallait nommer des vérificateurs, des correcteurs. Il se formait des syndicats de contribuables présentant des pétitions en vue d'être dégrevés. Quantité de citoyens prétendaient être exemptés, soit parce qu'ils tenaient à l'Église, soit parce qu'ils servaient l'État de leurs conseils ou de leur personne. Tous les dix ans, on réclamait une réforme, une révision du rôle des contributions et cette révision devenait une ques-

tion politique ou même sociale, parce qu'elle mettait à nu l'opposition des riches et des pauvres. Bref la perception de l'*estimo* prêtait à beaucoup de querelles : les Florentins ne semblent pas avoir songé à ce qui, dans les législations modernes, est le complément ordinaire et le contrôle le plus efficace de l'impôt sur le revenu : *l'inventaire obligatoire en cas de décès.*

Au commencement du quinzième siècle, le problème fiscal devient pour la République une cause de malaise aigu. Sous le gouvernement de la bourgeoisie riche, l'*estimo* n'est point aboli ; il est sans doute trop populaire pour qu'on ose le supprimer ; mais il est faussé. La classe moyenne et la classe pauvre sont surtaxées, pendant que, sous divers prétextes, les familles opulentes sont épargnées. Ainsi on relève, à la date de 1412, les taxations suivantes :

Une maison qui rapporte 10 florins — 2 florins ;
De 10 à 5 florins — 1 florin ;
De 5 à 1 florin — 1 florin ;
Une paire de bœufs ou de vaches — 1 florin ;
Un bœuf ou une vache — 1 florin.

Comment ne pas remarquer que la petite propriété paie autant que la grande, qu'il y a ainsi une inégalité flagrante au profit des riches ? En 1426, Jean de Médici disait à Messer Rinaldo degli Albizzi : « Tout le mal de la République vient des impôts mal établis ; il faut les changer, de façon qu'ils ne frappent pas plus l'un que l'autre. »

Le mal de la République venait d'ailleurs encore :

mais l'idée de corriger l'inégalité fiscale par une grande réforme fut dès lors lancée. La famille des Médici l'appuya de toutes ses forces. Était-ce par un sentiment désintéressé de justice ? Il est permis de croire que l'ambition n'était pas étrangère à cette attitude. Cette parade de générosité était de nature à gagner le petit peuple et la petite bourgeoisie. Puis l'opulente maison n'était pas fâchée de faire connaître qu'elle était la plus riche de Florence et de faire constater la gêne des autres, obligées trop souvent de recourir à ses bons offices. Toujours est-il que Averardo de Médici se mit à la tête de ceux qui réclamaient la réforme de l'impôt. Jean, suivant sa coutume, le soutint discrètement, en restant à demi dans l'ombre. C'est ainsi qu'en 1427 fut établi ce qu'on appela *il catasto*.

Le mot est devenu français au seizième siècle ; c'est notre mot de *cadastre*. Les uns prétendent qu'il signifiait tas, bloc, qu'il s'appliquait ainsi naturellement à un impôt global frappant les revenus de tout genre. Littré le tire du bas-latin, *capistratum*, qui désignait le registre de l'impôt par tête. Quoi qu'il en soit de cette question d'étymologie, *il catasto* avait pour but d'atteindre tous les contribuables et toutes les espèces de richesse, la banque, le change, le numéraire accumulé, les créances privées et commerciales, le trafic, l'industrie, la rente provenant des intérêts de la dette d'État. Il visait en même temps à éviter les fraudes et les évaluations arbitraires, à donner une base solide, inébranlable,

vraiment scientifique à la perception des deniers publics. Déjà plusieurs villes avaient imaginé des systèmes analogues. Plusieurs aussi avaient été proposés, discutés à Florence. L'adoption de celui qui devait triompher résulta d'une longue délibération. Enfin la bourgeoisie moyenne, appuyée par les Médici et par quelques grandes familles, emporta la victoire. Après bien des amendements et des contre-propositions, la loi créant la nouvelle institution fut votée au mois de mai 1427. Un parti d'extrême-gauche, comme il s'en trouve toujours en cas pareil, demandait qu'elle eût un effet rétroactif ; que l'on fît sur les riches la reprise de ce qu'ils avaient payé en moins dans les années précédentes. Sur le conseil de Jean de Médici, les vainqueurs renoncèrent à pousser à bout leur succès. On écarta cet amendement qui s'étendait au passé et qui eût été une source intarissable de difficultés. On se contenta d'appliquer la loi au présent et à l'avenir.

Machiavel (1) a résumé les arguments qu'on fit valoir pour et contre. Les grands ou plutôt les riches, qui la combattirent et dont quelques-uns voyaient leur contribution passer de 20 florins à 300, disaient que la loi était injuste, parce qu'elle frappait les biens meubles, passagers par définition même, biens qu'on possède aujourd'hui et qu'on peut perdre demain ; qu'elle encourageait l'hypocrisie, parce qu'il y a beaucoup de gens qui cachent leur avoir sans qu'on

(1) *Istorie fiorentine*, livre IV, ch. XIV.

puisse le découvrir ; que les citoyens, qui négligeaient leurs propres affaires pour se consacrer à celles de la République — par exemple les hauts magistrats, les ambassadeurs, les chefs d'armée — devaient être à l'abri des taxes frappant les autres ; que, payant de leur personne, ces serviteurs de l'État avaient le droit de ne point payer de leur bourse. Leurs adversaires répondaient que, si la richesse mobilière venait à varier, l'impôt calculé d'après cette richesse la suivrait dans ses variations ; qu'on paierait davantage, si l'on s'enrichissait, et moins, si l'on s'appauvrissait ; que l'argent caché ne produirait rien ; qu'ainsi le capitaliste dissimulant une partie de sa fortune se punirait lui-même ; qu'il serait la première victime de son calcul malhonnête et maladroit ; que, quant au service de la patrie, marchands, industriels, artisans, ouvriers, le pratiquaient à leur façon autant que les fonctionnaires et ambassadeurs ; qu'il n'y avait pas lieu de craindre une grève de candidats aux honneurs et magistratures. Les partisans de la loi avaient encore un argument de derrière la tête, argument qui, pour être laissé dans l'ombre, n'en influait pas moins sur leur décision : c'était que désormais on ne pourrait plus faire la guerre à volonté, comme l'avaient faite trop souvent les grands aux dépens de ceux qui gagnaient de l'argent par leur travail et qui avaient le crève-cœur de le voir gaspillé en coûteuses expéditions.

Ces raisons, nous l'avons dit, furent les plus fortes et, après la bataille qui fut chaude, le préambule

latin de la loi célèbre en termes grandiloquents cette victoire de l'esprit égalitaire (1) : « Combien de citoyens, et des meilleurs, ont été dépouillés de leurs biens par l'inégalité des charges publiques, privés par là de leur patrie et de leurs moyens de vivre, réduits presque au désespoir par la nostalgie de l'exil et empêchés, malgré leur désir, de revenir dans leurs foyers ; quels maux la modicité de leurs ressources a causés à ces malheureux broyés par la mauvaise fortune et incertains de leur existence..., ni la plume ni la langue ne pourraient le retracer. C'est pourquoi les Magnifiques et Puissants Seigneurs de la Commune de Florence, les prieurs des Arts et le Gonfalonier de justice, pensant que, si cette inégalité pouvait être supprimée, il s'ensuivrait sans aucun doute un grand bien..., ont appelé le peuple à délibérer sur la loi suivante... »

En quoi consiste donc la loi si pompeusement annoncée ?

Avant tout elle ordonne un recensement de toutes les personnes habitant Florence et les terres soumises à sa juridiction (*contado* et district) et une description détaillée de tous les biens leur appartenant. Cela doit être fait par *province*, par *commune*, par *ordre alphabétique*. Il y aura six registres : le premier pour les citoyens de la ville ; le second pour les *contadini ;* le troisième pour les sociétés (corporations, compagnies commerciales, confréries

(1) Pagnini, I, 214.

laïques) ; le quatrième pour les ecclésiastiques ; le cinquième pour les étrangers ; le sixième enfin pour les biens privilégiés, c'est-à-dire exempts d'impôt.

Pour les trois premiers groupes (bourgeois, paysans, sociétés), sont inscrits, mais distinctement, séparément, tous les biens de toute espèce qui se trouvent sur le territoire de la Commune et en dehors, en n'importe quelle partie du monde. Pour les trois dernières catégories, la liste ne comprend que les biens existant sur le territoire de la République et l'on conçoit en effet que l'Église et les étrangers ne puissent être astreints à l'impôt pour ce qu'ils possèdent ailleurs.

Il est à remarquer que les biens d'Église étaient seulement *recensés*, non *taxés*. Chaque fois que la Commune faisait mine de les soumettre au droit commun (et cela se produisait souvent), le clergé protestait. Il s'en tirait par un don volontaire, procédé qu'il employa tant de fois en France sous la monarchie. Ainsi, en 1427, le Pape prit soin de fixer lui-même à 35.000 florins d'or la contribution que devaient fournir les ecclésiastiques. Quant aux biens privilégiés ou exemptés de droit, ils étaient en petit nombre : c'étaient ceux de quelques particuliers qui, après un grand service rendu à l'État, avaient reçu cette sorte de récompense nationale ; c'étaient aussi, naturellement, les domaines de la Commune et les biens situés dans certaines communes qui, comme Prato ou Pistoia, jouissaient par traité de conditions particulières. Volterra bénéficiait d'avantages sem-

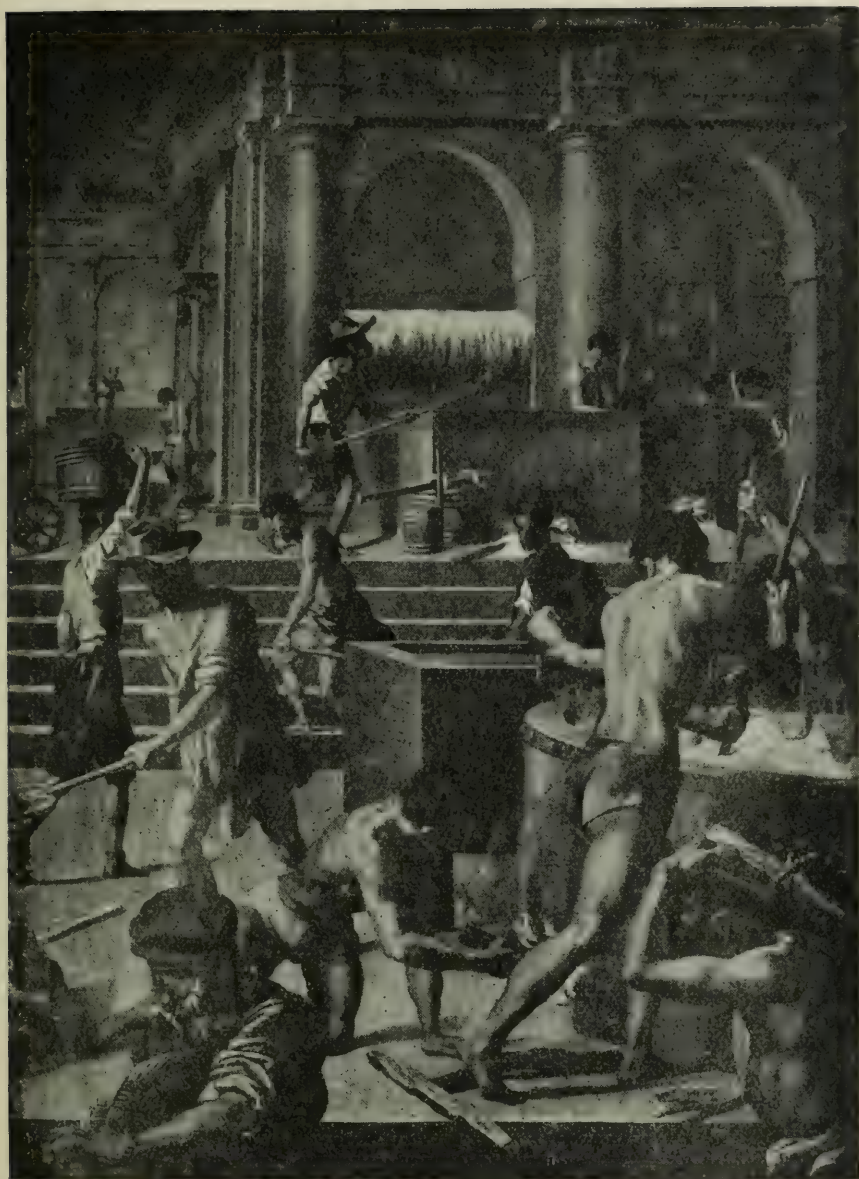
blables. On voulut un jour lui imposer le même traitement fiscal qu'au reste du territoire : ce fut l'occasion d'une guerre qui se termina par un accord où la ville révoltée obtint gain de cause.

Il est à remarquer encore que, pour les personnes, le recensement devait indiquer l'âge, le sexe, l'état de santé, la profession, la situation dans la famille, etc.

Après ce recensement des personnes et des biens, la clef de voûte du système était *la déclaration* obligatoire pour chaque chef de famille. Elle consistait en une liste complète et distincte de tous les membres de la famille et de tous les biens possédés par elle. Afin d'empêcher les fraudes, on avait prévu des sanctions sévères. Non seulement, comme dit une loi antérieure votée en 1351, le contribuable était averti d'avoir égard « à Dieu, à son prochain, à la justice » ; mais des menaces corroboraient cette invitation. Si l'on découvre que certains biens n'ont pas été déclarés, une moitié des biens passés sous silence est confisquée. Si la dissimulation porte sur quelque chose qu'on ne peut saisir, on inflige au délinquant une amende supérieure au profit qu'il a pu faire en cachant une partie de son avoir. On emploie d'autres moyens encore pour assurer la loyauté de l'opération. Les déclarations sont contrôlées, vérifiées par des commissions spéciales ; de plus elles sont soumises à la surveillance jalouse des citoyens ; en vertu de ce principe que chaque citoyen est intéressé à ce qu'il n'y ait pas d'infraction à la loi, les déclarations doivent être montrées

à quiconque demande à les voir ; en outre, dans la cour du palais du podestat, dans les églises, en plusieurs autres endroits sont des boîtes, des espèces de troncs ou de tambours (*tamburi*), qui reçoivent les dénonciations. Si la dénonciation est reconnue juste, la moitié des biens ainsi arrachés à la fraude est confisquée, à moins que la confiscation ne soit remplacée par une amende équivalente ; et, sur la somme que produit cette restitution à la communauté, un quart est assigné à l'accusateur, dont le nom doit demeurer secret, un quart revient à l'officier qui prescrit la saisie.

Les revenus déclarés sont capitalisés, à raison de 100 florins par 7 florins de revenu. De la sorte 700 florins de revenu annuel sont considérés comme représentant 10.000 florins de capital. Mais la déclaration serait injuste et fausse, si l'on ne tenait pas compte des charges personnelles que chacun peut avoir. Donc, sur la liste des biens déclarés, il y a des *défalcations* à opérer. Ne sont pas soumis à l'impôt : 1° la maison qu'on habite ; on défalque une somme équivalente au loyer que l'on paie, si l'on est locataire, ou que l'on paierait, si l'on est propriétaire ; 2° la boutique, l'atelier où l'on travaille, considérés comme nécessaires à l'exercice de la profession ; 3° les bêtes de service, les meubles et outils qu'on utilise pour son travail ; on calcule leur valeur et on la déduit du chiffre global ; 4° le passif que l'on a, c'est-à-dire les dettes privées et commerciales ; 5° les charges de famille. On déduit



*Édition Alinari.*

LA FABRICATION DU DRAP.

Florence — Palais-Vieux (Mirabello Cavalori.)

200 florins par tête pour l'entretien de la femme, de chaque enfant, de chacun des vieux parents que l'on garde et nourrit chez soi. Pour chacune de ces personnes, à condition qu'elle soit entre 18 et 60 ans, on paie seulement une taxe de capitation modique, qui est de 12 deniers au moins et de 3 sous au plus. Mais, parmi les membres de la famille qui donnent lieu à défalcation, ne sont pas compris les domestiques, les commis, les apprentis, les agents de tout genre qu'on peut employer comme aides et auxiliaires (1).

Si, une fois ces défalcations opérées, il ne reste rien, alors le contribuable s'entend avec les taxateurs et d'un commun accord, après *composition*, comme on dit, un chiffre d'impôt personnel lui est fixé. En cas qu'il ne puisse pas ou ne veuille pas aboutir à cette entente, il est taxé d'office ; mais sa contribution est toujours faible ; elle figure parmi les *poste miserabili*, parmi les cotes d'indigents, comme nous dirions. Ce n'est pas le dégrèvement complet ; mais c'est l'impôt réduit à un minimum le plus souvent consenti.

Si, au contraire, il reste après les défalcations une certaine somme, ce reste, ce surplus qu'on appelle *sovrabbondante*, devient la fortune imposable. Et voici comment elle est taxée : à raison de 10 sous pour 100 florins, c'est-à-dire de 1/2 p. 100. Par

(1) On trouverait des analogies nombreuses avec ces différentes mesures dans la législation moderne, en particulier dans les lois qui ont établi l'impôt progressif en Suisse.

exemple, le contribuable ayant 3.000 florins de capital en surplus paiera 15 florins.

Le *catasto* devait être révisé tous les trois ans (mais en réalité les révisions furent beaucoup plus espacées), afin qu'on pût opérer à mesure les changements correspondant aux variations des fortunes. Entre deux révisions, il ne devait y avoir d'autres modifications que celles qui provenaient d'une augmentation ou d'une diminution d'avoir dûment constatées. Ainsi le contribuable qui mariait sa fille diminuait sa fortune déclarée de la dot qu'il lui avait donnée ; en revanche, il n'avait plus droit aux 200 florins par tête, qui étaient défalqués auparavant pour l'entretien de cette fille. Du reste, la dot, si elle atteignait un certain chiffre, était inscrite au compte de la famille où entrait la mariée.

Nous en aurons fini avec la loi, quand nous aurons indiqué ceux qui étaient chargés de l'appliquer. C'étaient des officiers ou magistrats spéciaux appelés *les Dix du Catasto*. Le mode de leur nomination était fort compliqué ; il est inutile d'en étaler le détail ; il suffit de dire que ces magistrats ne devaient pas appartenir à la même famille et que les *Arts majeurs* avaient dans leur élection une part d'influence beaucoup plus grosse que les *Arts mineurs*. C'était peut-être une consolation accordée à la classe riche qui était frappée par le nouvel impôt ; mais c'était aussi une concession dangereuse, qui risquait de fausser l'application de la loi. Quoi qu'il en soit, les *Dix*, nommés pour un an, étaient obligés d'accepter

la charge qui leur était conférée ; ils devaient prêter serment de remplir leur office en toute loyauté et ils ne pouvaient accepter durant ce temps aucune autre fonction publique. Pendant leur année ils devaient dresser entièrement les six registres, sous peine de payer 1.000 florins d'amende et d'être mis au *specchio*. Ils pouvaient se faire aider par un certain nombre de subalternes, salariés par la Commune. Ils avaient une sorte de pouvoir discrétionnaire pour arriver à découvrir la vérité. Ils avaient le droit de requérir les agents de la Commune pour faire exécuter leurs ordres. Tout était calculé pour qu'ils eussent les moyens d'accomplir l'importante mission qui leur incombait.

Telle était la loi fameuse du *catasto* (avec quelques différences légères pour la campagne, où le taux de la taxation était de 1/4 p. 100). La loi n'était faite que pour cinq ans. Elle resta pourtant durant presque tout le quinzième siècle la base du système fiscal de la République. Les registres qui ont été conservés permettraient à qui voudrait les dépouiller de connaître de façon précise la situation des diverses familles et la répartition des fortunes entre ces familles.

Elle subit au cours du siècle des modifications assez importantes. La plus grave fut celle qui, en 1458, rendit l'impôt progressif. Mais ce fut le point culminant atteint en ce domaine par l'esprit démocratique. A partir de ce moment, sous l'action des marchands qui multiplient leurs doléances, par

l'effet de la réaction aristocratique qui marque la Renaissance, le mouvement se fait en sens inverse. C'est un effort perpétuel pour dégager les biens meubles, pour imaginer un mode d'impôt moins défavorable aux riches commerçants et industriels. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. Pour le moment, c'est assez d'avoir suivi dans Florence l'évolution de l'impôt jusqu'à un point qui est à peine atteint par quelques-uns des États les plus avancés de l'Europe actuelle.

Consulter :

Canestrini. *La scienza e l'arte di stato* (Firenze, 1862).

Karmin (Otto) *La legge del Catasto fiorentino del 1427* (Firenze, 1906).

Gherardi. L'antica Camera del Comune di Firenze (*Arch. Stor. Ital.*, XVI).

Pagnini. Della decima e de varie altre gravezze imposte dal Comune di Firenze. Della moneta. Della mercatura dei Fiorentini fino al secolo XVI (*Lisbona e Lucca*, 1765, 4 vol. in-4).

Léon Say. *Les solutions démocratiques de la question des impôts* (Paris, Guillaumin, 1886).

Berti. *Nuovi doccumenti intorno al Catasto fiorentino* (*Giorn. Stor. degli Archivi toscani*, IV).

Montani (Carlo). *Gli organismi finanziarii della Reppublica di Firenze* (Rimini, 1886).

## CHAPITRE VII

### DE LA RÉPUBLIQUE A LA MONARCHIE. COSME L'ANCIEN ET PIERRE DE MÉDICI (1434-1469). L'IMPOT PROGRESSIF.

Après la halte que nous avons faite pour étudier les institutions fiscales de Florence, il faut reprendre le cours des événements.

A partir de l'an 1434, où Cosme rentre d'exil en triomphateur, un grand changement est sensible dans l'histoire de Florence. Jusqu'alors ce sont des partis, des classes sociales qui remplissent ses annales du bruit de leurs luttes acharnées. Désormais c'est une famille, ce sont des individus qui passent au premier plan.

La méthode de l'historien doit changer avec la nature des faits. Il faut donner plus de place aux personnes, puisque le gouvernement devient personnel. Il faut considérer de près la famille dominante, celle des Médici.

Originaire du Mugello (dans la vallée de l'Arno), elle était venue de bonne heure à Florence, où elle

s'était enrichie par le commerce et la banque. Elle s'était rangée du côté populaire. Elle avait été pour la bourgeoisie contre les nobles ; puis elle s'était prononcée pour la petite bourgeoisie contre la grosse ; même à certains moments, au temps des Ciompi, elle avait montré quelque sympathie pour le menu peuple. A force de richesse, elle avait acquis une sorte de noblesse. Ses armoiries se composaient de cinq *palle* ou boules (1), si bien que ses partisans furent souvent nommés *palleschi*. En 1465, le roi de France Louis XI lui permettait d'y joindre trois fleurs de lys d'or et Piero de Médici ajoutait une *palla* aux cinq qui existaient déjà.

Sa fortune était considérable. Jean, père de Cosme, avait été banquier du pape Jean XXIII et, en cette qualité, joué un rôle assez en vue au moment du Concile de Constance. C'est alors que la banque des Médici passe au premier rang des banques florentines. Il se produit en ce temps-là dans Florence une concentration financière très sensible. On y compte, en 1422, 72 banques ; il n'y en a plus que 33 en 1472. Les Médici paraissent avoir profité plus que personne de cette accumulation du capital circulant en un petit nombre de mains. Plusieurs fois Jean avait été adjudicataire, fermier des gabelles. Il avait, à sa mort, laissé 178.222 florins d'or, sans compter des

(1) Trois boules ou besants d'or servent encore d'enseigne aux changeurs de Londres. Elles indiquaient primitivement un établissement de prêt sur gages. Les armes des Médici peuvent ainsi passer pour symboliques : elles marquent la domination de l'or.

créances et des immeubles. Il avait eu, rien qu'en Espagne, seize maisons sous ses ordres, où l'on faisait le change, le prêt sur gages et beaucoup d'autres opérations commerciales. Cosme, son fils, se trouva, dès ses débuts, le plus riche banquier d'Europe, le Rothschild de l'époque. On peut évaluer, d'après le registre du *catasto*, son avoir déclaré. En 1430, pour la fortune consistant en terres et immeubles, il vient au second rang. Il est taxé à 397 florins par an. Seuls les Strozzi passent avant lui ; leurs impôts dépassent 500 florins. Nicolo d'Uzzano, qui vient au troisième rang, n'en paie déjà que 231. Cosme agrandit encore ce patrimoine considérable. Il devient propriétaire de mines d'alun et du palais Riccardi. Il possède quatre villas princières à Fiesole, à Careggi, à Trebbio, à Cafaggiolo. La plus belle maison de Milan lui appartient. Et pourtant sa fortune foncière est singulièrement dépassée par sa fortune mobilière. Il est pour celle-ci le plus imposé, et de beaucoup, des citoyens de Florence. Des maisons, qui dépendent de lui, dont il est le directeur, l'associé ou le commanditaire, opèrent, non seulement dans le territoire de la Commune, mais à Gênes, à Pise, à Avignon, à Genève, à Londres, à Bruges, etc. Aussi est-il taxé à 428 florins ; et au-dessous de lui s'échelonnent 52 maisons entre 428 et 42 florins. Notre Philippe de Comines dit qu'il a vu en Flandre, en Angleterre de simples agents des Médici vivre comme des princes. Le roi d'Angleterre Édouard IV reçoit en une fois de leur banque

120.000 florins. En 1450, lors du jubilé pontifical, elle contient dans ses caisses 100.000 ducats en dépôt pour le compte du pape. Il est difficile de mesurer avec précision les gains qu'elle a pu faire. Mais on peut affirmer qu'ils furent très considérables, en un temps où le prêt à intérêt avait fini par trouver grâce devant une bonne partie des théologiens. On peut aussi juger des recettes d'après les dépenses. Or à Florence Cosme fait édifier le couvent de San Marco, qu'il donne aux dominicains ; l'église de San Lorenzo, destinée aux tombeaux de la famille. A Paris, il restaure à ses frais le collège des Lombards. A Jérusalem, il fonde un hôpital pour les pèlerins malades. On a calculé que de 1434 à 1471 la maison de Médici, semblable en cela aux dynasties actuelles de milliardaires américains, a dépensé 663.755 florins en impôts, bâtisses, aumônes et largesses de tout genre. Étant donné la valeur de l'or en ce temps-là, cela représenterait de nos jours une cinquantaine de millions au moins.

Cosme se sent puissant par sa richesse. Il conseille à François Sforza de bien soigner les revenus qu'il possède en terre et en argent, parce que c'est ce qui donne la plus grande force ; et lui-même pratique le précepte qu'il donne. Ayant une assiette solide en biens-fonds, en numéraire, en créances, les Médici sont en sus unis aux familles les plus opulentes de Florence par des liens de parenté ou d'intérêt. Ils ont pour alliés ou associés les Tornabuoni, les Portinari, les Benci, les Sassetti, les Spini.

Ils ont en outre des protégés, des clients qu'ils tiennent par des chaînes d'or. Ils leur ont prêté de l'argent qu'ils oublient volontairement de réclamer ; ils traînent ainsi derrière eux une armée de débiteurs, d'obligés, qui sans eux figureraient au *specchio*, ne seraient plus que des demi-citoyens.

Mais cette puissance, dont il connaît bien les sources, Cosme se garde de l'étaler. Il serait plutôt enclin à la dissimuler. Suivant la tradition de son père, il se complaît dans un pouvoir occulte ; il préfère agir par d'autres. Pendant qu'il vit en roi dans ses palais et villas, il s'habille presque en paysan. Il est affable pour quiconque l'aborde ou le rencontre. Il n'a pas ou ne montre pas ces qualités brillantes qui excitent l'envie. Dans les discussions sur les affaires publiques, il ne se met pas en avant, ne prononce pas de brillants discours ; il dit simplement son avis, quand on le lui demande, et il attend souvent qu'on vienne le lui réclamer à domicile. Il n'est pas beau : ses portraits nous font voir un visage maigre, un teint olivâtre, des lèvres épaisses, un nez crochu ; il a la mine d'un marchand bien plus que d'un chef d'État, d'un conducteur d'hommes.

Il semble assez peu brave. En cas de peste, il se hâte de s'en aller en lâchant des paroles qui n'ont rien d'héroïque : « Il faut, dit-il, songer à sauver sa peau. » En danger de mort, il pleure et s'évanouit. Bref ce n'est pas un homme d'un mérite exceptionnel. Mais il se pique d'appuyer son échelle sur terre et non aux nuages ; il entend être avant tout un

réaliste ; il incarne la puissance de l'argent ; il représente quelque chose de subtil et de corrupteur, qui s'insinue comme un narcotique et un poison dans les veines de la République. Il est convaincu que tout peut s'acheter, les consciences, les honneurs, l'honneur même. Il va disant : « Avec huit aunes de drap écarlate, on fait un honnête homme. » Et, en professant cette maxime mercantile, il est en plein accord avec les mœurs de la Florence de ce temps-là, qui, plus que jamais, est tout entière vouée aux affaires, mûre pour la ploutocratie. Niccolo d'Uzzano avait appliqué à sa patrie le mot terrible de Jugurtha quittant Rome : — Ville à vendre, pour peu qu'elle trouve un acheteur !

Les Médici furent vraiment les acheteurs et les endormeurs de cette Florence amollie. Il est aisé de comprendre les procédés hypocrites et tortueux par lesquels Cosme, déjà vieux, établit sa suprématie, qui dura sans encombre de 1434 à 1464. Ils rappellent ceux d'Auguste fondant l'Empire romain sur les ruines de la République. Il ne supprime pas les institutions libres ; il les altère, il les fausse. Le pouvoir du peuple n'est pas aboli ; le *Parlamento* ou assemblée du peuple se réunit toujours ; il nomme de cinq en cinq ans une *balia*, c'est-à-dire une commission ayant pleins pouvoirs. Ainsi fonctionne un régime plébiscitaire, parodie du régime démocratique. Les élections aux fonctions publiques ne sont pas supprimées ; mais elles sont réduites à n'être plus qu'une façade. Cosme laisse mettre dans les

bourses les noms des citoyens qui, par le tirage au sort, doivent arriver aux honneurs ; seulement il a soin que dans ces bourses ne se trouvent que les noms de ses partisans. Il est plein de respect pour les prieurs ; il les fait décorer du titre de *Princes de la liberté ;* il leur fait allouer de grosses sommes pour leur table, il leur fait donner une brillante escorte pour leurs sorties dans la ville ; mais il garde pour lui ou ses lieutenants la réalité du pouvoir.

Il combat surtout les familles riches et puissantes qui pourraient être les rivales des Médici ; et contre elles il manie deux armes terribles, le bannissement et l'impôt. Après sa rentrée, il a fait exiler tous ses adversaires, confisquer leurs biens, et les années auront beau passer dans la tranquillité, jamais sa rancune tenace et prudente ne consentira à les laisser rentrer ; il fera même étendre à leurs fils et neveux la loi qui les bannit. Quantité de familles florentines, chassées de leur patrie, s'établissent dans différentes villes d'Europe : celle des Guadaigne à Lyon en est un exemple entre vingt autres. On l'accusait de dépeupler la ville ; il répondait : — « J'aime mieux ville dépeuplée que perdue. » Quant à celles qui demeuraient à Florence, mais qui ne liaient point partie avec lui, il avait un autre moyen de les frapper ; c'était l'impôt. Mais ceci mérite explication. Florence avait des besoins d'argent incessants et croissants. Elle était intimement mêlée aux guerres et intrigues, qui troublaient

l'Italie de ce temps-là. Le quinzième siècle est, on le sait, l'époque où de grands États se fondent en Europe. Il y a aussi des velléités unitaires en Italie, où Milan, Venise, Rome, essaient de devenir les centres de vastes dominations. Pour se défendre contre les empiétements de ses voisins, pour maintenir entre eux l'équilibre, condition de son indépendance, pour agrandir aussi son territoire (car elle veut comme les autres s'arrondir), Florence entretient des ambassadeurs, des mercenaires, noue des alliances, soutient des guerres (en particulier avec Venise). C'est le moment aussi où elle se crée une marine, étend son commerce en Afrique, en Asie, s'efforce de conquérir de nouveaux marchés pour remplacer les débouchés fermés ici par les Turcs, ailleurs par des réactions nationales. C'est le moment enfin où elle multiplie les fêtes et les réceptions princières, les églises et les monuments somptueux. Tout cela coûte cher. Il lui faut de l'argent, beaucoup d'argent. Elle fait donc rendre à l'impôt tout ce qu'il peut rendre.

Florence avait adopté, nous l'avons dit, le système du *catasto*. C'était l'impôt sur le revenu global, sur la fortune immobilière et mobilière constatée aussi exactement que possible. Mais ce système présentait trois défauts graves : D'abord il laissait subsister une part d'arbitraire dans l'évaluation des fortunes. Des marchands, des banquiers dissimulaient une partie de leur avoir. On le savait ; mais on ne pouvait l'empêcher. Malgré les amendes aux fraudeurs,

malgré les primes aux dénonciateurs, les déclarations fausses ne manquaient pas. Ce qui n'empêchait pas leurs auteurs (au contraire !) de crier misère et de se plaindre, comme s'ils avaient été surchargés. On se résignait à les taxer à l'aventure. Mais le remède ne valait guère mieux que le mal. Il manquait à la déclaration pour la rendre forcément véridique deux compléments nécessaires, dont l'un est appliqué aujourd'hui dans les États où l'on pratique ce système d'impôt, c'est l'inventaire obligatoire en cas de décès, qui permet de saisir et de punir les fraudes ; dont l'autre est encore à l'état de rêve, c'est une entente internationale empêchant les capitaux de fuir au delà de la frontière dans les pays où ils ont chance d'échapper à la taxation qui leur est odieuse. — Un autre défaut du système était qu'à Florence on avait coutume de lever l'impôt, non pas une fois, mais plusieurs fois par an, suivant les besoins du Trésor. Le contribuable ne savait jamais ce qu'il aurait à payer annuellement. C'était une gêne pour tout le monde, et elle devenait d'autant plus grave qu'à l'impôt ordinaire on surajoutait des impôts extraordinaires portant les noms les plus divers. On en comptait jusqu'à douze ou treize différents en une année. Enfin, troisième défaut, les sommes obtenues par les impôts extraordinaires étaient inscrites au *Monte ;* de la sorte la dette publique croissait automatiquement d'année en année et le service des rentes menaçait d'absorber, à lui seul, le plus clair des contributions.

Pendant tout le milieu du quinzième siècle, la question financière fut à l'état aigu ; et pour obtenir un meilleur rendement de l'impôt sur le revenu, on le rendit progressif. Cela s'appela la *scala* (l'échelle), parce que le taux suivait une gradation montante des plus pauvres aux plus riches. Le principe de cette progression se légitimait par un raisonnement qu'on peut formuler ainsi : Le sacrifice des citoyens aux dépenses publiques doit être égal. Or prendre au pauvre un dixième de ce qu'il gagne n'est pas tout à fait la même chose que prendre au riche un dixième de son revenu, parce que le dixième pris au pauvre l'est sur son nécessaire et le dixième pris au riche l'est sur son superflu. En conséquence, si l'on veut être juste, proportionner vraiment le sacrifice aux forces de chacun, il convient de dégrever le pauvre en grevant le riche, c'est-à-dire de décider que, au-dessus d'un certain chiffre et en montant par degrés, au lieu de prendre 1 p. 100 du revenu, on prendra 1 1/2, 2, 2 1/2, 3 p. 100.

En vertu de ce principe, dès l'année 1433, le *catasto* devint progressif. D'abord la progression fut modérée. Mais il était aisé de l'augmenter : c'est le danger du système. Il suffisait de donner, comme on dit, un tour de vis.

En 1443, dix ans plus tard, voici quels étaient les échelons adoptés :

Tout en bas, les pauvres, ceux qui n'avaient pas de revenu imposable, ne payaient rien qu'un impôt

personnel, établi par un accord avec les taxateurs. Rien sur ce point n'était changé à ce qui existait.

Quant à ceux qui pouvaient payer l'impôt, le taux était de 4 p. 100 pour les revenus de 1 à 50 florins ; puis, par degrés, on arrivait à 16 p. 100 pour les fortunes moyennes, dont les revenus étaient compris entre 50 et 1.500 florins ; on montait à 3 1/2 p. 100 (et c'était l'échelon le plus haut) pour les revenus qui dépassaient 1.500 florins.

Le même principe était appliqué à l'impôt par tête qui s'élevait, suivant la fortune des gens, de 1 sou à 80.

Du reste, suivant la coutume, les sommes perçues étaient inscrites au *Monte* et portaient intérêt.

Pendant une vingtaine d'années, il y eut des variations perpétuelles sur le taux de la progressivité. On imagina des combinaisons ingénieuses et compliquées. Il y eut, en 1443, la *graziosa*, ainsi nommée peut-être parce qu'elle faisait grâce aux pauvres. Il y eut l'*aggravo* et le *sgravo* (l'impôt aggravé et dégrevé), qui correspondait aux enrichissements ou aux appauvrissements survenus parmi les contribuables, changements de fortune qui devaient entraîner des changements dans leur cote. Parfois divers modes furent employés concurremment. Et tantôt on laissait au contribuable le choix entre ces modes, la permission d'opter pour celui où il était le moins taxé et qui se nommait alors *piacente*, celui qui plaît. Tantôt il était obligé de subir le mode où il était le plus frappé et qui s'appelait naturellement

*dispiacente*, celui qui déplait. Mais nous ne faisons pas l'histoire financière de Florence. Il faut passer sur ces curiosités et mettre en lumière les effets de l'impôt progressif.

Réaliser la justice absolue dans l'impôt est un problème ardu, peut-être même insoluble. L'impôt progressif ne le résout pas. Il est avantageux pour les très petites et pour les très grosses fortunes. Pour les très petites, puisqu'elles ne paient rien ou presque rien. Pour les très grosses, parce que la progression s'arrête à un certain degré, qu'elle ne prend qu'une portion du revenu, et cela forcément ; sans quoi elle aboutirait à une pure et simple confiscation, en finissant à partir d'un certain chiffre par réclamer 100 p. 100. Prenons comme exemple les chiffres de 1443. A partir de 1.500 florins de revenu, l'impôt est de 33 1/2 p. 100. Peu importe que le revenu du contribuable soit de 2.000 ou de 20.000 ou de 200.000 florins : la proportion reste la même, si bien que le sacrifice peut être lourd pour qui a 1.500 florins de revenu et léger pour qui en a 100.000.

L'impôt progressif frappe donc surtout les fortunes demi-grosses. Il fonctionne à leur égard comme un instrument de nivellement. Il tend à les ramener ou à les maintenir à une certaine moyenne difficile à dépasser. Et c'est pourquoi sans doute il fut soutenu à Florence à la fois par les Médici, par le menu peuple, et par la masse des petits boutiquiers et artisans, de même que de nos jours il est préconisé par les partis radicaux.

Les effets de l'impôt progressif sont d'ailleurs différents, selon que la progression est rapide ou lente, forte ou modérée, suivant aussi la nature des revenus qu'il frappe (héritage ou travail, bénéfices ou salaires, propriété mobilière ou propriété foncière). Si la progression est très forte, elle fait peser le poids des charges publiques sur un petit nombre de familles, qui voient leurs revenus diminuer d'année en année et sont forcées d'entamer leur capital, si ce sont des familles d'oisifs, de rentiers, de *scioperati*, comme on disait alors. Ce fut le cas à Florence. Il reste en haut quelques grandes familles opulentes : au-dessous rien que la médiocrité. On voit quantité de gens vendre à vil prix pour acquitter l'impôt leurs titres de rente sur l'État, qui sont rachetés par des spéculateurs, souvent agents et hommes de paille des Médici ; on voit beaucoup de chefs de famille s'exiler, vivre à la campagne ou à l'étranger : on les appelle les *morosi*, les boudeurs comme nous dirions. C'est en pensant à ceux-là sans doute que Guichardin a écrit : « Cosme se servit de l'impôt comme d'un bâton contre ses ennemis. » On voit encore la propriété foncière, qui ne peut pas se dérober, qui est relativement facile à évaluer, baisser de prix dans les environs de Florence, au point que des parties considérables du territoire restent incultes. On voit, en revanche, la propriété mobilière, qui a inventé mille roueries pour se dissimuler, ne payer qu'une part insignifiante, ce qui n'empêche pas les gros marchands, malgré le soulagement que

leur procure la fraude, de travailler de toutes leurs forces à se délivrer de cette gêne.

Cela explique la réforme de 1458. Elle fut toute favorable à la propriété mobilière, au commerce et à l'industrie. Elle est précédée de considérants curieux qui peuvent se résumer ainsi :

Considérant qu'un grand nombre de nos concitoyens ont renoncé aux affaires..., que les déclarations des contribuables taxés d'après leur trafic fournissent seulement 1.500 florins par an, somme dérisoire qui n'est pas du tout en proportion de leur fortune réelle ; que vouloir empêcher ces fraudes par des peines sévères serait faire filer l'argent à l'étranger ; les officiers du *catasto* sont autorisés à conclure, en leur âme et conscience, des accords, des compositions, des abonnements avec les dits marchands.

Qu'est-ce à dire, sinon que la loi capitule devant leur opposition ? L'impôt direct sur la propriété mobilière n'est pas abandonné en principe ; mais, en fait, il est remplacé par une taxe arbitraire établie à la suite d'une entente entre les taxateurs et les contribuables. C'est la marque d'une résistance de la bourgeoisie moyenne contre Cosme, un effort pour se soustraire à la domination des Médici.

Mais les Médici étaient solidement ancrés. Ils flattaient habilement les classes dont ils avaient besoin. Ils gagnaient le menu peuple par les dégrèvements inscrits dans la loi, par les bâtisses qu'ils multipliaient et qui donnaient du travail aux corporations, par les prêts qu'ils consentaient aux gens dans

l'embarras, par les fêtes, cortèges, joutes et réjouissances publiques qu'ils prodiguaient en toute occasion. — Du pain et des jeux — ce fut toujours la devise et la tactique de ceux qui caressent le peuple pour le mieux dominer. Ils gagnaient encore le clergé, en restaurant des églises, en bâtissant des couvents ; Cosme allait volontiers s'entretenir avec l'évêque de Florence, qui fut, pour sa charité et pour son humilité, canonisé sous le nom de saint Antonin ; on montre encore, à San Marco, la cellule où se rencontraient ces deux personnages si dissemblables. Peut-être l'un d'eux demandait-il à l'autre les moyens de calmer une conscience qui n'était pas parfaitement tranquille au sujet d'une fortune partiellement mal acquise. Les Médici gagnaient enfin une puissance nouvelle qui agissait vigoureusement sur l'opinion publique, je veux dire les gens de lettres, les savants, les artistes. Ils fondaient des bibliothèques, rassemblaient des antiquités et des manuscrits, créaient une sorte de petite Académie et donnaient parfois un logis avec les moyens d'y vivre modestement à quelque érudit pauvre et illustre : ce fut le cas pour Marsile Ficin, le traducteur de Platon. Bref ils jouaient les Mécènes ; ils se faisaient les protecteurs des lettres et des arts, et cela leur était payé aussitôt en monnaie de gloire et de flatterie. Poètes et savants leur dédiaient leurs ouvrages, les célébraient en vers et en prose. Les peintres les mettaient dans le coin de quelque tableau, habillés en saints ou en patriarches. Une espèce

d'auréole enveloppait ainsi la famille qui alanguissait Florence dans la vie molle et voluptueuse, dans le luxe et la prospérité matérielle, et qui la berçait au son des mandolines et des violes d'amour en lui ôtant sans bruit ses libertés et ses robustes qualités d'autrefois.

Lorsque Cosme mourut, en 1464, les Médici étaient déjà une famille souveraine qui se transmettait le pouvoir de père en fils. Les flatteurs honorèrent le mort du titre singulièrement exagéré de Père de la patrie. La patrie est bien malade, quand elle s'incarne en un individu, quand sa vie est liée au sort d'un seul homme. Aussi les courtisans du père devinrent-ils naturellement ceux du fils. Ils se courbèrent devant celui-ci, Piero, bien que ce fût un pauvre goutteux, épuisé par le plaisir et la maladie. Il y eut bien quelque opposition, parce que Piero eut l'idée périlleuse de savoir où en était sa fortune, après les largesses que son père avait faites sans compter. Après un inventaire, qui dura six grands mois, il s'aperçut que ses coffres avaient souffert de larges saignées et il tenta de réagir. Il s'avisa de réclamer le remboursement des prêts innombrables, que son père avait accordés. Cela seul suffit pour déchaîner une crise financière. Des faillites éclatèrent à Florence, à Venise, à Avignon. Un parti de mécontents se forma autour de Luca Pitti. C'était un enrichi qui tourmenté, comme beaucoup de gens de son espèce, par le désir de paraître, avait commencé à faire bâtir un palais monumental qu'il ne pouvait achever;

endetté, obéré, il fut à la tête des opposants. On alla jusqu'à une tentative de conspiration. Mais avec leur arme ordinaire, l'argent, les Médici combattirent leurs adversaires. On paya les dettes de Luca Pitti. On le satisfit et neutralisa, en faisant de lui, par le mariage d'une de ses nièces, un parent par alliance des Médici. On arrangea les affaires des faillis, dont quelques-uns se trouvèrent plus riches qu'auparavant. Tout s'apaisa. L'argent et les Médici comptèrent une victoire de plus.

Quand Piero de Médici disparaît en 1469, après avoir gouverné cinq ans d'une main défaillante, la succession se fait régulièrement. Ses deux fils, Julien et Laurent, sont acceptés comme maîtres. Ils ont beau être encore enfants : les citoyens déchus jurent de les regarder comme leurs pères. Comme le disait un chroniqueur du temps, les Florentins étaient devenus « plus curieux des trafics privés que des affaires publiques ». De plus en plus le gouvernement se resserrait et se rapprochait de la monarchie. De plus en plus entre la Commune et la famille dominante une confusion s'opérait, qui n'allait bientôt plus permettre de distinguer leurs intérêts. En Lorenzo, savant, poète, élevé en gentilhomme, disputant et gagnant des prix dans des tournois, déjà le prince l'emporte sur le banquier. Avec lui un nouvel ordre de choses apparaît. Avec lui la Renaissance monte au pouvoir, et nous avons à suivre la portée de cette révolution intellectuelle dans le monde du travail.

Consulter :

Fabroni, *Magni Cosmi Medicei vita* (Pisa, 1789).

Perrens, *Histoire de Florence depuis la domination des Médici jusqu'à la chute de la République* (1434-1531) (Paris, Quantin, 1888).

A. von Reumont, *Lorenzo de Medici* (Leipzig, 1874) (Tome I, les 250 premières pages).

M. Palmarocchi prépare un ouvrage sur Cosme l'Ancien qui, depuis Fabroni, n'a pas eu de biographe.

## CHAPITRE VIII

### LAURENT LE MAGNIFIQUE ET LES EFFETS DE LA RENAISSANCE SUR LE MILIEU SOCIAL

Quiconque a eu la joie de parcourir Florence, ce musée vivant, y a rencontré un peu partout des portraits de Laurent le Magnifique. Il y apparaît tantôt en moine, tantôt en dieu de l'Olympe, parfois aussi en gentilhomme florentin, toujours reconnaissable à sa longue figure qu'animent un œil spirituel et un sourire ironique qui fait songer à Voltaire. Son portrait moral a été fait et refait également maintes fois par les historiens et il reste peu de chose à y ajouter.

Quand Laurent et son frère Julien héritent, en 1469, du pouvoir et des biens de Piero, ils sont pourvus d'une richesse considérable. Ils ont, d'après le chroniqueur génois Galli, « des clients innombrables, des terres immenses, une quantité de troupeaux ». Ils ont, de plus, un pouvoir qu'ils commencent par rendre plus visible et plus personnel. Ce sont des chefs d'État plus que des banquiers.

Non pas qu'ils négligent leurs intérêts de négociants et de financiers. Mais, princièrement, ils font décider des guerres pour les soutenir. C'est ce qui eut lieu avec la ville de Volterra. Elle avait, faut-il dire le bonheur ou le malheur de posséder des mines d'alun, source de convoitise : car l'alun était un des ingrédients les plus nécessaires à la teinture. L'une d'elles appartenait aux Médici ; une autre avait été concédée à un Siennois et à trois Florentins. Une contestation surgit entre la ville et les concessionnaires. L'arbitrage fut déféré à Laurent, qui se prononça contre la ville. Celle-ci n'accepta point la sentence, retira la concession ; un des concessionnaires fut même tué dans une émeute qui dégénéra vite en révolte ouverte. Aussitôt Florence intervint en armes. Dans l'expédition que conduisit Laurent, la malheureuse Volterra fut prise, pillée, à demi détruite ; les mines d'alun découvertes et à découvrir furent données à l'*Arte della lana ;* Laurent acquit ainsi la faveur de la plus puissante corporation de Florence.

Fort de cet appui, il change la politique traditionnelle des Médici. De populaire il la rend aristocratique. Il est pour les arts majeurs contre les arts mineurs. Ceux-ci, qui étaient quatorze, sont réduits à cinq, et la confiscation de leurs biens est même prononcée, sans être exécutée d'ailleurs, contre les corporations qui disparaissent dans ce remaniement. En même temps la charge de Capitaine du peuple est supprimée. Les Conseils sont épurés. La Mer-

canzia est diminuée. Une *balia*, dont les membres sont nommés à vie, exerce une espèce de dictature. Bref les apparences du régime républicain, que Cosme avait conservées, s'effacent presque entièrement.

Cette espèce de petit coup d'État fait des mécontents. Ce sont quelques fidèles attardés de la République ; ce sont aussi des représentants des grandes familles écartées par les Médici. Les Pazzi sont à la tête de l'opposition et, comme il s'agit maintenant de renverser un pouvoir personnel, c'est aux personnes que l'on s'attaque. On projette d'assassiner Laurent et Julien, pendant qu'ils assisteront à la messe dans le Dôme : ainsi avait-on procédé avec Galéas Sforza, tué à Milan. Le pape, le roi de Naples sont au courant de la conjuration et l'approuvent sous main parce que les Médici, pratiquant la politique d'équilibre, se mettent en travers de tous les agrandissements rêvés par les États voisins. Il est inutile de raconter une conjuration qui ressemble à vingt autres conjurations manquées. Julien est tué, Laurent échappe, se barricade dans la sacristie, et, comme les Pazzi ne sont pas suivis par le peuple, les principaux conjurés, parmi lesquels un archevêque, sont arrêtés et pendus à la *ringhiera*. Les autres sont décapités ou bannis pour la vie. Cela se passe en 1468 et les années suivantes voient se développer les résultats ordinaires d'un attentat avorté. A l'intérieur, Laurent, resté seul, est affermi. Une nouvelle réforme de la Constitution, en 1480, met tout

le pouvoir aux mains d'un Conseil de soixante-dix citoyens triés sur le volet et qui, à chaque décès, se complète en choisissant le remplaçant. Les autres Conseils subsistent, mais à l'état d'ombres vaines. La preuve qu'on est bien près de la monarchie, c'est qu'en 1481 il est décidé que quiconque offensera Laurent sera déclaré coupable de lèse-majesté. Laurent correspond avec Louis XI, qui l'appelle ami et cousin et reçoit, le chapeau à la main, ses envoyés ; il obtient pour l'un de ses fils une fille de la maison de France et pour l'autre un chapeau de cardinal. Il est non plus seulement en relations, mais sur pied d'égalité avec les souverains de toute l'Europe. A l'extérieur, la conjuration des Pazzi a fait éclater une guerre. Mais Florence n'aime plus la guerre ; elle préfère négocier et acheter des alliances. Laurent va en personne traiter avec le roi de Naples ; et, louvoyant entre les intrigues, il pratiquera jusqu'à la fin une politique qui empêche tout État italien de devenir prépondérant, qui sauve ainsi provisoirement l'indépendance de Florence, mais entrave l'unité fédérative de l'Italie et la laisse à la merci de l'étranger.

Respecté des puissances voisines et maître de sa patrie, Laurent mérite le surnom de Magnifique en l'éblouissant de fêtes incessantes. Ce sont des cortèges de carnaval où figurent en grande pompe les Arts et Métiers, un roi des batteurs de laine, un seigneur des teinturiers, un duc et un empereur de quartier ; des représentations théâtrales

où il joue lui-même et où Brunelleschi élève jusqu'au ciel des décors gigantesques ; des chasses, au cœur de la ville, sur la place de la Seigneurie, où l'on voit des hommes poursuivre et tuer des girafes, des taureaux, des lions abâtardis incapables de se défendre, emblème trop exact de la Florence nouvelle. Ce sont encore des bals en plein carême, au grand scandale des gens pieux ; des réceptions princières où l'on comble de présents les hôtes de la soi-disant République. Mais, au cours de ces magnificences, la question d'argent devient aiguë. Laurent, qui est toujours négociant et banquier, qui est l'associé de maisons établies à Lyon, à Bruges, en mainte autre ville, traite les affaires en grand seigneur. Il est pris dans des faillites, obligé d'hypothéquer une de ses villas, d'emprunter au duc de Milan, de vendre la maison superbe qu'il possédait dans la cité lombarde. Il en est à se demander s'il ne va pas faire banqueroute ; mais il se sauve par des expédients fâcheux. Habitué à confondre sa caisse et celle de la Commune, il agiote sur les fonds publics, fait suspendre le paiement des coupons de la rente, fait vendre les biens du vieux parti guelfe, combine et multiplie les impôts, supprime des fondations pieuses, rogne sur la solde des mercenaires. Tout cela ne suffit pas, et c'est enfin la ville qui fait banqueroute pour empêcher la mise en faillite de la maison des Médici. Une Commission officielle de dix-sept membres réduit l'intérêt de la dette publique de 5 à 3, et de 3 à 1 1/2 p. 100, si bien que les titres,

de 100 écus tombent de 27 à 11 1/2 ; elle met la main sur les dots déposées au *Monte* et ajourne leur remboursement à des temps meilleurs, altère les monnaies d'argent, de telle sorte que les contribuables paient en bonne monnaie et l'État en mauvaise. Laurent fut sauvé ; mais la ville de Florence compromit et ruina son crédit ; ce fut pour elle un coup dont elle ne se releva jamais entièrement.

Plus heureux, Laurent sut reconstituer sa fortune. Beaucoup de terres sur le territoire de la République se vendaient à vil prix, surtout aux environs de Pise. Les guerres, les impôts étaient la cause de cette dépression. Laurent en acheta un grand nombre, les mit en valeur en y jetant des capitaux, en relevant la ville de Pise, en y créant une Université. Il sortit de l'orage qu'il avait traversé avec une solide fortune terrienne qui rendit aux Médici la situation prépondérante qu'ils avaient failli perdre.

Les lettrés, caressés et payés par Laurent, ont chanté le repos dont Florence a joui de son temps. Le malheur est que ce repos ressemble à celui d'un corps dont la vie se retire lentement. Ils ont vanté aussi son amour pour les lettres et les arts et il a gardé la réputation d'un Mécène, bien qu'il ait découragé l'établissement d'enseignement supérieur qui essayait de se créer à Florence sous le nom de *Studio*, parce que cette institution menaçait d'être un foyer de pensée indépendante et qu'elle rappelait trop les anciennes corporations libres. Malgré tout, malgré les corruptions dont il donna souvent

l'exemple et dont la ville subit la contagion, son nom a eu la chance de rester lié à l'un des grands mouvements intellectuels de l'humanité. Laurent le Magnifique est inséparable dans la mémoire des hommes de ce qu'on appelle la Renaissance et le moment est venu de voir ce qu'a été l'influence de cette Renaissance sur le travail et la condition des travailleurs.

*
* *

La Renaissance a deux faces. Vue sous un certain angle, elle est *un grand retour en arrière*. Vue sous un autre, elle est *un immense pas en avant*. Il importe de démêler ces deux aspects, si l'on veut juger de son action sur l'évolution européenne.

C'est d'abord une résurrection de l'antiquité grecque et latine. Non pas que cette antiquité fût jamais morte entièrement. Le latin était resté la langue de l'Église et de l'école. Il s'écrivait dans la plupart des pièces officielles. Il se parlait dans les Conciles. Il se chantait dans les réunions d'étudiants. Les noms, sinon les œuvres, des écrivains avaient surnagé. Virgile avait été révéré comme astrologue, magicien, prophète, presque comme Père de l'Église, et Énée, devenu messire *Enéas*, s'était transformé en un bon et pieux chevalier. César avait passé pour l'époux de Brunehaut ; Rémus, pour le fondateur de Reims. Un pêle-mêle de légendes bizarres avait étouffé la connaissance précise de ce qu'avait été

Rome, de même que l'architecture ogivale avait détrôné l'architecture romane. Quant au grec, il était tombé dans un oubli profond. On laissait de côté dans les lectures publiques le passage écrit en ce grimoire (*Graecum est, non legitur*). Aristote, mutilé, traduit en arabe, puis en hébreu et de là en latin, était représenté avec une casaque de velours et un bonnet de docteur. Cette incompréhension dont pâtissait la langue de Sophocle avait été aggravée par les divisions religieuses de l'Orient et de l'Occident. Malgré les efforts tentés pour rapprocher les deux Églises catholiques, le peuple et le clergé s'étaient montrés inflexibles. A la veille du jour où Constantinople allait succomber, le cri des Byzantins à l'agonie était : Plutôt les Turcs que ces chiens de Latins !

Mais les choses allaient changer. Pour le latin, le mouvement fut lent, presque insensible. Les bibliothèques des couvents, fouillées une à une, livrent des manuscrits, ensevelis dans la poussière, grattés parfois par les moines ; ils sont déchiffrés, copiés, puis imprimés. Les textes véritables sortent du tombeau ; et le latin d'Église est remplacé par la langue pure et forte des anciens Romains. La connaissance de la littérature latine n'est point seulement accrue : on peut dire qu'elle est renouvelée. Pour le grec, le changement fut plus subit et plus considérable. Une catastrophe prévue et terrible, la prise de Constantinople en 1453, rapprocha les chrétiens des deux orthodoxies rivales. La détresse

d'une part, la pitié de l'autre furent un instant plus fortes que les haines théologiques. Les épaves du grand naufrage oriental furent recueillies en Occident. Les Grecs fugitifs, emportant avec eux les chefs-d'œuvre de la Grèce, de même que les Troyens, après la prise de Troie, avaient entraîné dans leur exil leurs dieux protecteurs, se répandent dans tout le Midi de l'Europe, viennent enseigner la langue et la gloire de leurs ancètres, et bientôt les presses multiplient ces ouvrages retrouvés qui suscitent l'admiration et l'enthousiasme.

Si l'on veut comprendre l'effet produit sur les esprits, qu'on se figure un homme longtemps malade qui aurait oublié presque tout ce qu'il savait et qui serait obligé de reconquérir avec effort et lenteur ses connaissances perdues; puis qui brusquement retrouverait la mémoire et tout son bagage de savoir. Qu'on imagine, si on le peut, sa joie et son ravissement!

L'Europe occidentale est alors semblable à cet homme. Elle repassait péniblement par les chemins que l'antiquité avait parcourus avant elle, et voici que tout à coup elle voyait la sagesse des anciens surgir du tombeau, les vérités trouvées par eux reparaître dans tout leur éclat, les trésors de leur expérience se rouvrir intacts et puissamment riches. Voici qu'elle franchissait d'un bond des espaces immenses, qu'elle avançait à pas de géant sur la route où elle se traînait. On peut concevoir son bonheur et la séduction irrésistible qu'exerça sur

les penseurs, les artistes, les écrivains, le mouvement que l'histoire salue encore du beau nom de Renaissance.

Il est difficile, sinon impossible, d'en préciser la date. Une Révolution qui change les voies où l'humanité était engagée, ne s'accomplit pas en un jour, en un an, en un siècle même. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la Renaissance est à son aurore dès le quatorzième siècle, qu'elle jette déjà au quinzième une brillante clarté, et qu'au seizième elle inonde tout de sa lumière. Ces dates varient d'ailleurs suivant les pays. Elles sont vraies surtout pour celui où elle a commencé. Ce fut naturellement celui qui avait imposé sa langue et sa domination au monde antique, celui où les barbares avaient jeté les racines les moins profondes, celui où les souvenirs de Rome étaient des souvenirs de famille. L'Italie avait tous les droits pour être le berceau de ce rajeunissement du passé. Elle était jonchée de monuments en ruines qui lui rappelaient sa grandeur ; son glorieux poète, Dante Alighieri, avait pris Virgile pour guide dans son voyage aux Enfers et il l'avait appelé son maître, son seigneur, son père. Pétrarque baisait un manuscrit d'Homère qu'il avait le regret de ne pas pouvoir lire. Le sol était vraiment préparé à l'épanouissement qui allait s'y déployer avec un éclat prodigieux.

Au début, la ferveur avec laquelle les esprits se reportent vers l'antiquité va jusqu'à l'idolâtrie. Ils abdiquent entre ses mains toute originalité. Ils se

vouent avec une humilité touchante à l'imitation, à la copie de ce qu'ils admirent. Les érudits dédaignent la langue nationale, la langue vulgaire, comme on l'appelle, fille dégénérée du latin, bonne pour la vie de tous les jours, mais indigne d'avoir place dans les livres. Ils reprennent la langue de Cicéron et essaient de lui rendre un souffle de vie. Il y eut un moment où les Cicéroniens formèrent une véritable secte. Les lettres d'alors sont datées des Ides et des Kalendes. Les personnages du temps jurent par les Dieux immortels, invoquent Jupiter, Diane, l'Olympe. Ce sont des chrétiens pourtant. Mais quoi! Il n'y a pas de mot dans le latin classique pour dire la Sainte-Trinité ; Jupiter est l'équivalent de Dieu le Père, Diane de la Vierge, l'Olympe du Paradis. Ils ne diront pas qu'un homme est excommunié, mais qu'on lui a interdit l'eau et le feu. Les papes eux-mêmes parlent ce langage. Pie II, écrivant à Mahomet II, déclare qu'il lui pardonnerait, si seulement il voulait obliger ses Turcs à parler grec ; ailleurs il invite les peuples d'Occident à relever l'Empire de Troie, qui, par une singulière transposition, est ici l'Empire grec, et il les en adjure au nom de Mercure. On ne s'attendait guère à voir Mercure en cette affaire. Mais nul n'en est scandalisé. Mercure est le sobriquet du Saint-Esprit. Au Congrès de Mantoue, le même pape est reçu par une princesse Sforza qui lui débite une belle harangue latine, avec force citations d'Aristote et de Platon, le tout en faveur de la croisade projetée.

On retrouverait partout ce mélange de paganisme et de christianisme. Un prédicateur comparera sans hésiter Jésus-Christ à Décius. Les Sibylles sont considérées comme ayant prédit la venue du Messie, et c'est pourquoi, dans les tableaux de l'époque, elles occupent une place d'honneur parmi les prophètes. Sannazar compose en vers latins un poème sur la naissance du Christ où l'on rencontre le Jourdain, avec les Nymphes, ses filles, avec Neptune, Nérée, Triton et le vieux Protée qui annonce, lui aussi, l'apparition d'un Sauveur.

On pourrait multiplier les témoignages de cette action de la Renaissance sur les hommes du *quattrocento.* Ils ont une philosophie renouvelée des Grecs. Platon est Dieu et Marsile Ficin est son prophète. A Florence, dans les jardins d'un Ruccellaï, des Florentins subtils tiennent des causeries analogues à celles que Platon et ses disciples échangeaient dans les jardins d'Académos. Dans les palais de Cosme et de Laurent il y a des banquets platoniciens chaque année, le 7 novembre, à l'anniversaire de la mort du philosophe. Marsile Ficin, qui n'est pas seulement le traducteur, mais l'admirateur enthousiaste de Platon, tient une lampe allumée devant son buste comme les bonnes femmes devant l'effigie d'un bienheureux. Épicure, Pyrrhon auront à leur tour leurs disciples. Un jour à Rome, sur la place du Marché, l'on eut l'étonnement de voir un grand seigneur authentique, un San Severino, se promener avec un manteau troué et une lanterne à la main :

c'était tout simplement un disciple de Diogène qui cherchait un homme. Des villes entières sont prises de ce vertige. A Florence, une grande cavalcade représente le triomphe de César ou bien le règne de Janus et de Saturne, le retour de l'âge d'or. C'est tout au moins l'âge d'or de l'imitation. Les savants, les humanistes, qui prennent souvent des noms latins ou grecs, oublient de penser par eux-mêmes pour redire ce que d'autres ont pensé avant eux. Ils ont du reste une puissance de travail extraordinaire, tel ce Pic de la Mirandole, qui fut le héros de l'érudition, qui à vingt ans savait vingt-deux langues et offrait de soutenir des thèses de *omni re scibili*, paladin du savoir pareil à ces chevaliers qui, à l'entrée d'un défilé, combattaient tout venant pour l'honneur de leur belle. Peu s'en faut que les artistes n'aient été alors dévorés par cette manie d'imiter. Les marbres et les bronzes antiques, exhumés, recueillis, rassemblés dans des musées, sont copiés avec une humble fidélité. Les peintres font d'ailleurs tour à tour des madones et des déesses; les sculpteurs sautent d'Apollon à saint Sébastien; les architectes abandonnent l'ogive et l'art chrétien, qu'on flétrit alors du nom de gothique qui est l'équivalent de barbare; ils reprennent le plein cintre cher aux Romains, et les chapiteaux à la mode grecque. Les églises, consacrées à la Vierge et aux Saints, tout en gardant la forme de croix, prennent l'aspect des temples païens et se couronnent de coupoles comme le sanctuaire consacré par les Romains à tous les

Dieux. Les princes n'échappent pas à la contagion. Ils font jouer des tragédies. Les manuscrits, qu'on sait déjà falsifier avec art, font l'objet d'échanges diplomatiques. Dans les armoiries d'Alphonse le Magnanime, roi de Naples, figure un livre. On peut supposer que c'est Tite-Live, car Alphonse fut un dévot du grand historien latin. Il se fait céder un de ses manuscrits dans un traité qu'il conclut avec Florence. Il se fait donner un bras plus ou moins authentique du même en signant la paix avec Venise. Les auteurs anciens sont montés au rang de Saints dont on vénère les reliques. Son biographe nous conte des faits plus étranges encore. Le roi a-t-il la fièvre, il se fait lire un chapitre de Quinte-Curce et il est guéri. Une autre fois, une mouche insolente vient se poser sur son auguste nez, pendant qu'il écoute une harangue latine débitée par un ambassadeur florentin : or il aime mieux laisser profaner sa majesté royale plutôt que de s'exposer à perdre quelque beauté du discours en chassant cette bête importune. Plus tard, Machiavel, comme chacun sait, se mettra en grande toilette pour lire Tite-Live, Virgile et leur faire honneur.

Cette adoration passionnée de l'antiquité a des répercussions sur la vie morale, politique, économique des gens de ce temps-là. En politique, ce sont des réminiscences républicaines, des conspirations calquées sur celles de Rome et d'Athènes. Les conjurés sont des contrefaçons de Brutus ou d'Harmodius. Les coups de poignard qu'ils donnent viennent

de loin, du fond des siècles révolus. En morale, ce sont des réminiscences païennes. Et en opposition avec l'ascétisme chrétien, avec la religion de la douleur, de la misère, de la résignation, on réhabilite l'amour, la volupté, la beauté, la joie de vivre. Laurent le Magnifique, dans le Triomphe de Bacchus et d'Ariane, redit à sa manière le *Carpe diem* des anciens : « La jeunesse est belle ; elle s'enfuit pourtant. Que celui qui veut être heureux le soit tout de suite ; rien n'est sûr pour demain. »

Dans la vie de tous les jours, ce besoin de se régler sur les anciens implique la connaissance des langues et des civilisations mortes. Mais comme, alors surtout, elle ne peut être le lot de tout le monde, comme elle est forcément l'apanage d'une élite assez riche pour avoir libre accès au savoir, la Renaissance est par là même un monument aristocratique. Les savants, les lettrés d'alors ont le dédain et le dégoût de la foule ignorante. L'éducation nouvelle, fondée sur l'étude du grec et du latin, va désormais tracer une ligne de démarcation très nette entre les enfants ainsi élevés et destinés à former la haute société et les enfants du peuple voués à la langue vulgaire en même temps qu'aux besognes inférieures et manuelles. La Renaissance aboutit à une hiérarchie de classes sociales fondée sur une différence profonde d'instruction.

Même pénétration de l'esprit aristocratique dans la littérature et l'art. La littérature classique, avec ses genres renouvelés des anciens, tragédie, comédie,

épopée, poésie lyrique, ne s'adresse plus au grand public populaire. Elle est faite, surtout à l'origine, pour les cours, pour de petits cénacles fermés qui ont eu le temps et les moyens de s'initier aux habitudes, aux traditions, aux façons de penser et de sentir d'un passé dès longtemps aboli. Elle n'a qu'un mépris profond pour les œuvres du moyen âge qui s'écrivaient dans la langue de tout le monde. Dante fut accusé par Nicolo Niccoli d'être le poète des bonnetiers et des boulangers.

Il en est de même pour l'art. On s'en forme une conception nouvelle. Laurent le Magnifique a des paroles significatives à ce sujet : « Les gens de sang noble peuvent seuls mener les choses à leur perfection. Il n'y a point de génie chez les gens de peu, qui travaillent de leurs mains et qui n'ont point le loisir de cultiver leur intelligence. » Doctrine superbe, affirmation hautaine, d'autant plus remarquables qu'elles sont formulées par un fils de marchand dont la noblesse est de fraîche date ! L'art s'oriente dans un sens conforme à cette théorie. Les architectes et les peintres vont désormais travailler surtout pour les princes et les riches : bâtir et décorer des palais, des villas. Les portraits, les tableaux de chevalet vont devenir légion. Le travail industriel s'en ressent lui-même. Les industries de luxe (soieries, tapisseries, bronzes, ameublement) se développent de préférence aux autres, et dans leurs fantaisies, souvent charmantes, reparaissent les formes et les sujets antiques : centaures, faunes,

nymphes, divinités de tout genre figurent dans l'ornementation des objets usuels.

Ce qui est plus grave, c'est que, par suite de la couleur aristocratique prise par ce qu'on va dès lors nommer les beaux-arts, une division s'opère entre *l'artiste*, qui par son éducation, son talent, ses goûts, ses hauts salaires s'élève au rang de la haute bourgeoisie et prend une place d'honneur dans cette classe riche pour laquelle il travaille, et *l'artisan*, qui demeure confondu dans la foule ignorante, parqué dans une catégorie inférieure. Au moyen âge, sculpteurs et tailleurs de pierre, peintres en bâtiment et peintres de tableaux appartenaient à la même corporation. La séparation se fait entre ces frères jumeaux. Les uns entreront dans les Académies, corps aristocratiques, peu nombreux et soigneusement triés. Les autres restent des hommes de métier, cette engeance « mécanique », ouvrière, pour laquelle Boccace exprimait déjà le plus altier dédain. Ce divorce de l'art et du métier était chose dangereuse pour l'un et pour l'autre. L'art, coupé du milieu populaire, risquait de s'étioler en s'isolant, de se rétrécir à la mesure d'une société raffinée, mais étroite, de prendre quelque chose de froid, de figé, de guindé, de pédant ou de précieux, en un mot d'artificiel. Le métier, rabaissé, méprisé, était exposé à perdre le goût du fini, l'amour de la beauté, à s'amoindrir en s'éternisant dans une routine monotone et grossière. Enfin le fossé, qui existait déjà entre les pauvres et les riches, allait s'agrandir et se

changer en un abîme creusé entre deux classes sociales, qui devenaient ignorantes l'une de l'autre et par suite disposées à se haïr mutuellement.

Donc la Renaissance, considérée comme une régression vers des formes, des idées et des mœurs dès longtemps disparues, a marqué fortement de son empreinte l'Italie du quinzième siècle comme tous les pays où elle a pénétré plus tard. Mais elle fut, nous l'avons dit, autre chose encore. Elle n'est pas tout entière tournée vers le passé ; elle regarde aussi vers l'avenir. De même que le soleil à son lever, elle éclaire un monde qui s'enfonce dans l'ombre et un autre monde qui en émerge. Elle est, autrement dit, un réveil de l'esprit d'indépendance, un élan vigoureux en avant. Elle ne se borne pas à renouer la chaîne des traditions avec l'antiquité par-dessus le moyen âge ; elle surexcite l'esprit inventif. Elle ne se contente pas de recueillir ce qu'ont su les anciens ; elle rapprend aux hommes à penser par eux-mêmes. Elle les pousse, à force de heurter l'une contre l'autre les doctrines d'autrefois, à s'en créer de personnelles. Elle leur enseigne à ouvrir les yeux sur ce qui les environne, à observer la réalité. Elle donne ainsi une vigoureuse impulsion à la science. Après l'époque d'engouement où savants, philosophes et artistes se laissent dominer, absorber par les anciens, vient une époque plus originale et plus féconde où ils se contentent de s'inspirer d'eux, de les regarder pour les égaler sans les imiter. Il y aura alors, dans la deuxième ou troisième généra-

tion, des génies multiples, universels qui dans tous les sens agrandiront le champ de la pensée et de la puissance humaines. Ce seront des hommes complets, presque des *surhommes*, comme Léonard de Vinci, qui fut peintre, sculpteur, chimiste, sut creuser des canaux et prévoir les aérostats, comme Michel-Ange, qui fut architecte, sculpteur, peintre, poète à ses moments perdus et ingénieur pour défendre Florence, sa patrie. Déjà les astronomes n'étudient plus seulement dans les livres ; ils explorent l'infini du ciel. Déjà les médecins dissèquent des cadavres et cherchent dans la mort les secrets de la vie.

Bref la Renaissance, vue de ce côté, fut un grand affranchissement de l'intelligence individuelle, et, grâce à l'imprimerie, les vérités que les hommes découvrent acquièrent aussitôt des ailes, prennent leur vol par le monde, assurées désormais de ne plus périr. Cela aussi aura sa répercussion sur le travail. Une alliance, qui sera durable, qui deviendra de plus en plus intime, s'ébauche entre la science et l'industrie, et cette alliance sera fertile en nouveaux procédés, en nouvelles matières à exploiter, en nouveaux produits.

*
* *

Si, après ce coup d'œil sur les conséquences d'une évolution qui pourrait passer pour une révolution, nous revenons à Laurent le Magnifique loin duquel nous avons été entraîné, nous pouvons constater que, comme toute son époque, il a vécu par-

tagé entre le profane et le sacré, entre le paganisme et le christianisme. Il a composé des poésies galantes et des poésies religieuses. Il a été disputé, tiraillé entre sa mère et sa femme d'une part, attachées aux pratiques de la dévotion catholique, et son précepteur, Ange Politien, d'autre part, un dévot de la culture antique. Il a fait jouer des comédies romaines et des mystères, où la Mort, un des personnages les plus populaires de l'époque, a le grand rôle. Il s'est proclamé tantôt spiritualiste, tantôt épicurien. Il a, comme son protégé, Pic de la Mirandole, rêvé je ne sais quelle liaison étroite entre la doctrine de Platon et celle du Christ.

Après une vie remplie de jouissances élégantes et de débauches qui l'étaient moins, il a fini assez tristement. Il a vu commencer, en effet, une réaction très vive contre ce qu'il avait aimé, admiré, pratiqué, le réveil à la fois religieux, moral et républicain qui est représenté par la tragique figure de Savonarole.

Consulter :

A. von Reumont, *Lorenzo de Medici* (Leipzig, 1874. 2 vol. in-8).

Fabroni, *Laurentii Medici Magnifici vita* (Pise, 1784).

Zeller (Jules), *La Renaissance.*

Perrens, *Histoire de Florence depuis la domination des Médici jusqu'à la chute de la République* (Paris, 1888. T. Ier).

Burckhardt, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance* (Traduction française. Paris. 1885, 2 vol. in-8).

Taine (H.), *Philosophie de l'art en Italie* (Paris, 1865, in-12).

## CHAPITRE IX

### FLORENCE AU TEMPS DE SAVONAROLE

Il est inutile, après les beaux volumes de Perrens et de Pasquale Villari, de refaire la biographie attachante et douloureuse de Savonarole ; il suffit, pour le dessein que nous poursuivons, d'en dégager ce qui concerne la vie économique de Florence.

Vers l'an 1480, la population florentine, enivrée, charmée et corrompue par la Renaissance, commença de cheminer en sens contraire. Il se produisit là cette alternance régulière, qui est jusqu'ici la loi la mieux constatée de l'évolution des peuples et qu'on peut relever en tous pays. Les extrêmes se touchent et s'engendrent. Après le libertinage des mœurs et de l'esprit reviennent naturellement l'ascétisme et la piété.

La Florence de la Renaissance avait été idolâtre de l'antiquité, sceptique, païenne, incrédule. Le temps n'était pas loin où Luther, dans son voyage à Rome, devait entendre dire à un cardinal au moment de célébrer la messe : « Allons nous conformer

à l'erreur populaire ! » et à un prêtre interpellant l'hostie : « Tu es pain et resteras pain. » Florence, quand survient le reflux, va redevenir chrétienne avec passion.

Elle avait été débauchée, assoiffée de plaisir, de voluptés. Elle va se ruer en jeûnes, prières, macérations, pénitences.

Elle avait été insoucieuse de sa liberté politique, oublieuse de ses traditions de ville autonome ; elle avait courbé le front sous un joug quasi-monarchique paré de fleurs. Elle va être secouée par un sursaut de fierté républicaine.

C'est ce triple mouvement que le dominicain Savonarole représente, et, comme tout grand homme est à la fois un effet et une cause des changements qui se produisent dans son milieu social, il en reçoit d'abord l'impulsion pour en accroître ensuite la poussée.

Il ne faut pas s'étonner de voir naître ou renaître parmi les Florentins ce courant mystique. Toujours avaient existé parmi eux des dévots sincères, des croyants ardents. A plusieurs reprises la cité de Dante avait été un foyer d'hérésie, ce qui trahissait une forte vie religieuse. Au quatorzième et au quinzième siècle, sainte Catherine de Sienne, saint Antonin, évêque de la ville, avaient exercé une grande action sur les âmes. Vers 1400, en Toscane, des processions de pénitents avaient entraîné des dizaines de milliers d'hommes, qui, vêtus de blanc, allaient de village en village, chantant des psaumes

et se flagellant les uns les autres avec entrain. Sous les premiers Médici, la Vierge Impruneta avait été l'objet de pèlerinages énormes. Il est naturel que les hommes et les femmes du peuple, parmi lesquels la foi restait plus vivace, scandalisés par le paganisme élégant des courtisans de Laurent le Magnifique et par leur étalage de nudités mythologiques, aient fait un brusque retour vers les habitudes et les traditions du moyen âge.

En 1464, aux fêtes de la Saint-Jean, un Allemand avait voulu jeter par terre l'empereur Octavien, « le temple et les idoles » qu'on promenait par les rues. La fermentation religieuse avait été alimentée par le Concile qui tenta, une fois de plus et toujours vainement, de réconcilier l'Église latine et l'Église grecque. Puis, après la prise de Constantinople, on avait prêché la croisade dans les églises, et, comme il était d'usage avant une croisade, on avait commencé la lutte contre les Infidèles en inquiétant les Juifs, ennemis et bourreaux du Christ. On s'attaqua du moins aux statues, peintures et bas-reliefs. Sur plusieurs fresques, les têtes et les bras des Juifs furent effacés. Cet accès d'antisémitisme, auquel n'était pas étrangère la supériorité que les Juifs montraient dans le métier d'usuriers, était peu de chose, comparé à ce qui se passait alors en Espagne et en Portugal d'où les Israélites étaient chassés impitoyablement ; mais Florence n'avait pas des ardeurs aussi farouches.

C'est dans ce milieu surexcité quand même, que

tombe, vers 1480, un jeune moine, natif de Ferrare, qui s'était nourri de la Bible et des Pères, et qui, sous l'habit blanc des dominicains, fut envoyé par ses supérieurs à Florence pour y prêcher. Là il vécut au milieu de ses frères, dans le couvent de San Marco, où Fra Angelico venait de prodiguer ses tableaux d'un si tendre mysticisme et où l'on restait étroitement fidèle à la pauvreté monastique : car saint Antonin avait fait une obligation à ceux qui voudraient y vivre de vendre au profit des pauvres tout ce qu'ils recevraient en aumônes et par testament. Jérome Savonarole (c'était le nom du jeune prédicateur) réussit d'abord médiocrement. Il avait un accent qui déplaisait à la délicatesse des oreilles florentines. Sa parole pénible, embarrassée, coulait mal d'un cerveau trop plein. Il quitta la ville, continua à s'exercer, et quand il revint, toujours âpre et rude, mais enthousiaste, enflammé, impétueux, à la fois orateur et poète, il eut en chaire de véritables triomphes. Il attira autour de lui une foule charmée et domptée. Il fut bientôt l'homme le plus populaire de Florence, et Laurent le Magnifique, qui vivait encore, fut assez inquiet pour essayer de le combattre par ses propres armes, pour lui susciter un rival en la personne d'un autre moine, Fra Mariano, destiné à contrebalancer son influence. Tentative inutile ! Savonarole se révélait comme un grand pasteur d'hommes, comme un puissant bouleverseur des esprits et des cœurs. Il criait son horreur pour les modes et les




*Édition Alinari.*

JÉROME SAVONAROLE.
Florence — Musée de San Marco.
(Fra Bartolomeo.)

goûts de la veille. — Arrière l'imitation des Grecs et des Romains ! Ce serait un grand bonheur, si leurs livres venaient à disparaître ! Ils sont souillés par la louange des faux dieux et par mille obscénités. Les meilleurs d'entre eux ne doivent être étudiés, que si l'on a d'abord donné aux enfants une solide éducation chrétienne. C'est au christianisme que reviennent la charge et l'honneur d'ennoblir, de purifier, d'élever la poésie et l'art. — Et telle était la force de persuasion du prédicateur, telle était aussi la force du courant qui le soutenait, que presque tous les artistes et les lettrés se transformèrent à sa voix. Ils renoncent aux œuvres profanes. Pic de la Mirandole se déclare son disciple. Baccio della Porta va jusqu'à se faire dominicain et il deviendra illustre sous le nom de Fra Bartolomeo. Michel-Ange laisse de côté les faunes, les satyres, les Adonis : il fait la Vierge portant le Christ mort étendu sur ses genoux. Machiavel abandonne Tite-Live pour s'occuper du Deutéronome. Les poésies sacrées prennent la place des poésies galantes.

L'objet essentiel, presque unique, que poursuit Savonarole à ses débuts, c'est *une réforme morale*. Aux Florentins il reproche rudement de mener une vie de pourceaux ; et il les invite à chasser les courtisanes, à punir les joueurs, à percer la langue des blasphémateurs, à fermer les cabarets, à supprimer les bals, à jeter au feu les parures. C'est par des jeûnes, des prières, des processions, des cantiques qu'il faut remplacer les frivolités mondaines. C'est

par l'ascétisme, le puritanisme qu'il faut guérir et sauver Florence, la ville élue pour consommer le salut de l'Italie entière. Mais à cette austérité il faut joindre la charité. Que les riches se privent de superflu pour soulager les pauvres ! Que l'affreux poison de l'égoïsme cesse de courir dans les veines de la cité ! Comme on ne peut compter, pour cette lutte contre le mal sur les pécheurs endurcis, Savonarole s'adresse aux innocents, aux enfants. Il les appelle à lui, les réunit, les organise, leur distribue des rôles. Il les charge d'être les dénonciateurs du vice et l'exemple de la pureté ; il veut qu'ils soient le printemps radieux de Florence régénérée.

Il travaille de toutes ses forces à cette réforme morale. Mais comment est-il amené à s'occuper de politique ? Il se défend, d'abord, d'en parler. Il se souvient sans doute d'un mot familier à Cosme de Médici : « Ce n'est pas avec des *Pater Noster* qu'on gouverne les États. » Mais, malgré lui, par une pente irrésistible, il dérive vers le souci des affaires publiques. Il est convaincu, il proclame et répète que Florence et l'Italie ne peuvent être sauvées sans avoir expié leurs péchés par quelques grandes catastrophes. Et, comme les prophètes du peuple hébreu, il prévoit, il annonce de terribles calamités, des pestes, des guerres, des invasions, des famines, où les fossoyeurs iront par les rues criant : Qui a des morts ? Qui a des morts ? — et où ils brûleront les cadavres, trop nombreux pour qu'ils aient le temps de les enterrer. Il s'écriait : « Pitié ! Pitié ! Faites

pénitence! » — et il voyait descendre du haut des monts un nouveau Cyrus, qui, sans coup férir, s'emparerait de l'Italie.

Que les fléaux prédits vinssent à se réaliser, et Savonarole était sacré prophète, inspiré, envoyé de Dieu. Or la peste allait reparaître et le roi de France, Charles VIII, descendait des Alpes avec une armée qui, — chose étrange, oubliée des Italiens, — n'allait pas se contenter de savantes manœuvres, de marches et de contremarches, comme les troupes prudentes des condottières qui combattaient parfois tout un jour en laissant sur le carreau un seul mort, mais qui allaient livrer des batailles sérieuses où l'on frappait copieusement, où l'on tuait réellement. Il n'en fallait pas davantage pour que Savonarole vît grandir sa puissance sur les esprits et qu'il devînt un personnage politique.

Ce fut une étrange expédition que celle de Charles VIII en Italie. Il est difficile de rêver un contraste plus saisissant entre les adversaires en présence. Le roi de France est un paladin attardé, comme Bayard, cette dernière fleur de la chevalerie mourante, qu'il a dans son armée ; c'est un échappé des chansons de geste qui rêve de conquérir Constantinople et Jérusalem, un croisé égaré hors de son temps et plein encore des idées du moyen âge, d'ailleurs tout jeune, naïf, enthousiate, en admiration devant les élégances et les merveilles d'art qu'il rencontre en Italie. Et il tombe, anachronisme vivant, dans un pays et dans une époque de rouerie,

d'intrigues, de fourberie, véritable guêpier où les villes et les princes rivalisent d'astuce et de diplomatie, où ils jouent chacune et chacun double jeu, où ils sont toujours prêts à se trahir réciproquement. L'Italie est alors partagée entre cinq puissances — le royaume de Naples, le Saint-Siège, le duché de Milan, les républiques de Venise et de Florence — qui, en ce moment où se fondent de grands États, empêchent toute unité par leurs jalousies, leurs querelles, et aiment mieux appeler l'étranger que consentir à la prééminence de l'une d'entre elles. A Florence, le fils de Laurent, Pierre de Médici qui veut devenir duc héréditaire, essaie de dûper tout le monde, et dupe lui-même de ses calculs, après avoir rompu avec Charles VIII et lui avoir refusé le passage par la Toscane, il va au-devant de lui, demandant grâce, offrant d'être son allié. Mais, pendant son absence, les Florentins, amis de la France, qui ont vu, à cause des manœuvres maladroites du Médici, se fermer les frontières d'un pays où ils ont encore de gros intérêts commerciaux, se soulèvent contre Pierre. Quand il essaie de rentrer dans la ville, il est chassé au cri de : « Vivent le peuple et la liberté ! » Sa maison est pillée ; il doit s'enfuir déguisé en moine. Charles VIII fait dans Florence une entrée triomphale, et après quelques heures de mésintelligence dues à des demandes d'argent trop fortes, quand Capponi au nom de la ville a répondu fièrement à une menace : « Battez vos tambours, nous sonnerons nos cloches », le roi continue sa

marche sur Naples qui est son but et il est proclamé protecteur et restaurateur des libertés florentines.

Savonarole avait fait partie des envoyés que Florence avait députés au roi de France, afin d'obtenir sa bienveillance envers la République. Et quand le Médici eut été chassé, il devient sans effort l'inspirateur de la politique populaire. Il n'est revêtu d'aucune dignité, d'aucun pouvoir officiels. C'est par sa parole qu'il dirige les citoyens et les magistrats.

Il agit dans le sens de la paix, de la concorde entre Florentins. Il s'oppose aux représailles contre les partisans du régime déchu. Il veut pour eux une amnistie. Il demande aussi et obtient que, dans toute condamnation décidée par les *Huit de la Garde*, qui formaient une sorte de Haute Cour pour les procès intéressant la sûreté de l'État, il y ait de droit appel au Grand Conseil, lorsque la sentence n'aura pas été votée par plus de six voix. Mais Savonarole ne se borne pas à ce rôle de conciliateur. Il n'est pas républicain de principe : il dit de la monarchie qu'elle peut être le pire ou le meilleur des régimes, selon le souverain qui exerce le pouvoir. Mais dans la situation actuelle, en face des Médici, il se prononce franchement pour la République, je ne dis pas pour la démocratie. Sans doute, dès le changement de régime, les statues de David tuant Goliath et celle de Judith tuant Holopherne, œuvres de Donatello, ont été remises aux membres

des *Arti* pour qu'ils les placent où ils voudront. Et la statue de Judith a été dressée sur la *ringhiera* avec cette inscription : *Les citoyens l'ont placée là comme un exemple de salut public*. C'était évidemment un avis aux tyrans possibles. Mais la République que prêche Savonarole est une République bourgeoise. Il répète le dicton : *Parlamento*, *Guastamento*, ce qui peut se traduire par : Assemblée populaire, Assemblée malfaisante. Le *Grand Conseil*, qui est alors créé et qui prend place à côté des anciennes magistratures conservées et subordonnées, est l'organe essentiel de la nouvelle Constitution. Il se compose de 3.200 citoyens, âgés de trente ans, *netti di specchio*, c'est-à-dire ayant payé l'impôt, ce qui exclut les pauvres, et appartenant aux familles qui ont fourni des magistrats à la République. De plus chaque année on y ajoutera 60 citoyens *non beneficiati*, c'est-à-dire sortant de familles qui n'ont pas encore eu accès aux honneurs, et 24 jeunes gens de 24 ans. C'est la part faite à l'élément démocratique et à l'élément jeune. Ce Conseil fonctionne par tiers et 80 citoyens, pris dans son sein, forment un Conseil permanent qui aide la Seigneurie à gouverner. Les grands offices de la Commune sont attribués à l'élection ; les petits sont tires au sort. Si l'on ajoute que l'ordre était donné de codifier les lois, dont le nombre aboutissait à un véritable chaos, on aura les principaux traits de la nouvelle Constitution que se donnait Florence. C'était un effort pour maintenir l'équilibre entre les différentes classes. C'était la

création d'un régime mixte et de juste milieu, comme celui que Venise instituait alors chez elle.

A cette réforme politique, qui assurait le gouvernement à la classe moyenne, s'ajoutait une réforme économique, qui portait sur l'impôt et qui était à l'avantage de la même classe. La rigueur avec laquelle il était recouvré avait fait beaucoup d'exilés, et parmi eux se trouva un Alighieri, descendant de Dante, qui fut rétabli dans ses droits de citoyen par considération pour son grand ancêtre. Les plaintes et doléances des marchands étaient perpétuelles. Ils voulaient être affranchis de l'obligation de montrer leurs livres et de faire connaître leurs affaires. Alors, le 23 décembre 1494, fut votée la *Decima*. Le système nouveau d'impôt contenait trois choses capitales : D'abord le dixième du revenu devait être prélevé seulement *sur les terres et les immeubles :* les bénéfices de l'industrie et du commerce, les salaires étaient exemptés, et aussi les immeubles situés hors du territoire de la République. Ensuite l'impôt devenait ordinaire, régulier ; il devait être payé une fois par an et ne devait plus être remboursé par une inscription au *Monte*. Enfin l'impôt devait porter sur les biens des églises et des couvents, dès qu'on en aurait obtenu la permission du Saint-Siège (qui se fit attendre jusqu'en 1516).

Des exceptions étaient faites pour les mines, qui étaient soumises à une réglementation particulière : des exemptions étaient accordées aux maisons habitées par leur propriétaire ou par un père de famille

ayant douze enfants, et aussi aux bâtiments utilisés pour la filature de la soie, ce qui était une faveur à l'*Arte della Seta* en passe de devenir le plus important des *Arts*.

Cette réforme révélait des symptômes assez graves. Elle marquait une décadence du commerce et de l'industrie qui se déclaraient incapables de supporter de lourdes charges, le tarissement des sources où l'on avait jusqu'ici abondamment puisé de l'argent, une certaine diminution de la population à laquelle on essayait de remédier en encourageant les familles nombreuses. Tel quel, ce système devait durer, avec des changements minimes, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Il reportait sur la propriété foncière le plus gros fardeau. Il n'admettait plus la progression. La *decima scalata*, proposée en 1497, fut repoussée, comme étant une cause de discordes et de désordres, une porte ouverte à la tyrannie.

Cette modification, en faveur des marchands, était accompagnée d'une autre de même nature. La Mercanzia, le fameux tribunal qui avait été une des citadelles des *Arts majeurs*, était rétablie dans ses privilèges et dans son autorité pour les choses du négoce.

Ce n'était pas à dire qu'on oubliât et négligeât les pauvres. Savonarole était touché de leur misère. Il adressait cette adjuration aux magistrats : « Faites une ordonnance par laquelle on ouvre les ateliers et donne du travail à ce peuple qui reste oisif par les rues. » Il éprouvait donc une certaine pitié pour

les sans-travail. Mais on ne voit pas qu'il ait conçu quelque réforme profonde pour remédier à leur situation précaire. Il fait porter tout son effort sur la création d'une institution, utile à coup sûr, mais impuissante à modifier les conditions économiques : c'est le Mont de piété. Comme les moines de son ordre, il est frappé, scandalisé des ravages de l'usure. Des Juifs, récemment établis à Florence, et avec eux bon nombre de Florentins, prêtaient à gros intérêt, par exemple à 32 p. 100 avec intérêts composés, si bien qu'un prêt de 100 florins, au bout de cinquante ans, arrivait à constituer une dette formidablement grossie. On avait parlé d'expulser ces Juifs qui suçaient la substance du peuple. Une loi, en 1473, avait été préparée contre eux ; 100.000 florins, offerts habilement à Laurent le Magnifique, écartèrent l'orage suspendu sur leur tête. Mais la campagne entamée avait continué. Les moines prêchaient contre eux. Savonarole flétrissait « cette secte hébraïque, perfide et ennemie de Dieu ». Non pas qu'il conviât à l'exterminer ; il demandait seulement qu'on lui donnât un an pour quitter Florence. Et, comme moyen d'empêcher l'usure de se reproduire, il proposait un Mont de piété. Il existait déjà des institutions semblables, par exemple à Pérouse. Savonarole eût souhaité qu'on prêtât sur gages sans intérêt, que le Mont de piété fût un service public, dont l'établissement, le personnel et le fonctionnement seraient payés par la Commune. La Seigneurie n'osa pas le suivre jusque-là. Mais

l'intérêt fut fixé de 5 à 7 1/2 p. 100, suivant la nature des gages, et aux emprunteurs fut imposé le serment qu'ils ne joueraient pas l'argent ainsi obtenu.

Enfin, sous l'influence de Savonarole, s'esquissait une réforme militaire. Les mercenaires, véritables brigands sans foi ni loi, étaient un des fléaux de l'Italie du temps ; dangereux, s'ils étaient vainqueurs, parce qu'ils pouvaient faire un tyran, dangereux, s'ils étaient vaincus, parce qu'ils se dédommageaient de leurs défaites par des pillages, ils étaient une faible ressource contre l'invasion étrangère ; ils n'avaient pas tenu contre *la furia francese*. On songeait donc à armer les citoyens. Permission était donc accordée d'importer des armes sans payer de droit, et invitation était adressée aux bourgeois de s'en munir.

Cette réorganisation de Florence était enveloppée dans le courant mystique qui battait son plein. A ceux qui demandaient quel était le seigneur de Florence : — C'est le Christ, répondait Savonarole. Et le Christ était proclamé roi de la République. Formule étrange et commode qui laissait liberté entière au parti dominant ! Allah est Dieu et Mahomet est son prophète, disent les Musulmans. Le Christ est roi et Savonarole est son interprète, pensaient le moine et ses amis. Dieu ne pouvant gouverner en personne, il fallait qu'un de ses ministres fît connaître sa volonté ; Savonarole s'était donné cette mission. Il dictait des lois du haut de la chaire, et,

deux ans de suite (1496-1497), après la prédication du Carême, il envoyait ses bandes d'enfants recueillir dans toutes les maisons les objets frivoles, miroirs, cartes, dés, boîtes de fard, habits de carnaval et masques, tableaux de nudités, dessins et écrits obscènes. Tout était ramassé en un monceau, surmonté d'une figure qui représentait le Carnaval, et au milieu du peuple, portant des vêtements blancs que décorait une croix rouge, sous l'œil d'un Jésus enfant, qui, soutenu par quatre anges, montrait de la main gauche une couronne d'épines, pendant que la main droite faisait le geste de la bénédiction, le feu était mis à la pyramide où étaient entassées les frivolités ; et la cérémonie se terminait par une ronde joyeuse où moines et enfants tournoyaient, en chantant des cantiques, autour de l'*autodafé* en flammes. Ce paroxysme d'exaltation pieuse fait pressentir et comprendre qu'une réaction allait bientôt se produire dans la population. Il y avait, comme toujours, des mécontents ; il se formait un noyau d'opposition sur le terrain politique ; il s'en formait un autre sur le terrain religieux et moral. C'étaient, d'une part, contre les *noirs*, partisans du gouvernement bourgeois, les *blancs*, partisans du gouvernement des riches et les *gris* (Bigi), partisans des Médici. C'étaient, d'autre part, contre les *piagnoni* (pleurards, geignards), qui étaient les fidèles de Savonarole et les soutiens de ses réformes puritaines, les *arrabiati* ou enragés qui souhaitaient une vie plus libre et moins austère, les *compagnacci*

ou mauvais compagnons, les libertins qui accusaient Savonarole de vandalisme et qui, par haine de la dévotion imposée, faisaient scandale dans les églises en y introduisant des chèvres, des chevaux, en y jetant des ordures, en y amenant des courtisanes, etc.

Les grands changements sociaux s'opèrent, quand une minorité devient majorité. C'est ce qui advint à Florence par le fait des circonstances et des hommes. D'abord la peste était survenue ; et, suivant la coutume, les Florentins riches s'étaient sauvés à la campagne. Les pauvres restaient forcément et c'est ainsi le parti populaire qui fut décimé par l'épidémie. Ensuite le prophète fut pris en flagrant délit d'insuccès. Il avait annoncé la prochaine soumission de Pise révoltée et le siège de Pise par les Florentins se poursuivait sans résultat. Livourne même, le port de Florence, était tombée aux mains de l'ennemi. Les marchands, les artisans, les ouvriers souffraient, se désaffectionnaient. Chose plus grave ! Savonarole s'était démenti lui-même. Il avait fait voter la loi qui décidait qu'on pouvait en appeler au Grand Conseil, si l'on était condamné par six voix seulement sur huit ; or, des partisans des Médici, après une tentative manquée pour leur rendre le pouvoir, avaient été pris, jugés, condamnés par six voix sur huit ; ils avaient été exécutés sans appel, sans sursis, et Savonarole avait laissé faire.

Il perdait aussi des partisans, parce que l'âme mobile de la foule avait assez de jeûnes et de mor-

tifications, parce qu'elle était fatiguée de ces excès de zèle dévot, parce qu'elle désirait vaguement autre chose. Enfin il avait contre lui l'Église officielle. Le pape Alexandre VI, un Borgia, était irrité des prédictions du moine contre la corruption de l'Église, dont le chef était peut-être le membre le plus gangrené. Il suscitait des rivaux au prophète. Il le combattait avec ses propres armes. Il lui faisait porter par un autre moine le défi de faire des miracles. Savonarole fut obligé de l'accepter. Il consentit à subir l'épreuve du feu. Il devait passer indemne à travers les flammes d'un bûcher. Mais, comme au moment décisif le bûcher fut éteint par un orage, sa mission divine resta incertaine pour la foule qui voulait des signes. Sur ces entrefaites, le pape lui intimait la défense de prêcher, finissait par l'excommunier, menaçait de confisquer les biens des marchands florentins résidant à Rome, et Savonarole, suspect aux yeux des timides, privé de la parole, son unique moyen d'action, pressentant et appelant même le martyre, entamait une campagne désespérée contre le pontife. Il niait son infaillibilité : il songeait à l'attaquer en plein concile, à le faire déposer ; il adressait des lettres en ce sens au roi de France, aux princes chrétiens. Surprises, décachetées, elles avivaient la haine du pape, la rendaient implacable.

Toutefois la cause essentielle du discrédit qui frappa Savonarole fut le fait que la vague de mysticisme, qui l'avait porté au pouvoir, se retirait en le laissant nu sur le rivage. Le peuple de Florence,

dans sa grande masse, devenait indifférent ou haineux envers celui qui l'avait dominé. En quelques semaines il fut accusé, décrété de prise de corps, assiégé dans son couvent qui fut pris d'assaut ; puis on le mit à la torture. On ne savait trop quel grief articuler contre lui. Serait-il poursuivi comme faux prophète ? Accusé de schisme, d'hérésie ? On tâtonna, comme les juges avaient fait pour Jeanne d'Arc. Du reste le procès fut secret, et les pièces authentiques n'en ont jamais été retrouvées. Toujours est-il qu'il était condamné et que, le 23 mai 1498, il était brûlé avec deux de ses principaux partisans sur la place même du Palais-Vieux, à l'endroit où l'on voit aujourd'hui son nom et son portrait sur une dalle expiatoire, que pendant plusieurs siècles jusqu'à nos jours, à l'anniversaire de cette condamnation inique et impitoyable, des mains inconnues ne manquèrent jamais de couvrir de fleurs.

Après sa mort Florence, secouée par lui jusque dans ses fondements, étonnée d'avoir eu ce regain d'énergie et de vertu, retombait plus bas qu'elle n'avait été. Elle n'avait plus les viriles qualités d'un peuple libre. Quant à Savonarole, il disparaissait victime d'un double rêve, d'une double chimère. Il avait voulu opérer la réforme de l'Église, sans toucher au dogme, par un simple changement dans les personnes. C'était une œuvre bâtarde et sans avenir. Il avait voulu opérer une réforme morale et politique de la République de Florence, sans y accomplir la profonde réforme économique qui eût été

nécessaire pour donner à l'autre une base solide, surtout sans comprendre que le temps était passé des Communes indépendantes et isolées. C'était une œuvre fragile et à peu près inutile.

Consulter :

VILLARI (Pasquale), *La storia di Girolamo Savonarola e di suoi tempi* (Firenze, 1887).

CIARDINI (M.), I banchieri Ebrai in Firenze ed il Monte di Pietà fondato da Girolamo Savonarola (Firenze, 1907).

CAGGESE (Romolo), *Firenze* (2e vol., ch. v, § 3).

HALZAPFEL, *Die Anfänge der Montes Pietatis* (München, 1903).

# CHAPITRE X

## DE LA MORT DE SAVONAROLE AU RETOUR DES MÉDICI (1498-1513)

Savonarole brûlé, son œuvre politique lui survit quelque temps. La République relevée par lui subsiste. La Constitution bourgeoise faite sous son inspiration reste en vigueur. Les Médici demeurent en exil. Mais toujours dure aussi une lutte acharnée entre les deux fractions de la bourgeoisie, la haute et la moyenne. Il s'agit de savoir si le gouvernement sera *large* ou *étroit*. Dans le premier cas, il s'exerce par le Grand Conseil qui contient plusieurs milliers de citoyens ; dans le second, il a pour organes ce qu'on appelle des *pratiques*, c'est-à-dire des assemblées de notables, convoqués et choisis par la Seigneurie.

Mais au milieu de ces oscillations perpétuelles, qui ne sont pas dangereuses, qui sont même normales et inhérentes à la vie d'un peuple libre, on peut discerner un courant qui porte vers la monarchie. Il est visible, non pas seulement chez les partisans des Médici, mais chez les républicains eux-

mêmes. C'est au fond un cas particulier du mouvement général de concentration qui s'opère alors dans toute l'Europe autour du pouvoir royal. A Florence, on est las des magistratures éphémères qui se contrebalancent et se neutralisent. Contre le danger extérieur qui vient de France, d'Espagne, d'Allemagne, on sent le besoin d'un pouvoir fort et durable. Machiavel, secrétaire des *Dix de la paix et de la liberté*, ce qui équivaut à être le secrétaire de la République, est un républicain d'une espèce particulière. Il voudrait une réforme politique et morale qui rendît la force à Florence. Mais il a vu de près l'exemple de Savonarole. Il a compris qu'un réformateur doit être armé pour lutter contre les mauvaises volontés et l'indifférence. Il rêve donc d'un réformateur qui aurait une puissance solide, qui exercerait une sorte de dictature pour le bien de sa patrie. Si les hommes étaient bons, si les citoyens étaient énergiques et pénétrés de leur devoir, cette concentration de l'autorité aux mains d'un seul ne serait pas nécessaire. Malheureusement les hommes sont mauvais, les citoyens inertes. Il faut quelqu'un qui pense et agisse pour eux.

Cette opinion était sans doute répandue à Florence, puisqu'en 1502, après plusieurs années de politique indécise et contradictoire, on s'accorda pour modifier une fois de plus la Constitution. On décida de mettre à la tête du gouvernement un *gonfalonier à vie*, qui serait nommé par le Grand Conseil et âgé d'au moins cinquante ans. C'était une sorte de pré-

sident viager de la République, qui devait la représenter comme le doge représentait Venise et auquel on allouait une somme de 100 ducats par mois. On avait gagné à cette proposition la petite bourgeoisie, en déclarant que le gonfalonier pouvait être pris parmi les *Arts mineurs*, peu accoutumés à être si bien traités.

Ce n'est pourtant pas sur un homme des *Arts mineurs* que tombe le choix du Grand Conseil. C'est sur un grand bourgeois dont la famille appartient au plus puissant des *Arts majeurs*, à l'*Arte della lana*, Pierre Soderini. On prend des précautions contre ce souverain improvisé. Il lui est défendu d'exercer un négoce quelconque. Ses neveux sont exclus de droit des principaux offices. Lui-même demeure sous la surveillance du Conseil, qui peut le juger et le déposer. Soderini était d'ailleurs un loyal républicain, qui s'appuyait volontiers sur la petite bourgeoisie, s'entourait d'auxiliaires de condition médiocre. Il était modeste dans ses goûts, dans son allure, honnête, débonnaire, sympathique. Ambassadeur en France, il avait été traité de grand ami par le roi Louis XII, qui retrouvait en lui quelques-unes de ses propres qualités. Bref c'était un magistrat suprême, tel qu'une République peut en souhaiter un en temps de calme. Pour les temps de crise, c'est une autre affaire. La résolution paraît avoir manqué à cet excellent homme. Il avait du moins auprès de lui le plus subtil des Florentins, Machiavel, qui avait rempli quantité de missions délicates

où il avait pu compléter le savoir qu'il avait puisé dans la méditation des historiens anciens par le spectacle plus instructif encore de la vie, par l'expérience directe des grandes affaires. Machiavel, immatriculé dans l'humble corporation des *Vinattieri* (marchands de vin), était précisément un de ces hommes de condition moyenne en qui Soderini plaçait sa confiance.

En même temps que Florence remettait ainsi ses destinées à une ou deux têtes, une autre réforme importante s'accomplissait. La justice vénale ou corrompue par l'esprit de parti était de longue date une des tares de la cité. On renonçait alors à ces vieilles institutions, le podestat, le capitaine du peuple, qui s'étaient révélés comme des palliatifs insuffisants. On créait le tribunal de la *Ruota* (de la roue), ainsi nommé parce qu'à tour de rôle il était présidé par un de ses cinq membres. Ceux-ci étaient tous étrangers, recevaient chacun 500 ducats par an, et leurs décisions devaient être prises par quatre voix au moins.

C'était, en somme, une constitution assez sage, assez viable, pourvu que, comme toute constitution, elle eût ce soutien nécessaire : l'appui, la vigilance des citoyens. Elle donnait au pouvoir une stabilité qui lui avait presque toujours manqué ; et elle le mettait aux mains de la classe moyenne. Machiavel voulait qu'on s'appuyât sur cette classe. Dans le livre *Du Prince*, qu'il écrira plus tard, il recommande au prince idéal de tenir compte des corporations de

métier, de prendre part à leurs réunions, de se montrer envers elles généreux et clément, tout en maintenant le respect de sa dignité qui doit paraître en toute chose. Pour le menu peuple, il aurait voulu qu'à l'exemple des villes libres d'Allemagne on sût le nourrir sans trop grever le Trésor, et que pour cela on tînt toujours en réserve de la besogne pour un an dans ces travaux publics qui sont le nerf et le soutien d'une ville. Pour mettre la chose en termes modernes, il souhaitait des ateliers de charité municipaux, des ateliers pour les sans-travail, comme la France de l'ancien régime en créa maintes fois et comme la République de 1848 en institua sur tout son territoire.

Malheureusement pour Florence et pour sa Constitution nouvelle, elle est alors engagée dans les complications de politique extérieure qui étaient alors prédominantes. L'Italie, dans ce commencement du seizième siècle, n'arrive pas à opérer l'évolution qui s'accomplissait autour d'elle. Elle n'arrive pas à devenir un grand État, comme le devenaient en ce temps-là la France, l'Espagne, l'Angleterre. Elle n'arrive pas à remplacer le régime morcelé du moyen âge par celui qui va faire la force de ses voisines et qui consiste à tenir un vaste territoire uni sous les mêmes lois. Elle est impuissante, je ne dis pas seulement à fonder son unité politique en devenant un grand royaume, mais même à relier par le lien plus souple d'une fédération les États souverains qui s'y disputent la place au soleil. Ce

fut pour elle un grand malheur dont elle devait souffrir durant trois siècles, d'autant que, conséquence inévitable, elle ne put passer de l'étroite économie urbaine aux vues plus larges de l'économie nationale.

Les jalousies mutuelles des villes et surtout la peur qu'avait le Saint-Siège d'être absorbé et annihilé par une grande monarchie perpétuaient en ce pauvre pays des divisions, des guerres, et par là même le mettaient à la merci des voisins qui convoitaient tous cette belle proie. Français, Allemands, Espagnols, Suisses s'y ruaient à l'envi et voulaient tous en arracher un morceau, et quoique un instant, sous l'impulsion du pape Jules II, il y ait eu un éveil du patriotisme italien, un cri vraiment national de : Arrière les barbares ! l'Italie demeurait un foyer d'intrigues, de trahisons, de roueries et un enjeu promis au plus fourbe ou au plus fort.

Florence, prise dans cet engrenage, ne parvient pas même à unifier la Toscane sous sa domination. Elle s'attarde aux querelles du moyen âge. Elle est toujours en hostilité avec Sienne, avec Lucques, qui gardaient leur indépendance, cantonnées dans des limites minuscules. Elle ne sait pas accorder aux villes qu'elle a soumises, Pistoia, Prato, Volterra, Pise, des conditions qui les associent et les assimilent à elle-même. Au lieu d'être la capitale aimée et respectée d'un vaste territoire, elle demeure la maîtresse redoutée et détestée de vaincus frémissants. Aussi Pise est-elle en révolte ouverte durant

quatorze ans ; et Florence dépense des millions pour venir à bout de cette insurrection, où les Pisans, soutenus tour à tour par la France, par l'Allemagne, par Venise, firent des prodiges d'héroïsme et de ténacité. Ils succombaient, en 1509, obtenaient des conditions plus humaines qu'on n'aurait pu s'y attendre, bénéficiaient d'une indulgence relative qui fait honneur à la modération des vainqueurs, mais par laquelle il eût été plus sage de commencer.

Au milieu de ces embarras, Florence louvoie et négocie, souvent alliée au roi de France, souvent aussi s'efforçant de rester neutre entre les ambitions rivales qui se disputent l'Italie et les velléités patriotiques qui essaient de l'affranchir. Cette époque fut, peut-on dire, l'âge d'or de la diplomatie. Or diplomatie, à l'origine, est à peu près synonyme de fourberie. La bonne foi, la loyauté subit, à la fin du quinzième siècle et au début du seizième, une lamentable éclipse. En France, Louis XI, grand tendeur de pièges, l' « universelle aragne », comme l'appelle un chroniqueur, demande à la bonne Sainte Vierge, dont il porte l'image sur son chapeau, la permission de tromper ses ennemis. Villon se vante ingénument de malices et d'espiègleries qu'en d'autres temps on eût appelées des escroqueries. La morale de *l'Avocat Pathelin* (si l'on peut appeler cela une morale) : A trompeur, trompeur et demi, pourrait être la devise de l'époque. Philippe de Comines raconte, sans en être scandalisé et même avec une certaine fierté, les bons tours joués par le roi son

maître et il conclut avec un cynisme tranquille : « Qui aura le profit aura l'honneur. » — En Espagne, Gonzalve de Cordoue, l'un des grands capitaines du temps, déclare que la toile de l'honneur doit être lâche. Ferdinand le Catholique, apprenant que Louis XII aurait dit de lui : « C'est la seconde fois qu'il me trompe », s'écrie : « Il en a menti. C'est au moins la dixième. » Machiavel, contemporain de ces hommes, ne fait guère qu'ériger leurs pratiques et boutades en maximes : politique réaliste, mais de plus théoricien, il est, ainsi que Comines, pour le succès avant tout. Il conseille aux princes qui veulent réussir d'être à la fois renards et lions, et il croit à l'existence de deux morales distinctes, l'une pour les particuliers qui est sévère et doit être rigidement observée par eux, l'autre pour les grands de la terre qui planent au-dessus des prescriptions imposées aux simples mortels. Il ajoute que les princes — en se réglant d'après la seconde — doivent garder l'apparence de la première. Il leur conseille donc nettement l'hypocrisie, la duplicité. Et c'est pourquoi le mot de *machiavélisme* a gardé un sens fâcheux qu'il mérite. Des entrepreneurs de réhabilitation ont voulu laver Machiavel du reproche d'être un apologiste de la perfidie. Ils ont fait valoir qu'il fut un vigoureux penseur, un écrivain d'une netteté remarquable, un bon patriote, un républicain sincère. Tout cela est vrai, et le but qu'il poursuivait a pu être honnête et bon. Mais il n'est pas moins vrai qu'il professa sur le choix des moyens la plus parfaite in-

différence et que son œuvre maîtresse reste avec raison pour la postérité le manuel par excellence où est résumé l'art de réussir à tout prix.

Dans cette époque, où la ruse, la finesse, l'astuce luttent avec la violence et la brutalité, l'Italie offre un singulier contraste. Elle essaie de réduire la politique en science. Les modèles de constitution, les manuels à l'usage des rois ou des républiques abondent de toutes parts. Les lettres des diplomates et ambassadeurs sont remplies de fines et sages observations. L'Italie essaie aussi de réduire la guerre en science. Ses condottières sont des manœuvriers de premier ordre. Ils possèdent à fond l'art des sièges et des batailles. Ils savent justifier par raison démonstrative chacun de leurs mouvements, et s'ils sont vaincus, ils ont la consolation de l'être dans les règles. Ils établissent les comparaisons les plus intéressantes entre leur tactique, leur stratégie et celles des anciens Grecs et Romains : Machiavel écrit à ce sujet des pages solides et brillantes. Mais il semble que, suivant ce qui se passe dans les contes de fées à la naissance d'une princesse, la mauvaise fée, qu'on oublie toujours d'inviter, ait dit à l'Italie encore au berceau : « Oui, tu sauras à merveille ce qu'il faut faire en politique et en guerre. Tu auras toutes les connaissances nécessaires. Mais tu ne sauras pas t'en servir. » Il est bien certain qu'avec tout son savoir, tous ses raffinements, toutes ses roueries la malheureuse Italie fut la victime de ces étrangers, de ces barbares, qui savaient à coup sûr

beaucoup moins bien philosopher, mais qui savaient beaucoup mieux agir.

Florence alors est toujours troublée par deux questions : trouver de l'argent, trouver des soldats.

Il lui faut de l'argent pour les dépenses militaires, pour acheter l'alliance ou la neutralité des rois. Or elle a expérimenté tous les systèmes financiers. Celui auquel elle s'est arrêtée en 1494, prendre le dixième du revenu des biens immobiliers, ne suffit pas. Alors elle recourt à des expédients. On opère des retenues sur les rentes ; on retranche un ou deux quartiers. Pierre Soderini veut la *decima scalata*, l'impôt progressif. Un projet qui le rétablit est présenté cent-cinq fois, cent-cinq fois repoussé. Au cent-sixième scrutin, on fait sortir de l'assemblée tous ceux qui ne sont pas *netti di specchio ;* le résultat est encore le même. Il faut remarquer que tous les essais pour faire rendre davantage à l'impôt se heurtent à la même fin de non-recevoir. Pierre Soderini a beau inaugurer une nouveauté qui fait honneur à sa probité : il publie, en 1511, un compte rendu de son administration financière, pratique qui suscitera des clameurs de colère et d'enthousiasme, quand le genevois Necker la reprendra en France sous le règne de Louis XVI. Il ne réussit pas à vaincre l'égoïsme qui porte chacun à réduire sa part aux contributions publiques, qui pousse les citoyens amollis à se dérober aux charges d'argent comme à l'impôt du sang. On lit en bas d'un projet de réforme fiscale dressé alors par un notaire, Ser Piero Cen-

nini, la note suivante : « Qui que tu sois, parce que tu es riche et gagnes beaucoup, tu n'es pas ami des pauvres, bien que tu feignes d'être leur ami dévoué ; mais, comme tu as peu d'enfants, tu blâmes le *catasto* et tu le vilipendes, et tu fais peser le poids du fardeau sur les épaules des sans-fortune. » Ainsi, les pauvres ne pouvant pas, les riches ne voulant pas subvenir aux dépenses publiques, la dette de la ville allait croissant et sa caisse restait vide.

Trouver des soldats n'était pas d'une difficulté moindre. Les mercenaires sont une des plaies dont l'Italie est affligée. Le recours à des combattants payés avait commencé dans les domaines des puissances ecclésiastiques ; comme évêques, abbés, papes, moines et curés, malgré d'illustres exceptions, ne pouvaient guère se battre en personne, ils avaient acheté des hommes pour les remplacer sur le champ de bataille. Les villes, une fois enrichies, avaient suivi l'exemple. Les boutiquiers n'aimaient pas quitter leurs maisons pour aller coucher sur la dure ni laisser pendant ce temps-là leurs affaires aller à la dérive. Les fabricants n'aimaient pas envoyer leurs ouvriers sous les drapeaux et fermer leurs ateliers déserts. En conséquence les Communes, qui avaient été d'abord des nids de guêpes promptes à s'irriter, étaient devenues des agglomérations de bourgeois pacifiques : et, comme elles avaient chassé de chez elles la noblesse dont la raison d'être et l'orgueil étaient d'être toujours en armes, leur population s'était accoutumée à manier

l'aune ou la navette plus volontiers que la pique. Alors, contre les armées des empereurs ou des rois, elles avaient soldé des professionnels de la guerre, des hommes qui faisaient métier de batailler toute leur vie. Le mal ne fit que s'aggraver avec les changements que subissait l'équipement militaire. A mesure que le chevalier et son cheval disparaissaient sous une carapace de fer, il fallait une éducation spéciale pour supporter cette armure, pour se mouvoir sous cette pesante enveloppe. A mesure que la poudre renouvelle l'armement et la tactique, que l'artillerie devient, comme dans les armées du roi de France, la véritable gagneuse des batailles, les bourgeois sont de moins en moins friands de s'exposer aux balles et aux boulets. Et dès lors pullulent les soldats d'aventure, pour qui le danger, quand il n'est pas un attrait de plus, est compensé par le goût savoureux de la vie hasardeuse, par la joie bestiale des pillages, par le butin lestement conquis et gaiement dépensé, par la débauche, le jeu, et l'avantage d'être payé en temps de paix sans rien faire.

Mais ces défenseurs des villes sont bientôt de dangereux amis. D'abord leurs exigences vont croissant; ils mettent leurs services à des prix toujours plus hauts. Puis ils savent choisir le moment critique pour faire capituler les coffres-forts récalcitrants ; ils font grève, quand ils se sentent nécessaires ; ils réclament un supplément de solde pour une campagne d'hiver ou pour un assaut périlleux. En temps ordinaire ils se ménagent. On cite des ba-

tailles terribles où il n'y eut pas un homme tué. Le but que poursuivent chefs et soldats, c'est de faire des prisonniers qui seront échangés contre quelque rançon. Ils sont, d'ailleurs, prêts à se vendre au plus offrant. Ils changent de camp sans le moindre scrupule ; à l'instant où l'on compte sur eux, ils se laissent débaucher par l'adversaire, pour peu qu'il paie davantage. Ce n'est pas tout. Vainqueur, le chef de bande, qui est comme un entrepreneur d'expéditions guerrières, a la tentation de garder pour lui le château qu'il a pris, la ville qu'il a sauvée. C'est ainsi que tant de condottières, comme les Sforza, firent ce qu'on appelait au moyen âge « la garde du loup »; ils dévorèrent les moutons qu'ils étaient chargés de défendre; ils se firent les maîtres, les tyrans des villes qui s'étaient confiées à eux ; ils devinrent, par droit de conquête, des fondateurs de dynasties. Ce n'est pas tout encore. En temps de paix, l'Italie était sillonnée de troupes oisives, de soldats sans travail, qui erraient en quête de quelque cité à piller, de quelque territoire à dévaster, et il fallait payer, payer encore et toujours, pour détourner ces bandes vagabondes aussi redoutables qu'une nuée de sauterelles.

Florence avait eu maintes fois à pâtir des trahisons, révoltes et saccages des mercenaires. Elle chercha à réagir. Machiavel, dans son traité de *l'Art de la guerre*, se souvient des anciens Romains et aussi des Communes belliqueuses du moyen âge. Il a horreur des tueurs de profession. « C'est la guerre,

disait-il, qui fait les voleurs et c'est la paix qui les pend. » Il veut donc organiser des milices nationales. Il ne croit pas pourtant qu'on puisse instituer le service militaire obligatoire pour tous les citoyens; il sent que ce serait trop demander à la mollesse de ses contemporains. Mais il voudrait au moins, parmi les citadins et les paysans, trier un bon nombre d'hommes exercés au combat et capables de former un noyau solide. Il avait fait lever des pionniers, des sapeurs, des soldats du train pour le siège de Pise. Il fait décider, de même, que dans toute commune on lèvera un certain nombre de recrues parmi les plus aptes au service; qu'on les rangera par compagnies, qu'on leur donnera un costume et un armement uniformes, qu'on les dressera à l'allemande, qu'on les passera en revue à certaines époques. Il crée ainsi un corps de cavalerie florentine. Mais il a l'intuition que l'infanterie est l'arme par excellence et il songe à avoir sous la main 10.000 fantassins bien équipés et bien exercés. Il se rend en personne dans les villages, il surveille lui-même l'application de la loi. Mais il n'ose pas encore l'étendre à la ville plus récalcitrante, plus soucieuse de ses aises. Il n'ose pas davantage donner à cet embryon d'armée un chef florentin, qui aurait pu être un danger pour la liberté. Il ne fait ainsi qu'une demi-réforme. Le temps lui manqua d'ailleurs pour aguerrir ses milices. Ce ne fut qu'un suprême effort, courageux et inutile, pour sauver la République de ses ennemis du dehors.

Les ennemis du dedans n'avaient pas désarmé. En vain les biens des Médici avaient-ils été confisqués. En vain une branche cadette de la famille avait-elle abandonné le nom qu'elle portait pour prendre celui de *Popolani*, comme un prince d'Orléans se transformera, sous la Révolution française, en Philippe-Égalité. Il restait, à l'intérieur et à l'extérieur de la ville, de nombreux partisans des princes de la banque. A Florence, c'étaient des banquiers, des riches, surtout la jeunesse dorée, amie des fêtes, des plaisirs, ennemie du service militaire, des mœurs spartiates qu'on voulait imposer aux Florentins dégénérés, dédaigneuse du peuple laborieux qui était fait pour entretenir le luxe d'une élite, pour travailler, et non pour voter et diriger les affaires publiques. Au dehors les Médici, demeurés maîtres de leur fortune mobilière, avaient gardé une haute situation, avaient continué à fréquenter les princes, à se glisser par des mariages d'argent dans des familles souveraines. L'un d'eux, Jean, fils de Laurent, était cardinal et avait chance de devenir pape : il le sera plus tard en effet sous le nom de Léon X. Ces Médici exilés ne cessaient d'exciter contre Florence le pape, les villes, les princes, les chefs de mercenaires, et le cardinal, agissant au nom du Saint-Siège, se trouva bientôt à la tête d'une armée sur le territoire florentin. La ville de Prato, ayant voulu se défendre, fut prise et mise à sac. Sous les yeux du cardinal, les femmes, les enfants furent violentés, éventrés, mis en pièces, les jeunes filles

emmenées en esclavage, les hommes mis à la torture qui devait les forcer à révéler où était leur argent. Les aventuriers vainqueurs vendirent du butin dans toutes les villes voisines ; quelques-uns même se hasardèrent à venir en offrir jusqu'à Florence, où le peuple indigné les jeta dans l'Arno.

Cette rouge exécution de Prato n'était qu'un prélude. A Florence, les cris de *Palle*, *Palle* retentirent, poussés par les riches et par la fraction fainéante du petit peuple qui était à leur solde. Soderini fut faible devant l'émeute. — Ame d'enfant, a dit de lui Machiavel, qui aurait eu plus d'énergie. — Le gonfalonier à vie n'essaie pas de résister ; il quitte Florence, se retire à Raguse. La ville abandonnée par son chef paie 150.000 florins aux vainqueurs de Prato. Les Médici rentrent triomphalement (1512). On leur permet de racheter leurs biens, à condition qu'ils paieront les réparations faites à leurs maisons et les améliorations faites à leurs terres par ceux qui les avaient achetées. La réaction monarchique garde d'abord quelque mesure. Mais, l'année suivante, les partisans des Médici prennent d'assaut le palais de la Seigneurie. Un *Parlamento* (ou Assemblée du peuple) est convoqué. C'est toujours la même comédie. Une *balia* de soixante-quinze membres nomme les magistrats, proscrit, emprisonne les adversaires de la famille toute-puissante, casse ce qui avait été fait en son absence. Machiavel, coupable d'avoir été fidèle à la République, est révoqué de son emploi. Des gardes sont donnés aux

deux fils de Laurent, le cardinal Jean et Julien, qui sont, de fait, les maîtres de la ville. Ils créent aussitôt des compagnies de jeunes gens pour organiser des fêtes et des mascarades. Les citoyens ne sont plus citoyens. Les plus légers se jettent à corps perdu dans le plaisir ; les plus sérieux cherchent dans les lettres, les arts, la philosophie un refuge serein, où ils échappent à la laideur et au souci des choses ambiantes. La même année (1513), Jean devient le pape Léon X. Le triomphe des Médici est complet.

Florence a perdu sa liberté. Elle a encore son indépendance. Mais un espace de seize ans allait suffire pour lui enlever ce reste de son ancienne grandeur.

Consulter :

VILLARI (Pasquale), *Nicc. Machiavelli ed i suoi tempi* (Firenze, 1877).

GUICCIARDINI, *Opere. Storia d'Italia* (Firenze, 1859).

MACHIAVELLI, *Opere*.

VARCHI, *Storie fiorentine* (Firenze, 1843).

## CHAPITRE XI

### LA MORT DE LA RÉPUBLIQUE DE FLORENCE

Bien que le plan de cet ouvrage nous ait obligé à en retrancher les récits dramatiques, on nous pardonnera de nous attarder à décrire la tragique agonie de la République florentine.

La victoire des Médici, en 1513, avait été la victoire de l'or, la victoire de l'esprit monarchique, la victoire des conceptions aristocratiques et voluptueuses de la Renaissance, impliquant l'amour de l'art, des fêtes, de la beauté plastique et de la culture antique, mais aussi le dédain du commerce, du travail manuel et du peuple.

Cette victoire se manifesta de façon éclatante, quand le pape Léon X fit son entrée solennelle à Florence, escorté de dix cardinaux. Ce fut comme l'apothéose de sa famille. Quantité de processions, d'illuminations, de représentations, d'allusions, d'acclamations, d'adulations se pressèrent sur la route du pontife et du grand cortège qui figurait le triomphe du Romain Camille, vainqueur des Gaulois

et libérateur du Capitole. La ville s'admirait et se glorifiait en la personne de ce fils de marchands devenu chef de la chrétienté d'Occident. Et tels furent l'éclat, la somptuosité du décor que l'histoire, éblouie de cette parade et de cette façade, complice bénévole des flatteries contemporaines et des vieilles courtisaneries monarchiques qui incarnent une époque et un peuple dans un individu ou dans une dynastie, a cru pouvoir appeler le seizième siècle, ce siècle de la Renaissance et de la Réforme, de Luther et de Calvin, de Michel-Ange et de Raphaël, de Rabelais et de Montaigne, le siècle de Léon X et des Médici. Ainsi ce siècle, fourmillant de vie, de passions, d'idées et gros d'avenir, a été longtemps condamné à porter la livrée d'une famille, dont les principaux mérites furent d'être assez riche pour acheter tout ce qui s'achète, de dépenser largement un argent souvent mal acquis, de tuer à petit feu la liberté de sa patrie et de l'humilier sous une domination étrangère. Il convient de mettre au point l'honneur excessif qui a été fait soit au pape, soit à ses proches. Léon X a eu la chance de trouver autour de lui des artistes qui s'appelaient Raphaël, Jules Romain, Michel-Ange, Bramante; il les protégea à ses heures, paya modestement leurs travaux, les employa à décorer soit le Vatican, soit la basilique de Saint-Pierre, plus remarquable par la grandeur de ses dimensions que par l'harmonie de ses proportions. C'est quelque chose : mais c'est vraiment insuffisant pour que son nom

préside à l'un des moments les plus glorieux de l'évolution humaine.

Si nous regardons derrière le magnifique appareil de la cour pontificale, nous trouvons en Léon X un pape, parfois capable de cruauté (il l'avait prouvé à Prato), le plus souvent frivole, rieur, bouffon, amateur de joyeux propos, de comédies lestes, d'histoires salées, et très ambitieux pour sa famille dont il a gardé les habitudes à la fois cupides et prodigues. Il dissipe, il gaspille, et en même temps il fait argent de tout; il engage ses joyaux, ses tapisseries; il vend chapeaux et barrettes; il nomme trente et un cardinaux d'un bloc, faisant coup double, remplissant sa caisse et assurant l'élection future d'un autre Médici à la papauté. Pour suffire à ses dépenses et à l'érection de Saint-Pierre, il met le paradis aux enchères, organise en Allemagne un vaste brocantage d'indulgences. Il n'avait certes pas inventé ce moyen de battre monnaie; mais il l'amplifie et le perfectionne. En vrai descendant de banquiers, il traite cela comme une affaire de commerce, il afferme l'entreprise à une maison de banque d'Augsbourg, celle des Fugger. Et cette maison, pour vendre à la criée le pardon des péchés commis ou même à commettre, trouve dans le moine Tetzel un placier de premier ordre, qui tarife les fautes et les crimes, fait sortir les ducats des bourses les mieux fermées, promet la rémission des forfaits les plus abominables et va jusqu'à s'écrier : « Eussiez-vous violé la mère du Christ, tout cela n'est rien, dès que l'argent

sonne au fond du coffre ! » On sait comment Luther allait protester contre ce trafic éhonté. « Querelle de moines ! » disait légèrement Léon X. Il ne se doutait pas que cette orgie de vénalité venait de porter à l'Église catholique un coup terrible, que la papauté, pour gagner quelques écus, allait perdre la moitié de l'Europe. Léon X, en ce faisant, était dans la tradition des Médici.

Pendant que leur grandeur rayonne sur le monde et que leur fortune se dissémine dans Rome et dans les intrigues pontificales, qu'advient-il de leur patrie ? Florence est devenue un appendice du Saint-Siège ; elle est entraînée dans son orbite et sa politique. Les Médici, maîtres de la ville, s'y conduisent en princes et entretiennent des relations étroites avec les cours européennes. L'un d'eux, Julien, qui meurt en 1515, devient duc de Nemours. Un autre, Laurent, meurt duc d'Urbino en 1518, après avoir épousé à la cour de France une La Tour d'Auvergne et il laisse une fille qui sera la trop fameuse Catherine de Médicis. Ces amis et courtisans des rois, et surtout du roi de France, exercent à Florence un pouvoir quasi-despotique. Cela est si vrai qu'à la mort de l'un d'eux, Julien, un Francesco Villani, descendant des historiens du même nom, est puni d'amende pour s'être promené vêtu de rouge : ne pas porter le deuil en pareille circonstance était un crime de lèse-majesté. Quand Léon X disparaît à son tour en 1521, et quand, deux ans après, il est remplacé sur le trône pontifical par un nouveau Médici

qui prend le nom de Clément VII, on impose à Florence le gouvernement de deux enfants, de deux cousins germains, Hippolyte et Alexandre, qui, par surcroît, sont deux bâtards, deux *mulets*, disent les mécontents (1). Comme Hippolyte n'a que quinze ans, un décret spécial, rendu en 1524, le rend apte à toutes les magistratures. Le cardinal Passerini, leur précepteur, qui gouverne en leur nom, ne consulte plus les Conseils, écrit directement aux ambassadeurs de la République pour leur donner des instructions. L'ombre même de la liberté n'existe plus. Les Florentins savent toujours en disserter. Il y a surabondance de projets de constitution, beaucoup de bavardage politique ; mais, quant à une action réfléchie, méthodique, efficace, on la chercherait vainement.

Cependant la ville est toujours en proie aux mêmes difficultés financières. Léon X, en 1516, a accordé la permission de taxer les biens ecclésiastiques ; mais cela ne suffit pas. On multiplie les impôts. On recourt aux spoliations, aux confiscations. Des émeutes éclatent, suivies d'amnisties : car bientôt une préoccupation domine toutes les autres, celle du danger extérieur qui menace Florence.

Les longues guerres qui dévastaient l'Italie, l'interminable rivalité de François Ier et de Charles-Quint, interrompue par une courte trêve, avaient laissé disponibles quantité de mercenaires et de

(1) L'un était le fils du duc de Nemours, l'autre du duc d'Urbino.

capitaines d'aventure. Du nombre était le connétable de Bourbon, traître à son pays ; le prince d'Orange, à la tête d'une troupe de pillards espagnols, brabançons, italiens ; l'Allemand Frondsberg, un géant luthérien qui portait au cou une chaîne d'or avec laquelle il se flattait d'étrangler le pape. Étaient-ils vraiment des chefs ? En réalité les bandes de brigands, qu'ils étaient censés commander, n'obéissaient à personne ; elles étaient en quête de butin. Rome leur apparaissait comme un endroit où il était facile d'en faire. Elles se précipitèrent sur Rome. Jean de Médici, le seul guerrier qu'ait eu la famille, avait essayé de les arrêter à l'aide d'autres mercenaires : un coup de feu lui fracassa la jambe. « Coupez hardiment, cria-t-il aux chirurgiens ! Je n'ai besoin de personne pour me tenir. » Et c'est lui qui, au contraire, avait tenu la bougie. Il était mort de l'opération, et ses troupes en deuil furent connues dès lors sous le nom de *bandes noires*. Les envahisseurs avaient passé, pris Rome d'assaut, en y perdant deux de leurs chefs, Bourbon et Frondsberg ; ils avaient mis la ville à feu et à sang, massacré femmes et enfants, mutilé statues et tableaux. Le pape Clément VII, réfugié dans le château Saint-Ange, s'était tiré d'affaire en véritable Médici, en payant une grosse somme, et avait acheté son salut en détournant le fléau sur Florence, sa patrie.

Florence, après le sac de Rome où ses marchands et banquiers avaient beaucoup perdu, après l'humiliation du pontife qu'elle n'aimait pas, avait cru l'oc-

casion bonne pour se débarrasser des Médici. Elle avait chassé les deux bâtards, brûlé leur palais, sur l'emplacement duquel il fut proposé de faire une Place des Mulets. Elle avait détruit dans l'église de Santissima Annunziata les images de cire des deux papes qui étaient la gloire de la famille. Elle avait effacé des palais et jusque des tombeaux les *palle*. On avait rétabli aussitôt le Grand Conseil, une Constitution ressemblant fort à celle qui avait été en vigueur du temps de Savonarole. Bref il s'était produit un réveil républicain, tardif, mais qui semblait un suprême moyen de lutter contre un péril imminent et redoutable.

Durant toute sa vie Florence, témoin la longue querelle des Guelfes et des Gibelins, avait dû se défendre contre la Papauté et contre l'Empire. Elle avait bénéficié de leur rivalité. Or voici que le Pape et l'Empereur, ces deux vieux adversaires, s'alliaient cette fois contre elle. Charles-Quint et Clément VII s'entendaient pour lui ôter son indépendance et pour en faire un duché soumis à l'influence allemande et possédé héréditairement par les Médici. Florence fut écrasée par l'union des deux puissances entre lesquelles elle n'avait cessé de se débattre. Charles-Quint écrivait au vice-roi de Naples : « Étrillez-moi bien ces Italiens et n'oubliez pas les Florentins; ils ont besoin d'un châtiment dont ils se souviennent longtemps. » Clément VII, à un évêque français qui lui rappelait qu'il était Florentin, répondait : « Plût au ciel qu'il n'y eût jamais eu de Florence au

monde! » Il parlait d'abattre le Palais-Vieux pour faire sur ses ruines une place au nom infâme; et, comptant sur la mollesse d'une population qui avait de charmantes villas tout autour de la ville, il ajoutait : « Vous verrez que les Florentins ne pourront supporter de voir abîmer leurs jardinets. »

La République, en présence de ces deux ennemis qui lançaient sur elle les mercenaires du prince d'Orange, encore chauds du sac de Rome et alléchés par la richesse proverbiale de Florence, se trouvait isolée, abandonnée de tous. La France, son alliée ordinaire, était vaincue, épuisée, et François Ier captif, pour recouvrer sa liberté, avait dû promettre de renoncer à toute velléité d'intervenir en Italie. L'Espagne était unie à l'Allemagne en la personne de Charles-Quint. Gênes, Venise, avaient assez à faire chez elles. Les villes voisines détestaient la vieille rivale qui les avait humiliées tant de fois. Sienne fournit à l'armée assiégeante des vivres, de l'artillerie, des maraudeurs. Les villes sujettes, exploitées, maltraitées, se révoltent; Pise, Arezzo, Pistoia secouent le joug. La peste vient s'ajouter à toutes ces circonstances contraires. Elle emporte bon nombre de citoyens, et en particulier Machiavel, qui, après avoir fait vainement une cour intéressée aux Médici, semble avoir cherché une consolation désespérée à sa disgrâce en réalisant dans ses derniers jours, comme il arrive si souvent en temps d'épidémie, le mélange macabre de l'amour et de la mort.

Abandonnée de tous, Florence ne s'abandonna pas

elle-même. Elle résolut, s'il fallait mourir, de mourir en beauté. Sur l'ordre des magistrats, on détruisit ces villas et jardinets qui faisaient à la cité une ceinture de verdure et de luxe. La destruction ne s'arrêta, dit-on, que devant le monastère de San Salvi, où les fresques et tableaux d'André del Sarto firent hésiter la main des démolisseurs. Pour fortifier la ville, on s'adressa à Michel-Ange, tant à cause de ses talents d'architecte où il n'avait point de supérieur qu'à cause de son affection bien connue pour sa patrie. Ainsi s'exprimait le décret qui lui conférait une charge difficile. Les difficultés furent telles que le probe et austère grand homme apparaît un moment découragé. Il veut quitter Florence, l'Italie, passer en France. Rencontre-t-il des obstacles à sa tâche dans l'apathie ou la défiance de ceux qui la partagent avec lui ? On ne sait trop. Mais il demande la permission de s'en aller. On la lui refuse. Il ne s'en retire pas moins à Venise. Mais, au bout d'un mois, il sollicite son pardon, revient, bâtit des bastions, fortifie San Miniato, et justifie, par son habileté d'ingénieur, la confiance mise en son génie. Les Florentins ne se contentent pas pour se défendre des *bandes noires* qui leur restent fidèles; ils mettent sur pied des troupes nationales. Ils donnent pour gardes aux magistrats trois cents jeunes nobles *popolani*, c'est-à-dire amis du peuple ; ils lèvent 5.000 hommes d'infanterie, qui monteront peu à peu à 10.000 et qui sont pris parmi les citoyens valides de dix-huit à quarante-cinq ans.

Mais, comme il arrive dans une grande ville assiégée où fermentent les passions, où bouillonne en vase clos une fièvre spéciale, les partis différents se heurtent avec violence. Les *palleschi* ou partisans des Médici avaient été jetés en prison. Dans le reste de la population existe (c'est l'ordinaire dans une ville riche et molle) une grosse masse de modérés, de tièdes, qui songent surtout à négocier, qui souhaitent une défense galante, un héroïsme tempéré, une résistance honnête, mais non poussée à bout. A côté d'eux frémissent et s'exaltent ceux qui sont décidés à sacrifier leur fortune, leur vie même pour le salut ou tout au moins pour l'honneur de la patrie. Ces derniers sont divisés en deux groupes : les uns sont les derniers fidèles de Savonarole, les *piagnoni*, républicains fervents, chrétiens rigides, qui n'acceptent pas d'autre maître que Dieu, qui proclament de nouveau le Christ roi de Florence et chantent avec enthousiasme : « Vive en nos cœurs, vive, ô Florence, vive le Christ qui est ton roi ! » Ils exposent dans la cathédrale la Vierge Impruneta, qui est alors en possession de faire des miracles ; ils organisent des processions armées ; ils sont soutenus par des moines qui font des prédications militaires et animent les courages, qui s'essaient même au rôle de prophètes. Les prophéties ne sont pas toujours d'accord entre elles. Un moine, dès l'an 1514, a prédit la peste, Rome livrée aux barbares, les prêtres dispersés, l'Italie passant sous la domination d'un prince de la maison d'Espagne, Florence

prise et dévastée et des milliers de diables se donnant carrière sous forme humaine. De nouveau pendant le siège, qui allume les imaginations, on rappelle la prédiction de Savonarole : — Florence sera flagellée et ensuite régénérée. — C'en est assez pour enflammer d'espoir et d'ardeur les âmes dévotes. Chose curieuse ! L'autre groupe qui est partisan d'une résistance à outrance est formé de libertins, de jeunes gens qui, aussi détachés des croyances religieuses que patriotes fervents, mettent leur foi, non dans le secours du ciel, mais dans l'effort humain.

Les modérés, qui sont au début les plus forts et les plus nombreux, font donner le pouvoir à des gonfaloniers doux et débonnaires, qui rêvaient de conciliation, voulaient traiter et avaient par là même une attitude hésitante, équivoque. Sans doute n'est-ce pas ce qu'il aurait fallu dans une situation aussi critique. Ils firent nommer capitaine général un condottière de Pérouse, Malatesta, qui arborait un béret de velours où brillait le mot de *Libertas* et un étendard brodé de lys rouges, mais qui négociait secrètement avec le Pape et dès le début croyait à la défaite, ce qui est le meilleur moyen d'y aboutir.

Aux sociologues, que préoccupe la répétition de certaines séries d'événements au cours des siècles et qui pourraient être tentés de faire une étude comparée des effets produits par un siège sur la population d'une grande ville républicaine, on peut signaler d'étranges ressemblances entre le siège de

Paris en 1870 et celui de Florence en 1529 : timidité des chefs militaires qui agissent peu, se défient des milices bourgeoises, n'osent pas tenter de sorties, ne savent point profiter des négligences de l'ennemi et sont en vain stimulés par les civils ; entrain et audace dans la population citadine, qui brave l'adversaire en allant chasser sous ses yeux dans la banlieue, en mettant aux enchères le terrain où il campe, en envoyant l'un des siens lutter en combat singulier avec un chevalier de l'armée assiégeante ; timidité du gouvernement, qui espère toujours obtenir un accord, un armistice et qui a peur des moyens extrêmes, unique ressource des cas désespérés ; de là des discordes civiles sous le canon même de l'ennemi ; des défiances qui font crier à la trahison ; puis, tardivement, des mesures révolutionnaires ; les biens des églises, des bannis, le trésor de Saint-Jean, les joyaux d'une mitre offerte par Léon X à la cathédrale employés à la défense nationale ; les citoyens écrivant sur les murs à la craie ou au charbon : *Pauvres, mais libres ;* un simple marchand, Ferruccio, appartenant à l'*Arte della lana*, prenant hardiment cette tactique offensive dont les professionnels de la guerre ont eu peur, ramassant des soldats autour de Florence, attaquant, harcelant, battant les mercenaires jusqu'au jour où, au cœur des Apennins, dans le bourg de Gavinana, il mourra criblé de blessures, entraînant dans la mort le prince d'Orange, leur chef ; après cet héroïsme inutile, les suprêmes convulsions de la ville qui résiste, à l'éton-

nement de tous, depuis dix mois; une révolte *in extremis* contre Malatesta, qui fut certainement un incapable et peut-être aussi un traître; puis, comme Malatesta se défend, la guerre civile s'ajoutant à la guerre étrangère; agonie tumultueuse, après laquelle, à bout de forces et de ressources, le 12 août 1529, Florence enfin capitule.

On lui accorde des conditions honorables qu'elle a méritées par son courage et son énergie. L'empereur Charles-Quint, à qui la ville se rend, y établira une nouvelle forme de gouvernement sans toucher à ses libertés. En attendant, les proscrits reviendront, les amis des Médici sortiront de prison. La ville rentrera en possession de son territoire (à l'exception de Pise, de Volterra, de Livourne qui resteront provisoirement en gage aux mains des Impériaux), dès qu'elle aura payé aux vainqueurs 80.000 écus d'or et 30.000 autres écus en lettres de change. Moyennant ce paiement, l'armée assiégeante demeurera hors des murs. De plus, amnistie pleine et entière sera octroyée par l'empereur et le pape à ceux qui ont défendu contre eux leur patrie.

Ces conditions étaient fort acceptables sur le papier. Mais la parole donnée n'est pas une gêne pour les hommes de ce temps-là. La ville est en danger d'être pillée: elle n'est sauvée que par une rixe heureuse qui met aux prises les Allemands, les Espagnols, les Italiens, dont était composée l'armée bigarrée qui l'enveloppait. Mais, à peine les Médici

rentrés, commencent les représailles, les basses vengeances. Des deux derniers gonfaloniers, l'un, Carducci, est décapité; l'autre, condamné à la prison perpétuelle. Un des moines de San Marco, dont la parole n'avait cessé de battre la charge, est enfermé par le pape au château Saint-Ange, où on le laisse mourir de faim. Les biens de Ferruccio, le dernier héros de Florence, sont confisqués. Cent-cinquante citoyens sont bannis, quelques-uns mis à la torture.

Voilà pour les individus ! Voici maintenant pour les libertés de la ville : Un *Parlamento* — une de ces parodies d'Assemblées du peuple qui servaient à dépouiller le peuple de ses droits — nomme une *balia* de réforme qui prescrit les mesures suivantes : Les citoyens seront désarmés. Les ventes de biens, qui ont eu lieu pendant le siège, seront annulées, sans qu'aucune indemnité soit accordée aux acheteurs. Une révision sévère des comptes du gouvernement tombé sera opérée; c'était une façon de laisser ceux qui en avaient fait partie sous le coup d'une reprise au nom de l'État. La ville paiera sur le champ 100.000 ducats, et, pour gagner du temps, la somme sera fournie par cinq citoyens, qui se rembourseront plus tard aux dépens de cent autres, lesquels seront à leur tour remboursés par trois cents autres. De plus, un impôt sera levé, d'un écu à cent par tête, et d'un florin à douze par maison, suivant la richesse des citoyens et l'importance des immeubles.



*Edition Brogi.*

La nuit.

Florence — Monument de Julien de Médici (Michel-Ange.)

Chose plus grave encore ! On supprimait les gonfaloniers et les prieurs, chefs élus des corporations. On ne gardait que le Conseil des Deux-Cents et la magistrature des Quarante-Huit, dont les membres devaient occuper à vie leur office. Il est inutile de dire que tous étaient des amis des Médici. Enfin Alexandre de Médici, le seul survivant des deux bâtards, Alexandre, qui avait présidé à tous ces châtiments et remaniements, est, en mai 1532, créé *duc de la République*, duc héréditaire avec succession en ligne masculine. Il se loge au Palais-Vieux, dont la grosse cloche restera désormais muette, et là, entouré de gardes, protégé par les garnisons impériales qui pendant treize ans occuperont Livourne et Pise, le descendant des marchands fait figure de souverain, de fondateur de dynastie. Il devait épouser Marguerite d'Autriche, fille de l'Empereur. La domination allemande s'appesantissait pour trois siècles sur Florence et l'Italie.

Il va de soi que les *Arti*, vestiges inquiétants des institutions libres, supports du vieux régime républicain, étaient réorganisés de façon à ne plus exercer aucune action sur les affaires publiques.

Le triomphe des Médici était consommé et du même coup, la ruine de Florence. Désormais brisée, sans ressort, ville de plaisir et de débauche, ayant encore des débris de luxe et le goût des beaux-arts, mais n'ayant plus aucune puissance politique ni économique, n'ayant plus même l'énergie créatrice, elle s'enfonce, elle s'enlise dans une décadence

paisible d'où elle ne sortira qu'avec l'Italie entière.

La mort de la République contrista les derniers grands Florentins. Michel-Ange, qui lui survit longtemps, puisqu'il meurt seulement en 1564, exécute alors deux de ses œuvres les plus significatives : *Il Penseroso*, ce penseur si profondément absorbé dans ses réflexions et dans ses tristesses qu'il semble méditer, non pas seulement sur les misères, mais sur les vilenies humaines; cette statue de la Nuit destinée au tombeau d'un Médici et dont la bouche est si amère, l'expression si sévère. Un poète académique du temps écrivait à ce propos : « Dans sa douce attitude, elle dort. Passant, ne la réveille pas ! » Michel-Ange indigné répondit par ces vers : « Il m'est doux de dormir et plus doux d'être de pierre, tant que durent l'opprobre et la calamité ! Ne rien voir, ne rien sentir, est un bonheur pour moi... Ne me réveille pas, de grâce... Parle bas. »

C'était l'oraison funèbre de la Florence libre et glorieuse du moyenâge.

Consulter :

Del Lungo (Isidoro), *Conferenze fiorentine* (Milano, 1901).
Corazzini, *Sommario di storia fiorentina* (Firenze, 1899).
Falletti, *L'assedio di Firenze* (Palermo, 1885).
Michelet, *Histoire de France*. Vol. X.
Capponi (ouvrage cité, IIe volume).
Perrens, *Histoire de Florence depuis la domination des Médici jusqu'à la chute de la République* (*1434-1531*) (Paris, 1888).

## CHAPITRE XII

### LE GRAND COMMERCE AU QUATORZIÈME ET AU QUINZIÈME SIÈCLE

De l'histoire politique et militaire nous revenons à l'histoire économique, du drame au train journalier de la vie.

Le grand commerce à Florence peut, nous le savons, se diviser en deux branches essentielles : le commerce de l'argent qui est exercé par les banquiers, changeurs, usuriers, brasseurs d'affaires; le commerce de toutes les autres marchandises qui ne sont pas exclusivement destinées à la consommation locale — draps, soieries, pelleteries, armes, etc. — qu'il s'agisse de produits fabriqués sur le territoire de la République ou d'objets en transit pour lesquels les Florentins se bornent à jouer le rôle d'intermédiaires entre l'Orient et l'Occident, à faire fonction de courtiers et de rouliers du monde. C'est pour ce dernier genre de négoce, qui était forcément international, que fut institué le tribunal fameux connu sous le nom de la *Mercanzia*.

*
* *

Nous avons dit (1) les obstacles que rencontrait le commerce de l'argent, les interdictions que l'Église prononçait contre le prêt à intérêt, les accommodements et biais ingénieux que les marchands avaient dû imaginer pour se dérober aux entraves du droit canon. A partir du quatorzième siècle, les besoins du commerce l'emportent sur l'opposition qui vient des théologiens et des moines et qui tend, d'ailleurs, à se relâcher. Dans les premiers statuts de la Mercanzia, qui datent des premières années de ce siècle, il est dit que les marchands florentins ont coutume, en cas de paiement retardé, de verser à leurs créanciers une certaine somme déterminée en guise de boni (lucro), de don ou de compensation. Mais il arrive que certaines personnes ont dénoncé cet usage comme usuraire et ont recouru contre ceux qui le pratiquent par-devant des tribunaux séculiers ou ecclésiastiques. En cas pareil, la Mercanzia doit mander ces personnes par-devant elle, pour les faire renoncer à ces plaintes et procès; et celui qui refusera de se désister sera déclaré failli, infâme, destructeur de la Mercanzia et de la Commune, de plus exclu pour toujours des offices, soit de sa corporation, soit de la Commune elle-même. C'était, on le voit, une réponse vigoureuse aux censures ecclésiastiques. Celles-ci ne paraissent pas, cependant, avoir été inutiles. Elles ont contribué sans

(1) T. I, ch. VIII.

doute à persuader aux créanciers et prêteurs, non pas de supprimer l'intérêt, mais de le limiter. Au lieu des 40, 60, 100 p. 100 qui n'étaient pas rares au siècle précédent, on arrive à le fixer, par exemple, pour les emprunts communaux, à 5 p. 100. Ce fut le taux qui prévalut pour la dette publique. L'Église l'accepta, le toléra tout au moins. Des taux plus élevés (10, 15 p. 100) sont assez fréquents encore, même dans ces emprunts officiels. Mais ils commencent à être mal vus, à être considérés comme excessifs et abusifs ; et c'est un réel progrès.

A l'intérieur, le commerce de l'argent est aux mains des changeurs, corporation spéciale vouée aux petites affaires locales. Ils ne doivent pas prêter sur gages ; ils le font quand même, en dépit de leurs statuts. Mais peu à peu dans les villes toscanes, on recourt à un curieux expédient. Comme on ne peut refuser complètement le crédit aux pauvres — artisans, ouvriers, paysans — comme on n'ose pas le leur accorder sans garantie, on prend le parti d'appeler des Juifs pour qu'ils fassent un métier défendu aux chrétiens, et par là même quelque peu méprisé. On promet de ne pas les inquiéter ou persécuter pour motif de religion. On leur octroie des privilèges et même une sorte de monopole. En revanche ils devront prêter à un taux déterminé sur les objets que les pauvres déposeront. Ainsi la Commune ne condamne plus ce genre de commerce : elle l'encourage en le réglementant. Il semble qu'un travail s'opère dans les esprits. Le prêt sur gages devient,

en certaine mesure, une affaire d'État; et, au quinzième siècle, on voit naitre et se multiplier ce qu'on appellera des *Monts de piété ou de pitié* (1). *Monte*, le mot signifie tout établissement qui contient un dépôt de valeurs. *Pietà* indique une intention charitable, compatissante, le désir de soulager, d'aider les pauvres.

Ainsi les choses se passent à Pistoia, à Pérouse et à Florence. En 1427, on rencontre dans cette dernière ville un établissement privé nommé *la Vache*, qui avait été fondé par des Bardi et des Piccioli sous forme de société par actions et qui rapportait 38 p. 100 de dividende. Plus tard, des Juifs furent admis à prêter de même sur gages; la Seigneurie en 1488 est liée à un Israélite de Pise; mais on l'accuse, lui et ses coreligionnaires, d'avoir gagné trop d'argent, 50.000 florins en quelques années; et, en 1495, sous l'inspiration de Savonarole, un Mont de piété, autorisé par décret du Vatican, fut officiellement chargé de faire des opérations reconnues nécessaires à un taux qui ne devait pas dépasser 7 et demi p. 100.

Pendant que cela se passait, l'*Arte del Cambio*, appelé à rendre moins de services, déclinait. En 1299, il comprenait 140 sociétés et plus de 350 membres. En 1357, il ne renfermait plus que 58 sociétés et 90 personnes, et il faisait une fournée d'apprentis pour combler les vides. On pourrait croire à une

(1) En italien le mot de *Pietà* a les deux sens. A Grasse, on voit encore sur un mur cette inscription : *Mont de Pitié*.

simple concentration des fortunes dans un plus petit nombre de mains. Mais non! C'est bien une décadence complète. En 1347, les changeurs ne fonctionnent plus que dans la banlieue. En 1378, on n'en compte plus qu'un seul dans Florence.

Les banques — de qui relève le commerce de l'argent à l'extérieur — subissent une crise semblable, quoique plus lente. Au début du quatorzième siècle elles étaient encore très brillantes. Les marchands de Calimala étaient les banquiers des rois d'Angleterre, de France, de Naples, du Saint-Siège. En 1338, ils avaient à Florence 80 maisons; et chacune de ces maisons avait de nombreuses succursales. Celle des Peruzzi, dont le roi de Naples était l'hôte dans un séjour qu'il fit parmi les Florentins, en avait seize pour sa part : à Porto-Pisano, à Gênes, à Venise, à Naples, à Barletta, d'où elle rayonnait sur l'Italie entière; à Palerme en Sicile et à Cagliari en Sardaigne, d'où elle commandait le transit avec l'Afrique; dans l'Europe occidentale, à Avignon pour la cour pontificale; à Montpellier et à Majorque, pour le royaume dont elles étaient les capitales; à Paris, aux foires de Champagne, à Nîmes, à Aigues-Mortes pour le royaume de France; à Bruges, où les marchands florentins, banquiers du comte de Flandre, avaient une chapelle dans l'église Saint-François et des chambres dans le couvent du même nom; à Londres, où le trafic des laines promettait de beaux bénéfices. Ajoutez encore des comptoirs en Afrique, à Tunis, dans le Levant, à Rhodes, où les chevaliers

de Saint-Jean défendaient les restes de leur antique puissance; à Famagouste, dans l'île de Chypre, qui appartenait encore aux Lusignan; à Chiarenza, dans la Morée... Et la maison Peruzzi n'était qu'une des banques qui se pressaient dans les rues étroites de Florence.

Il faut vraiment faire le tour du monde connu pour suivre leur multiple activité.

D'abord elles ne cessent de s'attacher au Saint-Siège. Les hommes de Calimala portent souvent le titre de *mercatores camerae*, qui désigne tantôt de simples fournisseurs de la cour pontificale, tantôt des auxiliaires et presque des fonctionnaires chargés de contrôler ou d'opérer au profit du Pape la rentrée de ses revenus très variés. Les Noirs, Corso Donati en tête, et avec lui les Spini, les Frescobaldi, les Pazzi, une moitié des Bardi lui sont tout dévoués. Un peu plus tard, Rome a beau être abandonnée pour Avignon, les Bardi, unis aux Ferrucci, et les Peruzzi, continuent leur office dans cette nouvelle capitale de la chrétienté d'Occident. Quand ils auront été victimes du vent de désastre financier qui passe sur Florence, d'autres maisons prendront leur succession. Les Alberti Vecchi et les Médici, de 1410 à 1476, hériteront du rôle lucratif de banquiers de l'Église. Ils seront un instant remplacés par les Pazzi. Mais les Médici, de 1484 à 1492, reprendront la place, et après eux les Chigi, les Altoviti, les Salviati, les Strozzi brigueront le même avantage, jusqu'au jour où les intérêts de la papauté et ceux

de la famille des Médici seront pour un temps confondus.

On sait quelles facilités de pénétration auprès des princes parfois, auprès des évêques et abbés toujours, leur procuraient ces relations étroites avec la curie romaine. On sait quelle garantie elles leur assuraient pour le recouvrement de leurs créances et contre les censures intermittentes de l'Église. Les Conciles furent aussi pour elles des occasions de faire des affaires d'or. A Constance, elles payaient tant par mois la permission d'avoir bureaux ouverts. A Bâle, elles eurent encore un beau champ d'exploitation.

Mais elles ne se poussaient pas moins dans le monde laïque. Très souvent elles y entraient par l'aide qu'elles apportaient à un prince pour faire les frais d'une guerre, d'une croisade, d'une rançon, d'une noce, d'un voyage. Une fois créanciers, les banquiers parlaient en maîtres. Ils n'étaient pas sûrs d'être remboursés : aussi prenaient-ils leurs précautions. Ils se dédommageaient sur les petits des pertes que pouvaient leur causer les grands. Ils se faisaient donner des privilèges; ils recevaient l'autorisation de tenir « une table de prest », comme on disait en Flandre; bien plus ! ils obtenaient le monopole de ce commerce lucratif; ils pouvaient l'abandonner, le léguer, le céder à qui bon leur semblait. Ils avaient bien soin de se distinguer des autres étrangers; ils étaient régis par un statut personnel, qui constatait leurs droits et leurs obligations. Ils sont exempts du service militaire, de taxes au-

tres que celles qui pèsent sur les bourgeois; s'ils viennent à mourir, leurs biens ne sont pas soumis au droit d'aubaine. Nous voyons en 1377, à Soleure, les Lombards stipuler qu'ils seront payés en monnaie équivalente à celle qui avait cours au moment de l'emprunt. Nous les trouvons en Flandre autorisés à user de saisies mobilières et immobilières, voire de contrainte par corps, à l'égard des débiteurs récalcitrants. Ils exigent d'être encore défendus contre les révoltes de l'opinion publique. A Berne, en 1384, il est décidé que, sous peine de châtiment, « personne des nôtres ne doit attenter à l'honneur de ceux qui nous prêtent de l'argent ni dire qu'ils sont des usuriers ou des prévaricateurs ». En revanche ils paient une redevance au souverain ou à la ville sur le territoire de laquelle ils s'installent. Ils promettent de rendre, sauf cas de force majeure, par exemple d'incendie général, les gages qu'ils ont reçus. Cela fait, ils exercent leur métier en toute sécurité de conscience; et il faut reconnaître qu'ils rendent de réels services. Ce n'est pas seulement aux fils prodigues de parents riches, aux viveurs dans l'embarras, aux commerçants gênés par des entreprises trop grosses, c'est aussi aux artisans qui veulent produire davantage, aux marchands qui veulent agrandir leur négoce, aux pauvres que le chômage a frappés. Leurs opérations sont des plus diverses. Aux prêts sur gages, cautions ou hypothèques, ils ajoutent les dépôts, les paiements à distance, les recouvrements pour ceux de leurs clients

qui ont chez eux un compte courant, les liquidations d'héritages, l'achat et la location de terres et d'immeubles, d'animaux et de meubles qui, pour une raison ou pour une autre, sont tombés en leur possession. Mais c'est surtout leur science financière qui leur rapporte de beaux bénéfices. Ils sont réputés comme percepteurs d'impôts, organisateurs de douanes; ils sont recherchés comme experts dans la frappe des monnaies; à Auxonne, en 1359, un Florentin, bourgeois de Dijon, est « monnayeur » pour le compte du seigneur; en 1300, le roi de Bohême fait venir « un Lombard de Florence » pour créer une monnaie qui ait cours dans tout son royaume et son successeur en fait appeler plusieurs dans le même but; en 1312, à Cambrai, un citoyen de Pistoia fabrique la monnaie pour l'évêque ; en 1337, un Parceval qui est de Lucques en fait autant pour le comte de Flandre; et non seulement Jean de Béthune, mais les princes voisins, mettent en circulation des deniers d'or qui sont copiés des florins et qui bientôt seront acceptés dans toute l'étendue de la Hanse. Dans tous les pays où ils opéraient, ces banquiers spéculaient sur l'agio : ils savaient, par exemple, très bien, quand la monnaie d'argent faisait prime sur le marché, en apporter une provision au moment opportun.

Mais cette prospérité, qui s'épanouissait sur un si large espace (on rencontre en Hongrie des Alfani; on les retrouve en Norvège avec des Mozzi) décline dès les premières années du quatorzième siècle.

Ce fut d'abord une série de faillites qui ruinèrent les maisons en apparence les plus solides. Elles se lient à la chute des Templiers, et aux banqueroutes qui n'épargnent pas les banques de Sienne, de Pistoia, de Lucques. Il y a vers ce temps-là un krach retentissant et prolongé. Il commence à Florence en 1307 avec les Pulci; il continue en 1308 avec les Mozzi, en 1310 avec les Franzesi, en 1312 avec les Frescobaldi. Puis quelques années d'accalmie, et l'écroulement recommence, en 1326, avec les Scali et Amieri, une maison vieille de cent vingt ans. Enfin, de 1339 à 1346, sont atteints les Acciajuoli, les Bonaccorsi, les Cocchi, les Antellesi, les Corsini, les dà Uzzano, les Perendoli, et, pour terminer par les plus connus, les Bardi, dont quelques-uns sont condamnés comme faux monnayeurs et dont les créanciers touchent 9 sous et 3 deniers par livre, un peu moins de 50 p. 100; en dernier lieu les Peruzzi, dont la faillite laisse un reliquat de 4 sous par livre, c'est-à-dire de 20 p. 100.

Les rois sont pour beaucoup dans ces faillites. A Naples, la dynastie angevine n'arrive pas à s'acquitter de ses dettes, et le jour où elle est remplacée par une dynastie espagnole, c'est une créance perdue. En Angleterre, les banquiers florentins (ce sont surtout les Frescobaldi et les Peruzzi) ont obtenu, en attendant leur remboursement sans cesse ajourné, le privilège d'exporter la laine sans payer de taxe de sortie, et de plus le droit de s'établir dans le royaume, d'y trafiquer en liberté, d'y

acquérir des propriétés. Parfois même quelque branche du revenu royal leur a été affermée, par exemple la perception des douanes et octrois. Mais ils compromettent leur situation par leur cupidité. Ils amènent avec eux des bandes de neveux, de cousins, de protégés, qu'ils casent dans tous les emplois vacants. Chose plus grave encore ! Ils exigent des autres exportateurs de petites *douceurs*, comme ils disent, c'est-à-dire des pots de vin. Les Communes, où siègent les représentants des villes, protestent au nom du commerce national. Le peuple des villes se soulève contre ces étrangers accapareurs. Les maisons des Bardi sont saccagées à Londres en 1322. Cependant le roi Édouard III, qui a promis de payer ce qu'il doit aux Peruzzi, fait défaut à l'échéance et la dette royale (environ 60 millions de francs) reste pendante. De temps en temps elle est rappelée, sans grand espoir, par les descendants de la famille : un mémoire qui réclame un dédommagement a encore été remis, en 1907, au gouvernement anglais par le marquis Vincenzo Peruzzi.

En France, des saignées périodiques sont faites par les rois à la caisse des Lombards, parmi lesquels sont englobés les Florentins; des persécutions les écartent des foires de Champagne, les forcent à émigrer vers le nord dans les villes flamandes, d'où ils sont encore chassés par la conquête française. Plus tard en Flandre même, ils pâtiront de mauvaises affaires où les Médici seront englobés.

Donc, bien que la banque florentine demeure en-

core puissante, elle traverse au quatorzième et au quinzième siècle de rudes épreuves. A l'intérieur de la ville elle est compromise par les impôts qui pèsent lourdement sur elle, par les bannissements et confiscations qui frappent une quantité de familles riches, par le changement des mœurs qui à la vie simple et frugale d'autrefois substitue le luxe et la somptuosité, qui amène aussi les chefs, Laurent le Magnifique par exemple, à négliger leurs affaires. Le nombre des maisons diminue : en 1422, on en comptait 72 ; en 1472, on n'en compte plus que 32. Concentration sans doute, mais concentration dangereuse, puisque le crédit de Florence se trouve un jour, comme nous l'avons vu, confondu et entamé avec celui des Médici. A l'extérieur, la situation devient plus périlleuse encore : la banque florentine n'a plus seulement à craindre les extorsions des souverains ; elle a préparé ses propres fossoyeurs ; elle doit lutter contre une double concurrence, d'abord celle des maisons italiennes, et même florentines qui se sont établies sur le sol étranger sans pensée de retour, ensuite celle des maisons étrangères qui ont été initiées par les Lombards aux secrets de la profession et qui représentent une vigoureuse réaction nationale.

Veut-on des exemples de Florentins changeant de patrie ? En voici plusieurs. En 1282, l'on trouve receveur et trésorier en Bourgogne le fils aîné d'un citoyen de Florence, Coni de Tiffi. C'est un aventurier hardi qui, dix ans plus tard, se reconnaît par-

devant notaire coupable de détournements et s'engage à rembourser 20.000 livres tournois par annuités de 1.000 livres. Malgré ce gros péché avoué, on le retrouve receveur dans le même pays, au moment où la comté passe aux mains du roi Philippe le Bel, et, qui plus est, touchant des comtes Othon IV et Hugues une pension annuelle de 400 livres. Après la mort du roi, il doit rendre ses comptes, restituer une rente de 300 livres qu'il avait sur la saunerie, moyennant quoi il obtient quittance intégrale de sa trésorerie. Il demeure après cela le commensal de Hugues de Bourgogne et il peut léguer une grosse fortune à ses neveux et aux couvents de Besançon, où il meurt en 1332. Il est bien dénoncé à l'Inquisiteur de Florence comme ayant été un incrédule, un païen niant le paradis et l'enfer, n'obéissant qu'à la loi naturelle et convaincu que l'homme n'est qu'un animal un peu moins imparfait que les autres. Il est bien accusé d'avoir pratiqué l'usure et d'avoir manqué régulièrement aux offices. Mais les ecclésiastiques de Besançon le défendent et l'un de ses neveux, nommé Nicolet, fera souche de gentilhomme et deviendra « gruyer » de Bourgogne.

Un autre de ses parents, un sien cousin, est désigné, quoique Florentin, sous le nom de Landuche le Lombard. Il s'appelle en réalité Landuccio Moreti, nous apparaît associé dans son commerce d'argent à un abbé Tomasini qui est également de Florence; d'abord établi à Besançon, il habite, de 1296 à 1300, à Paris, rue au Cerf, sur le territoire de Saint-Ger-

main l'Auxerrois, devient valet de chambre du roi Philippe le Bel, puis de dame Mahaut d'Artois, qui ordonne de lui payer 200 livres, sans quoi, écrit-elle, ces 200 livres lui en pourraient coûter, à elle, plus de 300.

Plus typique est encore l'histoire des Gadaigne. Elle nous transporte à Lyon, ville frontière et ville cosmopolite où des foires récemment instituées attiraient une foule de marchands. On y avait connu de longue date des maisons de banque florentines : au treizième siècle des Delbene; au quatorzième, des Médici ; au quinzième, des Capponi, des Frescobaldi, des Buondelmonte, des Martelli, des Dei, etc. En 1469, on comptait trente-trois de ces maisons. La nation florentine, comme on disait, d'abord confondue avec les Lombards, puis séparée d'eux, formait une colonie qui avait ses lois et ses magistrats. Elle comprenait nombre d'exilés, fuyant la tyrannie des Médici, en particulier des Pazzi, des Bonaccorsi. Chaque année elle élisait quatre conseillers et un consul, qui réglait les différends survenus entre ses concitoyens et les indigènes, qui entretenait des rapports réguliers avec les magistrats municipaux et les agents du roi. Cette colonie s'était si bien accommodée à son pays d'adoption qu'elle participait, en fixant elle-même sa contribution, aux frais des fêtes et illuminations publiques, des cortèges royaux, des aumônes officielles, des ponts à construire ou de la ville à fortifier. Elle avait, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste,

patron de Florence, une chapelle. Elle avait une « loge de change » (loggia) qui était comme une petite Bourse. Elle prenait parfois à ferme la perception de certains impôts.

Or, parmi les Florentins de Lyon se rencontraient les Guadagni. Ils avaient été bannis après le retour de Cosme l'Ancien, puis autorisés à rentrer trente ans après : mais ils restent établis dans la ville hospitalière qui est désormais leur seconde patrie ; ils en deviennent bourgeois et ils font souche de Français. Leur fortune est grande : *riche comme Gadaigne* fut un dicton qui courut longtemps à Lyon. Ils prêteront de l'argent au roi François I[er] et l'un d'eux, Thomas, qui aida la ville à se mettre en défense et le trésor royal à payer la solde de l'armée, sera en récompense promu au rang de gentilhomme sous le nom de Thomas de Beauregard. Il laissera en mourant, vers 1543, des domaines en Forez, en Languedoc, un hôpital bâti par lui, une chapelle ornée à ses frais de tableaux, dont l'un représentant *l'Incrédulité de saint Thomas* est au Louvre, des maisons à Lyon, à Avignon, des propriétés en Toscane, des titres de rentes, des bijoux ; et sa famille devenue noble fait figure à la cour des rois de France (1).

On comprend que ces banquiers italo-français aient attiré à eux beaucoup d'affaires qui allaient au-

(1) En 1521, au moment où la guerre éclate entre François I[er] et Charles-Quint, trente maisons florentines de Lyon demandent des sauf-conduits au trésorier Robertet, et nous trouvons là les noms suivants : Albizzi, Panciatichi, Guadagni, Salviati, Bartolini, Strozzi, Gondi, Manetti, Antinori, Dei, Ridolfi, Pitti, Tedaldi, etc.

trefois aux maisons de leur pays d'origine; et l'on comprend également que les leçons de choses qu'ils donnaient aux capitalistes du pays où ils s'enrichissaient n'aient pas été perdues. La concurrence qu'ils faisaient à leurs nationaux préparait la concurrence indigène. Et de fait l'organisation florentine paraît avoir servi de modèle à l'organisation de la banque lyonnaise. Une liaison, une sorte de filiation existe entre les financiers d'Italie et ceux de France. On peut remarquer que déjà, sous Charles VII, en 1446, l'argentier du roi, Jacques Cœur, possède à Lyon six maisons. Puis peu à peu les élèves des banquiers italiens se disent qu'ils auraient avantage à opérer seuls; et, s'ils n'osent pas demander l'expulsion pure et simple de leurs maîtres et rivaux, ils font du moins vibrer la fibre patriotique pour leur créer quelques difficultés; c'est ainsi qu'en France, de 1576 à 1579, des efforts furent faits pour limiter l'intrusion des banquiers étrangers : ils furent obligés de faire inscrire au greffe les noms de leurs associés.

Plus ou moins violentes, plus ou moins tardives, des réactions nationales du même genre se produisent dans tous les pays d'Europe. Elles sont amenées souvent par la dureté des conditions que les prêteurs sur gages imposaient à leur clientèle. En beaucoup d'endroits, l'intérêt était calculé à la semaine, et pour une somme empruntée le samedi, rendue le lundi, la semaine était considérée comme écoulée. En Flandre, dès le quatorzième siècle, des

écrivains traitent les Lombards de sangsues étrangères, de rats insatiables, les accusent de n'apporter jamais un ducat, mais de venir seulement avec une feuille de papier et une plume, ce qui leur suffit pour tondre aux habitants la laine sur le dos. Chassés d'Angleterre et tenus en bride dans le royaume de France, ces usuriers se maintiennent plus longtemps en Suisse et en Allemagne. La plupart de ceux qui pratiquent cette variété la plus basse du commerce d'argent disparaissent de ces deux pays au cours du quinzième siècle ; quelques-uns prolongent leur existence jusqu'au seizième siècle. Mais on aurait tort de croire que toute la banque italienne ou florentine était comprise dans l'usure (1). Des auteurs allemands, dupes de cette erreur, en ont pris texte pour déclarer que la banque allemande, qui au seizième siècle, avec les Fugger d'Augsbourg, devait exercer une sorte de suprématie financière, n'a rien dû aux leçons et aux exemples de ces financiers d'outre-monts. Nous n'avons pas les éléments nécessaires pour trancher la question : mais il est vraisemblable que, dégagée de tout amour-propre national, l'étude du sujet mènerait à leur reconnaître, là comme ailleurs, le rôle d'éducateurs et d'initiateurs.

Ainsi les banquiers florentins voient se réduire peu à peu leur puissance et leur champ d'action : mais ils ne périssent pas tout entiers ; ils lèguent à leurs successeurs les fruits de leur expérience.

(1) Schulte, I, 325.

*
* *

Si nous abordons maintenant la seconde branche du grand commerce florentin, celle qui comprend toutes les marchandises qui se prêtent au négoce en gros, à l'exception de l'or et de l'argent, nous le voyons, durant les deux siècles et demi qui vont jusqu'à la chute de la République, tenter et réussir à moitié une curieuse évolution. Jusqu'alors il s'était fait surtout par terre ; il va désormais se faire principalement par mer.

Sans doute on rencontre encore des marchands florentins dans les principales villes et dans les principales foires du continent. Ils continuent à passer par les cols des Alpes ; le Saint-Gothard a, dès le milieu du treizième siècle, des ponts suspendus à des chaînes de fer qui permettent de franchir les abîmes et, dès la fin du quinzième, un service régulier d'estafettes qui relie l'Allemagne et l'Italie. Florence conclut plusieurs accords avec la ville de Constance pour le passage du lac qu'elle n'obtient pas sans acquitter un péage. Elle cherche à s'assurer par le Tyrol un autre chemin à travers les montagnes ; elle envoie à Vénise et en Allemagne deux ambassadeurs chargés d'étudier le terrain et de préparer des traités, Piero Cambini et ser Bartolomeo del Bambo Ciai : le malheur est que leurs rapports n'ont pas été retrouvés. Mais il ne semble pas que ces efforts aient été couronnés de succès. Benedetto Dei, en 1472, avoue que le nord et l'ouest de

l'Europe sont des marchés perdus pour les draps florentins : les pays qui les achetaient se sont mis à les fabriquer eux-mêmes et en plusieurs endroits ce sont des manufactures florentines, installées sur le sol étranger, qui ont fait l'éducation des indigènes.

Outre cette concurrence, ce qui explique la décadence du commerce par terre, ce sont les lignes de douanes qui ferment les grands États, les guerres perpétuelles qui, en France et en Italie, rendent les routes peu sûres, le dépérissement des foires de Champagne et de Flandre.

Il est naturel que les marchands florentins aient alors cherché à réaliser un rêve qui les hantait depuis longtemps : avoir le libre accès de la mer, posséder une fenêtre sur la Méditerranée. En 1406, Pise est vaincue, soumise ; mais son port est ensablé. Aussi Florence, en 1421, achète-t-elle la ville de Livourne. Et elle s'essaie à devenir une puissance maritime. Elle a, comme Pise, ses consuls de mer, qui sont chargés de surveiller tout ce qui concerne la marine marchande. Elle songe à canaliser l'Arno, pour que les grands bateaux puissent arriver jusqu'à elle. Florence, port de mer ! C'était un projet ambitieux. L'Arno, qui est presque à sec une bonne partie de l'été, ne lui permit point de le mettre à exécution. Du moins se lança-t-elle hardiment sur les flots de la Méditerranée. Ce n'était pas pour elle chose tout à fait nouvelle. Elle avait auparavant frété des navires, équipé des matelots, fourni même des capitaines de galères ; mais c'étaient des navires

qui battaient pavillon génois ou français, qui ne portaient pas les couleurs de la République, des matelots et capitaines à la solde d'une puissance étrangère. Ses citoyens avaient encore organisé des assurances maritimes, commandité des navires marchands. Mais ils devaient opérer dans des ports étrangers. Désormais Florence a ses vaisseaux; l'*Arte della lana* a les siens; les coutumes florentines sur les contrats d'assurances sont adoptées par d'autres villes, Ancône par exemple, et ces contrats finissent par être reconnus pour licites par l'Église. Jusqu'alors Florence, par prudence, défendait à ses bourgeois d'assurer des marchandises qui n'étaient pas florentines; ainsi en décidait la Mercanzia en 1393 (1). Désormais, plus large, elle leur permet d'assurer toute marchandise achetée dans la ville ou ayant payé les droits de sortie, et même, par intermittences, elle concède aux négociants catalans le privilège de pouvoir être assurés par ses banques. Dès lors aussi Florence a des départs réguliers pour Londres, Bruges, Anvers, ou pour les escales d'Orient. En 1422, sa première galère armée part pour Alexandrie, dûment bénie et escortée jusqu'à la mer par une procession.

Il arrive quelquefois sans doute que les vaisseaux florentins avec une riche cargaison sont saisis par un ennemi momentané de la République ; en 1404, Boucicaut, gouverneur de la ville de Gènes au nom du roi de France, y fait prendre un navire qui porte pour

(1) Bonolis, *Arch. stor. it.*, V, 22, p. 312.

200.000 florins de laine. En 1409, un autre, dont le chargement a une valeur presque égale, est emmené à Gaëte. Cela donne lieu à des négociations, qui se terminent bien le plus souvent, et la laine arrive directement d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, de Flandre. D'autres ennemis, plus dangereux, sont les corsaires et les princes musulmans. Mais des traités signés avec ces derniers établissent un va-et-vient pacifique. On peut prendre pour exemple celui qui fut conclu entre la République et le roi de Tunis, en 1424. En vertu de cet accord, non seulement les Florentins pourront trafiquer librement sur le territoire tunisien, sans être sujets au droit d'aubaine; mais ils pourront réparer leurs navires, s'ils ont subi quelque avarie, ce qui supprime le terrible droit d'épave. Ils auront dans la ville un fondouk, un consul, qui deux fois par mois aura la faculté de voir le roi et de lui parler. Lorsqu'ils auront débarqué des marchandises et payé les droits d'entrée, ils pourront réexporter ce qui n'aura pas été vendu et les taxes qu'ils auront versées leur seront remboursées en proportion des quantités restantes. Ils pourront encore acheter du blé et de la farine pour le ravitaillement de l'équipage sans avoir à payer de droits pour ces achats.

C'est plus qu'un traité de paix, c'est presque un traité d'alliance; car les navires florentins et les navires sarrasins soumis au roi combattront et chasseront de concert les corsaires. De plus les privilèges accordés s'étendent aux Pisans, aux gens de

Piombino, sujets de Florence, et même aux navires étrangers qui seront commandés par un Florentin.

On voit quelle position avantageuse Florence conquérait dans le monde musulman. Peu embarrassée de scrupules religieux, elle se faufilait, après la prise de Constantinople, à Péra et dans la mer Noire où elle aura pendant un demi-siècle des comptoirs florissants. Elle allait bien plus loin. Depuis un siècle, elle pénétrait jusqu'à cet Orient mystérieux d'où venaient alors tant de richesses. Mais là il avait fallu organiser des caravanes. Un de ses citoyens, Balducci Pegolotti, vers 1340, a laissé un manuscrit intitulé : *Pratica della Mercatura*. C'est comme un manuel du parfait marchand. On y rencontre un peu de tout : des conseils pour la navigation, des avis sur les jours réputés heureux, des recettes pour reconnaître et polir les pierres précieuses, des renseignements sur les monnaies et les mesures en usage, sur les échéances ordinaires des lettres de change dans les différentes places, et, comme le dit l'auteur, d'autres « *chosettes* que vous trouverez en cherchant ». Mais ce qu'on y trouve avant tout, ce sont des guides, des itinéraires vers les points très divers où le négoce entraînait les aventureux Florentins. Nous apprenons ainsi le temps qu'il fallait pour aller de Florence à Paris et qui était de vingt à vingt-deux jours, le coût des transports de Lon dres ou de Nîmes à Florence. Nous y voyons indiquées les routes commerciales de l'Asie qui se réunissaient à Erzeroum, pour se diviser là en deux

voies, aboutissant l'une à Trébizonde aux bords de la mer Noire, l'autre dans l'Archipel à Aiazo ou Alexandrette. Nous y pouvons suivre le long voyage accompli par les marchands, qui portaient les draps fins et allaient chercher le coton, la soie brute ou travaillée depuis la ville de Tana (ou Azoff) jusque dans la capitale du Cathay, Cambalu, c'est-à-dire jusqu'à Pékin, au cœur de la Chine. C'était un trajet qui se faisait tantôt en voiture ou en bateau, tantôt à dos de cheval ou de chameau, qui coûtait de 300 à 400 florins d'or et durait, aller et retour, plus de deux ans. Celui qui l'entreprenait revenait méconnaissable. Il avait laissé pousser sa barbe et pris des vêtements orientaux. Accompagné de deux serviteurs et d'un interprète, ou, mieux encore, d'une femme du pays qui lui facilitait le passage, il emportait comme provision de la farine et du poisson salé; il achetait le reste sur la route. Les dangers n'y manquaient pas. Il pouvait mourir, et alors tout son équipage demeurait la propriété du seigneur sur les terres duquel il était mort. Il lui fallait acquitter maint et maint péage. Enfin, arrivé en Chine, il avait l'étonnement de voir que tout le trafic s'y faisait avec des morceaux de papier jaune portant l'estampille du souverain et ayant cours forcé. Il faut croire que les gains réalisés étaient considérables, puisque les Florentins, déjà raffinés, s'exposaient volontiers aux périls et aux ennuis d'un pareil voyage. Le grand commerce avait encore, comme aux temps primitifs, quelque chose d'héroïque.

Il resta très actif à Florence pendant tout le quinzième siècle, et le tribunal de la *Mercanzia*, qui en était l'organe, eut durant cette époque une renommée et une importance de premier ordre. Protégeant les intérêts de ses nationaux et ceux des étrangers, réglant les litiges qui surviennent entre eux comme entre maîtres et ouvriers, il précise et uniformise le droit commercial. Mais peu à peu la *Mercanzia* change de caractère. Elle n'est plus l'instrument de la puissance politique et économique des *Arts majeurs;* à force de collaborer avec les magistrats de la Commune, elle devient une institution d'État, et elle finira par être un vrai tribunal de commerce, qui ne dépendra pas de quatre ou cinq grandes corporations, mais qui sera un rouage du gouvernement.

Cette transformation même indique un commencement de décadence dans ces corporations. Naturellement les Florentins du temps protestent contre une idée pareille. Un pamphlet vénitien l'ayant exprimée en termes crus, un ancien envoyé de Florence à Constantinople, Benedetto Dei, y répond, en 1472, avec l'énergie et l'exagération du patriotisme blessé. A l'en croire, les deux industries florentines de la laine et de la soie sont plus prospères que les quatre industries analogues de Gênes et de Venise mises ensemble. Et il nous prodigue les renseignements. Florence compte 270 ateliers-boutiques pour la laine, 80 pour la soie, qui vendent leurs marchandises aux foires de Gênes, des Marches, de Ferrare, de Mantoue, de toute l'Italie, et encore d'Avignon,

de Montpellier, d'Anvers, de Londres. Elle possède de plus 33 grandes banques, 23 magasins de drap vendant au détail, 84 ateliers de menuiserie faisant de la marqueterie, 54 ateliers de marbriers et tailleurs de pierre, 24 boutiques d'orfèvres et joailliers, 30 de batteurs d'or, de fileurs d'argent et de fabricants de figures de cire si habiles qu'on n'en trouvera nulle part de pareils, de faiseurs de guirlandes, 66 épiciers-apothicaires, 70 bouchers, 8 poulaillers qui vendent aussi du Trebbiano, un vin qui pourrait réveiller des morts. Faut-il ajouter qu'en 1452 Gino Capponi, vainqueur de Pise, a introduit la filature d'or, pour laquelle on était auparavant tributaire de Cologne ou de Chypre ; qu'en 1423 les vers à soie déjà connus en Toscane ont fait leur apparition à Florence ? Malgré tout, dès les premières années du seizième siècle, la décadence se manifeste de mille façons. Elle est due à bien des causes.

Les unes sont particulières à Florence. Causes morales : la Renaissance amène le dédain du travail manuel et du commerce. Les humanistes planent ou affectent de planer au-dessus des intérêts prosaïques de la vie matérielle. Causes économiques : l'industrie, qui décroît, n'offre plus au négoce les aliments dont il a besoin. Causes politiques : le commerce écrasé d'impôts languit, et l'on peut s'apercevoir à mille traits que ce n'est plus lui qui dirige et gouverne. Le pouvoir est aux mains d'une famille, d'une dynastie, qui sacrifie les intérêts collectifs à ses intérêts personnels.

Les autres causes sont générales et par là même plus graves encore. Le temps est passé où Florence avait le monopole de certaines fabrications, de certains négoces. Les villes d'Italie se sont développées comme elle. Elles sont devenues des concurrentes redoutables et se sont barricadées de tarifs prohibitifs. Ont agi de même les grands pays où Florence faisait jadis des moissons d'or et qui ferment leurs frontières pour protéger leur industrie naissante. Enfin, au moment où les peuples d'Occident s'avisent d'utiliser eux-mêmes leurs ressources, au moment où l'invasion turque et la guerre perpétuelle qui sévit dans l'Archipel mettent obstacle aux relations régulières avec le Levant, voici que les découvertes géographiques changent la direction du grand courant commercial. Voici que l'Atlantique enlève à la Méditerranée, point de rencontre des trois vieux continents, son antique privilège d'être le centre du monde connu. Voici qu'un autre continent surgit du sein des flots et qu'un élan formidable jette vers l'Occident ceux-mêmes qui veulent aller en Orient. Voici qu'une fièvre d'espérance lance Portugais, Espagnols, Anglais, Français, Hollandais à la conquête de l'inconnu.

Par une étrange ironie de la destinée, ce sont des Italiens qui sans le vouloir ni le savoir, travaillent à ce déplacement si fatal à l'Italie. C'est un Florentin, l'astronome Toscanelli, qui achève de pousser le Génois Christophe Colomb vers le Nouveau Monde. C'est un Florentin, Amerigo Vespucci,

qui, ayant été le premier à décrire, peut-être à toucher, le continent nouveau, aura l'honneur de lui donner son nom et prouvera que les vulgarisateurs sont souvent mieux récompensés que les inventeurs. C'est un Florentin, Verazani, qui, en 1524, explore pour le roi François Ier le Canada, la contrée qu'on appellera la Nouvelle-France. Ce sont des Vénitiens, les Cabotto, qui, pour le compte de l'Angleterre, découvrent Terre-Neuve et pour celui de l'Espagne, le Rio de la Plata. En vérité l'Italie de ce temps-là disperse son âme et son génie parmi les nations. Mais elle meurt elle-même d'anémie. Elle dépérit abandonnée par le grand fleuve de vie qui s'est transporté ailleurs. En vain un Gênois, vers ce temps-là, rêve-t-il d'ouvrir une nouvelle voie au commerce des Indes par la Caspienne, le Volga, Riga et la Baltique. En vain propose-t-il ce vaste projet au czar Basile. La voie de mer est plus courte, plus sûre, moins chère que le voyage par terre à travers tant de peuples et de pays divers. L'Italie, quoi qu'elle fasse, demeure en dehors de la grande circulation qui sillonne les flots des Océans et Florence, après avoir été l'une des reines du commerce, cède à la torpeur qui l'envahit et laisse passer à d'autres cette suprématie commerciale qu'elle avait exercée durant deux à trois siècles.

Consulter :

Amiet, *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte* (Zurich, 1876, vol. I, p. 179).

*Handwörterbuch der Staats-wissenschaft* (vol. IV, au mot *Wucher*).

ZDEKAUER, *L'interno d'un Banco di Pegno nel 1417* (*Archiv. stor. ital.*, V, 17, 1896.

LASTIG, *Florentiner Handelsregister des Mittelalters* (Halle, 1883).

*Entwickelunswege und Quellen des Handelsrechts* (Stuttgart, 1877).

MAS-LATRIE (DE), Bibl. de l'École des Chartes, 1859, 4e série, V, 209 : *Relations commerciales de Florence et de la Sicile avec l'Afrique au moyen âge.*

MOREL (Paul), *Les Lombards dans la Flandre française et le Hainaut* (Lille, 1908).

PIRENNE, *Histoire de Belgique* (2 vol., Bruxelles, 1900).

SCHNEIDER, *Die finanziellen Beziehungen der Florentiner Bankiers zur Kirche von 1285-1304* (Leipzig, 1899).

SCHULTE (Aloys), *Geschichte der Mittelalterlichen Handels und Verkehrs zwischen Deutschland und Italien* (1900, Leipzig).

YVER (Georges), *De Guadagniis*, thèse latine (Paris, Cerf, 1902).

*Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIIIe et au XIVe siècles* (Paris, 1903).

POEHLMANN, *Die Wirthschafts politik der Florentiner Renaissance und das Prinzip der Verkehrsfreiheit* (1878, Leipzig).

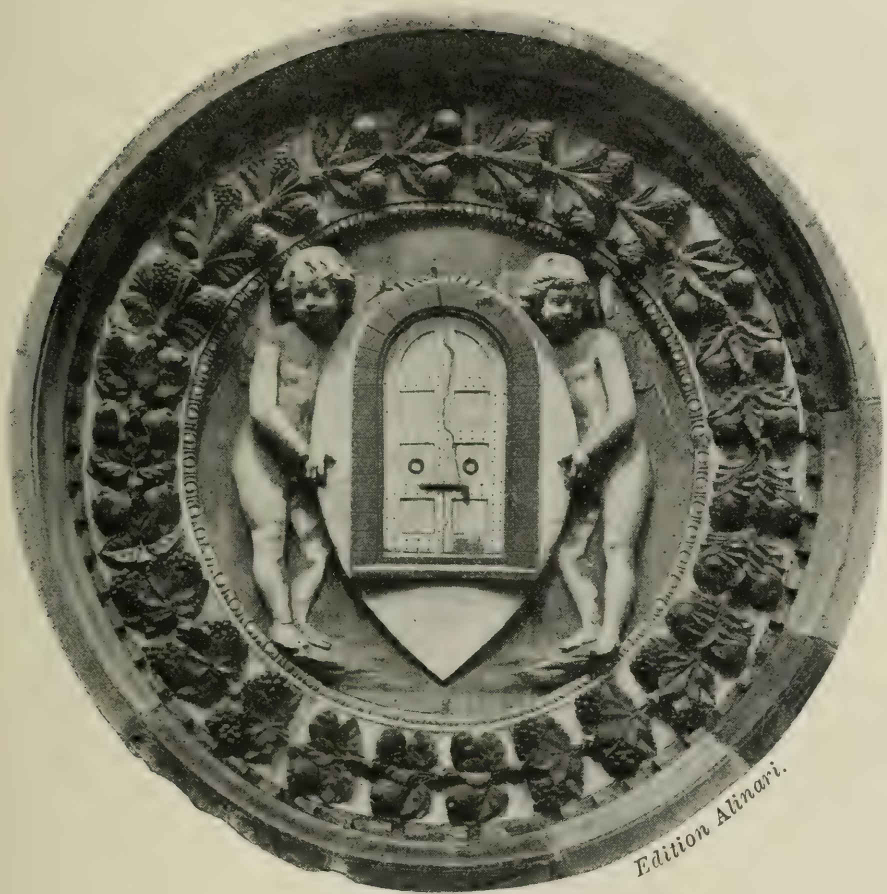
VIGNE (Marcel), *La banque lyonnaise du XVe au XVIIIe siècle* (Paris, 1903).

SIEVEKING, *Die Handlungbücher der Medici* (Wien, 1905).

LATTES, *Il diritto commerziale nella legislazione statutaria delle Città Italiane* (Milano, 1904).

GAUTHIER (Léon), *Les Lombards dans les deux Bourgognes* (Paris, Bibl. de l'École des Hautes Études, 156e fascicule).

ASHLEY (W., J. *Histoire et doctrines économiques de l'Angleterre* (Paris, 1900, 2 vol. in-8. Traduction française).




Écusson de l'Arte Por San Maria.
Florence — Église de Or San Michele (extérieur).
(André della Robbia.)

# CHAPITRE XIII

## L'INDUSTRIE FLORENTINE AU XIVe ET AU XVe SIÈCLES

Du commerce nous passons naturellement à l'industrie. Parmi les Arts majeurs, il y eut trois grandes corporations, organisées selon le mode capitaliste, qui firent la fortune de Florence et qui occupèrent tour à tour le premier rang.

C'est, d'abord, l'*Arte di Calimala*, qui comprenait les banquiers et les finisseurs de draps achetés à l'étranger. Sa grande époque va de la seconde moitié du treizième siècle à 1340 environ.

C'est ensuite, l'*Arte della lana* qui comprend les fabricants de draps. Sa grande époque va de 1340 à 1450.

C'est enfin l'*Arte della Seta* ou, comme on l'appelle plus ordinairement, l'*Arte di Por San Maria*, qui comprend les fabricants de soieries et dont la prospérité va de la fin du quinzième siècle au milieu du seizième.

*
* *

*L'Arte di Calimala*, dès le début du quatorzième siècle, où il est à son apogée, est atteint par les faillites des grandes banques, dont nous avons parlé. Cependant les marchands qui achètent, finissent et exportent les draps d'outre-monts, ont encore une grande importance. En 1338, d'après Villani, ils ont le monopole des draps venant de l'occident de l'Europe. Les marchands de l'*Arte della lana* n'ont pas le droit d'en vendre. Vingt grandes maisons de Calimala en importent 20.000 pièces, ayant une valeur de 300.000 florins. Mais l'*Arte della lana* a déjà l'avantage. Il contient deux cents maisons qui fabriquent 80.000 pièces ayant une valeur de 1.200.000 florins.

Cette disproportion ne fait que s'accroître. L'*Arte di Calimala* est décidément en baisse. Ses importations diminuent, entravées par la décadence des foires de Champagne et par l'influence croissante de la corporation rivale. Il ne garde plus que sa grande puissance financière et la considération traditionnelle dont il jouit. Il se consacre à la frappe de monnaies, à l'entretien et à l'embellissement de certains bâtiments dont il a la charge, le baptistère, l'église San Miniato, l'hôpital des lépreux. Il s'efface de plus en plus devant l'*Arte della lana*, qui prend la première place.

* * *

Cette corporation (1), qui va chercher en Orient et aussi dans quelques régions de l'Italie ses matières colorantes, et la laine en Occident surtout, est alors en pleine activité; elle fait travailler au moins 30.000 personnes dans la ville et dans sa banlieue; elle est comme un Etat dans l'État, car elle juge ses ressortissants et lève sur eux de véritables impôts. Elle aussi, elle a, comme l'*Arte di Calimala*, une église dont le soin particulier lui est remis; et cette église, destinée à éclipser le baptistère de Saint-Jean, c'est la Cathédrale, le Dôme, Sainte-Marie de la Fleur. Cela seul suffirait à démontrer son avènement à la suprématie.

Elle traverse un moment critique dans la seconde moitié du quatorzième siècle. Nous avons conté la lutte terrible qu'elle eut à soutenir contre ses ouvriers : l'insurrection des Ciompi, en 1378, fut surtout dirigée contre elle. Mais après la victoire de l'aristocratie marchande et industrielle sur ce prolétariat — auquel on interdit toute organisation politique et économique — c'est elle qui bénéficie le plus de ce triomphe. L'époque où gouvernent les Albizzi, où Cavalcanti, en 1425, prononce contre le peuple son discours méprisant et insultant, est aussi celle où les maîtres drapiers sont les plus

(1) Pour tout ce qui la concerne, consulter l'excellente monographie d'Alfred Doren.

puissants et dirigent à leur gré les affaires publiques.

Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner successivement l'organisation intérieure de l'*Arte* et sa politique commerciale.

Le trait essentiel de son organisation est l'assujettissement des diverses catégories d'ouvriers aux fabricants capitalistes. Tisserands, fileurs, savonniers, cardeurs, laveurs de laine sont échelonnés à différents degrés de la hiérarchie. Au lendemain de la révolte des Ciompi, on a consenti quelques habiles concessions aux travailleurs, peut-être parce qu'ils étaient devenus rares dans la ville. Tous ceux qui faisaient partie de l'*Arte* à un titre quelconque ont été immatriculés sur trois registres. Sur le premier, les maîtres; sur le second, les teinturiers considérés comme ouvriers qualifiés; on leur accorde dix sièges dans le Conseil de l'*Arte* et le droit de coopérer à l'élection de la Commission qui s'occupe de Santa Maria del Fiore ; sur le troisième figurent les autres ouvriers qui, après cinq ans de bons et loyaux services, moyennant un paiement de 11 livres 1/2, peuvent passer au rang de *veri lanifices et artifices*, c'est-à-dire devenir des maîtres inscrits sur la première liste. Hélas ! Concessions plus apparentes que réelles ! Comment ces ouvriers pouvaient-ils réaliser la somme qui leur aurait permis cette ascension ? Il ne paraît pas qu'ils aient beaucoup profité

(1) A. Doren, *Entwicklung und Organisation der Florentiner Zünfte*, p. 88.

de la faculté qui leur était offerte ; d'ailleurs, dès 1393, sous les Albizzi, on leur enlevait et aux teinturiers du même coup tout ce qui leur avait été octroyé ; et la révision des statuts, qui eut lieu en 1428, les maintenait dans leurs conditions primitives de soumission et d'infériorité. Dès lors ils travaillent d'après les tarifs que fixent les maîtres et ils ne paraissent plus avoir ni l'espoir ni l'idée de s'affranchir. Pour les mieux tenir en bride, les maîtres ont fait venir des ouvriers étrangers, brabançons, hollandais, allemands, qui ont moins de besoins et de prétentions que les Florentins, qui besognent pour un moindre salaire et qui, n'étant pas du pays, ne peuvent exercer aucune action politique. Donc, pendant un siècle, tant que ces étrangers afflueront, les fabricants drapiers seront tranquilles : ils auront la main-d'œuvre en suffisance et à bon marché.

Un second trait nous frappe, si nous regardons non plus la situation respective des différents membres de l'*Arte*, mais le sens dans lequel marche son évolution. Comme il vise un marché de plus en plus étendu, comme il cherche à s'ouvrir sans cesse de nouveaux débouchés, il a besoin de concentrer ses forces et, de plus en plus, à l'effort individuel il substitue l'effort collectif ; de plus en plus il augmente sa puissance par l'union de ses capitaux ; de plus en plus il subventionne, crée, dirige des entreprises qui sont, en partie ou en totalité, administrées par lui. Ce sont des lavoirs, des étendoirs, des séchoirs. Ce sont aussi des importations de matières

premières, laine, alun, guède, safran. Ce seront enfin des exportations de produits fabriqués. Tout cela, au lieu de rester aux mains de maisons ou même de compagnies particulières, passera peu à peu sous le contrôle de cette espèce de fédération patronale, qui ressemble sur ce point aux *trusts* et *cartells* d'aujourd'hui.

Voici par quelles étapes s'opère ce changement grave. D'abord l'*Arte* a laissé des compagnies ou des capitalistes isolés, qui n'étaient pas inscrits sur ses registres, fonder des établissements dont l'industrie de la laine ne pouvait se passer. Puis il s'est dit qu'il serait avantageux de se libérer de cette dépendance, de posséder ces instruments de travail; et d'abord il s'est associé avec les propriétaires; frais, gains, pertes ont été partagés par moitié; tous les maîtres ont dû s'y fournir à des prix et à des conditions déterminés. Au cas où cette association viendrait à se dissoudre (on le voit en 1377, dans une affaire où il s'agit d'un magasin de guède), l'*Arte* s'engage à racheter au prix fort une partie des marchandises et à payer la moitié des dettes éventuelles.

Un autre moyen employé par l'*Arte*, c'est la commandite. Il prête — avec ou sans intérêt — de l'argent à un entrepreneur ou à une compagnie qui, pour des prix fixés, met à la disposition des fabricants certains ateliers ou certaines matières premières. Dès 1345, le procédé est pratiqué. Mais ce n'était qu'un acheminement vers un système plus radical ; à mesure que ses ressources augmentaient,

la corporation préférait avoir des établissements lui appartenant et exploités à son propre compte. Par exemple il lui faut de l'huile en quantité pour fabriquer le savon qui lui est nécessaire. Elle prend le parti de l'importer à ses risques et périls. Dans le palais même de l'*Arte* est creusée une citerne, qu'on remplit d'huile achetée à Ancône, à Gaëte, et, sous le contrôle d'une commission élue de huit membres, l'huile est distribuée aux sociétaires à proportion de leurs besoins. Autre exemple de la même façon d'agir : pour carder la laine on a inventé des cardes de fer solides et souples qui viennent de Lombardie ; mais les occasions de guerre avec Milan sont fréquentes ; l'outillage qui s'y fabrique peut venir à manquer ; alors l'*Arte* achète en gros ces cardes métalliques et les répartit entre ses membres au prorata de la taxe qu'ils paient. Cette taxe, levée par l'*Arte* à son profit, était proportionnée à la fabrication du drapier. Chaque maître devait, au début de l'année, déclarer ce qu'il comptait produire ; le maximum était fixé à 220 pièces par an. Chacune était marquée, estampillée, avant d'être mise en vente : il y avait de la sorte un contrôle efficace. La taxe variait, d'ailleurs, selon qu'il s'agissait de drap fin ou de drap grossier.

L'*Arte* procédait encore de même pour l'importation de la laine. Ce fut surtout au commencement du quinzième siècle. Pise venait d'être prise et soumise, en 1406, Livourne achetée en 1421. Florence s'essayait à devenir une puissance maritime. L'*Arte*

*della lana* fait alors construire à ses frais ou bien achète toutes construites de grandes galères ; il en eut trois qui allaient chercher au loin les ballots de laine en Angleterre, en Espagne, au Maroc. Mais ce n'est pas tout. Il exportait dans tout l'Orient ; longtemps il avait eu pour cela recours à des vaisseaux étrangers ; Mocenigo, doge de Venise, disait que 1.600 pièces de drap florentins passaient ainsi annuellement par Venise. Mais on était parfois en querelle avec Venise. L'*Arte* fait un grand effort pour s'épargner ce détour coûteux et pour se passer d'intermédiaire ; il charge ses marchandises sur ses propres vaisseaux.

Ainsi le grand syndicat patronal des drapiers agit collectivement au profit des individus qui le composent. J'en citerai un dernier exemple. Les salaires étaient payés aux ouvriers en petite monnaie de cuivre et d'argent. Or il se pouvait qu'elle fût rare et haussât de valeur. En ce cas l'*Arte* faisait lui-même l'achat du numéraire nécessaire qu'il cédait ensuite à ses membres. Il ne cherchait pas dans cette opération un bénéfice direct : il opérait même parfois à perte. Mais ce n'était qu'une perte apparente, puisque tous les maîtres de la corporation profitaient personnellement de ce qui pouvait coûter à l'ensemble. On voit à quel point l'organisation était savante, concentrée, vraiment capitaliste.

Si nous considérons maintenant la politique commerciale qui prévaut, on s'aperçoit vite que l'*Arte della lana* est la corporation dirigeante.

Il ne faut pas se figurer que l'interminable débat entre libre-échange et protectionnisme ait été inconnu au moyen âge. Sans doute il n'y a point des principes, des doctrines qui s'opposent : mais il y a des oppositions d'intérêts qui déterminent des opinions contraires et qui, tout comme aujourd'hui, rangent les gens dans deux camps adverses.

Le grand commerce est libre-échangiste de nature. Servant d'intermédiaire entre des pays éloignés les uns des autres, cherchant son bénéfice dans le transport et le transit des marchandises, il déteste les obstacles de tout genre qui se dressent sur sa route, péages, octrois, douanes. Il pousse de toutes ses forces à la circulation sans entraves des denrées sur lesquelles il trafique et spécule.

L'industrie, qui met en œuvre et transforme la matière brute et qui jette sur le marché des produits manufacturés, n'a pas une ligne de conduite aussi simple, aussi régulière. Elle veut la libre importation des matières premières dont elle a besoin et qui viennent souvent de fort loin. Mais elle ne veut pas l'entrée en franchise des produits achevés qui viennent faire concurrence aux siens. Elle a par suite deux faces : elle est protectionniste d'un côté, libre-échangiste de l'autre.

Ce n'est pas tout. Dès qu'elle est assez forte pour dépasser les besoins indigènes, dès qu'elle est assez avancée pour mériter le nom, tout relatif, de grande industrie, elle exporte autant qu'elle importe. Alors elle souhaite trouver chez les autres nations libre

accès pour ses propres produits ; elle réclame pour eux l'accueil hospitalier qu'elle refuse chez elles à celles qui sont capables d'être des rivales redoutables. Et alors elle a de nouveau double face, elle prend deux attitudes contradictoires. Elle travaille à élever dans son pays les barrières existantes ; elle travaille à les abaisser dans les autres. Elle pousse volontiers sa patrie à des guerres économiques ; en cas de victoire, elle impose aux vaincus l'obligation d'ouvrir leurs frontières aux produits dont elle les inonde ; en cas de défaite, elle subit à son tour l'invasion des produits étrangers qui viennent sur son propre marché faire échec à son monopole et réduire d'autant ses profits.

La grande industrie a donc une politique oscillante qui dépend des circonstances et du plus ou moins de puissance militaire et industrielle des contrées voisines.

Ces considérations générales, qui ne sont pas une digression, expliquent la courbe que suit la politique commerciale dans la République de Florence. Au début, sous l'influence dominante des corporations commerçantes, Florence a incliné vers le libre-échange. Mais, sous l'action grandissante des corporations industrielles, elle change d'orientation. Elle pratique d'instinct le système protectionniste. Elle part de cette idée qu'elle doit empêcher l'exportation des choses nécessaires à sa production (c'est pourquoi il est défendu d'exporter l'huile et favoriser l'importation des matières pre-

mières qui lui manquent (c'est pourquoi la laine, l'alun, les substances tinctoriales entrent d'ordinaire sans taxe). Cette idée se complète à mesure que l'industrie se développe. La Commune, qui d'abord recevait de l'étranger des produits déjà manufacturés, va fermer ses frontières, dès qu'elle se sentira ou se croira en état de manufacturer ces mêmes produits.

Et c'est ici qu'apparaît nettement l'opposition d'intérêts qui existe entre l'*Arte di Calimala* et l'*Arte della lana*, le premier finissant, parachevant des draps importés, le second faisant la fabrication entière. En 1393, la Commune frappe de droits énormes l'importation de tous draps étrangers, sauf de minimes exceptions : un coup mortel est ainsi porté à la vieille corporation de Calimala. Elle proteste, réclame. Peine perdue! Et même, en 1458, le tarif protecteur se change en une prohibition absolue. L'*Arte della lana* est pleinement victorieux.

La conséquence de cette politique, par laquelle Florence se barricadait de tarifs, était qu'elle devait produire elle-même certaines sortes de drap jusqu'alors empruntées à l'étranger. Ce fut le cas pour les draps de Perpignan, sorte de tricot, de jersey, dont s'habillait le peuple. Nous voyons donc la ville de Florence, en 1418, faire venir un tisserand de Perpignan avec ses ouvriers. Ce premier essai, n'ayant pas réussi, est renouvelé. En 1436, maître Pierre de Perpignan est appelé à son tour. On lui offre des privilèges et un fort salaire. Puis, au bout

de quelques années, sous prétexte qu'il coûte trop cher, et qu'il remplit ses fonctions avec négligence, le contrat est rompu. On peut soupçonner un autre motif ; peut-être n'avait-on plus besoin de ses services; l'industrie du drap de Perpignan était naturalisée à Florence, car, en 1472, la Commune pouvait prohiber l'entrée de cette espèce de drap. L'*Arte della lana* promettait et se trouvait en état d'en fabriquer 20.000 pièces par an.

Le résultat ne paraît pas avoir été aussi brillant pour d'autres qualités de drap. La vogue allait à une fantaisie appelée *saga a uccellini*, drap aux oiseaux, qui se fabriquait dans le Nord de l'Italie. On recherchait aussi des *panni suentoni*, originaires d'Angleterre. Il y eut à Florence des essais de fabrication portant sur ces qualités. Mais soit qu'ils eussent mal réussi, soit qu'ils eussent donné lieu à des représailles, les tarifs, qui en rendaient l'entrée difficile, furent abaissés en 1426.

Quoi qu'il en soit, il est établi que l'*Arte della lana* était assez puissant pour ouvrir ou fermer les frontières aux produits étrangers, et qu'il a traversé une période d'éclat qui put faire illusion sur la solidité de cette prospérité. Mais cela change dans la deuxième moitié du quinzième siècle. J'ai déjà cité Benedetto Dei, qui, avant d'être chroniqueur, fit des voyages de commerce peut-être jusqu'à Tombouctou. Il traçait en 1472 un tableau très rose de l'activité qui régnait dans la fameuse corporation. La vérité est pourtant que dès lors le déclin avait com-

mencé, et il est aisé de le prouver, en reprenant les deux chemins que nous venons de parcourir, en considérant de nouveau son organisation intérieure et la politique commerciale de la Commune.

D'abord la main-d'œuvre se raréfie. Trop durement traités, les ouvriers se mettent en grève. Il y a grève, en 1435, des étendeurs ; en 1440, des tisserands allemands ; en 1460 et en 1464, des teinturiers. Cela indique une nouvelle fermentation de la classe ouvrière. Cette classe était en passe d'être redoutable, si elle savait et pouvait s'unir ; mais on lui interdit toute union ; il existait encore en son sein des confréries pieuses pour l'entretien d'une chapelle, pour la célébration des funérailles ; on les trouve dangereuses et on les supprime.

A cette oppression croissante la classe ouvrière est trop faible pour répondre par une résistance ouverte. Elle y répond par un exode. Les ouvriers étrangers, allemands, flamands, cessent de venir, non seulement parce qu'ils rencontrent à Florence des conditions désavantageuses, mais parce qu'ils trouvent de l'emploi dans leurs pays où les manufactures se multiplient. Et quant aux travailleurs florentins, malgré les peines sévères infligées à ceux qui colportent et trahissent les secrets des fabrications indigènes, ils s'en vont sur les grandes routes d'Italie, et personne ne saurait arrêter ce prolétariat vagabond. Un certain nombre se transportent à l'étranger ; d'autant que de grandes maisons florentines sont les premières à les y appeler.

Ainsi Laurent et Julien de Médici fondent, en Angleterre, des fabriques de drap, qui, trouvant la laine sur place, font une concurrence terrible à celles de leur patrie. Les ouvriers florentins qu'ils attirèrent sont, de la sorte, avec ceux de Provins, les premiers maîtres des ouvriers anglais. Pendant ce temps l'*Arte della lana* souffre à Florence de la disette de main-d'œuvre. Pour y parer, en 1452, il loue lui-même seize maisons pour y établir des tisserands étrangers ; et aux tisserands indigènes il offre gratuitement des métiers. Mais ces mesures venaient trop tard. Les travailleurs étaient de plus en plus rares et de plus en plus chers.

En même temps, malgré la concentration des forces patronales en vue d'une action collective, l'*Arte della lana* subissait des échecs cuisants. En 1472, il avait été la cause déterminante de la guerre qui fut faite à la ville de Volterra pour ses mines d'alun. Il eut les bénéfices de la victoire. On lui concédait les mines découvertes et à découvrir, le droit d'exproprier les terrains où elles seraient, de prendre du bois dans les forêts, de l'eau dans les rivières et ruisseaux. L'*Arte* payait 40.000 florins par an pour cette concession qui était inaliénable ; et il obtenait du même coup la défense d'importer de l'alun ; il se trouvait donc en possession d'un monopole. Mais il n'en tira pas grand profit. Il cédait bientôt sa concession à une compagnie, avec laquelle il ne tardait pas à avoir des difficultés, des procès. L'interdiction d'importer de l'alun était levée en 1483.

L'exploitation des mines toscanes ne couvrait pas ses frais, ne donnait qu'un rendement insuffisant, et, comme autrefois, il fallait recourir à celles d'Asie Mineure.

L'*Arte della lana* avait encore d'autres raisons d'être mécontent. Il se heurtait à la concurrence jusque dans les villes soumises à Florence. Pise se relevait. Prato, grâce aux eaux qui lui arrivent en cascade des flancs de l'Apennin, réussissait mieux dans la teinture que Florence elle-même. On faisait bien défendre aux gens d'y porter des étoffes à teindre (1450-1460). Mais la défense était mal observée et bientôt rapportée.

Cela déjà est un signe que la politique commerciale de l'*Arte* devient hésitante et peu efficace. Les draps étrangers ont été tour à tour proscrits et admis, parce que les Florentins se sont plaints de ne pas être servis à leur goût. Les villes sujettes, Pise, Prato, ont fait des remontrances contre les mesures prohibitives dont elles étaient frappées. Puis — chose plus grave — les villes d'Italie et les États étrangers se ferment comme faisait Florence elle-même ; ils mettent mille obstacles à l'entrée des produits florentins. Cet effet de la propagation du mouvement industriel se prolonge à l'étranger. L'Angleterre, qui fabrique, permet encore quelque temps l'exportation des laines ; mais déjà ses marchands, en 1485, ont une colonie à Pise ; ses draps arrivent directement à Venise qui les exporte en Orient ; et elle finira, en 1614, par garder pour elle

toute la laine qu'elle produit, par frapper ainsi mortellement l'industrie du drap à Florence.

Autre danger non moins grave! L'Orient semble aussi sur le point de se fermer. L'invasion turque, comme un fleuve qui déborde lentement, submerge peu à peu les restes de l'Empire grec. Constantinople est prise, la vallée du Danube envahie, les îles de l'Archipel et la Grèce menacées. Que va devenir le commerce européen dans le Levant? Les premiers atteints sont ceux qui avaient en cette région la situation la plus haute ; les Vénitiens, possesseurs de nombreux territoires, sont dépossédés, rejetés vers l'Adriatique ; les Génois, qui ont tout un quartier de Constantinople et des colonies jusqu'au fond de la mer Noire, sont dépouillés de leurs conquêtes et de leurs privilèges. Les Florentins, habiles diplomates, profitent des désastres de leurs voisins pour se glisser à leur place. Ils donnent une vigoureuse impulsion à leur marine, afin que, comme dit une *provision* de 1458, les pauvres puissent vivre de leur travail, et non d'aumônes qui sont avilissantes. Ils établissent des comptoirs sur les côtes de l'Archipel, jusque dans la mer Noire, à Brousse, à Andrinople, à Trébizonde. Alors qu'on prêche la croisade en Italie, ils ne craignent pas de faire les doux yeux à l'ennemi de la chrétienté. En 1488, l'*Arte della lana* envoie au sultan un présent de 950 florins, cadeau intéressé pour lequel il obtient des privilèges. Ils peuvent ainsi lutter et ils lutteront jusqu'aux premières années du seizième siècle, où les denrées

des Indes et de l'Extrême-Orient cesseront de venir à travers l'Asie, où elles seront directement apportées en Europe par les vaisseaux portugais.

Durant ces années critiques, on peut voir dans l'*Arte della lana* diminuer perpétuellement la quantité et la qualité des produits fabriqués, le nombre des membres, des maisons, des sociétés, bien qu'on ait abaissé les droits d'entrée payés par les maîtres. Puis les tragiques circonstances que traverse la ville se répercutent sur la prospérité de la corporation. Les impôts ordinaires et extraordinaires l'écrasent. A elle seule, la guerre de Pise dévore un tiers des contributions levées par la Commune. L'*Arte* est grevé, endetté, forcé de vendre une partie de ses biens immobiliers et des valeurs qu'il possède. Enfin, quand Florence assiégée est réduite aux expédients du désespoir, la ville prend encore sur les biens qui restent à la grande fédération patronale; elle démolit ses séchoirs, enlève les toits de ses magasins, parce qu'elle a besoin de bois pour les palissades destinées à défendre la cité. La corporation aura beau tenter de se relever en vendant à son tour les biens qu'elle a reçus en legs pour des motifs de piété ou d'assistance. Elle est atteinte au cœur. Elle est contrainte d'abandonner les entreprises qu'elle exploitait à son compte.

Elle ne meurt pas cependant. Elle survivra, se défendra encore plusieurs siècles. Seulement sa décadence se marque par un signe qui ne trompe point. La cathédrale, dont le soin lui incombe, a été toute

bâtie en marbre, puis surmontée de la gigantesque coupole de Brunelleschi ; mais elle demeure inachevée ; l'argent manque pour construire la façade, qui ne sera complétée que de nos jours (1887). L'*Arte della lana* a été, on peut le dire, la première et la plus éclatante victime du changement qui s'opérait dans les voies commerciales.



L'*Arte della Seta* a eu des destinées différentes : c'est qu'en effet l'industrie de la laine et celle de la soie sont par certains côtés opposées, comme le sont le nécessaire et le superflu ; la première répond à un besoin général, elle vise à protéger le corps contre le froid ; elle s'adresse à toute la population ; la seconde a pour but de satisfaire le goût du luxe, elle tend à parer et non à garantir le corps, elle s'adresse seulement à la classe riche. Ces deux industries suivent, de plus, une marche inverse : celle de la laine va chercher en Occident sa matière première et ses modèles et trouve en Orient son plus vaste champ d'exportation ; celle de la soie va chercher sa matière première et ses modèles en Orient et c'est en Occident qu'elle importe ses produits. L'une sera tuée par la concurrence anglaise ; l'autre plus tard, au dix-septième siècle, par la concurrence française.

L'*Arte della Seta*, qui eut des commencements pénibles, existe à Florence dès la fin du treizième siècle,

et est alors en querelle avec la corporation de *Por San Maria* (1) qui comprend les vendeurs de fanfreluches et d'objets de modes. Mais il se développe avec la richesse de la ville et l'on sait les imprécations de Dante contre l'amour des belles dames florentines pour les toilettes somptueuses. En 1315, il prend l'essor, parce que des ouvriers lucquois, chassés de leur patrie, viennent s'établir à Florence, où ils formeront longtemps un corps ayant son autonomie et ses privilèges, où les mesures lucquoises resteront employées dans le commerce des soieries.

On rencontre dès lors parmi les familles florentines celle des *Velluti*, dont le nom prouve qu'on sait y fabriquer le velours. En 1345, les marchands et fabricants de soieries nous apparaissent, après une transaction dont nous ignorons le détail, comme faisant partie intégrante de l'*Arte Por San Maria*. Ils sont un des trois *membres* ou groupes qui le composent. Ils en sont même le premier, le plus important. Le second comprend les *ritagliatori* ou revendeurs, le troisième, les *orefici*, les *farsettai*, les *pennaioli*, etc. (orfèvres, fabricants de pourpoints, marchands de plumes, etc.). Au cours du siècle, des modifications se produisent. Tantôt, après la peste par exemple, il y a fusion des trois membres ; tantôt, au contraire, ils reprennent chacun son indépendance. Mais l'*Arte della Seta* subsiste, traverse victorieusement les épreuves qui ne lui manquent

(1) La porte Sainte-Marie était celle qui ouvrait sur le Ponte Vecchio.

pas au temps des Ciompi, et enfin, au quinzième siècle, il est en pleine lumière, en pleine floraison. Jusqu'alors son industrie était tributaire de l'étranger ; la soie grège venait d'Asie, de Chine. A partir de cette époque, on élève en Italie des vers à soie ; les mûriers, qui n'y avaient jamais manqué, y sont multipliés ; chaque paysan est obligé d'en planter un certain nombre ; et tantôt leurs feuilles sont importées dans la ville, tantôt elles nourrissent dans les villages les chenilles productrices de cocons. Bref, la Toscane s'alimente elle-même de matière première et l'industrie, qui ne quitte guère l'intérieur de la cité, aide ainsi les campagnes à vivre et à gagner.

L'*Arte della Seta* n'eut pas de statuts particuliers : il fut régi par ceux de l'*Arte Por San Maria*. Malheureusement, les registres de la corporation ont été brûlés en 1563 ; et c'est d'après les règlements de 1330 qu'il nous faut résumer l'organisation des fabricants de soieries.

Elle ressemble fort à celle de l'*Arte della lana*. L'*Arte*, comme son nom l'indique, est sous la protection spéciale de la Vierge, à laquelle il a consacré un tableau. Suivant la coutume, il a sous son contrôle un hôpital, celui *della Scala*, et de plus la loggia de *Or San Michele*, qui est à la fois un grenier à blé, une bourse du commerce et un sanctuaire où se font des miracles. C'est près de là que, depuis 1377, la corporation a son siège social.

Les fabricants de soieries sont divisés en quatre

*conventi* ou quartiers. Ils ont quatre consuls et seize conseillers. Les consuls sont obligés d'accepter la charge qui leur est dévolue, et ils reçoivent en retour des honoraires qui consistent en poivre, safran, burins, écuelles, etc. Ils remplissent les fonctions de juges et d'arbitres et leur juridiction s'étend sur tous ceux qui sont immatriculés sur les registres, et en outre sur les suppôts de la corporation, ouvriers et paysans. Ils s'engagent à protéger leurs ressortissants contre les attentats des magnats, à les aider de leurs conseils et de leur pouvoir dans tous les embarras qui peuvent les assaillir au dedans ou au dehors du territoire de la Commune. Ils veillent aux intérêts de la corporation; ils menacent, par exemple, de quitter le quartier où ses marchands sont établis, parce que les propriétaires leur font des conditions trop dures; ils organisent ainsi une véritable grève de locataires. Ils prennent part aux délibérations des Conseils de la Commune et nomment des délégués en vue de s'entendre avec les autres corporations. Ils sont assistés, suivant la coutume, d'un trésorier, d'un notaire, de syndics, de courtiers, de messagers, de courriers et d'un *uffiziale forestiere* (officier étranger) chargé de mettre à l'amende quiconque viole les statuts et surtout de tenir en bride les ouvriers.

Tout sociétaire nouveau paie 10 florins de droit d'entrée, à moins qu'il ne soit fils, frère, père ou neveu d'un maître déjà inscrit, et l'on peut voir dans cette faveur apparaître la tendance à rendre la maî-

trise héréditaire. Ce droit d'immatriculation est réduit à 6 sous pour qui a servi six ans comme apprenti ou commis, et l'on peut voir là un souvenir du temps où l'apprenti pouvait s'élever au rang du maître. Tous les membres de l'*Arte* prêtent serment d'obéissance aux statuts et aux consuls et ils sont soumis à beaucoup d'obligations. Défense leur est faite de vendre ailleurs que dans leurs boutiques et d'aller par les rues criant leurs marchandises : c'est contraire au décorum d'un marchand appartenant aux Arts majeurs. Cependant exception est faite pour les vendeurs de soieries légères qui ont la faculté de courir les marchés.

Et nous retrouvons des prescriptions dont nous connaissons déjà la nature et la raison d'être. Le bénéfice licite est fixé par les statuts ; tant de sous pour telle qualité fine ; tant de deniers pour telle autre plus commune ; application de ce principe du « juste prix » qui domine le commerce du moyen âge et qui exige sur chaque pièce l'indication du prix de vente. — Défense de porter la marchandise en ville pour la montrer ou d'appeler les passants — ce qui ressort au principe de concurrence loyale, de combat à armes égales entre les maîtres. — Défense de trafiquer dans la ville de Lucques ou avec les Lucquois, où se trahit cette jalousie de villes qui étaient des États et qui se faisaient une concurrence acharnée. — Défense aux fabricants et marchands de conclure entre eux des ententes particulières, ce qui permettrait de renchérir le prix des

choses et de faire des profits illégaux. L'interdiction est formulée au nom de la fraternité chrétienne, une fraternité qui s'arrête aux maîtres, cela va de soi, mais qui, du moins, tâche de ménager les intérêts des consommateurs. En vue d'éviter les fraudes et les malfaçons comme de maintenir l'honneur de la corporation, une multitude de prescriptions sur le mesurage des pièces, sur la façon de les teindre, de les apprêter, de les plier, de les auner, sur la bonne foi qui doit présider aux marchés et dont il est fait un éloge pompeux.

Il faut ajouter à cela des efforts pour établir une frontière précise avec les métiers voisins, des articles qui déterminent la façon de régler les conflits possibles, des mesures de précaution contre le danger du feu qui avait au moins pour les travailleurs l'heureux effet d'empêcher tout travail de nuit : il est défendu d'avoir dans les ateliers de la lumière, si ce n'est au moyen d'une lanterne de fer, défendu d'y garder de la paille, du jonc, de l'étoupe et autres matières inflammables ; plus tard même on instituera des gardes spéciaux contre l'incendie.

On retrouve encore dans ces statuts les prescriptions qui sont particulières aux corporations capitalistes, j'entends à celles qui creusent déjà un large fossé entre les patrons et les ouvriers. Les teinturiers, tisseurs et fileurs de soie sont astreints à une réglementation sévère. Ils sont soumis à l'autorité de cet officier étranger, de ce podestat industriel, de ce gendarme patronal qui est chargé de

faire régner parmi eux la discipline (1). Ils ne peuvent point travailler à leur compte, point s'associer. On leur fait bien quelques concessions au moment des Ciompi. Mais ils retombent bien vite dans leur sujétion. Ils sont retenus dans leur situation précaire par l'appel d'ouvriers étrangers, qui ne sont plus des Lucquois, mais d'ordinaire des Vénitiens. C'est à Venise, qui avait devancé Florence dans l'industrie de la soie, qu'on emprunte les perfectionnements techniques. En 1463, les métiers florentins pour la soie et le velours sont fabriqués par un certain Luigi Bianco, Vénitien, qu'on ménage et protège comme un personnage précieux ; il a fait des dettes, il est sous le coup d'un emprisonnement ; mais les consuls de *Por San Maria* demandent un sauf-conduit pour lui, sa femme et ses sept enfants. Qu'il puisse aller et venir sans être inquiété ou poursuivi ; cependant que son sauf-conduit puisse être annulé sur la demande de l'Arte, si ledit Bianco venait à commettre quelque méfait atroce et scandaleux !

Ainsi organisé l'*Arte della Seta*, à partir du moment où les fêtes somptueuses se succèdent à Florence, où une espèce de cour se forme autour des Médici, princes de la République, passe au premier plan des corporations. Il possède le secret des brocarts d'or et d'argent, si bien que, durant le siège de la ville, les mercenaires espagnols crieront : « Madame Florence, préparez vos brocarts, que

(1) Il durera moins que dans l'*Arte della lana*.

nous venions les acheter en les aunant avec nos piques! » Il a des débouchés en Occident où l'on ne sait pas encore fabriquer les soieries. Il a donc devant lui de longs jours de prospérité. Mais peu à peu un changement est amené par deux causes essentielles: par l'immigration dans les pays étrangers de fabricants italiens qui font concurrence aux produits de leur patrie; par les efforts des souverains pour naturaliser dans leurs États une industrie qui tire l'argent de leur royaume.

On peut suivre pas à pas cette transplantation en France, où elle devait le mieux réussir.

Longtemps on n'avait vu à Paris, aux foires de Champagne et dans les villes du Midi que des marchands de soieries venant d'Italie. Mais, quand les papes s'établirent à Avignon, ils introduisirent dans le Comtat Venaissin cette fabrication de luxe. C'est dans la ville d'Avignon qu'au quatorzième siècle les consuls de Lyon achètent le satin rouge destiné à leurs robes de cérémonie. Puis d'Avignon, l'industrie remonte la vallée du Rhône, atteint Valence et bientôt Lyon. Suivant une tradition ancienne, mais dont la preuve manque, ce seraient des Lucquois qui l'auraient apportée dans cette dernière ville. En tout cas, au quinzième siècle et au début du seizième, y sont mentionnés une trentaine de maîtres italiens qui travaillent la soie et le velours.

Ce mouvement tout spontané fut accéléré par la volonté des rois. Déjà Charles VII avait donné à Lyon le monopole du commerce des soieries.

Louis XI voulut faire davantage. Considérant « la grande vuidange d'or et d'argent qui chaque année se fait du royaume par le moyen des draps d'or et de soye », il essaie d'acclimater à Lyon cette industrie pour laquelle la France paie tribut à l'étranger. Ce sera, dit-il, une occupation pour les hommes, femmes et enfants de la ville et des environs, qui sont menacés de tomber en oisiveté et mendicité. — Pour ces motifs, en 1467, il charge la ville d'une imposition de 2.000 livres. Mais il se heurte à la mauvaise volonté des autorités municipales. Le Consulat proteste, traite assez mal les maîtres venus d'Italie, si bien qu'au bout de deux ans le roi se décide à transférer à Tours les manufactures mal accueillies par les Lyonnais. Il y eut, paraît-il, à Tours, 8.000 métiers battants, dirigés par des artisans Vénitiens, Lucquois, Génois. Lyon demeura réfractaire plus d'un demi-siècle. Elle continue à se fournir dans les maisons étrangères. En 1486, on trouve un mandat de 51 livres 17 sols 6 deniers à un Lionel de Rossi, facteur de la banque Médici, pour fourniture à la ville de 8 aunes de velours noir offertes à M. d'Argenton. En 1493, ce sont 7 aunes de velours cramoisi achetées de même pour un chambellan du roi. En 1501, un marchand florentin, nommé Panchati, vend 14 aunes de drap d'or, à raison de 20 écus l'aune, pour les vêtements et la chapelle du Légat qui passe à Lyon. Mais peu à peu la prévention contre la fabrication de ce qu'on appelait fanfreluches, frivolités, bagatelles va s'affai-

blissant. L'effet des guerres d'Italie se fait sentir. Les Français en reviennent avec des goûts raffinés qu'ils n'avaient pas auparavant. On sait l'assaut de somptuosité que firent le roi de France et le roi d'Angleterre lors de leur rencontre au Camp du Drap d'Or. A l'entrée de Henri II dans la ville de Lyon (1548), les fils de la bourgeoisie lyonnaise tinrent à honneur de rivaliser d'élégance avec les seigneurs de la cour. C'est ainsi vers le milieu du seizième siècle que l'industrie de la soie s'installe vraiment à Lyon. En 1536, François Ier autorise deux fabricants piémontais, travaillant le velours, à s'y établir et il leur accorde des privilèges pour les y retenir. En 1554, certaines brochures évaluent à 12.000, voire à 30.000, les personnes occupées au travail de la soie. Les chiffres sont sans aucun doute exagérés, puisque en 1621, d'après des documents officiels, ils n'atteignaient pas encore 2.000. Mais quand même la fabrique de Lyon était fondée; elle était désormais importante, renommée; elle pouvait braver la mauvaise humeur de Sully qui n'aimait pas ces « babioles », sacrifiait sans hésiter l'industrie à l'agriculture et tâchait d'enrayer par des édits somptuaires le progrès du luxe; elle avait pour elle le roi, la cour où une Médici représentait les mœurs italiennes. Un mémoire, qui date de la fin du seizième siècle, se fait fort de montrer que les Français se peuvent passer des manufactures d'or, d'argent et de soie étrangères, et même des soies grèges ou brutes qu'on produit en Provence aussi bien

qu'en Toscane. L'auteur estime à 12 millions de livres la somme annuelle qu'on empêche ainsi d'aller en Italie, en Espagne et dans le Levant. Si Tours renonçait à la lutte, Lyon devenait une terrible concurrente pour Florence, et l'on comprend que l'*Arte della Seta*, au cours du dix-septième siècle, ait décliné à son tour et périclité.

*
* *

Nous avons donné la plus grande place aux industries textiles, parce qu'elles sont les plus importantes d'alors. Si nous jetons maintenant un coup d'œil sur les autres branches de la production florentine jusqu'à la fin de la République, nous pouvons constater que les sept Arts majeurs gardent et augmentent leur prépondérance. Ils ont la plus grosse part dans les offices suprêmes, dans le tribunal de la *Mercanzia*. Ils sont même chargés d'approuver ou de rejeter les statuts élaborés par les autres corporations. La victoire de l'aristocratie marchande et industrielle, un instant contestée, est désormais définitive.

Quant aux quatorze Arts mineurs, ils sont ballottés par de nombreuses fluctuations. Réduits en nombre après la grande peste, ils ont leur maximum de puissance après l'insurrection des Ciompi et ils sont maîtres du gouvernement pendant quatre ans (1378-1382). Puis ils subissent une éclipse. Ils ont une nouvelle période d'éclat au moment où le *catasto*

est établi (1427), où les Médici les flattent et les soutiennent pour arriver au pouvoir suprême. Mais les Médici, après s'être élevés par la petite bourgeoisie, qui est d'opinion radicale, comme nous dirions aujourd'hui, s'y maintiennent au moyen de la haute bourgeoisie qui est ploutocratique. Aussi voyons-nous les Arts mineurs diminuer en nombre et en importance. Ils opèrent une évolution qui est l'inverse de celle qu'ils avaient suivie. A mesure que Florence grandissait et que son industrie se développait, il y avait eu division du travail, multiplication et spécialisation des métiers. A mesure que son activité économique décroît, il y a rapprochement des métiers similaires. Cela ne va pas encore jusqu'à la fusion. Plusieurs fois le parti aristocratique essaie de diminuer le nombre des Arts mineurs; mais la tradition est la plus forte; après quelques années on en revient au chiffre antique de quatorze. En vain certaines corporations, sous le poids des dettes et faute d'hommes, sont-elles réduites à l'état de squelettes, d'ombres, de fantômes. Elles subsistent et subsisteront jusqu'au grand remaniement de 1534, où le premier duc de Florence portera la hache dans la vieille organisation. Mais malgré quelques efforts pour reprendre leur influence perdue, efforts qui eurent un succès temporaire au temps de Savonarole et pendant le siège, leur rôle politique, déjà étrangement amoindri, ne peut survivre à la République. Il finit avec elle dans le premier tiers du seizième siècle.

* * *

Est-ce à dire que la décadence industrielle de Florence soit complète. Non, l'on voit apparaître et réussir quelques industries nouvelles qui répondent aux besoins du temps, aux aspirations de la Renaissance. Ce sont des professions intellectuelles et des métiers de luxe.

En premier lieu vient l'imprimerie. Elle est le confluent de deux inventions qui mettent des siècles à se rejoindre, la lettre mobile et le papier. Il y avait déjà, du temps de Quintilien, des lettres mobiles pour apprendre à lire aux enfants Pendant le moyen âge, des caractères majuscules en bois ou en ivoire ont servi, dans la copie des manuscrits, à imprimer les têtes de chapitres et les initiales. Il existait même à Murano une fabrique de caractères en verre, et on les utilisait parfois à imprimer des phrases entières. De longue date aussi on connaissait le papier de chiffon; on avait, dès le treizième siècle, en Europe, écrit sur ce papier des chartes et des actes notariés; et la preuve en est que l'empereur Frédéric II, sous prétexte que la matière n'était point solide, avait donné ordre de les refaire sur parchemin.

Mais ce n'est pas en Italie que les deux inventions nécessaires à la naissance de l'imprimerie devaient se rencontrer et s'unir. On sait que l'imprimerie vint à terme sur les bords du Rhin. Elle s'introduisit en Italie par Venise. Elle arriva bientôt

en Toscane. En 1471, un orfèvre florentin, Bernardo Cennini, imprime le premier livre sorti des presses de Florence : le *Commentaire* de Servius sur les *Bucoliques* de Virgile. Il paraît avoir réussi médiocrement au point de vue pécuniaire et il revient bientôt à son métier primitif. Dans les années suivantes (1472-1483), au monastère de Saint-Jacques de Ripoli, deux dominicains ont des presses d'où sortent tour à tour le *Filocolo* de Boccace, la *Grammaire latine* de Donat, la *Vie de sainte Catherine*, les œuvres de Quinte-Curce, de Salluste, de Pline le Jeune, de Pétrarque, la traduction de Platon par Marsile Ficin, mélange curieux d'ouvrages sacrés et profanes, en langue latine et en langue vulgaire, qui caractérise merveilleusement l'époque. Et, ce qui montre bien le chemin suivi par l'art nouveau pour parvenir au centre de l'Italie, parmi les ouvriers figurent un Jean l'Allemand, qui est de Mayence, et des Vénitiens.

Il est intéressant de constater dès lors une lutte, qui, depuis cette époque, devait se répéter maintes fois, entre le travail à la main et le travail mécanique. Les copistes voient de mauvais œil ces machines qui viennent de l'étranger et qui vont les déposséder de leur gagne-pain ; ils en parlent tantôt avec dédain, tantôt avec colère; ils essaient de se défendre; ils s'obstinent à reproduire par les anciens procédés des œuvres énormes, comme celles de saint Augustin qui ne comprennent pas moins de 16 volumes in-folio; ils se piquent d'avoir élevé leur métier à la

perfection; ils se soutiennent mutuellement et ils sont nombreux et organisés ; ils profitent enfin de la jalousie exclusive des possesseurs de manuscrits qui ne veulent pas livrer à tout venant leurs précieux trésors.

Lutte courageuse et vaine ! Le bon marché des livres imprimés, l'identité des divers exemplaires, les progrès que la typographie réalise de jour en jour en triomphent aisément. Florence voit s'ouvrir les ateliers de Nicolas de Breslau, et bientôt ceux de la famille des Giunti, dont le nom, qui signifie les arrivés, les nouveaux venus, trahit peut-être encore une origine étrangère.

Les imprimeurs prennent bientôt une place importante parmi les artisans du temps. Mais ils ne forment point un *Arte*. Apparus trop tard, en un temps où l'on se défie de l'esprit d'association, où on l'entrave de mille manières, surtout dans le monde ouvrier, ils restent en dehors des cadres qui s'étaient créés d'eux-mêmes dans la société du moyen âge.

Autour des Médici naissent encore d'autres industries, celles-là tout à fait artistiques, travaillant seulement pour les rois et les maisons princières.

Il faut citer en ce genre la manufacture de céramique qui se fonde là-même où les Médici ont une de leurs somptueuses villas, à Cafaggiolo. La céramique italienne, imitant celle de Majorque (témoin le mot de maïoliques prenait alors l'essor. A Faenza, se fabriquaient des poteries qui ont rendu le nom de

cette petite ville universel. Urbino allait bientôt produire en abondance des plats, des bassins, des vases qui représentent des personnages et des scènes historiques ou mythologiques. Florence, avec les terres cuites émaillées où avait triomphé l'art réaliste et joyeux des della Robbia, était préparée au développement de cette branche d'industrie. Les œuvres de la manufacture de Cafaggiolo sont très rares ; celle-ci n'en mérite pas moins d'être signalée : elle est le prototype de ces manufactures royales, comme en créeront plus tard les rois de France et d'ailleurs ; elle est comme un premier essai de ce que seront plus tard les manufactures de Sèvres ou de Meissen.

On en peut dire autant d'une autre industrie qui apparaît en ce temps-là. Les églises et les palais du moyen âge avaient déguisé la nudité de leurs vastes parois sous des fresques où le génie des peintres s'était donné carrière. Vers le milieu du quinzième siècle, la coutume s'établit de remplacer ces peintures par des tapisseries qui les imitent, qui représentent des scènes bibliques, allégoriques, mythologiques. On ne s'en sert pas seulement pour habiller les murs : on en fait des couvertures, des couvre-pieds, des caparaçons de mulets ; on les tend dans les rues, sur la façade du Palais-Vieux, aux parois des loggia, lors de l'entrée de quelque souverain. On en pare les maisons, quand se déroulent les processions de la Fête-Dieu ou de la Saint-Jean. On en décore les places, quand il s'y fait une joute chevaleresque,

une course de chevaux ou de chars. Or l'art de faire ces grandes tapisseries paraît avoir été importé en Toscane de la France du Nord et des Flandres vers le milieu du quinzième siècle, en passant par le Nord de l'Italie. Dès 1442, à Sienne, on trouve une requête d'un artisan d'Arras qui demande à s'y établir et qui restera douze ans au service de la Commune. Des artisans flamands apparaissent en 1457 à Florence, en 1464 à Ferrare, et les plus anciennes tapisseries retrouvées en Italie ont été faites sur des cartons d'artistes originaires du même pays. Le nom qu'elles ont gardé en italien est d'ailleurs significatif; on les appelle des *arazzi*, comme qui dirait des Arras. Ces tapisseries étaient fort chères. Les ouvriers étaient payés à la journée, et non d'après la quantité exécutée. Un des premiers soins des Médici, quand ils seront devenus maîtres de Florence, sera de fonder une manufacture ducale, dont deux Flamands, dotés de privilèges et de hauts salaires, seront les initiateurs. L'un d'eux, Rostel ou Rostil, aura comme marque de fabrique un rôt à la broche. La manufacture aura vingt-quatre métiers, dont douze toujours en exercice. Les deux directeurs toucheront six cents écus d'or chacun, sans compter le prix des tapisseries qui sera payé à part. On leur fournira les métiers et ateliers dont ils auront besoin. Ils formeront des apprentis. L'industrie qu'ils enseignaient paraît avoir été ainsi naturalisée de 1543 à 1553 Elle resta florissante jusqu'au dix-septième siècle où les variations du goût mirent à la mode comme tentures

d'appartement les étoffes damassées (1). Mais là encore nous sommes arrivés à un autre âge de l'industrie, à la manufacture d'État créée par la volonté d'un prince. Nous sommes arrivés aussi à l'art industriel, transition naturelle à l'étude de ce qu'on appelle désormais *les beaux arts*. Il nous reste à les considérer, non pas en eux-mêmes, mais dans leurs rapports avec l'histoire du travail.

Consulter :

*Arch. stor. ital.*, V, 6. — *Invenzione di ferri da tessere drappi di seta e di velluto* (1463).

Conti (Cosimo), *Ricerche storiche sull'arte degli Arazzi in Firenze* (Firenze, 1875).

Gargiolli, *L'Arte della Seta in Firenze* (Firenze, 1868).

Nesi (Emilio), *Diario della Stamperia di Ripoli* (Firenze, 1902).

Godart (Justin), *L'Ouvrier en soie.* 1[re] partie (Paris, 1899).

A. von Reumont, *Lorenzo il Magnifico* (Leipzig, 1874).

Milanesi (Gaetano), *Di Cafaggiolo e d'altre fabbriche di ceramiche in Toscana* (Commentario storico di Gaetano Guasti) (Firenze, 1902).

(1) Elle dura jusqu'en 1737.

## CHAPITRE XIV

### LES CONDITIONS SOCIALES DE L'ART ET DES ARTISTES (DE 1300 A 1530)

Il ne s'agit point de tracer ici, d'esquisser même une histoire de l'art florentin (1), dans une époque où il a pris un merveilleux essor. Un pareil sujet ne se traite pas en passant. Nous ne pouvons, nous ne voulons y toucher que par son côté extérieur ; il nous suffit de noter les changements qui s'opèrent dans la condition sociale des artistes, dans la façon dont ils travaillent, sont rémunérés et considérés, vivent, se groupent et se déplacent.

Il était impossible que leur place dans la société ne se ressentît pas des changements subis par cette société même. Or trois grands faits se sont, durant ce temps, accomplis à Florence. De la liberté tumultueuse de la République elle a passé d'abord à la somnolence

(1) Je renvoie aux deux beaux volumes de GUSTAVE GEFFROY, *Florence*, dans la *Collection des Musées d'Europe* (Paris, Nilsson, 1911-1912).

sous le gouvernement d'une famille de banquiers ; puis à l'évolution chrétienne, spontanée, populaire, mais lente, uniforme et étroitement limitée du moyen âge, a succédé la Renaissance, qui fut à la fois, comme nous l'avons montré, un grand retour aux conceptions antiques et païennes, mais aussi une façon de revenir à la nature, un grand réveil de l'esprit humain, une rupture des liens multiples qui garrottaient l'individu ; enfin il s'est produit dans la ville enrichie un développement du luxe et de la somptuosité dont les effets moraux furent souvent mauvais, mais dont résulta aussi un amour croissant de l'élégance et de la beauté.

Ces trois faits dominent et expliquent la floraison artistique qui fut marquée par tant de chefs-d'œuvre.

Si l'on veut se rendre compte de la part plus grande qui est faite à l'art dans la vie de la cité, il suffit de lire quelques descriptions des fêtes qui s'y célébrèrent. Nous en possédons une, qui se rapporte à la fête de la Saint-Jean, dans l'année 1439, et qui a pour auteur un Grec venu probablement à ce concile de Florence où l'on poursuivit ce rêve, la réconciliation de l'Église d'Orient et de l'Église d'Occident. On représenta, à cette occasion, des mystères et des miracles mettant en scène des morts qui ressuscitaient et la lutte des bons et des mauvais anges. Des processions se déroulèrent, promenant, au son des trompettes, des reliques et des croix précieuses. Au milieu des corporations, qui figuraient dans le cor-

tège, bannières déployées, on remarquait saint Augustin prêchant, des ermites à longue barbe sortant des grottes de la Thébaïde, saint Georges terrassant un dragon effroyable. Pendant trois longues journées Florence fut en liesse; pendant trois nuits elle flamboya d'illuminations splendides. — En 1454, le défilé dure seize heures. On y voit des tours et des châteaux traînés par des chevaux, quantité d'enfants avec des ailes d'anges, toute l'histoire sainte découpée en tableaux vivants : Adam et Ève tentés par le serpent et chassés du Paradis, Moïse guidant le peuple prédestiné vers la Terre promise, une série de prophètes et de sibylles qui annoncent la venue du Christ. L'histoire profane, selon l'esprit du temps, fait irruption parmi ces évocations bibliques. L'empereur César Octavien apparaît avec la sibylle de Cumes, les dieux de l'Olympe et le temple de Janus fermé en signe de paix. Après quoi le Nouveau Testament déroule ses épisodes sacrés qui sont présents à toutes les mémoires; la crèche où naît l'Enfant Jésus, l'adoration des bergers et des rois Mages, la tragédie de la Passion, l'arrivée du Christ dans les Limbes, et tout se termine logiquement, comme les histoires universelles de ce temps-là, par la fin du monde et le Jugement dernier. En vérité seize heures n'étaient pas trop pour voir passer toutes ces merveilles ! Comparez maintenant à ce spectacle les fresques et les tableaux de l'époque. Vous y retrouvez des personnages et des costumes que les peintres ont vus, de leurs yeux vus. Ils n'ont

eu qu'à dessiner et à reproduire ce qu'on leur montrait et, comme eux, le public a fait, sans y tâcher, son éducation esthétique ; il a, rien qu'à regarder, appris à goûter les belles formes et les belles couleurs.

Ce fut bien autre chose encore au temps de Laurent le Magnifique. Tout alors est prétexte à mascarades, cavalcades ou triomphes : un carnaval, un mariage, une entrée de prince. Au besoin on se passe de prétexte. On veut amuser le peuple et s'amuser. On donne aux corporations, qui n'ont plus guère d'autres soucis, l'illusion d'être encore quelque chose; la moitié de la population se dévoue sans peine à divertir l'autre. Les gros de la ville, les magistrats paradent en personne. Presque tout le monde est à la fois spectateur et acteur. En 1475, les rues sont méconnaissables, tendues d'étoffes, jonchées de fleurs, décorées d'arbres verts et de guirlandes; il faut faire honneur à Galéas Sforza, duc de Milan, que l'on reçoit; et il défile à cheval, avec 500 hommes d'armes, 500 fantassins, 50 laquais vêtus de soie et de velours, 2.000 gentilshommes, 500 couples de chiens, un nombre infini de faucons. La réception coûta 200.000 ducats. Mais quel régal pour les Florentins !

Comment s'étonner, s'ils deviennent des amateurs délicats, des connaisseurs raffinés en fait de choses qui parlent aux regards ? si dans cette atmosphère les arts plastiques et les artistes s'épanouissent à l'aise ? Pour beaucoup d'hommes de ce temps-là,

qui trouvent barrées devant eux beaucoup des voies multiples où leurs pères cheminaient, à la fois citoyens, soldats, marchands ou artisans, l'art devient l'affaire la plus sérieuse de leur existence. Il remplace les agitations de la politique : il est pour ceux mêmes qui regrettent la liberté un refuge sacré où ils cherchent une consolation, où ils se créent un alibi loin des tristesses et des vilenies environnantes.

Si la peinture trouve son compte à ces déploiements de magnificence, si elle y prend un caractère éclatant et quelque peu théâtral, il ne faut pas croire que tout y soit bénéfice pour elle et surtout pour les autres branches de l'art. On assiste alors à une sorte de déclassement entre elles. Les unes s'atrophient : les autres prospèrent et grandissent ; toutes changent de caractère.

La grande architecture, celle qui s'exprime par des monuments publics, celle en qui s'incarne l'âme d'un peuple, atteint au quinzième siècle son apogée et son déclin. Pour élever ces immenses cathédrales qui étaient l'orgueil d'une ville, il fallait la ferveur de la piété et le plein bouillonnement de la vie populaire ; il fallait l'habitude des entreprises de longue haleine faites en commun, l'amour de la cité libre où l'on vivait et que l'on voulait plus belle que les autres. Or la foi religieuse et les vertus civiques s'affaiblissent alors de compagnie ; et cela entraîne un ralentissement ou même un arrêt dans la construction des édifices que la Commune a commencés.

Ainsi la cathédrale s'est élevée, d'un premier et vigoureux élan; par un effort suprême elle se couronne d'une coupole colossale. Mais il semble que l'essor soit brisé, l'énergie épuisée. La cathédrale attendra durant des siècles son achèvement; les travaux resteront interrompus. Elle est bien significative, cette histoire de Santa Maria del Fiore. On a ouvert un concours pour savoir sur quel plan elle sera terminée. Les maquettes des concurrents sont exposées. Le projet de l'un d'entre eux, Brunelleschi, demeure ainsi, pendant treize ans, de 1418 à 1431, muré dans le Campanile. Tout passant peut dire son avis. On ne redoute pas, on provoque les jugements de la foule; et l'on sait l'aventure de ce paysan, qui, plus tard, voyant un cheval de Jean Boulogne présenté de la sorte à tout venant, y découvre un défaut inaperçu et reproche à l'auteur de n'avoir pas donné aux genoux de l'animal la callosité nécessaire.

Pour le Dôme, l'*Arte della lana*, à qui incombe la surintendance du monument, nomme en sus un jury composé d'experts laïques et ecclésiastiques, d'artistes connus et de personnes notables; il les indemnise légèrement par un vin d'honneur et une collation. Puis quand ce jury a donné un préavis sur lequel délibèrent les consuls de l'*Arte* et les *membres de l'œuvre* (*operai*) spécialement chargés de veiller à l'érection du bâtiment, deux projets sont retenus. On les soumet de nouveau à l'examen du public, et en deux jours 420 personnes de divers métiers expriment encore leur préférence. C'est Bru-

nelleschi qui sort vainqueur de l'épreuve. Son projet, « qui va droit à la magnificence et à l'éternité », a réuni les suffrages des habiles et ceux des ignorants.

L'exécution devait coûter 18 millions d'écus. Et pourtant l'économie la plus sévère y préside. On revend les déchets; on emprunte des marbres à de vieux monuments en ruines; on demande à Donatello un bloc dont il ne peut pas se servir. Brunelleschi se rend en personne aux fours où l'on cuit les briques et choisit celles qui sont le mieux cuites; il va dans les chantiers indiquer comment chaque pierre doit être taillée. La coupole et la lanterne qui la surmonte se dressent enfin dans le ciel et l'architecte de s'écrier : « Je t'ai mise à l'abri des tremblements de terre ; que Dieu te garantisse maintenant de la foudre ! » En 1603, pour la protéger, on insérera de saintes reliques dans la croix, qui s'érige au sommet. Il paraît que cela n'était pas suffisant, puisque cette partie aérienne de l'édifice fut plusieurs fois endommagée. Mais elle était si solidement bâtie qu'elle résista, put attendre l'invention du paratonnerre et même supporter les lenteurs de la négligence administrative qui a mis ensuite cent ans à utiliser l'invention de Franklin.

On voit avec quelle sollicitude Florence tout entière s'occupait d'embellir sa cathédrale. La population soutenait, poussait de toutes ses forces l'*Arte della lana*, lequel, de son côté, se faisait gloire de la mission qui lui avait été confiée par la Commune. De novembre 1419 à juillet 1530, on ne rencontre

pas moins de 530 délibérations au sujet du Dôme dans les registres de la corporation. La Commune, dans le recouvrement des impôts, spécifie à plusieurs reprises que tant de deniers par livre seront consacrés à la construction qui lui tient à cœur. Mais, quand les Médici sont devenus les maîtres de la ville, on éprouve une surprise. On est tenté de se demander s'ils n'ont pas été les protégés plutôt que les protecteurs des artistes, quand on constate l'incurie qu'ils apportent dans l'administration des beaux-arts. Lorsqu'il ne resta plus qu'à doter d'une façade Santa Maria del Fiore, une commission délibéra longuement en 1491. Il n'y a pas moins de 29 concurrents, parmi lesquels figurent des maîtres connus et beaucoup de peintres : Botticelli, le Pérugin, Ghirlandajo, Verrocchio, Filippino Lippi, etc. Lorenzo de Médici, qui fait partie de la Commission, fait rejeter tous les projets : on prétend qu'il avait aussi le sien. Toujours est-il que toute décision fut ajournée, et que la cathédrale de Florence, dont la coupole fut privée de galerie intérieure, eut en outre l'humiliation de demeurer sans façade jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle.

Le même malheur arriva à l'église de Santa Croce, sorte de Panthéon florentin, où se faisaient enterrer les personnages illustres et les descendants des grandes familles : quand quelque cérémonie solennelle devait s'y célébrer, on lui fabriquait une façade de toile peinte avec des statues en plâtre.

Ce sont là des preuves criantes qui attestent le déclin des corporations et la décroissance d'intérêt pour les grandes œuvres collectives. On pourrait presque mesurer avec précision cette décadence. Dans les registres de l'*Arte della lana*, de juillet 1530 à mai 1755, on ne trouve plus que 41 délibérations relatives au Dôme, c'est-à-dire douze fois moins en deux siècles qu'auparavant en un seul.

Les corporations avaient été longtemps les vrais Mécènes de Florence, la Providence des artistes. Elles leur commandaient des madones, des images de leurs saints patrons, des tableaux, des statues pour les maisons où elles siégeaient, pour les chapelles qui leur étaient dévolues dans les églises, pour les hôpitaux dont elles assuraient l'entretien. Elles faisaient travailler pour elles peintres, sculpteurs, orfèvres, céramistes. Parmi ceux à qui elles ont donné de l'ouvrage, on peut citer : Donatello, Fra Angelico, Giovanni della Robbia, Filippino Lippi, Allori. Nous possédons encore un contrat passé en 1503 par-devant notaire entre l'*Arte della lana* et Michel-Ange. C'est, comme il est dit, en l'honneur de Dieu, pour l'ornement de la cité et de l'église Santa Maria del Fiore. On lui commande les statues des douze apôtres, à raison d'une par an. On fixe la date des livraisons et des paiements, la qualité du marbre, les dimensions de chaque œuvre, les dédits à acquitter en cas de non-exécution de ce qui est convenu. Malgré ce luxe de précautions, Michel-Ange paraît n'avoir ébauché qu'une figure,

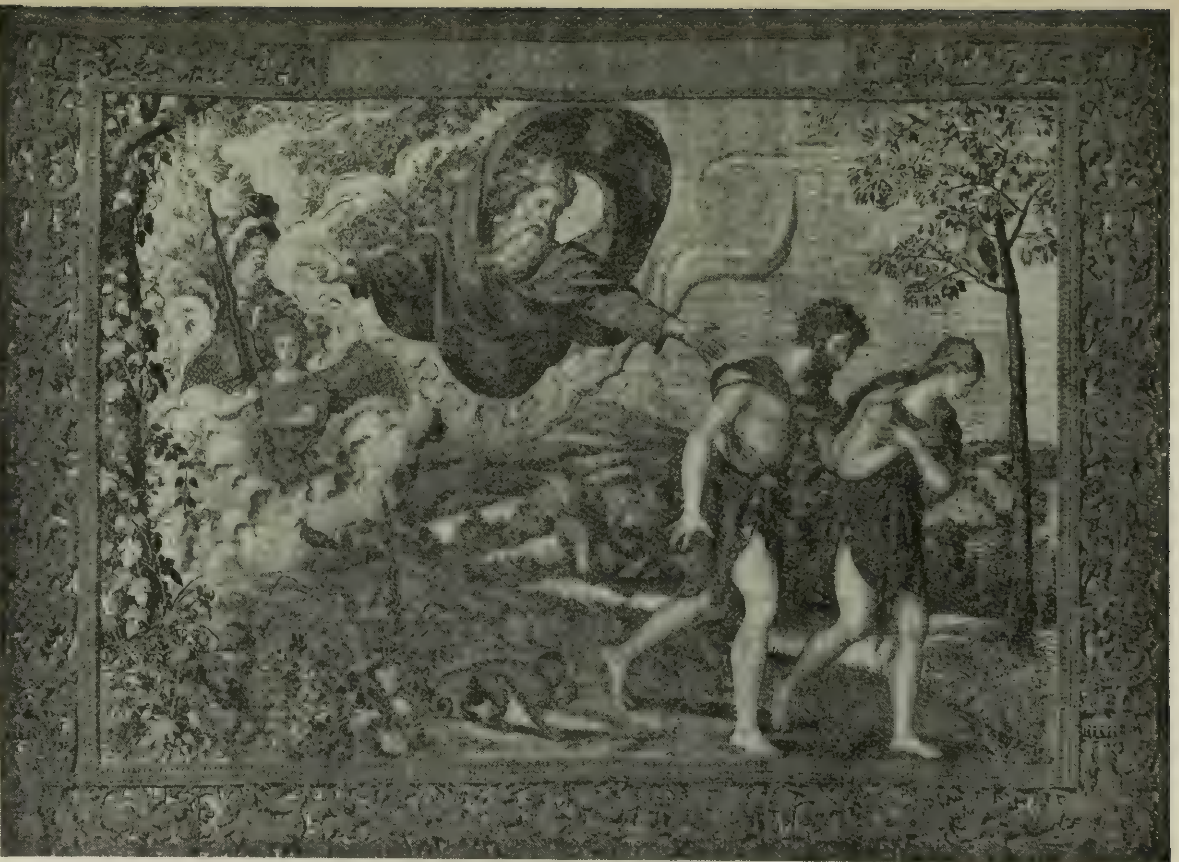
celle de saint Mathieu. Il fut probablement accaparé par la volonté toute-puissante des papes Jules II et Léon X, qui le retinrent à Rome et utilisèrent son génie au profit de leurs desseins particuliers. On ne voit pas que l'*Arte* ait protesté et rien n'est plus significatif que ce silence.

Si l'on veut connaître plus à fond les relations des artistes avec leurs promoteurs et protecteurs ordinaires, l'histoire de Or San Michele vaut la peine d'être contée. C'était une *loggia* ouverte qui servait de marché au blé et qui était surmontée d'un grenier. Elle fut brûlée et l'on décida de la reconstruire, sans rien épargner. Elle était le sanctuaire d'une vierge miraculeuse, qui était l'objet d'une dévotion exceptionnelle, non seulement de la part de la Commune dont le gonfalonier de justice lui apportait tous les 15 août une offrande de cierges et de fleurs, mais aussi de la part des corporations qui lui avaient voué une vénération spéciale.

Une d'elles surtout, celle de Por San Maria, en avait le patronage, et, comme elle disputait le premier rang à celle des drapiers, elle prétendait à en faire une des merveilles de Florence. Elle résolut d'y édifier un tabernacle, un oratoire qui serait une miniature d'église en argent, en marbre, en mosaïque. Elle embaucha pour cela toute une équipe d'orfèvres et de sculpteurs qui fut placée sous les ordres d'André di Cione, dit Orcagna, nommé archi-maître de l'œuvre. Celui-ci conçut et commença à exécuter ce petit bijou de l'art gothique italien

qu'on peut encore admirer aujourd'hui. Mais les choses ne semblent pas être allées à son gré. Suivant Sacchetti, il rencontra des mauvaises volontés, une opposition vive à la mise en place de certaines statuettes. Est-ce pour cette raison qu'il songe à quitter Florence ? Obéit-il seulement à un appel qui le flatte? On ne sait; mais ce qui est certain, c'est qu'en 1353, le 14 juin, avant d'avoir terminé ce qu'il a mis en train, il traite avec la ville d'Orvieto, qui achevait alors son dôme et le nomme directeur en chef des travaux. Orcagna promet de se consacrer tout entier à cette œuvre nouvelle, dès qu'il sera libéré de celle qu'il a entreprise à Florence, c'est-à-dire dans quatorze mois. Il viendra s'établir à Orvieto, peindra les murs à fresque, fera deux grandes mosaïques, dressera en pied plusieurs statues de marbre poli. Il s'engage à ne pas faire autre chose durant un an moins quatre jours, qui sont nécessaires pour le voyage de Florence à Orvieto. Il recevra comme honoraire 300 florins d'or. De plus il sera exempt de tout service militaire, de tout impôt ou octroi, de toute taxe personnelle ou réelle, excepté le paiement de la *collecta* (?). Le pacte pourra être prolongé de cinq ans, si les deux parties sont d'accord ; on l'avertira quatre mois à l'avance, si l'on ne veut plus de ses services.

Orcagna prête serment d'être fidèle à ces conventions. Mais, le moment venu de tenir ses promesses, en août 1360, il est encore à Florence. Orvieto réclame. La Seigneurie florentine intervient pour



*Edition Alinari.*

ADAM ET ÈVE CHASSÉS DU PARADIS.
Florence — Galerie antique et moderne.
(Tapisserie flamande.)

déclarer qu'elle a encore besoin de l'artiste ; qu'elle consent toutefois à le prêter, mais à condition qu'on ne lui fasse pas grief d'un retard imputable à la ville de Florence et à des travaux qui ont duré plus longtemps qu'on ne pensait, à condition aussi qu'on le reçoive avec toute la considération dont il est digne.

Orcagna se rend donc à Orvieto et finit en trois mois l'une des mosaïques de la façade. Après quoi, son œuvre est examinée, vérifiée, contrôlée par trois maîtres d'Orvieto ; ceux-ci constatent par acte notarié que les couleurs de la mosaïque sont solides, mais ils n'osent garantir que l'ouvrage dans son ensemble aura la même solidité, attendu que les figures qui en font partie n'ont pas été modelées sur une surface plane.

Il est vraisemblable qu'Orcagna, après cet intermède, revint à Or San Michele, où nous pouvons revenir avec lui. La dernière main fut mise au tabernacle, et, une fois achevé, il parut à la fois si parfait et si délicat que, pour le mettre à l'abri de toute atteinte, on décida de transporter ailleurs le marché au blé avec le grenier qui en était l'accompagnement naturel ; les vendeurs furent ainsi chassés du temple par les beaux-arts. Ce ne fut pas tout. On ferma aussi les arcades de la loggia qui était jusqu'alors ouverte. Cela créait, à l'intérieur de l'édifice, des surfaces nues. Or rien n'était plus contraire au goût de l'époque. Une église devait être un grand livre enseignant par les yeux à la foule les

mystères de la foi et les mérites des saints. On s'occupa donc de vêtir et de parer l'affligeante nudité des murailles neuves.

L'*Arte di Por Santa Maria* propose, en conséquence, de distribuer à d'autres Arts et au vieux Parti guelfe (qui sera bientôt remplacé par la Mercanzia) quatorze emplacements à décorer. Il y en aura sept pour les Arts majeurs, six pour les Arts mineurs. Chacun doit avoir, à l'extérieur, une niche où figurera l'image de son patron, sculptée, peinte sur bois ou à fresque. Les Arts majeurs pourront (et voudront souvent) dresser des statues de bronze. Les autres sont autorisés à les faire de matière plus modeste. Au-dessus de chaque niche, la corporation intéressée aura un médaillon (*tondo*) portant ses armes ou emblèmes. Parmi les quatorze médaillons, qui furent exécutés conformément à ce programme, il y en eut neuf de peints à fresque, et cinq en terre émaillée, dont quatre ont pour auteurs des membres de la famille della Robbia. A ceux des Arts mineurs qui n'étaient point pourvus (leur nombre total était encore de quatorze), on assignait, à l'intérieur de l'édifice, des pilastres où ils pouvaient et devaient représenter en peinture leur patron.

Mais c'est là qu'éclate l'affaiblissement de l'esprit corporatif et de la vie collective. Les corporations tardent, se laissent gourmander, sommer, menacer, avant de remplir la tâche qu'on leur a confiée. En 1392, ordre est donné aux serruriers de s'exécuter sous peine d'amende. En 1406, un décret de la Sei-

gneurie décide que quiconque n'occupera pas et ne décorera pas son pilier perdra son droit à le conserver, et de fait nous voyons des confréries pieuses prendre alors la place des corporations défaillantes. Cependant les plus riches font effort pour accomplir ce qu'on attend d'elles et peu à peu, au cours du quinzième siècle, Or San Michele s'enveloppe d'une troupe de statues. Plusieurs sont de Donatello, celle de saint Georges, patron des fabricants de cuirasses et d'épées, celle de saint Marc, qui fut érigée par les lingers et fripiers et qui mérita cet éloge de Michel-Ange : « Saint Marc, pourquoi ne me parlez-vous pas ? » Plusieurs sont de Ghiberti, celle de saint Mathieu qui est commandée par les changeurs, celle de saint Étienne par l'*Arte della lana*. Les forgerons et maréchaux ferrants (saint Éloi), les pelletiers (saint Jacques), les médecins, droguistes et merciers (la Madone avec l'Enfant), *Por San Maria* (saint Jean l'Évangéliste), *Calimala* (saint Jean-Baptiste), la *Mercanzia* (saint Thomas), les juges et notaires (saint Luc), les bouchers (saint Pierre), les cordonniers (saint Philippe), les maîtres de la pierre et du bois (saints Castor, Nicostrate, Symphorien et Simplicius) apportent tour à tour leur contingent qui a été parfois déplacé.

Tous ces travaux donnent lieu à de curieuses négociations. Tel artiste qu'on sollicite refuse son concours, parce que le prix offert est trop bas. Tel autre plie sous le poids de conditions trop nombreuses et trop onéreuses : il devra faire transporter

à ses frais le bloc de marbre, livrer son ouvrage à une date précise qui ne dépasse guère en général dix-huit mois, accepter ensuite le jugement d'un jury nommé par l'*Arte* qui paie ; et, tout calculé, il préfère laisser la commande à un autre. Les choses traînent souvent en longueur : Por San Maria n'aboutit qu'en 1515 ; les juges et notaires ne viendront à chef que longtemps après la mort de la République, en 1602.

Ce n'est pas à dire que l'architecture et la statuaire, qui est dans sa dépendance, cessent de plaire et de prospérer ! Non, cela signifie seulement qu'elles se rapetissent peu à peu à des entreprises individuelles. Ce sont des palais de princes, des villas de banquiers qu'on bâtit et décore. Et, comme à la vie devenue plus fastueuse et plus voluptueuse les demeures rudes et austères du moyen âge n'offrent guère de modèles, c'est l'antiquité qu'on imite ; c'est l'ordonnance, c'est le décor des maisons mises au jour par les premières fouilles qui guident et inspirent les artistes. Ils y trouvent des inspirations qui sont parfois charmantes. Mais il ne faut plus chercher la grandeur sévère, l'ampleur majestueuse des églises ; même les palais princiers ont un caractère autre que ceux où les villes logeaient leurs magistrats et de vastes assemblées délibérantes : ils sont faits pour des réceptions et des fêtes mondaines. Un chroniqueur de ce temps-là écrit : « Sous les Médici florissaient tapissiers et encadreurs (*riquadratori*), mais architectes et peintres disparaissent. »

Disparition des peintres ! Voilà qui étonne et paraît une boutade étrangement excessive ! Il faut s'entendre. Le quinzième siècle a vu, dans le cloître de San Marco, Fra Angelico, le doux mystique qui fut un enlumineur de génie, appliquer à la fresque les procédés minutieux et le coloris éclatant des miniatures de manuscrits. Il a vu Masaccio, un robuste réaliste, dérouler à l'église del Carmine, ses fresques dont l'apparition fut un événement. Il a possédé Ghirlandajo, Léonard de Vinci, Raphaël, Michel-Ange ! En vérité parler de décadence, en présence de noms pareils, n'est-ce point abuser des mots et s'amuser au paradoxe ? Ce qu'a voulu dire sans doute le chroniqueur, c'est que la grande peinture, la peinture à fresque déroulant sur des murailles immenses toute l'histoire sacrée, tire alors à sa fin ; qu'elle est remplacée ou par les tableaux de chevalet, les tableaux encadrés, où par la peinture décorative appliquée aux plafonds et aux murs d'appartements rétrécis. L'art prend ainsi une physionomie nouvelle. Il devient plus aristocratique, plus savant, plus raffiné. Il n'a plus avec l'âme populaire ce contact, cette communication qui ont entretenu pendant plusieurs siècles sa vigueur et ont fait circuler en lui une sève si vivace. Il est en passe de devenir plus étriqué, plus froid, plus guindé, moins indépendant aussi. Les grands seigneurs et les riches marchands, de qui dépendent les commandes, font payer les services qu'ils lui rendent de la sorte. Ils imposent leurs conditions. Ils veulent que leur por-

trait figure au centre ou dans le coin de telle ou telle toile. Ghirlandajo, travaillant pour un Tornabuoni, doit lui soumettre ses dessins, accepter et exécuter les corrections qu'il réclame, bref subir la volonté du client. L'art est obligé de se plier à ces exigences : il roule bien sur la pente du déclin.

Mais c'est assez parler de l'art proprement dit. Respectons la frontière qui sépare son histoire de notre sujet et rabattons-nous sur ce qui est vraiment de notre domaine, la condition sociale faite aux artistes.

Ils ont été au début des artisans, agrégés à l'une ou l'autre des corporations de métiers. Les peintres ont été annexés à l'*Arte* des *speziali*, les architectes à celui des *maestri di petra e legname*, les statuaires à celui des orfèvres qui n'était lui-même qu'une section au sein d'une fédération complexe.

Il leur reste longtemps quelque chose de ce passé modeste. C'est lentement que s'opère le renversement des valeurs qui se lie au mouvement de la Renaissance. C'est peu à peu que les artistes se détachent et s'élèvent au-dessus de leur classe originelle. Par leur naissance ils appartiennent souvent à des familles pauvres. Si Léonard de Vinci a pour père un notaire de la Seigneurie, ce qui le rattache à la haute bourgeoisie, André del Sarto est fils d'un tailleur, Ghirlandajo, d'un courtier, Fra Bartolomeo d'un muletier. Masaccio, dans la déclaration de ses biens qu'il doit faire en 1427 pour le paiement de l'impôt, avoue qu'il ne peut payer son garçon ou

apprenti et qu'il a été par deux fois obligé de recourir à la maison de prêt sur gages. Le Mont de piété sera aussi la ressource de Gozzoli, qui mourra de faim ou à peu près. Le Caravage, plus tard, commencera par être maçon.

Beaucoup d'entre eux sont peu instruits, si l'on donne au mot d'instruction le sens livresque que notre époque lui prête le plus souvent. Il leur arrive fort bien de savoir par cœur les sonnets de Pétrarque et tous les secrets de leur art, en ignorant celui d'écrire correctement. Mais peu à peu ils deviennent savants. Alberti, en 1450, publie un *Traité d'architecture* et dès lors beaucoup d'entre eux peuvent rivaliser avec les humanistes de la Renaissance. Rien d'humain ne leur est étranger. Le Vinci, Michel-Ange sont des génies multiples, des hommes universels ; ils sont, non seulement peintres, sculpteurs, architectes, ingénieurs, mais encore chimistes et poètes à leurs heures. Aussi sans effort prennent-ils rang parmi les plus hauts personnages. Ils représentent les droits du mérite personnel. Ils opposent la grandeur individuelle et viagère aux grandeurs qui viennent de la quantité des écus possédés et du nombre des quartiers de noblesse. Ils savent se faire considérer et respecter. Ils réclament des égards qu'on ne leur refuse guère, car l'époque où ils vivent a la passion, l'adoration de l'intelligence et du talent. Dès longtemps, les statuaires, avant d'être détachés des orfèvres, ont tenu à signer leur œuvre, à y mettre leur marque de fabrique ; il convient,

disent les statuts, que le corbeau qui se parerait des plumes du paon soit aisément reconnu et que chacun ait la part de gloire à laquelle il a droit.

Bientôt, par droit de conquête, les artistes obtiennent des honneurs presque princiers. Ils fraient avec les grands sur pied d'égalité. Des villes et des rois se les disputent et font assaut de générosité pour les posséder. On leur passe même d'audacieuses fantaisies et légèretés. Filippino Lippi, moine défroqué, a enlevé une jeune fille qui était religieuse ; on vient se plaindre de lui aux Médici ; ils ne font que rire de l'escapade. Le même peintre, qu'on a enfermé pour être sûr qu'il travaillerait de façon continue, trouve moyen de s'échapper la nuit pour courir à ses plaisirs. Cosme dit en l'apprenant : « Il ne faut pas le juger comme un autre : ces hommes-là sont des essences célestes, et non des bêtes de somme. » — Cellini, compromis par toute espèce de frasques et de querelles qui ont entraîné mort d'homme, rapporte cette réponse du pape à ceux qui le dénoncent : « Apprenez que les hommes uniques dans leur art comme Cellini ne doivent pas être soumis aux mêmes lois que les autres hommes. » — Michel-Ange adolescent est appelé *Mon fils* par Laurent le Magnifique avec une familiarité qui n'a jamais complètement disparu des mœurs italiennes. Plus tard, quand il peuple de ses visions surhumaines le plafond de la Chapelle Sixtine, il s'enferme et défend qu'on vienne le voir travailler. Le pape Jules II veut enfreindre la défense : il se risque dans l'espace

interdit, croyant le grand sauvage absent. Mais celui-ci, qui l'aperçoit, jette comme par mégarde, du haut de l'échafaudage, des planches qui font une peur horrible à l'intrus. Le pape comprit et ne revint pas. Raphaël, durant toute sa vie si heureuse et si sereine, marche de pair avec les cardinaux et les princes. Le Vinci meurt presque dans les bras du roi François I^er^. Charles-Quint visitant l'atelier du Titien qui laisse tomber son pinceau, le ramasse et dit au peintre confus : « Titien ne mérite-t-il pas d'être servi par César ? » L'empereur en se promenant avec lui, affecte de lui céder la droite et comme des nobles allemands en sont scandalisés : « Je puis faire à volonté, réplique-t-il, des comtes et des ducs comme vous ; Dieu seul peut faire un Titien. » Plus tard, Caravage s'appellera « Il Magnifico », comme Laurent de Médici.

Même ascension dans le genre de vie que dans le classement social des artistes. A la fin du quatorzième siècle, le peintre Cennini a écrit : *Il libro dell' Arte*, ce qui peut se traduire par « Le livre de l'Art ou du Métier » : la différenciation n'est pas encore nette. L'auteur y donne des recettes pour fabriquer les couleurs, pour préparer les papiers teintés, les panneaux, les fonds d'or et il y enseigne les différents genres de peinture. On peut déjà observer chez lui la haute idée qu'il a de sa profession. Il dit à l'élève qu'il est censé instruire : « Ta vie doit être réglée, comme si tu étudiais la théologie, la philosophie ou toute autre science. » C'est déjà élever l'étude de la

peinture au rang des études libérales; et l'on peut remarquer que les préceptes austères et le haut idéal du vieux maître ont été réalisés par quelques-uns de ses successeurs, témoin Fra Angelico et Fra Bartolomeo, qui furent des moines, témoin Michel-Ange qui fut une espèce de saint laïque par son labeur acharné comme par sa probité rigide.

Toutefois, chez la plupart, il y a une liberté de propos et de mœurs, un débridement de verve et de bonne humeur qui étaient, à en juger par Giotto, de tradition chez les peintres. Beaucoup aussi ont une vie désordonnée, fantasque, romanesque. Lippi fut célèbre par ses nombreuses et fougueuses amours. André del Sarto, ayant reçu de la cour de France une assez grosse somme pour l'achat de tableaux qu'il devait y apporter, mangea l'argent et se trouva dans un embarras mortel. Léonard de Vinci se plaît à inviter des hommes du peuple, ouvriers et paysans, à les faire boire, manger, parler devant lui; il entend les prendre sur le vif, et saisir dans les jeux de leur physionomie leurs traits de caractère.

Tous ou presque tous gardent ainsi dans leur existence ordinaire, même quand elle est fort luxueuse, une certaine simplicité, une certaine verdeur populaire. Elle est visible dans leur conduite avec les grands : le forgeron Niccolo Grosso, à qui sont dus les *porte-lanterne* du Palais Strozzi, refuse de s'occuper de Lorenzo de Médici, qui est venu le voir dans son atelier, tant qu'il n'en a pas fini avec de pauvres gens arrivés avant lui. Elle est visible

aussi dans leur conduite avec leurs élèves et apprentis. Ceux-ci, suivant leur âge, leur fortune, leur talent, sont tantôt payants, tantôt payés. Nous possédons un contrat où Domenico Ghirlandajo s'engage à payer un salaire de 24 florins pour trois années à un enfant de treize ans : il est vrai que cet enfant s'appelle Michel-Ange Buonarroti. Qu'ils aient du génie ou qu'ils soient destinés à rester de médiocres barbouilleurs, ces apprentis vivent dans la boutique ou l'atelier du maître. Ils y remplissent des fonctions domestiques; ils y manient le balai, ils y font la cuisine. Puis, non seulement ils travaillent sous sa direction, mais ils sont directement associés à son œuvre. Il est admis qu'ils doivent en faire une partie. Certains contrats signés par Ghirlandajo stipulent que les figures d'anges seront de sa main, ce qui laisse supposer que le reste pourra n'en pas être. Cette jeunesse, qui se groupe autour des peintres en renom, est assez bruyante et querelleuse : dans une rixe Torrigiano brise le nez de son camarade Michel-Ange. Elle a des accès de révolte et de colère envers ceux qui la traitent mal : les apprentis de je ne sais plus qui, travaillant avec lui dans un couvent, s'y trouvent nourris de façon trop monacale : ils finissent par jeter leurs assiettes à la tête des moines et obtiennent satisfaction par cet acte de vigueur. Mais, avec le maître, ils sont tout petits garçons : ils se laissent gronder et battre. Benvenuto Cellini raconte qu'il les traîne par les cheveux et qu'il lui arriva d'en tuer un : il est fâcheux que les

récits de Cellini sentent la hâblerie d'une lieue et fassent un tissu d'aventures extraordinaires qui ressemble fâcheusement à un roman-feuilleton. D'ordinaire ces élèves forment autour du maître une sorte de bataillon tumultueux et dévoué. Raphaël marche escorté de cinquante jeunes peintres, *tutti valenti e buoni*, dont plusieurs, comme Jules Romain, sont déjà des maîtres et qui sont toujours prêts soit à tirer l'épée pour sa défense, soit à terminer un tableau qu'il s'était contenté d'ébaucher. On pourrait noter parmi eux des ressouvenirs de l'apprentissage ouvrier, et cela convient à cet âge de transition où l'artisan achève sa métamorphose en artiste.

En sortant de sa chrysalide, l'artiste fait aussi craquer les cadres des corporations où il était emprisonné. On voit ces corporations fort embarrassées, quand il s'agit d'établir le « juste prix » pour des œuvres où décidément le prix de revient des matériaux et même le temps employé ne fournissent plus des bases suffisantes d'évaluation. Qui estimera le travail des peintres à sa valeur ? En 1470, la corporation nomme trois experts officiels, qui seuls doivent donner leur avis : tout autre membre qui se permet d'exprimer une opinion ou d'avancer un chiffre sera puni d'une amende. Mais il faut croire que même ce procédé ne réussit qu'à moitié. Car, en 1510, on s'en plaint et l'on ajoute à ces experts des hommes de goût pris en dehors de la corporation, et, en cas de désaccord entre eux, on autorise les consuls à requérir l'avis d'un artiste connu. D'autres articles

défendent aux peintres de travailler le dimanche, en leur permettant ce jour-là de vernir et de dorer dans leurs ateliers. D'autres les condamnent, s'ils n'ont pas rempli les conditions convenues, et autorisent alors leurs clients à s'adresser à quelque autre.

On se doute bien que les princes de la peinture et de la sculpture n'hésitent guère à s'affranchir des gênes de la technique qui leur était aussi imposée par de vieux règlements. Les statuts des orfèvres leur prescrivaient, par exemple, de n'employer que des pierreries naturelles, de l'or à seize carats, de l'argent fin dûment vérifié et contrôlé. Les statuts des peintres insistaient sur la qualité des couleurs, interdisaient de remplacer le bleu d'outre-mer, qui coûtait fort cher, par le bleu d'Allemagne. Ces traditions et prescriptions surannées n'ont jamais dû préoccuper beaucoup Léonard ou Raphaël. Les grands artistes s'abandonnent librement à leur verve inventive. Ils s'isolent volontiers, mènent une vie indépendante, ou bien fondent des sociétés qui n'ont plus le caractère professionnel, sociétés de plaisir où se rencontrent graveurs, peintres, musiciens. Telle est la Compagnie du Chaudron, qui ne comprend que douze personnes et se réunit pour deviser, rire, banqueter, s'amuser. Telle est encore la Compagnie de la Truelle, dont les membres se déguisent parfois en maçons, ce qui ne les empêche pas d'être des raffinés et des lettrés qui jouent pour leur plaisir des pièces anciennes et modernes. Mais on voit aussi apparaître des corps d'autre nature, des con-

fréries ou compagnies réservées à une catégorie spéciale d'artistes. Je citerai celle de Saint-Luc qu'on retrouve à Rome, à Sienne, qui se fonde à Florence en 1349 et qui a son siège à l'hôpital de Santa Maria Nuova, où les sociétaires ont le droit de faire des retraites. Ils doivent même s'y rendre deux fois par mois et payer dix sous par an pour être membre de la société. Ces Compagnies fermées, où l'on n'entre que par le choix de ceux qui en font déjà partie, annoncent les Académies, de même que l'école de dessin fondée par Cosme en 1563 indique que l'art entre dans des voies nouvelles. Les Académies seront sans doute des foyers de culture artistique, mais des foyers aristocratiques et privilégiés, où l'art prendra forcément un caractère officiel. Comme on y vit longtemps, comme elles se recrutent elles-mêmes, elles ont bientôt, dès la deuxième génération, une majorité de vieillards peu enclins à favoriser les innovations des jeunes; elles sont en retard d'une trentaine d'années sur le goût qui domine autour d'elles; elles dégénèrent, pour tout dire d'un mot, en sénats artistiques. Des règles et des traditions se reforment, qui s'opposeront aux hardiesses de l'esprit créateur. Mais le divorce avec les métiers est alors complet et nous n'avons plus à suivre dans leur destinée ces évadés du travail manuel.

Aussi bien, dès que les libertés municipales sont détruites, les grands seigneurs de l'art rompent-ils aussi les liens qui les attachaient à leur pays natal. Ils ne sont plus les hommes d'une ville; ils devien-

nent de plus en plus citoyens du monde. Raphaël a beau naître à Urbino; il vit à Florence et à Rome. Michel-Ange, qui est de Florence, passe de longs jours au service de deux papes et en particulier de celui contre lequel il a défendu Florence. Léonard de Vinci, qui est également Florentin, vit à Milan et vient mourir en France, à Amboise. Charles VIII, à son retour de son expédition d'Italie, revient avec une charge pesant 87.000 livres : ses bagages contiennent des manuscrits, des volumes, des meubles, des tableaux; de plus, il ramène vingt-deux artisans qui comprennent des orfèvres, des couturiers, des menuisiers, des parfumeurs, des brodeurs, des jardiniers, et, parmi eux, des musiciens, des architectes, des sculpteurs, des peintres, des savants, un dresseur de perroquets, un « inventeur subtil à faire couver et naistre poulets ». Le tombeau de ce même Charles VIII sera l'œuvre de Guido Mazzoni; celui de Louis XII sera exécuté par Giusto Betti. Sous le règne de François I<sup>er</sup>, André del Sarto viendra en France; Cellini pourra se vanter d'avoir été assiégé dans la Tour de Nesle par la jalousie des orfèvres Parisiens. Il existera une école italienne de Fontainebleau, où figureront le Rosso qui s'empoisonna, le Primatice, un della Robbia, qui porteront le titre de valets de chambre du roi. En réalité Florence n'est plus dans Florence. L'Italie se disperse sur le monde. Et cela va coïncider pour elle avec une espèce d'anémie dont elle souffrira pendant plusieurs siècles, appauvrie, asservie et dépassée par ses voi-

sines qui recueillent de ses mains défaillantes le flambeau de la civilisation.

Consulter :

E. Gerspach, *Les Arti de Florence* (In-4 illustré. Sans date. Imprimé par Desclée, de Brouwer et Cie. Paris, Lille, Bruges.)

Jacques Mesnil, *Les Figures de Vertus de la Mercanzia.* (*Miscellanea d'Arte*, mars 1903). — *La Civilisation florentine au quinzième siècle* (Mercure de France, 1909). — *Dai Libri dell' Arte dei Medici e speziali* (*Rivista d'Arte*, juillet 1906).

Marchese (Le Père), *Artisti domenicani* (2 vol. in-16, Bologna, 1878).

Lafenestre (Georges), *Saint François d'Assise et Savonarole, inspirateurs de l'Art italien* (Paris, Hachette, 1911).

Guasti, *Santa Maria del Fiore. La costruzione della chiesa e del campanile* (Firenze, 1887).

Schubert-Feder, *La Loggia di Or San Michele* (*Arch. stor. ital.*, Série V, VII, 67).

Perrens, *La Civilisation florentine du quinzième au seizième siècle* (Paris, Quantin, 1892).

Molinier, *Histoire des Arts appliqués à l'industrie* (II, p. 59).

Mantz (Paul), *Les Chefs-d'œuvre de la peinture italienne* (Paris, Didot, 1870).

Sur *Orcagna* (*Archivio stor. ital.*, Nouv. série, IX, p. 104).

Rubieri, *La Cupola di Santa Maria del Fiore* (*Arch. stor. ital.*, Nouv. série, V).

Gays, *Carteggio inedito d'artisti italiani.*

## CHAPITRE XV

### L'ÉVOLUTION INTÉRIEURE DU RÉGIME CORPORATIF DE 1293 A 1534

Nous avons, chemin faisant, indiqué les principales vicissitudes qu'a traversées, de 1293 à 1538, la vie extérieure des corporations ; nous avons dessiné la courbe qu'a décrite la lutte des Arts majeurs et des Arts mineurs ; nous avons constaté une poussée démocratique qui a eu son apogée en 1378, qui a un instant enrégimenté dans les cadres professionnels toute la classe laborieuse, qui a failli même faire craquer le système à force de l'élargir en établissant l'équivalence politique entre tous les Florentins ; puis nous avons montré la victoire du principe aristocratique ou plutôt ploutocratique, qui s'est traduite dans les corporations capitalistes par l'assujettissement définitif des ouvriers et dans la hiérarchie des Arts par l'amoindrissement graduel de la place accordée dans la société aux corporations du petit commerce et de la petite industrie.

Mais, après ces remarques éparpillées au cours

des événements, il nous paraît nécessaire de condenser en quelques pages l'évolution intérieure de ce régime corporatif qui a, pendant deux siècles et demi, subi dans sa structure des atteintes irréparables.

A l'origine de la période que nous embrassons, les associations professionnelles sont reines et maîtresses. Non seulement elles sont des États dans l'État ; elles ont leur autononie, leurs tribunaux, leurs pouvoirs de contrainte, leur organisation militaire ; mais elles sont davantage encore ; elles sont des intermédiaires nécessaires entre l'individu et l'État ; on n'est pleinement citoyen, on ne peut arriver aux principales charges publiques sans être inscrit sur leurs registres. Elles sont aussi, en certains cas, les mandataires, les agents d'exécution de la Commune, qui a recours à elles soit pour la répartition des impôts, soit pour la création et l'administration d'œuvres d'intérêt général.

Par quelles étapes, à quelles dates, pour quelles causes, en quelle mesure ont-elles perdu ces fonctions multiples ? Comment s'est opérée la dissociation, mouvement inverse et reflux consécutif de la concentration solidariste qui avait fait leur force et leur grandeur ? C'est ce que nous allons maintenant rechercher.

Nous passerons en revue leurs pertes successives, non pas au hasard, mais dans l'ordre même où elles se sont produites.

La première fut celle de leur fonction *militaire*.

C'est en l'année 1382, au lendemain de l'insurrection des Ciompi, qu'elle fut consommée. Les Arts majeurs ne se soucient plus de payer en personne l'impôt du sang ; ils préfèrent combattre par procuration, avoir des mercenaires à leur disposition contre leurs adversaires du dehors et du dedans ; ils se soucient encore moins de laisser des armes aux mains des ouvriers et des petits boutiquiers. Désormais le rôle militaire des corporations est si bien fini que, même dans le péril de la patrie, ni Machiavel, quand il veut des milices nationales, ni les derniers défenseurs de Florence, quand ils font appel à tous les citoyens valides, ne songent à faire revivre l'antique organisation. Les gonfalons, jadis drapeaux, ne sont plus que les bannières pacifiques des différents corps de métiers.

Les fonctions *judiciaires* sont ensuite celles qui subissent une diminution. Du jour où la Mercanzia est instituée, en 1309, elle tire à elle quantité de causes réservées jusqu'alors aux consuls ; elle devient aussi une sorte de Cour d'appel, qui crée une jurisprudence et uniformise le droit commercial. Mais c'est surtout dans la seconde moitié du quatorzième siècle qu'elle élargit sa compétence ; elle profite des moyens d'exécution qui lui sont octroyés et qui manquent la plupart du temps aux tribunaux purement corporatifs. Sans doute les Arts majeurs, dont la Mercanzia fut au début une émanation, résistent longtemps à ses empiétements. L'*Arte della lana* surtout use longtemps du droit

de saisie sur les biens et la personne des gens que condamnent ses consuls : il peut même ordonner l'arrestation préventive de tout débiteur accusé par un créancier digne de foi d'être un mauvais payeur. Bien plus ! il a dans son palais une prison particulière où il peut faire enfermer ses ouvriers récalcitrants. Mais peu à peu la Mercanzia accapare toutes les affaires importantes en même temps qu'elle incline à devenir un organe officiel de la Commune ; dès 1435, l'élection des juges qui forment le grand tribunal de commerce doit être ratifiée par la Seigneurie.

Les fonctions *politiques* des corporations sont à leur tour l'objet de restrictions progressives.

Sur ce point, elles ont d'abord à pâtir de l'agrandissement de la ville : ce qui était possible pour un petit nombre d'hommes, tassés dans le même quartier, cesse de l'être pour un groupement plus vaste ; le gouvernement direct, la réunion fréquente des assemblées générales, qui conviennent à une corporation peu nombreuse, deviennent plus difficiles, quand elle comprend des centaines et des centaines de membres épars sur un territoire plus large.

D'autre part, le pouvoir central, organe de la grande association territoriale qui est l'État et par là même de l'intérêt général, s'oppose nécessairement aux associations professionnelles, organes d'intérêts collectifs sans doute, mais toujours particuliers. Les chefs de la Commune ont beau être en partie désignés par les Arts ; la Commune agit sur

les Arts de plusieurs façons différentes : *directement*, comme arbitre en cas de conflits entre eux, ou comme représentant la loi et par conséquent soumettant à son approbation, obligeant de rentrer dans la règle les statuts des sociétés qui pourraient s'en écarter ; *indirectement*, par les exemples qu'elle donne, par l'influence qu'exerce le tout sur les parties qui le composent, le milieu sur les corps qui s'y trouvent plongés.

Il est curieux de suivre à l'intérieur des Arts les répercussions de ces influences extérieures.

Considère-t-on les bases sur lesquelles l'autorité législative y était constituée ; on s'aperçoit bien vite que, dans la totalité des membres, convoquée moins souvent, se forme un Conseil ou Comité, partiel et privilégié, qui se réunit plus fréquemment, un *corpo* comme on l'appelle. C'est un embryon de système représentatif ; c'est la volonté de quelques-uns se substituant à la volonté de tous, sous prétexte de l'exprimer.

Puis, dans les élections, le nombre des électeurs est d'un côté réduit et de l'autre augmenté, mais dans l'un et l'autre cas au profit de l'esprit aristocratique. Alors que l'exercice réel du métier était, dans la pensée des fondateurs, une condition nécessaire du droit de vote, on voit dans les Arts majeurs figurer des *scioperati*, c'est-à-dire des hommes sans profession, des échappés du travail matériel, qui sont de riches amateurs ou des ambitieux, espèces de membres honoraires admis, moyennant finance,

à une immatriculation fictive qui est le chemin obligatoire des emplois publics. De jeunes nobles se glissent par la même fissure dans les Arts mineurs. On voit également, et ceci dans presque tous les Arts, la taxe d'entrée, l'âge d'admission, l'obligation d'être né et domicilié sur le territoire florentin, le paiement régulier des impôts depuis un certain nombre d'années, des conditions de décorum et de tenue, de dévouement à l'Église et à l'État, parfois même la preuve de capacité faite par un chef-d'œuvre, fonctionner comme autant de tourniquets destinés à tempérer le recrutement. La corporation est encline à se resserrer, à se fermer. Il est vrai qu'à certains moments de crise, quand un métier est en détresse faute d'hommes, ces barrières s'abaissent. Mais, en temps ordinaire, elles ne tombent que pour des étrangers qui paient très cher ou pour des fils, petits-fils ou neveux de maîtres. De la sorte la maîtrise tend à devenir héréditaire. L'*Arte della lana* offre ainsi une proportion croissante de membres qui y sont entrés par droit de naissance :

1332-1350 = 27 p. 100.
1371-1420 = 72 p. 100.
1421-1470 = 80 p. 100.
1471-1530 = 89 p. 100.

Cette tendance à transformer en une petite coterie de parents et alliés une société qui était à l'origine ouverte à toutes les personnes d'une même profes-

sion est peut-être plus sensible encore, quand on regarde les modifications dont le pouvoir exécutif a été l'objet.

Les consuls voient sans cesse augmenter leurs prérogatives. On leur laisse le choix des conseillers qui gouverneront avec eux; aidés de ces conseillers, ils nomment le plus souvent le trésorier, les notaires, les appariteurs (*donzelli*) et, là où il existe, l'*uffiziale forestiere*. Ils finissent par décider presque tout ce qui ressortissait à l'Assemblée générale. Leur autorité s'accroît d'autant plus que le nombre des emplois salariés va lui-même croissant et ajoute à l'importance de qui en dispose. Les consuls peuvent encore lever des contributions extraordinaires, réduire les amendes réglementaires, autoriser les officiers nommés à se faire remplacer.

L'administration de l'Arte se concentrant ainsi en leur personne, leur élection devient chose capitale. Les règlements varient d'une corporation et d'une époque à l'autre: mais peu à peu, dans presque tous les Arts, le cercle des éligibles se restreint; il faut avoir un certain âge, être né sur territoire florentin, n'avoir point de dettes, avoir exercé le métier durant un certain temps, parfois être fils légitime de parents qui n'ont pas travaillé de leurs mains. Quant au mode électoral, il comporte, suivant les moments, les procédés les plus divers. Au temps où le duc de Calabre et le duc d'Athènes sont seigneurs de la ville, ils désignent eux-mêmes les consuls des Arts. Mais cette ma-

nière despotique d'agir est exceptionnelle. En général, les institutions de la Commune, qui, au début, paraissent s'être en partie modelées sur celles des Arts, réagissent à leur tour sur celles qui leur ont servi d'exemples. Les réformes compliquées introduites dans la Constitution de la ville pour l'élection des prieurs sont imitées par les corporations. C'est parfois malgré elles. Elles voudraient garder leurs coutumes propres; l'*Arte della lana*, celui des *Juges et Notaires* sont assez puissants pour faire bande à part, sur ce point comme sur beaucoup d'autres; mais l'uniformité s'établit vers le milieu du quatorzième siècle.

Le système adopté, inspiré de la méfiance la plus jalouse, vise à égaliser les chances entre les maîtres, à empêcher le pouvoir de se perpétuer entre les mains d'une famille ou d'une coterie, à faire en sorte que les plus dignes soient titulaires des « honneurs », à éviter aussi de trop fréquentes brigues. De là, tout un arsenal de précautions, un curieux mélange du choix et du hasard : nul n'est rééligible qu'au bout d'un certain temps; scrutin secret et à plusieurs degrés; liste de candidats sur lesquels votent plusieurs collèges et qui doivent souvent obtenir une majorité des deux tiers; intervention pour chaque Art de délégués, pris dans les autres Arts et dans la Mercanzia, de façon que la Confédération des vingt et une corporations officielles demeure solidement cimentée; puis, mise dans des bourses scellées et confiées à quelque ordre de

moines des noms qui sont sortis vainqueurs de toutes ces épreuves ; enfin, au fur et à mesure des besoins, tirage au sort parmi ces noms, qui doivent être valables pour une ou plusieurs années et fournir, jusqu'à épuisement des bourses, la succession des magistrats destinés à fonctionner durant tout ce temps.

Certes les combinaisons imaginées pour assurer la probité du scrutin sont ingénieuses ; il semble que la minutie du filtrage opéré doive rendre impossibles l'intrigue et la fraude. Mais le fait que les consuls des Arts figurent à leur tour parmi les électeurs des Conseils de la Commune et des prieurs, seigneurs provisoires de la ville et chefs du gouvernement, imprime aux élections professionnelles un caractère politique. Ce n'est point seulement la direction de la corporation, c'est celle des affaires publiques qui s'y trouve mise en jeu. La lutte en devient plus passionnée, et le mécanisme, trop délicat, trop compliqué sera bientôt faussé par l'esprit de parti. Les précautions prises tourneront une à une contre leur but. On a prévu des exclusions, des incompatibilités, ce qu'on appelle des *divieti ;* on les utilisera, on les multipliera en vue d'écarter ceux qui pour une cause ou une autre déplairont à tel groupe dominant ou à tel individu influent. On a compté sur l'impartialité du tirage au sort : par un hasard, qui ne paraît pas toujours naturel, il y a certains noms qui ne sortent jamais des bourses ; ou bien, comme elles doivent mettre plusieurs

années à se vider, les noms qui en émergent ne répondent plus, quand ils apparaissent, aux vœux de la majorité actuelle. *Revision des bourses* sera le cri qui retentira dans toutes les émeutes. Et la multiplicité même des formalités qu'il faut observer permet toujours de découvrir quelque vice de forme, quelque oubli qui sert de prétexte à les refaire.

Les questions électorales sont dans une république des questions vitales. Ainsi dans les petites républiques que sont les corporations, comme dans la grande république qu'est la Commune de Florence, c'est par la corruption du scrutin que pénètrent les germes de mort du régime républicain. Il y a un parallélisme remarquable entre l'évolution de la Commune et celle des *Arts*. Dans celle-là comme dans ceux-ci une série de coups d'État, tantôt dans un sens tantôt dans l'autre, trouble et fausse le jeu régulier des élections. En 1378, les Ciompi ont procédé par acclamation, sur la place publique, à une épuration qui expulsait des bourses officielles les ennemis du peuple. En 1393, sous les Albizzi, toutes les élections antérieures sont annulées, et les consuls ainsi que les conseillers, leurs auxiliaires, sont nommés par les juges de la Mercanzia, et une petite délégation triée de chaque Art. C'est à la fois la victoire de l'oligarchie et du pouvoir central. L'autonomie des Arts est frappée au cœur. Des électeurs privilégiés, appelés par les consuls (*arroti*), des scrutateurs (*accopiatori*, *segretarii dello squitti-*

*nio*), désignés souvent par quelque commission extraordinaire, deviennent les agents hypocrites du parti qui est au pouvoir. Adieu dès lors secret, sincérité, liberté du vote ! Reprenant la tactique de la *Parte guelfa*, ils déclarent inéligibles, sous un prétexte quelconque, ceux qui sont suspects d'indépendance ou d'hostilité à l'égard des maîtres de l'heure. Après le retour de Cosme en 1435, un pas décisif est encore fait vers la sujétion. L'élection des consuls, comme celle des juges de la Mercanzia, est soumise à l'approbation de la Seigneurie, et, comme la Seigneurie est elle-même l'instrument docile du maître, c'est dire qu'il n'y a plus à la tête des Arts que des personnes dévouées à sa famille, on pourrait déjà presque écrire : à sa dynastie. Les offices repourvus par des réélections de plus en plus espacées et devenus presque héréditaires, puisque ceux qui les occupent peuvent se faire suppléer par leurs enfants et parents, ressemblent fort à des fonctions semi-officielles que le chef de l'État délègue et laisse se transmettre de père en fils au sein d'une étroite aristocratie dont il est sûr. A partir de cette date le rôle politique des corporations n'est plus qu'une apparence. La souveraineté s'exerce sur elles, et non plus par elles ; elles sont dépouillées à peu près complètement de la part qu'elles avaient à la direction des affaires publiques.

Mais elles remplissaient d'autres fonctions qui étaient moins exposées aux tempêtes politiques et qui, par cela même, durent davantage.

Ce sont d'abord des fonctions financières. Elles prenaient à leur compte l'adjudication de certaines gabelles ; elles faisaient à la Commune l'avance de certains emprunts, et les répartissaient entre leurs membres ; elles avaient enfin leur fortune particulière à administrer ; elles avaient un budget, c'est-à-dire un ensemble connexe de recettes et de dépenses.

L'habitude d'acheter à l'État tel impôt indirect, c'est-à-dire de lui en verser le montant en se chargeant de le percevoir en son nom, mais à leurs risques et périls, paraît avoir été pour elles, suivant les moments, lucrative ou onéreuse. Elles jouaient souvent ce rôle, analogue à celui qu'eurent plus tard en France les fermiers généraux. Mais une opération plus fréquente et plus dangereuse pour elles, c'est l'avance qu'elles font à la Commune de sommes qui sont des emprunts volontaires ou forcés. Parfois, dans un moment de péril national, il y a entre elles une généreuse émulation à qui équipera des soldats, paiera des troupes, contribuera aux dépenses militaires. Mais d'ordinaire la Commune taxe les corporations d'après le nombre de leurs membres et leur richesse connue ou présumée, avec la promesse de les rembourser dans un délai fixé, ce qui arrive quelquefois. Ici Arts majeurs, Arts mineurs, voire même corporations sans droits politiques, sont souvent confondus dans ces levées d'impôts. Les sans-profession ne sont pas oubliés non plus.

Les chiffres qui nous ont été conservés de cer-

taines impositions nous permettent de connaître quelle était, à telle ou telle époque, la situation relative des différents Arts. En 1320 et en 1325, nous voyons figurer en tête, à une belle distance des autres, l'*Arte della lana*. Calimala dispute à *Por San Maria* la seconde place. Puis viennent, dans un ordre qui varie, les *Medici e speziali*, les marchands de vins, les bouchers, les marchands de comestibles, les aubergistes, reléguant à un rang inférieur les changeurs et les juges et notaires qui, sans doute, devaient le dégrèvement relatif dont ils bénéficiaient à la modicité de leur personnel. Cette méthode de taxe directe infligée aux corporations fut à peu près abandonnée, à partir du dernier tiers du quatorzième siècle, quand on eut créé la dette perpétuelle et organisé l'impôt sur le revenu. Elle reparut pourtant dans l'agonie de la République, dès l'année 1498. En 1529, pendant le siège de Florence, ces contributions forcées furent si multiples et si considérables que la plupart des Arts plièrent sous le fardeau, qu'ils furent réduits à vendre leurs biens, jusqu'aux meubles de la maison qui leur servait de siège social. Leur puissance financière périt avec l'indépendance de la ville.

Mais elle ne succomba pas seulement aux exigences de la défense nationale. Leur ruine fut aussi due en partie à d'autres causes. Leurs recettes étaient les droits d'entrée ou d'immatriculation, les cotisations régulières des maîtres ou des *suppositi*, ouvriers et commis, compagnons et apprentis, les

permis de séjour et de travail accordés, moyennant finance, à des travailleurs étrangers, les taxes des plaideurs qui comparaissaient devant leurs tribunaux, les amendes qui punissaient les dérogations aux règlements ou les licences qui les autorisaient, plus tard les tributs venant des corporations qui existaient dans les villes sujettes. Seulement les cotisations et les amendes ne rentrent guère régulièrement ; on voit dans certaines corporations (en 1350, en 1484) apparaître des offices nouveaux dont l'avènement est à signaler ; car ils auront une longue existence ; ce sont des *provéditeurs* et *conservateurs*, chargés de contrôler les comptes et de poursuivre le recouvrement des paiements arriérés.

En revanche les dépenses s'accumulent et s'accroissent. Il faut de l'argent pour louer, acheter meubler, chauffer, embellir l'édifice où loge la corporation, pour nourrir et habiller ses serviteurs, pour parer la chapelle de son saint patron et célébrer sa fête, sans compter celle du patron de la ville, pour acquitter les frais de justice dus à la Mercanzia lors des procès portés devant elle, pour payer, non pas le salaire, fi donc ! mais les honoraires des consuls et officiers, honoraires qui consistent en poivre, safran, plats d'argent, etc. Pour les Arts mineurs, la charge est lourde. Ils empruntent, s'endettent, s'accoutument au déficit. Dans le *catasto* de 1429, toutes les corporations, excepté celles des marchands de vin, des aubergistes et des serruriers, accusent un excédent de leurs dépenses

sur leurs recettes. Heureusement pour elles, elles ont des propriétés, terres, maisons, établissements qui leur rapportent un loyer. Les Arts majeurs, en particulier, ont des possessions dont l'importance est attestée par l'élévation de l'impôt immobilier qui leur incombe. En 1429, Calimala vient sur ce point au premier rang (26.846 florins de matière imposable), suivi de loin par l'*Arte della lana* (13.989) et par l'*Arte del Cambio* (7.707). Seuls les bouchers, parmi les Arts moyens, méritent d'être cités (3.342) : les boulangers descendent au chiffre de 162 florins. C'est ce patrimoine qui fut dévoré pendant la lutte suprême que soutint Florence : il n'en resta que des bribes à celles des corporations qui étaient les plus opulentes.

Mais qu'advient-il de leurs fonctions *économiques*, qui était leur première raison d'être et, peut-on dire, l'essence même de leur activité ?

Ont-elles réussi à s'assurer la domination du marché ? Sur ce terrain plus que sur tout autre il faut distinguer les Arts majeurs et les Arts mineurs. Les deux corporations capitalistes, qui représentent les deux industries les plus importantes de Florence, la draperie et la soierie, ont su fort bien tuer ou à peu près toute concurrence, obtenir des lois protectrices de leurs intérêts, soumettre leurs ouvriers à leurs volontés. Elles ont conquis et conservé à Florence le monopole de leur métier. C'est presque exclusivement par des événements extérieurs sur lesquels ni elles-mêmes, ni la Commune ne pouvaient

rien, qu'elles ont été atteintes dans leur prospérité, Il en est tout autrement des Arts mineurs. Ils ont subi des entraves : ils ont été ligotés, arrêtés dans leur expansion. La Commune, au nom des besoins de la population, au nom de l'hygiène, au nom des bonnes mœurs quelquefois, n'a pas hésité à restreindre leur liberté. Elles les a empêchés de conclure entre eux des conventions qui auraient pu entraîner une hausse des prix. Par l'organe des officiers de la *grascia*, elle a maintenu le bon marché des vivres et liquides, politique conforme d'ailleurs à la fois aux désirs des gros fabricants et à ceux des travailleurs qu'ils employaient ; elle a ainsi, au profit des consommateurs, limité les bénéfices des marchands de vins, de légumes, de fromage, d'huile, etc. Elle a imposé des prescriptions sanitaires aux bouchers. Elle a défendu aux boutiquiers et aux marchands de bois d'empiéter sur la rue réservée aux passants, aux batteurs de laine, de troubler le silence de la nuit, aux cabaretiers d'ouvrir boutique trop près des églises, aux aubergistes de recevoir des enfants, des femmes de mauvaise vie, des voleurs et de laisser leur maison dégénérer en tripot. Elle a, malgré l'Arte des maîtres de la pierre et du bois (8 août 1475), décidé que les ouvriers étrangers, nécessaires souvent à la ville qui était grande bâtisseuse, et utiles aux bourgeois qui faisaient construire, pouvaient exercer leur métier à Florence et que toute tentative pour les boycotter serait sévèrement réprimée. En 1366, sur quatre maîtres qui dirigent l'érection

du Dôme, un seul appartenait à la corporation du bâtiment. Tout ce que pouvaient faire les Arts mineurs, quand ils étaient les plus forts, c'était d'imposer une taxe à ces concurrents qui leur venaient du dehors. Mais, dès que les Arts majeurs dominent, ces restrictions disparaissent. En 1491, on se raille des efforts du petit commerce pour faire échec au travail domestique. Le maçon forcera-t-il le paysan qui répare le toit de sa cabane à lui payer une redevance ? Le boucher obligera-t-il le propriétaire qui tue un agneau à se faire immatriculer dans sa corporation ?

Les Arts majeurs eux-mêmes n'ont pu devenir les maîtres absolus du marché pour ce qui les concernait. Ils ont dû compter avec les artisans travaillant à la campagne, qu'ils ont le plus souvent forcés de s'immatriculer, mais sans pouvoir les astreindre aux mêmes obligations que les travailleurs citadins. Ils ont dû surtout transiger avec les artisans des villes voisines et sujettes : les drapiers de Prato ont, en 1529, la permission d'exporter leurs draps avec une marque de fabrique qui leur est spéciale. Moment de crise, dira-t-on. Mais les artisans de Montepulciano, en 1390, avaient déjà obtenu de continuer leur labeur, sans être obligés de se faire inscrire dans les corporations florentines ; les *legnaioli* de Pise gardent leurs statuts, tout en devenant un *membre*, une section subordonnée de l'Art florentin correspondant. Enfin, les industries nouvelles, comme l'imprimerie ou la fabrication des tapisse-

ries, échappent à l'emprise corporative, se développent en dehors et sans souci des statuts du moyen âge.

Les corporations ont-elles mieux réalisé les desseins secondaires qu'elles poursuivaient? Ont-elles maintenu la bonne qualité et le juste prix des produits?

Assurément elles ont combattu la malfaçon par le contrôle le plus sévère, le plus minutieux. Inspections répétées, visites domiciliaires, enquêtes secrètes, recours à l'espionnage payé, appels à la dénonciation, partage des amendes entre les délateurs et la caisse de l'Arte, paperasserie tracassière, qui, à l'ennui des vivants et au profit des historiens, a rempli les archives, tous ces moyens et beaucoup d'autres ont été leurs armes favorites et efficaces contre la fraude et la négligence. Chose curieuse! C'est peut-être dans la grande industrie que l'observance des règles de fabrication a été le moins tyrannique. L'Art de la soie eut l'intelligence, en 1461, d'octroyer des gratifications à quiconque trouverait un perfectionnement technique: cette prime à l'invention vaut d'autant plus la peine d'être relevée qu'elle est plus rare. En général les corporations, à Florence comme ailleurs, se sont volontiers pétrifiées dans les méthodes qui leur avaient valu succès et bonne renommée. Quant au juste prix, elles se sont donné beaucoup de peine pour le définir et pour le déterminer; on ne saurait cependant affirmer qu'elles aient résolu ce problème délicat, aussi diffi-

cile que la fixation du taux honnête de l'intérêt. Il est bien certain que les drapiers et les fabricants de soieries ont fait par moments des bénéfices qui reflétaient les variations de l'offre et de la demande beaucoup plus que le prix de revient des produits. Seuls les métiers de bouche et le petit commerce ont été gênés par des tarifs établis d'autorité.

Les corporations visaient encore à créer entre leurs adhérents l'égalité des chances de réussite, une étroite solidarité allant jusqu'à l'entr'aide fraternelle. Cet esprit primitif conduisit l'*Arte della lana* à des entreprises collectives dont nous avons parlé. Mais il s'affaiblit à mesure que dans chaque Art les honneurs et les profits se concentrèrent dans une minorité de privilégiés. L'individualisme, qui met une famille ou un homme à la place de la patrie, qui sépare les intérêts particuliers et tue la conscience de l'intérêt général, cet individualisme, qui fut un des traits saillants de la Renaissance et qui mit en vogue, à la place de la devise : *Chacun pour tous*, l'égoïste : *Chacun pour soi*, exerce ses ravages dans les Arts comme dans la République même. Je n'en veux d'autres preuves que la difficulté qu'éprouvent les trésoriers de beaucoup d'entre eux à recouvrer les cotisations, dont le paiement exact est la marque d'un zèle sincère et actif pour les groupements auxquels on appartient.

Toutefois les hommes de la même profession conservent le sentiment du lien économique qui les a unis à l'origine et qui continue, quoique moins

fort, à les tenir rapprochés. C'est pourquoi les corporations subsistent. Elles gardent encore des fonctions *administratives*, qui furent d'abord l'accessoire dans leur activité, mais qui finissent pour quelques-unes par devenir le principal. Je veux parler des œuvres pies, des fondations et legs qu'elles ont été chargées d'administrer par la confiance de la Commune ou par celle des particuliers. Calimala s'absorbe de plus en plus dans la gestion d'une quantité d'institutions charitables. Les autres Arts mettent jusqu'au bout leur orgueil, ou, si l'on veut, leur gloriole, à embellir une église ou une chapelle, à soutenir de leurs deniers un hôpital, à nourrir des orphelins. Calimala, qui fut la corporation la plus généreusement dotée et la plus qualifiée pour ce genre d'occupation, sera aussi la dernière à préserver de la destruction cet ultime et honorable débris du régime corporatif.

En somme, ce régime, qui pouvait vivre et fleurir harmonieusement dans l'enceinte d'une petite ville, où l'inégalité des fortunes était assez petite, devait forcément se corrompre et dépérir là où une bonne partie des travailleurs était tenue à l'écart, où les corporations capitalistes non seulement creusaient un abime entre maîtres et ouvriers, mais s'arrogaient des privilèges refusés aux corporations du petit commerce et de la petite industrie, là aussi où l'agrandissement du territoire urbain suscitait des complications imprévues et croissantes. La formation de grands États étrangers, leur entrée dans la

carrière industrielle, l'ouverture de nouvelles voies commerciales, la perte même de l'indépendance et de la liberté républicaines dont avait joui Florence ne firent qu'accélérer cette décadence. Il n'en faut pas moins reconnaître que ce syndicalisme, à la fois économique et politique, a donné à Florence plusieurs siècles de vie intense, de prospérité éclatante, de grandeur intellectuelle et artistique.

Nous ne voulons pas nous arrêter, comme font la plupart des historiens, au moment où il a terminé sa période brillante. La décomposition d'un système social est aussi intéressante et utile à étudier que sa genèse et son fonctionnement. Nous le suivrons donc jusqu'à sa mort. Aussi bien pour les peuples, à la différence des individus, une mort de ce genre n'est-elle qu'une métamorphose, un essai de formes et d'institutions nouvelles.

Consulter surtout :

Doren (Alfred), *Studien an der Florentiner Wissenschaft*, IIe volume. — *Das Florentiner Zunftwesen vom XIV Iahrhundert zum XVI Iahrhundert* (Stuttgart und Berlin, Cotta, 1908). L'auteur a dans ce gros in-8 de plus de 800 pages rassemblé, avec une patience méritoire, d'excellents matériaux pour l'histoire des corporations.

## CHAPITRE XVI

### FLORENCE SOUS LES MÉDICI (1530-1737)

On me pardonnera de voyager maintenant à tire-d'aile à travers le temps. Le temps a ses déserts comme l'espace; il présente du moins de vastes étendues, arides et désenchantées, où l'historien a le désir et le droit de passer vite. Or la mort de la République marque pour Florence le commencement d'une décadence si profonde, que nous pouvons faire tenir aisément en un chapitre les deux siècles pendant lesquels y régna la dynastie des Médicis. On y sent, en effet, dans tous les domaines, un lent affaiblissement de vitalité, une perpétuelle déperdition d'énergie.

Chose étrange! Si l'on ne considérait que l'expansion de la civilisation italienne hors de ses frontières naturelles, on serait tenté de croire à une éblouissante prospérité de Florence et de l'Italie. Jamais leur renommée, jamais leur influence ne parurent plus grandes à l'étranger. En France deux reines

régentes, qui sont toutes deux florentines, Catherine et Marie de Médici, apportent avec elles ce qu'il y a de meilleur et de pire dans leur patrie : les raffinements de la politesse et de l'esprit, de la mode et du vice, le goût des beaux-arts et de la vie de cour, l'usage des parfums et des poisons, la politique habile et souple, mais fourbe et sans scrupule sur les moyens, qui se résume dans le nom de Machiavel. Les pamphlets de la Ligue reprochent à Henri III, fils d'une de ces Italiennes, de prendre le titre de Sa Majesté qui convient à un roi-femme ou à un homme-reine, de s'entourer de mignons, d'user de pâtes pour le visage et de fourchettes pour la table. Un Florentin, Zamet. sera le banquier de Henri IV. On ne peut nommer *bravi* et *spadassins* sans rappeler le pays d'où ils viennent. Un Strozzi est fait maréchal de France. Les Albert de Luynes, les Gonzague, les Gondi, Particelli d'Emeri, le financier dont les exactions font éclater la Fronde, sont tous d'origine italienne, comme la marquise de Rambouillet, née Pisani. Pour la soierie, les faïences, les meubles, la broderie, les dentelles, les artisans français se sont mis à l'école de leurs confrères d'outre-monts. Est-il question de science ? On discute les découvertes de Galilée, on répète les expériences de Torricelli, on brûle le philosophe Vanini. En littérature, la pastorale, le marinisme, le précieux, le burlesque, la comédie et la tragédie classiques avec les Académies : autant d'importations qui ont traversé les Alpes. Et l'on en peut dire autant de l'opéra, du bal-

let. Comment oublier que Scaramouche et Lulli triomphent en plein Paris ? Dès la fin du seizième siècle, le rude huguenot Henri Estienne se plaignait que la langue française eût emprunté à sa voisine les mots relatifs à la guerre, au duel, au bel air, comme si elle n'en avait pas assez de son cru. Il aurait pu ajouter qu'elle avait tiré de la même source et en quantité des termes de marine et de commerce. En vérité, pendant plus de cent ans, de 1550 environ à 1660, la France est italianisée.

Il faudrait dire : l'Europe entière. De hardis et habiles aventuriers, partis d'Italie, gouvernent les reines et, par elles, les royaumes. On sait la tragique aventure de Concini, maréchal d'Ancre, la triomphante réussite du cardinal Mazarin et des Mancini. Rizzio, le musicien, qui paya cher l'honneur d'être le favori de Marie Stuart, était de Turin. Monaldeschi, que Christine de Suède aima et fit tuer à Fontainebleau, était né à Orvieto. Plus tard, au commencement du dix-huitième siècle, Alberoni, qui fut presque roi d'Espagne, était natif de Firenzuola. L'Italie est alors le pays qui, pour les choses intellectuelles et mondaines, marche en tête des autres, donne le ton, le pays qu'on admire et imite.

Mais, par un contraste frappant cette même Italie, qui rayonne et exerce une action fécondante sur le monde environnant, dépérit faute d'hommes et de force morale, épuisée par le privilège qu'elle a eu d'être la première civilisée, à bout de vie et de sève, comme une plante qui a fleuri trop tôt et avec trop

d'exubérance. Disputée entre les maisons de France, d'Autriche, d'Espagne, perpétuellement déchirée par leurs ambitions rivales, elle reste morcelée, incapable de faire son unité, de reconquérir son indépendance, et Florence partage le triste sort de la péninsule.

Il ne vaut pas la peine de conter par le menu les petits événements politiques et les intrigues d'ambition ou d'amour dont elle est le théâtre sous la dynastie des huit Médici (1). Qu'il suffise de constater que le grand-duché de Toscane atteint les limites qu'il conservera dès l'année 1555, après la soumission de Sienne par Cosme Ier qu'on a surnommé le Grand (il y a des grandeurs de toute taille); que les princes de la maison régnante sont, selon les hasards de l'hérédité, tantôt de sinistres débauchés comme celui qui fut assassiné par Lorenzaccio, tantôt des Altesses hautaines à la mode espagnole, tantôt d'honnêtes et paisibles souverains dont Ferdinand II fut le plus populaire, mais qu'ils gardent leurs traditions de banquiers, d'hommes d'affaires et poursuivent leur propre enrichissement au moins autant que celui de leurs États; que leur gouvernement bureaucratique et policier efface de plus en plus les traces de la liberté républicaine qui n'est plus guère commémorée qu'une fois par

(1) Alexandre (1530-1537); Cosme Ier, dit le Grand (1537-1574); François-Marie (1574-1586); Ferdinand Ier (1587-1609); Cosme II (1609-1621); Ferdinand II et régence (1621-1670); Cosme III (1670-1723); Jean-Gaston (1723-1737).

an, le jour de la Saint-Jean, où le peuple est admis à danser dans le palais de ses maîtres, tandis que les fontaines versent des flots de vin chaque fois qu'il naît un petit prince; que, malgré tout, la Toscane, moins durement traitée par un souverain que par une ville souveraine, jouit (est-ce l'effet de son climat? est-ce une réaction contre les agitations si continues dont elle a été secouée?) d'un calme qui ne se dément guère; que les mœurs florentines gardent toujours une certaine mollesse aimable et souriante; qu'elles alternent, en général, des fêtes galantes, des bals, des discussions académiques à une dévotion plus ou moins superficielle, mais sans emportement, sans excès, sans élans violents en un sens ou en l'autre; bref que le pays tout entier végète, vivote dans une tranquille médiocrité, jusqu'au moment où, en 1737, la dynastie des Médici s'éteignant comme une lampe sans huile (1), les grandes puissances disposent de la succession et décident, sans consulter les habitants, de les faire passer, eux et leurs biens, sous la domination d'un prince de la maison de Lorraine-Habsbourg, vaguement parente de la famille qui disparaît.

(1) L'extinction n'était pas complète, s'il en faut croire cette note publiée dans la *Tribune de Lausanne* du 15 septembre 1911 et probablement empruntée à des journaux belges : « On vient d'enterrer à Mons l'ultime représentant de cette famille qui joua un si grand rôle dans l'histoire. Il était simplement portier à l'église Saint-Vaudru. Il connaissait ses origines et pouvait les prouver. Mais on ne subsiste pas avec des parchemins et cet héritier, fort dépourvu, d'une maison souveraine, avait dû se contenter, pour vivre, du modeste emploi qu'il avait trouvé. Il est mort à l'hôpital. »

Nous n'insisterons pas davantage sur les destinées politiques de Florence pendant cette époque où pèse sur elle une lourde et somnolente atmosphère. Mais que deviennent alors les différentes branches d'activité dont nous nous occupons dans cet ouvrage?

*
* *

Des beaux-arts, qui confinent à notre sujet, mais qui n'en font point partie, nous avons peu à dire. On continue à bâtir sous les premiers Médici : on achève le Palais-Vieux, on construit les Uffizi, le pont de la Trinité, plus tard des théâtres ; assez tôt le mouvement s'alanguit. L'Académie des Beaux-Arts fondée en 1562 ne le ranime point : la peinture et la sculpture nous apparaissent, au contraire, par trop académisées, affadies, efféminées. Elles ont perdu, elles aussi, leur liberté. Au lendemain du Concile de Trente, elles sont soumises au contrôle des théologiens : ce sont ceux-ci qui décident des sujets à traiter, du costume et des attributs qu'il faut donner aux personnages. Dans l'effort de Restauration catholique, qui remplit la fin du seizième siècle et presque tout le dix-septième siècle, on a peur, non seulement de ce qui est immodeste, mais de ce qui est vigoureux et naturel ; on proscrit toute nudité comme une tentation au péché. Par deux fois il fut question de gratter les fresques de Michel-Ange dans la Chapelle Sixtine, parce que les ressuscités du Jugement dernier n'étaient pas

convenablement vêtus ; et il fallut qu'un peintre se livrât à la triste besogne de les habiller, ce qui lui valut d'être surnommé le culottier de Michel-Ange. On usa et abusa de cette pieuse pudibonderie. Des œuvres de mérite furent brûlées, parce qu'elles avaient un caractère païen. Dans une multitude d'églises, les murs furent badigeonnés au lait de chaux, soit parce que les fresques reproduisaient des épisodes qui déplaisaient à certains (les peintures représentant la vie de saint François d'Assise semblent avoir en maint endroit souffert de ce vandalisme sacré), soit parce qu'elles contenaient des portraits profanes qui ne devaient pas figurer dans un édifice religieux. Le pape Sixte-Quint, qui avait été porcher à ses débuts, fit cacher et voulut détruire une quantité de morceaux antiques. Il ne faut pas s'étonner si l'art, ainsi mis en tutelle et privé de hautes inspirations, tombe dans le convenu, le maniéré, les grâces mièvres et fleuries de ce style jésuite, qui, par l'éclat des dorures et des marbres de toute couleur, fait douter si l'on est dans un temple ou dans une salle de théâtre : ce style est celui qui domine alors dans les églises d'Italie et qui passe de là dans les autres pays catholiques.

L'art industriel est néanmoins florissant pendant assez longtemps : meubles qui ont une apparence solennelle et quelque peu emphatique, tentures somptueuses d'appartement, marqueteries qui deviennent une spécialité des Chartreux, mosaïques en pierres dures et polies qui ornent des tables et des

consoles, création de musées et de collections qui sont de luxueux cimetières où se conservent les souvenirs et les débris du passé, tout cela continue les traditions artistiques de Florence et lui attire le respect des visiteurs étrangers. Si l'un de ceux-ci, Montaigne, n'est pas tendre pour la cité du Lys rouge, qui ne lui paraît pas mériter le titre de Florence la Belle, un autre témoin, Tommaso Rinuccini, vers la fin du dix-septième siècle, y admire le luxe de l'argenterie et des livrées, le nombre des gens de service, des voitures capitonnées, des carrosses et des calèches à la française, la somptuosité des toilettes où brillent la soie et les rubans. Comme dans toute ville où il existe une cour, les industries qui confinent à l'art avaient encore de beaux jours.

Mais bornons-nous à ce simple coup d'œil sur les frontières du sujet qui nous occupe ; il sied de concentrer notre attention sur les formes du travail qui s'applique à satisfaire les besoins matériels de l'humanité : l'agriculture, le commerce, l'industrie proprement dite.

*
* *

De ces trois grandes catégories de l'activité économique, l'agriculture est certainement celle qui a le plus à se louer du changement de régime. Elle prend, pour ainsi dire, sa revanche du temps où la bourgeoisie urbaine ne pensait guère à la campagne que pour l'exploiter à son profit.

Certes la Toscane n'était pas en bel état, au moment où les Médici devinrent princes souverains. Le territoire était dévasté, déboisé, dépeuplé; des inondations terribles, comme en 1547, la ravageaient encore; la disette était un fléau toujours menaçant; on en a compté 111 en 316 ans. Mais par ce seul fait que le prince devait sa sollicitude aux paysans comme aux bourgeois, il ne pouvait plus sacrifier les uns aux autres. Il lui est loisible et ordinaire de prendre et d'imposer des mesures qui sont d'intérêt général; il défend de couper sur les montagnes les bois protecteurs de la plaine; il fait commencer des travaux de desséchement dans le Val di Chiana et même dans les Maremmes où sévit la malaria; il ordonne des plantations d'oliviers et de mûriers, de vignes dans la province de Chianti; il fait curer les canaux, entretenir les routes. Oh! sans doute ce n'est pas un âge d'or qui naît soudain pour les villageois toscans. Mais du moins le patriciat florentin reprend goût aux choses de la terre; on crée dans la capitale des jardins botaniques; on publie des poèmes et, ce qui vaut mieux, des traités pratiques sur la vie des champs. Quand survient une année de famine, on essaie d'y parer et d'en empêcher le retour. Le moyen qu'on emploie, c'est le monopole du commerce du blé. Tout le blé récolté, jusqu'à concurrence d'une certaine quantité de boisseaux, est acheté par l'État et conservé dans des greniers publics; on en tire ce qui est nécessaire pour les semailles, ce qui est nécessaire aussi pour nourrir la population



*Edition Alinari.*

L'ATELIER DE L'ORFÈVRE.
Florence — Palais-Vieux.
(Alexandre Fel.)

à un tarif qui varie suivant que la récolte a été bonne ou mauvaise; on garde un surplus en prévision d'un manque possible, et, s'il vient à se produire, l'État fait venir à ses frais des céréales de fort loin, de Pologne et de Moscovie, par Lübeck et par Dantzig, comme cela eut lieu en 1586 et en 1590; elles sont revendues aux sujets à des prix qui couvrent les débours et laissent souvent un bénéfice. Cet expédient du monopole était dans les idées du temps. On y recourait pour l'huile, pour le vin. On ne croyait pas possible de résoudre autrement le problème qui consiste à approvisionner les villes de ce qu'elles ne produisent pas.

Toutefois, si les consommateurs sont satisfaits, les producteurs sont loin de l'être. Il y a des méventes ou des pertes, quand la récolte a été trop abondante. Les campagnards, obligés de vendre à vil prix, au-dessous du prix de revient, abandonnent les terres, émigrent, se font ouvriers ou mendiants. En vain veut-on empêcher cet exode rural; en vain va-t-on jusqu'à leur interdire de se louer en d'autres pays pour les travaux temporaires de la vendange ou de la moisson. La désertion ne cesse pas, surtout dans les Maremmes, où il est défendu aux habitants de planter des arbres et de chasser. Ailleurs c'est la lourdeur de l'impôt du sel qui s'oppose à l'élevage du bétail et Sienne, au milieu de ses pâturages, est obligée de mendier de la viande à l'étranger. Les biens de main-morte qui appartiennent à l'Église ou à certaines familles nobles, les droits féodaux qui

n'ont point disparu et même se sont aggravés avec la monarchie contribuent à la détresse paysanne. Et cependant, si l'on compare, sur ce point, la Toscane à d'autres contrées d'Europe, il faut reconnaître que la coutume du métayage et des fermages héréditaires y rendait, sinon partout, du moins dans la plus grande partie du territoire, la situation des ruraux plus tolérable qu'ailleurs.

* * *

Le commerce souffre davantage. La faute en est, pour une part, à la politique fiscale des grands-ducs : persuadés que la richesse d'un pays se mesure à la quantité de numéraire qu'il possède (et c'est bien là une opinion de banquiers), ils s'efforcent de faire de l'or par tous les procédés qui sont en leur pouvoir : douane, impôts, opérations de banque, monopoles à eux réservés; d'aucuns même recourront à l'alchimie.

Donc, à l'intérieur, douanes d'une sévérité extrême et qui fonctionnent de ville à ville; droits à l'importation et à l'exportation ; monopoles princiers qui ne portent plus seulement sur le blé, mais par moments sur les pierres précieuses, sur les chaussures. Toutefois, au milieu de ce pays fermé, barricadé de péages, un îlot de liberté. Livourne a été proclamée port franc : on a fait appel pour la peupler aux faillis, aux aventuriers, à tous ceux qui ont eu maille à partir avec la justice; on y a de la sorte

attiré une population aussi nombreuse que douteuse, aussi active que turbulente, qui sera dès lors, non la plus raffinée ni la plus rassurante, mais la plus remuante et la plus novatrice de la Toscane. On l'a dotée de privilèges, de lois spéciales, d'un tribunal composé de négociants indigènes et étrangers; on a promis d'y maintenir, pleine et entière, la tolérance religieuse; Livourne est devenue ainsi très vite une grande place de commerce dans la Méditerranée, une escale des galions portugais et des vaisseaux anglais : elle est un lieu de transit pour les marchandises, un point de départ pour la chasse aux corsaires; elle grandit et s'enrichit.

A l'extérieur, malheureusement, le négoce se ralentit. On l'a encouragé dans le Levant par des traités avec les Turcs; mais bientôt l'ordre des chevaliers de Saint-Étienne, qui jurent de combattre sans répit les Infidèles, arrête les bonnes dispositions musulmanes. En Occident, les rapports amicaux durent avec la France. L'Empereur d'Allemagne, Charles-Quint, a beau interdire aux Florentins tout trafic avec la ville de Lyon; ceux-ci n'en tiennent aucun compte. Les banques florentines y fonctionnent vigoureusement comme à Paris, comme en Espagne, et le grand-duc est encore le premier banquier de son pays. Il en est aussi le seul armateur : il possède toute la marine marchande de Toscane; il a ses galions qui abordent à Livourne, à Porto-Ferrajo, dans l'île d'Elbe, où l'on a voulu créer un port cosmopolite; il lui arrive de prendre une part lucra-

tive à la contrebande qui se fait avec les colonies espagnoles.

Mais peu à peu un resserrement se fait sentir. L'ébranlement que la Réforme cause à l'Europe a son contre-coup à Florence. Il est défendu par Rome de commercer avec l'Allemagne protestante. Les guerres de religion bouleversent la France et les Pays-Bas : quantité de maisons florentines abandonnent Bruges et Lyon, se transportent à Besançon, à Chambéry, à Avignon ; celles qui restent dans leur domicile primitif renoncent à faire les frais d'entretien d'un consulat. Elles sont menacées par l'extension des manufactures françaises. Sully interdit l'importation des étoffes de Florence, lainages et soieries, et il ne veut pas même les laisser passer librement en transit. Le Portugal, avec lequel la Toscane a noué d'utiles relations, est conquis par l'Espagne et c'est un nouveau débouché barré. Puis l'Espagne, en 1627, fait banqueroute et c'est encore un pays perdu. L'Angleterre, en 1663, par représailles aux tarifs prohibitifs qui arrètent ses marchandises à la frontière toscane, se ferme à son tour. De génération en génération les commerçants voient se rétrécir leur champ d'action.

Cosme Ier a octroyé des privilèges aux Juifs, signe que les banquiers du pays n'ont plus ce vaste roulement de fonds qu'ils avaient aux siècles précédents. Ceux des basses classes auront leur *ghetto* et devront porter un chaperon rouge : les autres, un siècle plus tard, seront adjudicataires et percepteurs des ga-

belles. L'*Arte di Calimala* devient peu à peu une congrégation de charité et ses fonctions ne consistent plus guère qu'à nommer, lors de la Saint-Jean, une commission chargée d'organiser la fête et d'y inviter l'archevêque. L'*Arte del Cambio* a presque disparu faute de changeurs. Le nombre des étrangers venant à Florence a diminué de telle sorte qu'au dix-septième siècle, là où avait existé la puissante corporation des *albergatori grossi*, on ne comptait plus que quatre auberges ou hôtels dignes de ce nom. La race nouvelle des touristes n'apparaît que dans la seconde moitié du dix-huitième siècle.

*
* *

Commerce et industrie sont si intimement liés que l'une ne peut guère prospérer là où l'autre décline. Le fait est que les corporations se meurent, et il nous faut insister sur les causes de leur mort : car c'est le cœur même de notre sujet.

Ces causes sont externes et internes.

Parmi les causes externes, il faut citer avant tout l'éveil industriel des grands États européens. En vain est-il interdit d'enseigner à un étranger les métiers qui ont enrichi Florence. En vain la peine de mort est-elle décrétée contre tout ouvrier qui en porte au dehors les secrets (1). Adieu le monopole des fabrications lucratives ! Des manufactures se fondent dans les pays voisins ; de vastes entre-

(1) *Archivio di Stato. Arte della lana*, 525-103.

prises s'y organisent avec l'aide des rois, des ministres, et avec les ressources d'un vaste territoire; la concurrence devient aussitôt redoutable; dès le seizième siècle, des drapiers anglais ont des maisons à Pise. Le mouvement qui allait de Florence aux nations d'Occident commence à se faire en sens contraire : c'est déjà un courant régulier au dix-huitième siècle. Florence perd ainsi sa clientèle lointaine ; elle perd également, pour la laine, la matière première qui reste en sa contrée d'origine (1). Pour la soie, qui trouve en Orient et en Italie même la matière brute dont elle a besoin, elle est encore en posture de lutter (2). Mais elle n'a plus assez d'ouvriers. Dès le milieu du seizième siècle, les fabricants ont la permission de faire travailler au dehors; en 1680, ils doivent faire venir des Lucquois, tant la main-d'œuvre indigène a décru.

Et ici interviennent d'autres causes d'ordre extérieur. Le milieu où vivent les corporations a complètement changé.

Le milieu intellectuel d'abord. Il est envahi par l'esprit qui domine dans la société depuis la Renaissance. C'est un esprit aristocratique, qui entraîne le dédain des métiers, du travail manuel, de tout ce

(1) D'après Varchi, l'*Arte della lana*, qui comprenait, en 1529, 150 maisons, n'en comprend plus en 1537 que 63. En 1575, son chiffre d'affaires est évalué à 2 millions de ducats, en 1620 à 50.000 écus.

(2) En 1576, d'après un Vénitien, le fonds de roulement pour l'*Arte della Seta* atteignait encore 2 millions de livres et le profit était de 50 p. 100. Mais le même personnage constatait quand même un déclin.

qui est roturier, plébéien. Tommaso Rinuccini (1665-1677) signale chez les Toscans la manie des titres, un pullulement de marquis vrais ou faux. Toute la littérature du temps reflète le goût de la vie noble, c'est-à-dire oisive, l'effort pour s'élever à une glorieuse fainéantise, à l'exemple des Médici mués de marchands en princes.

Le milieu géographique n'est pas moins modifié. Le temps de la ville souveraine, enfermée dans son enceinte, gouvernant une banlieue docile et ne reconnaissant le droit de travailler chez elle qu'à ses bourgeois ou à ses sujets, ce temps-là est passé pour jamais. La Toscane, sans être devenue un grand État, comprend cependant plusieurs villes, comme Sienne, Pistoia, Arezzo, qui veulent avoir les mêmes droits que la capitale. Les lois ne s'appliquent plus seulement à Florence, mais à tout le territoire du grand-duché. De là des difficultés sans nombre pour les corporations florentines qui ont encore l'esprit de clocher. Elles sont en querelle avec les corporations des autres cités (1580). Elles sont en querelle avec les artisans des campagnes. Tantôt l'*Arte della Seta* permet à ses fabricants de faire travailler en province, vu la pénurie d'ouvriers dont elle souffre. Tantôt l'*Arte della lana* interdit aux siens de faire travailler hors de la ville. Tantôt l'*Università dei Fabbricanti* (nous verrons tout à l'heure ce qu'elle comprend) veut imposer l'obligation de se faire immatriculer à tout homme exerçant le métier dans un rayon de trois milles ou de cinq milles. Des conces-

sions sont faites, puis retirées, à des travailleurs éloignés. C'est une source de procès qui durent des siècles avec des arrêts contradictoires, comme on peut le voir dans les débats de l'*Arte della Seta* avec les artisans du Val Nievole (1). Très souvent l'impuissance où est la corporation citadine de surveiller l'exécution des règlements qu'elle édicte aboutit à un recours à la police locale, qui se soucie peu, sans doute, de défendre les intérêts des bourgeois contre ceux des campagnards, ses administrés.

Mais ce qu'il y a de plus grave pour les corporations, c'est le changement du milieu politique, c'est l'ingérence du pouvoir central, qui, sans scrupule, modifie leurs statuts, règle leur vie intérieure, opère entre elles des fusions arbitraires, bref leur fait sentir de mille manières la sujétion où elles sont réduites. Le seizième et plus encore le dix-septième siècle sont en Europe une époque de pouvoirs forts, jaloux de leurs prérogatives et désireux d'abattre les puissances rivales qui les gênent, aussi bien les franchises municipales des villes que les franchises des associations professionnelles. La Toscane n'échappe pas à cette tendance alors générale.

Dès 1534, dans Florence abattue et ruinée, les *Arti* éprouvent le contre-coup du désastre national. On supprime les derniers restes de leur importance politique. Il s'agit, comme dit un document du temps, d'« ôter des mains de la plèbe la chose publique ».

(1) *Arch. di Stato. Arte della Seta*, 174-36. — *Università dei Fabbricanti*, à la date de 1567. Article 19.

Comment admettre que des artisans participent à l'élection de ceux qui doivent la diriger? Désormais plus de prieurs, plus de Seigneurie élue! On honnit (c'est toujours le langage du temps) « cette magistrature créée par le peuple pour opprimer la noblesse ». Ce n'est point sans raison que les Arts mineurs sont réduits de quatorze à cinq.

Mais ce n'est pas assez. Leur autonomie, pour les choses qui sont spécialement de leur ressort, est à moitié détruite. Un droit de surveillance sur ces mêmes Arts mineurs est donné à des fonctionnaires, agents du prince, aux employés qui sont chargés d'administrer la dette publique.

Les corporations riches, moins durement traitées, ne sont cependant pas épargnées. Prenons pour exemple ce qui se passe dans la corporation de la soie (Por San Maria), celle qui est alors la plus importante. En 1580, a lieu une réforme profonde de ses statuts. Qu'y voyons-nous? A côté d'une longue énumération des personnes et des choses soumises à la juridiction de l'*Arte*, énumération qui remplit le livre II, une refonte des institutions essentielles. On laisse subsister six consuls, élus par un corps électoral restreint et trié avec soin, qui ont surtout des fonctions judiciaires, qui doivent décider les causes commerciales relatives à la corporation. Encore enlève-t-on à leur compétence tout ce qui concerne le jeu, l'usure, les questions de dot, de tutelle, de curatelle. On fixe ainsi leurs émoluments : deux livres de poivre, deux onces de safran, et, en plus, à

certaines fêtes, quatre bouteilles de Trebbiano, quatre livres de saucisson, du pain d'épice, de la cire et même quelques petites sommes d'argent. Leur situation est considérable, semble-t-il. Mais à côté d'eux, payés comme eux, siègent à leur tribunal deux assesseurs, qui sont des avocats florentins nommés par Son Altesse Sérénissime. Et, circonstance aggravante, il est spécifié que les consuls ne seront pas obligés d'exercer réellement la profession. Ils inclinent à devenir des personnages honorifiques, qui sont là pour la façade, pour le décor.

Voici, en revanche, les magistrats sérieux. Ils ont apparu dans quelques corporations aux derniers temps de la République ; seulement quel agrandissement de leur rôle ! Ce sont six *conservateurs*, chargés de veiller aux intérêts et à l'honneur de l'*Arte* et dont deux au moins doivent être d'anciens marchands de soieries, ce qui laisse à supposer que les autres peuvent être pris en dehors de la corporation. Puis viennent trois *provéditeurs*, de qui relèvent toutes les causes criminelles, toutes les transgressions aux règlements, tous les conflits entre maîtres et ouvriers. Ils peuvent, s'ils le croient séant, infliger la torture, condamner à des peines pécuniaires et afflictives, voire même à mort avec l'assentiment de Son Altesse Sérénissime. Ils ont à leurs ordres la police, même la police secrète, et il va de soi qu'ils ne peuvent être nommés sans l'agrément du chef de l'État.

Il faut ajouter que le chancelier, garde des sceaux,

est un notaire florentin directement nommé par Son Altesse, de même que le teneur de livres, chargé de mettre en ordre la comptabilité et de trancher sommairement les affaires peu importantes.

Telle est la situation faite aux officiers auxquels est délégué le pouvoir exécutif. Voici maintenant celle de l'Assemblée, à qui appartient le pouvoir législatif. Toute proposition de modification aux statuts, préalablement approuvés par l'autorité supérieure, doit être communiquée avant tout à Son Altesse Sérénissime, qui décide s'il y a lieu d'y donner suite; et quand, avec sa permission, il en a été délibéré, la résolution votée est à son tour soumise à Son Altesse qui l'admet ou la rejette.

Qu'est devenue l'autonomie des corporations ? Mais ce n'est pas tout. On craint des réveils d'indépendance, et, en 1621, l'on crée un nouvel organisme. Le grand-duc nomme six *députés* (nous dirions aujourd'hui six délégués), qui sont payés en argent, cire, poivre, girofle et paquets d'étoupes servant à faire des feux de joie ; et ce sont ces agents du prince qui ont désormais en main toute l'administration. En 1687, leur approbation est déclarée nécessaire pour quiconque veut s'établir marchand de soieries en gros ; ils ont à s'assurer que le candidat a vraiment le capital nécessaire; et la même réglementation s'étend aux orfèvres et bijoutiers, qui font d'ailleurs partie de l'*Arte*.

On retrouverait dans la réforme que subit l'*Arte della lana* de 1587 à 1589 les mêmes défiances, les

mêmes restrictions. Tout le pouvoir est concentré entre les mains du provéditeur et du sous-provéditeur, dont le choix est réservé à Son Altesse Sérénissime. C'est pour la corporation le passage du régime républicain au régime monarchique. Ordre est encore donné aux trésoriers d'envoyer tous les mois au *fiscale*, qui est un fonctionnaire public, le bilan de l'*Arte*. Une instruction, datée du 12 mai 1625, rappelle aux officiers de la corporation que Pietro de Médici doit être appelé Illustrissime, et dans le corps des lettres qu'on lui adresse, V. S. (Votre Seigneurie); que les régents ont droit au titre de Clarissime, etc. Et cela ne trahit pas seulement cette maladie des superlatifs, qui se répandit par contagion dans toutes les cours d'Europe, mais l'abandon de cette fierté civique qui avait été une des forces des artisans de Florence. On n'est pas étonné après cela de rencontrer au bas de la supplique d'un provéditeur, demandant en 1648 une nouvelle refonte des statuts, cette formule protocolaire : — Très humblement nous baisons les habits de Votre Seigneurie.

Un autre exemple de l'intrusion du pouvoir central dans la vie des corporations, c'est la série des fusions par lesquelles on réduit leur nombre.

En 1534, nous l'avons dit, les Arts mineurs ont été ramenés de 14 à 5; neuf d'entre eux ont donc été supprimés d'un coup; la monarchie a ainsi marqué sa volonté de diminuer l'importance des classes inférieures et moyennes. Mais cela ne suffit pas. Dans

la seconde moitié du seizième siècle, les corporations subsistantes rentrent les unes dans les autres. En 1552, trois Arts mineurs, les cordonniers et corroyeurs, les tablettiers, les tanneurs se fondent ensemble, et, en 1562, ils ne font plus qu'un avec un Art majeur, celui des fourreurs et pelletiers. Dès 1592, on peut y entrer sans faire preuve de capacité : il suffit d'adresser une demande aux consuls et d'acquitter la taxe d'entrée. Là aussi les consuls sont confinés dans leurs fonctions judiciaires; le pouvoir réel est exercé par deux députés que nomme le Souverain.

L'*Università dei Fabbricanti* (la corporation du bâtiment) est, dès 1542, un amalgame de cinq *Arti*. Les maréchaux ferrants, les serruriers, les armuriers, les loueurs de voitures, les marchands de bois, etc., y sont affiliés. Mais cette condensation de la population artisane, qui trahit sa décroissance à la fois en nombre et en valeur sociale, continue à s'opérer. En 1583, un nouveau mélange se produit avec l'*Università di San Piero*, qui était elle-même un composé des bouchers, des boulangers, des marchands d'huile, des principaux métiers de bouche. Il est alors décidé qu'ils formeront désormais un seul corps, qui aura pour arme un lion rouge debout avec un lys blanc dans la patte droite. Tous les statuts et officiers existant antérieurement sont cassés. Un nouveau règlement sera dressé par ordre de Son Altesse et selon ce qu'il lui plaira; les officiers qu'on nommera auront des émoluments fixés par l'autorité

supérieure qui determinera aussi les prix à payer aux maçons et ouvriers du bâtiment. En 1703, on ajouta encore à cette masse hétérogène les *linaioli* (ou lingers) et pour un moment (car cette réunion fut provisoire) à peu près tous les anciens Arts mineurs se trouvèrent condensés en un seul.

Est-il nécessaire de faire remarquer que ces fusions autoritaires ne produisaient que confusion ; que les gens ainsi rapprochés et soudés par un caprice souverain n'avaient point, pour la plupart, d'intérêts communs ; que le régime corporatif, ainsi dévié et faussé, perdait à peu près toute utilité. Les corporations n'étaient plus que des cadres administratifs d'une structure bizarre. Leur organisation devenait purement bureaucratique. La chose était plus visible encore pour l'*Arte dei medici e speziali*. On y entassa de gré ou de force quarante métiers au moins, parmi lesquels les croque-morts, les libraires, les horlogers, les marchands de tabac. Puis on lui donna un gouvernement officiel en la personne de douze médecins et de douze apothicaires, lesquels tenaient le registre des morts, faisaient subir des examens d'État à ceux qui voulaient s'agréger à leur corps et recevaient, à titre d'experts dans ces jurys, une paire de gants pour honoraires.

Il n'est pas exagéré de dire que ces corporations, étroitement surveillées et assujetties, formées et déformées à l'aventure, n'étaient plus que des fantômes sans vie, des formes vidées de leur contenu.

Les métiers nés tardivement n'avaient point eu

meilleure fortune, pour peu qu'ils pussent causer d'ombrage à l'une des puissances régnantes. L'imprimerie connut à ses dépens le péril de toucher aux idées. Elle l'avait appris dès ses premières années d'existence, à la fin même de la République. En 1507, par l'ordre des prieurs et gonfaloniers, aucun écrivain ou imprimeur ne peut écrire ou imprimer quoi que ce soit, sans l'autorisation de Marcello Adriani, premier chancelier de la Seigneurie, sous peine d'une amende de 25 florins d'or *larghi*, de dix coups de corde et de la réclusion pour cinq ans dans les *Stinche*, chaque fois qu'il y aura un délit. L'État et l'Église rivalisent de sévérité : le pape en 1514, le synode de Florence en 1517 fulminent contre les imprimeurs de mauvais livres; puis, comme la lutte du catholicisme contre la Réforme est commencée, l'approbation de l'évêque, de l'Inquisiteur est exigée pour tout volume qui sort des presses. Laurent Torrens, dit Torrentino, avait été appelé des Pays-Bas par Cosme en 1545; on avait, suivant le système que les chefs d'État adoptaient, fondé une imprimerie ducale, d'où sortirent des ouvrages considérables, en particulier les biographies de Vasari, les histoires de Paul Jove et de Guichardin. Mais Torrentino, à qui l'on attribue l'invention des caractères dits *italiques*, meurt à temps. Dès l'année 1559, la Congrégation de l'Index prohibe une foule de livres ; puis, en 1570, elle ordonne aux libraires de fournir la liste des volumes qu'ils mettent en vente ; elle voudrait qu'on n'imprimât rien sans l'autorisa-

tion expresse de Rome. Le grand-duc, en 1562, obtient une exception pour le *Décameron* de Boccace, exception singulière à coup sûr, même quand on sait qu'il en fut alors publié une édition expurgée (1573). Il y eut bien, en 1591, conflit entre l'Église et l'État pour savoir qui exercerait le droit de censure. L'exercice en fut partagé; mais, les imprimeurs de Florence n'y gagnèrent rien, et la typographie s'en alla fleurir en d'autres contrées où les ordres de Rome et de l'Inquisition, sinon ceux du pouvoir civil, étaient moins servilement obéis.

Outre ces causes extérieures de déclin, l'industrie et le régime corporatif en rencontraient d'autres en eux-mêmes.

Un ensemble d'institutions, tout comme un corps vivant, commence par traverser une période où il se forme, se constitue et se consolide. Mais cette évolution de croissance est suivie régulièrement d'une évolution de décadence. Il s'affaiblit, se désagrège, se décompose, finit par se dissoudre. La mort, aboutissement naturel de cette usure incessante qu'est la vie, apparaît ainsi comme le terme nécessaire du développement intime et spontané des êtres. Le régime corporatif n'est donc pas seulement miné par la pression de forces étrangères; il a en lui-même des éléments de dissolution.

C'est, d'abord, l'inégalité qui existe au sein de la corporation, du moins de la corporation capitaliste; les maîtres s'y divisent en *majeurs* et *mineurs*. Dans l'*Arte Por San Maria*, les premiers, qui sont des

marchands en gros, paient 100 livres d'entrée ; les autres, qui sont des détaillants, sont estimés et taxés à moitié moins ; non seulement le droit de fabriquer est refusé dans l'*Arte della lana* à certaines personnes, par exemple aux Juifs, mais surtout le fossé entre maîtres et ouvriers va se creusant et s'élargissant.

Les maîtres ou *patrons* (ce mot se trouve dans une ordonnance de 1710 et a dû être usité auparavant) sont toujours durs pour les travailleurs qu'ils emploient. Ils sont préoccupés de deux choses, de les retenir à leur service et de réduire leurs salaires au minimum. Pour atteindre le premier but, avances aux tisserands dont les métiers ont été gâtés ou emportés par l'inondation de 1560 ; on espère les garder prisonniers de leurs dettes. Quiconque abandonnerait un patron, le planterait là (*piantarebbe*) avant d'être quitte envers lui, serait passible d'une forte amende et le maître qui aurait accueilli ce déserteur en serait également frappé (décret de 1595). Un certificat signé du dernier maître qui l'a occupé est exigé de l'ouvrier qu'on embauche (ordonnance de 1697). Est-il parti en laissant inachevé un travail commencé ? Il est puni d'un coup de corde qui lui est asséné publiquement devant la porte du siège social de l'Arte auquel il appartient (mars 1602). Aux tisserands et teinturiers défense est faite d'aller, seul ou en compagnie, boire ou manger au cabaret (*Arte della lana*, 1589) ; ceux qui enfreignent cette prohibition, s'ils sont maîtres ou fils de maîtres, s'ex-

posent pour la première fois à cinq ans de suspension de leurs droits, à la perte des bénéfices qui leur sont accordés dans la société autorisée dont ils sont membres, et, en cas de récidive, à la prison, à une radiation formelle et définitive. Quels pouvaient bien être les motifs d'une défense aussi rigoureuse ? Sans doute le désir d'avoir des ouvriers réguliers et assidus, soustraits aux tentations de la taverne; peut-être aussi la crainte de voir des conciliabules secrets y prendre naissance; peut-être enfin l'envie des maîtres de voir rentrer dans leur caisse l'argent gaspillé en bombances.

Ce qui rend plausible cette dernière conjecture, c'est l'effort tenté par les fédérations patronales pour créer ce qu'on a de nos jours appelé des *économats ;* et ici apparaît le second but qu'elles poursuivent : gagner sur le prix de la main-d'œuvre. Les chefs d'ateliers sont autorisés (1589) à tenir dans leur boutique du pain et du vin pour les batteurs de laine, afin que ceux-ci puissent manger et boire sans perdre de temps. Mais il faut croire que cela ne plaît guère aux ouvriers, non plus que certains autres procédés destinés à réduire leur paie : car, en 1595, sur une requête des batteurs de laine, il est ordonné aux patrons de renoncer à ce moyen de gain supplémentaire; il leur est prescrit, sous peine de six mois de prison, de payer leurs ouvriers comptant en monnaie de Florence, et non en marchandises, en denrées alimentaires, en écus n'ayant pas le poids légal, en monnaie étrangère. Si le salaire est retardé, refusé,

diminué indûment, les ouvriers sont invités à recourir aux Illustrissimes députés, agents du prince.

On peut inférer de là que le gouvernement adoucissait parfois l'âpreté des syndicats patronaux. Cosme II ordonne aux maîtres de fournir à leurs compagnons le feu, la lumière et une literie convenable, sans aucune diminution de leur paie. Cela ne regarde que les Arts mineurs. Mais des mesures sont prises aussi en faveur des ouvriers de la grande industrie. D'abord l'*uffiziale forestiere* a disparu, ce qui est pour eux un sérieux soulagement. Les *Arti* paraissent bien avoir voulu leur interdire, comme autrefois, toute union particulière ; en août 1597, il est interdit par l'*Arte della lana* aux courtiers (sensali) de former une *compagnie*. Mais nous voyons qu'il existe quand même des compagnies de tisserands, de teinturiers, de batteurs de laine ; elles assurent à ceux qui en font partie certains bénéfices, tels que des dots pour les filles, des secours pour les femmes en couches ou pour eux-mêmes en cas de maladie. Les fonds nécessaires paraissent avoir été fournis par les patrons qui entendaient ainsi s'attacher les travailleurs et les tenir à leur discrétion. Cependant c'est pour ceux-ci une garantie contre la misère, ainsi que le privilège dont ils jouissent de ne pouvoir être expulsés de leur domicile, arrêtés dans leurs maisons et boutiques ni durant les jours de fête, d'échapper à la saisie de leurs instruments de travail, d'être payés de leurs salaires arriérés avant les autres créanciers d'un failli. Malgré cela, le nombre

des ouvriers, surtout des ouvriers d'élite, allait se raréfiant, à telle enseigne que l'*Arte della Seta* fut obligé d'appeler des Lucquois et que l'*Arte della lana* dut faire venir des Vénitiens pour rapprendre à ses hommes à teindre les étoffes avec la guède (1).

Une autre cause de déclin, c'est la discorde qui se perpétue entre corporations. Il ne s'agit plus de querelles politiques, mais de litiges qui portent sur la concurrence que peuvent se faire des métiers séparés par une frontière indécise. Ce principe reste vivant : un homme ne peut exercer deux professions différentes, appartenir à deux *Arti*. Un marchand de soieries ne peut vendre des étoffes de lin ou de laine. Un charcutier ne peut vendre de la viande de porc, sinon salée ; quand elle est fraîche, elle relève du boucher. A Pise, un procès qui dura des années s'engagea entre les tailleurs, auxquels était réservé le droit de fabriquer des habits neufs, et les fripiers, qui ne devaient vendre que des habits déjà portés. On cite une femme du peuple qui fut poursuivie, parce qu'elle filait en vendant des légumes : cela se passait, il est vrai, à Ferrare. Mais la même habitude de parquer chacun dans sa profession régnait sans conteste en Toscane et ce n'était pas une des moindres entraves mises à l'industrie, d'autant que, dans les branches d'une même industrie, par exemple dans la fabrication des soieries, fileur, teinturier,

(1) Voir la supplique de Francesco del Pugliese, en 1647. *Arch. di Stato. Arte della lana*, 12, 11, p. 98.

tisserand ne pouvaient aussi faire qu'une seule opération.

Nous arrivons ainsi à ce qui fut une des tares les plus graves du régime corporatif, la réglementation tracassière. La longueur, la largeur, le prix des étoffes, la durée de leur séjour au séchoir, restent étroitement déterminés ; l'or et l'argent, qui n'ont point le nombre de carats voulus, sont considérés comme faux ; les objets qu'on en fabrique peuvent être saisis, sauf exceptions soigneusement détaillées. A tous les négociants en gros l'obligation est imposée de recourir au ministère des courtiers. Acheter pour revendre est une chose illicite. Des pénalités sont prévues contre quiconque se présente devant un autre tribunal que celui de l'Arte auquel il est agrégé de gré ou de force. Un tisserand est coupable, s'il tisse pour soi, sa famille ou quelque autre personne que le maître dont il dépend ; il doit finir la pièce commencée, avant d'en entreprendre une autre ; s'il ne s'est pas conformé aux règlements dans sa besogne, son travail est confisqué, lui-même privé de son salaire, et le maître qui l'aurait engagé à cette dérogation est puni d'une amende. Les fileurs sont enserrés dans un réseau de prescriptions aussi sévères. Les nettoyeurs (*purgatori*, 1628) ne peuvent se servir que d'un savon spécial, qui ne doit pas être le même pour la laine et pour la soie ; ils sont requis de l'acheter aux savonniers attitrés et d'en posséder toujours chez eux une certaine quantité. La loi fixe aux tanneurs le temps pendant le-

quel la peau doit mariner dans la fosse. Tous les marchands doivent avoir chez eux un certain nombre de poids et mesures, même quand ils n'en ont pas l'emploi. Toutes les boutiques doivent être fermées les dimanches et les jours de fête, qui sont à peu près aussi nombreux (50 par an, *Università di San Piero*). On remplirait des volumes des prescriptions de toute espèce qui garrottent fabricants, négociants, ouvriers. Sans doute elles étaient, pour la plupart, bien intentionnées : elles étaient destinées à garantir la bonne qualité, la loyauté des produits. Mais par leur multiplicité elles devenaient extrêmement gênantes, et il semble que par moments il y ait eu quelque relâchement dans leur observance. Les boutiques peuvent demeurer ouvertes à demi les jours fériés. Les bouchers peuvent acheter des bêtes pour les revendre, à condition que ce soit à 30 milles de Florence et en vue de les faire engraisser. La vente des objets d'or et d'argent n'ayant pas le titre voulu est concédée par adjudication (1653-1667). On rencontre même, dans les statuts de l'*Arte della Seta*, en 1580, un article ainsi conçu : « Si un tisserand trouve un nouveau procédé, dont l'*Arte* et l'État puissent tirer honneur et avantage, le profit de l'invention lui est garanti pour deux ans. » Mais ce sont là de timides et arbitraires concessions ; elles laissent à peu près intact un dédale de prescriptions réglementaires qui, malgré une armée de surveillants, demeurent bien souvent illusoires sans cesser d'être gênantes.

Nous n'avons plus à signaler qu'une cause de désagrégation dans les corporations : c'est le mauvais état de leurs finances.

A plusieurs reprises, le grand-duc consent des secours pécuniaires à l'*Arte della Seta*, à l'*Arte della lana*. En 1694, pour venir en aide à la détresse dont maîtres et ouvriers sont également victimes, on accorde des primes aux fabricants qui font faire une certaine quantité d'étoffes : mais l'expédient est coûteux et on ne le renouvelle point. Si nous examinons les doléances périodiques qui émanent des intéressés, nous voyons, en 1647, le Provéditeur de l'*Arte della lana* se plaindre du manque de travail, d'un déficit annuel de 1.500 écus, du déclin de la fabrique tombée de 12.000 à 6.000 pièces par an, de la mauvaise rentrée des créances et cotisations. On a peine à suffire aux émoluments des consuls et autres officiers, qui remplissent mal leurs fonctions et que l'on rappelle au devoir. On cherche toutes les économies possibles : suppression d'offices, de pensions et de banquets inutiles, réduction du nombre des consuls, des marqueurs, des appariteurs; en revanche, augmentation de ses honoraires pour le fonctionnaire qui peut rendre le plus de services, celui qui est chargé de faire rentrer les arriérés. Vains efforts ! L'appauvrissement continue.

Ainsi ralentissement général de la vie économique à Florence, dépérissement et pétrification de l'organisation du travail née au moyen âge, ces deux faits connexes ressortent avec évidence de notre voyage

à vol d'oiseau à travers les deux siècles où règnent les Médici. Mais leur dynastie cesse au milieu de ce dix-huitième siècle, qui fut un siècle de critique et d'innovation et qui va donner le coup de grâce à un passé agonisant en préparant et inaugurant l'avenir.

Consulter :

SUPINO (Camillo), *Le Corporazioni di Arti e Mestieri in Italia nei secoli XVI et XVII* (*Giornale degli Economisti*, vol. III, fasc. 5).

A. VON REUMONT, *Geschichte Toscana's seit dem Ende florentinischen Freistaates* (2 vol. in-8, Gotha, 1876-1877).

*Archivio di Stato* (Catalogue des *Arti*).

*Archiv. stor. ital.* (1909, I, p. 140). — *La censura sulla stampa*, etc., par ANTONIO PANELLA.

# CHAPITRE XVII

## FLORENCE SOUS LA DYNASTIE DE LORRAINE (1737-1859) ET JUSQU'A NOS JOURS

En 1737, la Toscane, avec une docilité moutonnière, passe, par la volonté des grandes puissances, sous la domination d'une maison étrangère, celle de Habsbourg-Lorraine, qui tient par un fil aux Médici. C'est une époque douce, polie, pleine de bonnes intentions, où les souverains s'avisent et se piquent d'être des hommes ; et les princes autrichiens qui règnent sur Florence sont d'humeur paisible et accommodante. Leur principal défaut est de vivre les yeux fixés sur Vienne, où ils ont leurs intérêts et leur avenir, où ils vont finir leur carrière en qualité d'Empereurs d'Allemagne. Mais ils ont aussi la qualité de leur défaut : ils laissent la Toscane sommeiller et végéter en paix, et, si celle-ci se plaint parfois que son argent file à la cour impériale, du moins ne souffre-t-elle pas d'une autorité brutale et écrasante. Elle a même la chance de rencontrer parmi ces monarques de passage des réformateurs intelligents qui

essaient de mettre les institutions en harmonie avec les besoins nouveaux de la société (1).

Ce vent de réforme souffle alors sur toute l'Europe. Le mouvement commencé par la Renaissance et la Réforme s'achève : on est las des liens multiples qui enserrent l'individu ; on veut les rompre au nom de la nature ; on revendique la liberté contre les entraves mises à la pensée comme à l'action, l'égalité contre les privilèges qui divisent les peuples en une quantité de petits groupes hostiles les uns aux autres. D'une part, une armée de penseurs, qu'on appelle des philosophes, attaque et combat ce qui existe en lui opposant ce qui devrait être selon la justice et la raison ; d'autre part, la vie même se charge de faire saillir le désaccord qui va croissant entre certaines traditions étroites datant du moyen âge et les désirs d'une population qui n'est plus enfermée dans les limites d'une ville, voire même d'un État, mais qui entretient des rapports de plus en plus nombreux avec les nations voisines. Le grand commerce surtout (c'est un rôle qu'il a joué souvent) a, presque sans le vouloir, une vertu émancipatrice, novatrice, révolutionnaire ; il ébranle et brise les barrières qui gênent son essor ; il repousse du pied les déchets d'autrefois qui arrêtent sa marche ; il secoue la léthargie routinière où s'endort volontiers l'indus-

(1) La dynastie de Lorraine en Toscane comprend : François II (1737-1765) ; Léopold Ier (1765-1790) ; Ferdinand III (1790-1826) ; avec une suspension de plusieurs années où la Toscane traverse différents régimes ; Léopold II (1826-1859), avec une interruption révolutionnaire (1848-1849).

trie ; du fond des contrées lointaines, il apporte des choses exotiques, qui la forcent à s'ingénier pour imiter, égaler ce qui plaît à ses clients dans ces formes et denrées nouvelles ; il lui impose l'obligation d'avoir des idées, de l'initiative, de la hardiesse dans ses entreprises. Il agit comme un ferment dans le monde économique ; il est l'un des facteurs les plus efficaces de l'évolution technique et de l'évolution juridique qui s'y accomplissent.

Il se trouva, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, que plusieurs princes, conscients d'un malaise parmi leurs sujets et soucieux de remplir envers eux un devoir de protection, voulurent faire leur bonheur sans les consulter et parfois malgré eux ; il ne manqua pas de souverains pour flirter avec une puissance impalpable, mais réelle, qui s'éveillait et qui était l'opinion publique ; courtisans des directeurs de ce pouvoir naissant, ils se disent et se croient philosophes, se mettent à la tête des réformes et entendent opérer eux-mêmes, à coups de décrets, les changements devenus urgents. C'est le temps où Frédéric II, Catherine II, Joseph II pratiquent ce despotisme paternel et éclairé. Les princes lorrains, surtout Léopold Ier, se rattachent à cette école.

La Toscane eut l'honneur d'être l'initiatrice dans cette besogne de destructions nécessaires, à laquelle les peuples, encombrés de traditions surannées, doivent se résigner par intervalles ; elle fut la première (et l'histoire ne lui a pas assez nettement reconnu ce mérite) à éclaircir, par le fer et le feu, le

maquis des règlements et des lois qui avaient été l'expression de la vieille économie urbaine ; elle inaugura vraiment le libéralisme économique.

Pourquoi en fut-il ainsi ? Sans doute, parce qu'elle avait plus fidèlement conservé qu'un autre pays ce qui avait fait sa grandeur, ce qui s'était développé chez elle plus pleinement que partout ailleurs ; la réaction, en matière sociale comme en matière physique, est d'autant plus prompte et violente que l'action a été forte et constante. Peut-être aussi que les conditions particulières du grand-duché se prêtaient mieux à cet essai de réformation par en haut : il jouissait d'une longue paix qui permettait de concentrer l'attention sur les problèmes intérieurs ; il avait une population accoutumée depuis deux siècles à obéir et à laisser ses gouvernants penser et agir pour elle.

François II, par qui débute la dynastie lorraine, est arrêté par des difficultés financières et par des circonstances accidentelles : dette publique énorme ; mauvais rendement des impôts affermés qui le contraint d'autoriser la loterie, le jeu jusqu'alors confiné dans les cercles ou *casinos* des nobles ; inondations, tremblements de terre, disettes, mortalité. Après quoi, il est absent et remplacé par un régent : car il va terminer ses jours dans la pourpre impériale. Il ne peut donc qu'ébaucher le relèvement de la Toscane ; le grand réformateur sera son successeur Léopold Ier. Celui-là est pénétré de ses devoirs de prince ; il écrira plus tard : « L'unique but des sociétés et des

gouvernements est le bonheur des individus. » C'est aussi un apôtre, presque un fanatique du *laissez-faire* dans le domaine économique ; et il a autour de lui des conseillers, Pompeo Neri, Tavanti, Carlo Gianni, Ruccellai, qui partagent ses opinions et son ardeur.

On songe avant tout à l'agriculture. Plusieurs livres destinés à la guider avaient été déjà publiés à Florence. En 1753, se fondait la société des *Georgofili*, dont le nom dit la tendance, dont les membres correspondaient avec les physiocrates de France ; et en 1783, on y annexait une *Société botanique*. Sous l'influence de ces théoriciens qui sont aussi des praticiens (car plusieurs sont des gentilshommes campagnards), l'on travaille à *libérer* la terre et à la *morceler*. Le gouvernement l'affranchit des servitudes qui pèsent sur elle : droits féodaux, droits de pêche, de chasse, de vaine pâture, défense de couper le bois ; il jette dans la circulation beaucoup des biens jusqu'alors immobilisés par l'Église, les œuvres pies, les fidéicommis et majorats ; il va même jusqu'à rendre quelque liberté aux communes rurales, où les riches retrouvent une part à la gestion des affaires et où les villes voisines sont dépouillées d'antiques privilèges. On empêche ainsi les grandes propriétés de se perpétuer et de se multiplier ; et pour faciliter la vie des pauvres, on réduit de la moitié à un tiers la part qui revient au propriétaire dans le métayage, on étend ou améliore les terrains cultivables par des digues et des canaux de desséchement. La produc-

tion agricole augmente dans des proportions considérables (1).

On n'oublie pas pour cela le commerce et l'industrie. Pour le commerce extérieur, on signe des traités avec les Turcs, avec Alger, Tunis et Tripoli, avec l'Autriche à laquelle appartenait la Lombardie ; on met au rancart les galères appartenant à l'ordre des chevaliers de Saint-Étienne qui juraient guerre perpétuelle aux Infidèles. On supprime les prohibitions absolues ; on permet, de façon encore intermittente et partielle, l'exportation des produits du sol ; on n'interdit guère que celle des matières premières nécessaires à la fabrication indigène, la laine et les peaux d'agneaux. On n'écarte plus ce qui vient de l'étranger, on se contente de soumettre à de gros droits d'entrée ce qui risque de faire concurrence à l'industrie du pays. C'est, en un mot, un protectionnisme modéré, tel qu'il est possible dans l'Europe encore barricadée de tarifs.

Mais Livourne et sa capitainerie restent sous un régime de franchise, et la ville grandit, se peuple de banques et d'entrepôts. Elle est comme un exemple vivant qui exerce une contagion de liberté ; elle montre ce que peut faire l'absence d'entraves commerciales. Un de ses gouverneurs, le marquis Ginori, rêve la suppression des douanes. Un peu plus tard, en 1756, le comte Capodistria, visitant la Toscane, remarque qu'à mesure qu'on s'éloigne de Livourne,

(1) En 1757, elle est évaluée à 469.000 écus florentins, le tiers environ de la production industrielle : 1.268.000.

cité de millionnaires, on s'enfonce dans la pauvreté; et il en conclut qu'il doit y avoir là une faute du système économique. La remarque n'est peut-être pas étrangère à l'abolition des douanes provinciales, qui est bientôt décrétée, mais en laissant subsister les péages que les villes ont établis à leurs portes.

Comme tous les États d'alors, la Toscane est hantée par le spectre de la famine. Aussi la question du blé y est-elle brûlante. Faut-il en autoriser la libre circulation ? Le premier qui osa soutenir ouvertement cette théorie fut un Siennois, Sallustio Bandini, un archidiacre qui avait beaucoup voyagé et mis la main à la culture de la terre. Il prononça ou écrivit en 1737 un discours en ce sens qui ne fut publié qu'après sa mort, en 1775. Il partait d'une affirmation qui peut paraître étrange aujourd'hui, mais qui montre le peu de foi qu'on avait alors dans les ressources de la statistique : « Il est impossible, disait-il, de savoir combien de boisseaux de blé il faut à une province comme la Toscane. » Il en concluait qu'il est chimérique de vouloir accumuler dans des greniers publics la quantité nécessaire à son approvisionnement, et, s'autorisant de l'exemple des Hollandais, déclarait que la liberté du commerce pour les céréales lui semblait parfaitement possible. Il réclamait pour les paysans, surtout pour ceux des Maremmes, une réforme de l'impôt qui frapperait les propriétaires, surtout quand ils ne résideraient pas, une diminution de la gabelle du sel, et, en particulier, la fin de l'arbitraire qui ouvrait et fer-

mait de la façon la plus capricieuse la sortie du blé.

Dès l'avènement de François II, l'exportation des deux tiers de la récolte était consentie pour douze ans aux habitants des Maremmes et cette concession allait être renouvelée à chaque expiration du terme. Mais, en 1763-1764, voici que les mauvaises récoltes ramènent la famine. Il faut recourir aux anciens expédients : acheter du blé aux frais de l'État, fixer d'autorité le prix du pain, ruiner ainsi les boulangers, ce qui n'empêche pas le pain de manquer en beaucoup d'endroits. Les maigres résultats obtenus forcent à réfléchir. Aussi, lorsqu'en 1766 la disette reparaît menaçante, on suit une politique tout autre ; on supprime les tarifs imposés aux bouangers ; on permet le libre commerce du blé ; on laisse la liberté produire tous ses effets, et l'on peut s'applaudir du succès de la tentative.

Cette année 1766 fut vraiment une année décisive. On se résout à braver l'opposition qui vient du peuple, serf de ses préjugés, et des fonctionnaires de la *grascia*, serfs de leurs intérêts. A la suite d'un mémoire de Pompeo Neri, un édit de 1767 décrète la liberté complète du commerce des grains.

En même temps Léopold portait hardiment la hache dans le vieux système corporatif. Dès l'année 1738, François II avait enlevé à l'*Arte della lana* son monopole. Il avait décidé que n'importe quelle ville ou village du grand-duché pouvait pratiquer le métier. Les consuls de l'*Arte* et les deux députés, nommés par le prince, avaient été chargés de revoir et de simpli-

fier les règlements de la corporation. Vingt et un ans plus tard, en 1759, ordre avait été donné de rassembler les statuts de tous les Arts et de les soumettre à un examen rigoureux. C'étaient là des menaces qui n'allaient pas rester vaines. Léopold faisait publier un petit livre anonyme, qui était la traduction d'un opuscule français dû à l'abbé Coyer, et qui était destiné à préparer dans le public la réforme qu'il méditait : *Chinki, histoire cochinchinoise, qui peut servir aussi à d'autres pays*. Il ordonnait pour l'année 1766 un recensement qui devait fournir la fidèle image de l'état économique de la Toscane. Il prescrivait aux provéditeurs, qui étaient les administrateurs des corporations, de lui faire connaître ce qui, d'après eux, était utile ou nuisible dans les statuts, ce qui, en fait de taxes ou de règlements, devait être aboli ou maintenu, quels métiers étaient en progrès ou en déclin et quels moyens leur semblaient propres à améliorer la situation.

Cette enquête amena quantité de réponses, de doléances, d'avis divers et de renseignements plus ou moins précis. Pompeo Neri, consulté, ne cachait pas que, selon son opinion, faire renaître le commerce et l'industrie du moyen âge était chose impossible. Le sacrifice de l'antique système municipal allait être consommé. Une Commission était nommée pour étudier et proposer les corrections et suppressions nécessaires. Cela devait aboutir, en 1770, à plusieurs *motu proprio* du prince qui constituaient une refonte complète de l'organisation du travail, édits qui éga-

lent en importance et qui devancent de six ans la fameuse ordonnance de Turgot sur le même sujet.

Pour en bien comprendre la portée, il est bon de connaître ce qu'étaient en 1766 le commerce et l'industrie à Florence.

Elle comptait 78.635 habitants (1), dont 47.662 exerçant une profession. Plus de 10.000 étaient occupés au service domestique, ce qui suffirait à prouver que les rentiers, les gens à l'aise étaient nombreux dans la ville. 8.757 appartenaient au clergé, à la classe des fonctionnaires, aux professions libérales. Restaient pour le commerce 2.540 personnes, et pour l'industrie 25.570. La soie avait, de beaucoup, le personnel le plus considérable : 12.351 travailleurs, patrons et ouvriers, dont plus de 3.000 ne besognaient qu'une partie de l'année. Venaient ensuite les industries du lin, du chanvre, et d'un autre textile qui se répandait au dix-huitième siècle dans toute l'Europe, le coton (3.428 personnes en tout). L'*Arte della lana*, dont les fonds de roulement ne dépassaient pas, en 1762, 500.000 livres, n'employait plus que 1.018 personnes, dont 50 chômaient encore de temps en temps. Il n'utilisait plus guère que la laine du pays, celle des États pontificaux et celle d'Espagne. Quand on se rappelle qu'il faisait vivre autrefois 30.000 personnes, on peut mesurer sa décadence. Avant lui se classaient les industries des cuirs et peaux (1.487), des

(1) En 1737, elle avait environ 77.000 âmes, à peine 1.000 de plus qu'un siècle auparavant. Ce chiffre, en 1745, paraît s'être même abaissé à 76.000.

métaux et de la poterie (1.400). Après lui se rangeait immédiatement celle du bois (897). Les autres métiers descendaient à des chiffres insignifiants (1).

Toute cette population laborieuse était condensée en huit *Arti* (2) où se conservait encore la vieille distinction entre Arts majeurs et Arts mineurs. Or ces débris des corporations avaient toujours leurs tribunaux spéciaux, leurs règlements compliqués, leurs officiers élus ou tirés au sort, leurs taxes qui grevaient lourdement les pauvres. Pise, Sienne jouissaient du même luxe de tribunaux, de règlements, d'offices et de taxes.

On ne pouvait citer comme à demi prospères, en dehors de la soierie, que la fabrique de poterie, fondée, dès 1737, par le marquis Ginori à la villa Doccia, au retour d'une mission diplomatique qui l'avait mené à Vienne; la typographie qui avait repris quelque vie et comptait, en 1766, 60 maisons ; les mines de fer et de cuivre qui, dans l'île d'Elbe surtout, avaient été mieux exploitées qu'autrefois.

Pour ranimer ces activités languissantes, Léopold, au mois de février 1770, publie deux édits qui instaurent un régime nouveau.

Le premier, daté de Pise le 3 du mois, établit presque complètement le libre exercice du commerce et de l'industrie. Il abolit toutes les taxes d'immatricu-

(1) 780 personnes étaient considérées comme vivant d'aumônes.

(2) 1° Mercanti ou Calimala; 2° Cambio; 3° Lana; 4° Seta; 5° Medici e speziali; 6° Vajai e Cuoiai; 7° San Piero e fabbricanti; 8° Linaioli. — Les juges et notaires, qui furent un syndicat de fonctionnaires, avaient, depuis longtemps, cessé de figurer parmi les *Arti*.

lation qu'on exigeait pour l'entrée dans une corporation. Elles seront remplacées par une inscription du prix uniforme de deux livres, sur un registre qui sera tenu par la Chambre de commerce, organisme nouveau qui ne dépend plus des *Arti*. Encore l'exemption de cette espèce de patente est-elle accordée aux marchands ambulants et aux artisans qui exercent à domicile un petit métier. Désormais il est permis à tout boutiquier d'exercer plusieurs métiers ; il lui est permis aussi d'avoir plusieurs boutiques de différents genres. Il est permis à tout marchand de colporter et de vendre sa marchandise dans toute l'étendue de la Toscane. Les prescriptions antérieures sont abrogées, comme peu adaptées aux circonstances du temps présent et contraires à la liberté, qui fait la prospérité du commerce et de l'industrie.

Un édit postérieur (du 7 décembre 1770) devait affranchir bientôt les marchands de l'obligation d'avoir chez eux des poids et mesures qui n'étaient pas nécessaires à l'exercice de leur profession.

Sans doute quelques exceptions dérogeaient à ces mesures générales. Il y en avait qui étaient territoriales : la ville de Livourne, la province de la Lunigiana, le territoire de Barga conservaient leurs lois spéciales. D'autres dérogations, inspirées par des motifs divers, étaient spécifiées. Les conditions d'âge et de capacité mises à l'admission des médecins, chirurgiens, apothicaires et sages-femmes étaient maintenues : on voulait évidemment garan-

tir la santé publique. On maintenait de même les conditions pécuniaires requises pour s'établir fabricant de soieries : cette ombre de privilège était sans doute une concession faite à l'*Arte della Seta*, resté le plus important. Enfin pour les objets d'or et d'argent la marque demeurait aux mains des orfèvres immatriculés : on regardait probablement le contrôle comme indispensable en pareille matière.

De plus certaines industries continuaient à être en régie : celles du fer, du papier timbré, du sel, du tabac. Les métiers de bouche étaient encore soumis à une réglementation particulière : mais, dans les années suivantes, Léopold, poussant plus avant dans la voie où il s'était engagé, supprimait les monopoles du sel et du tabac. En 1775, la vieille magistrature de la *grascia*, dont relevait tout ce qui concernait l'alimentation, était supprimée à son tour.

Le second grand édit de Léopold I[er] est daté de Pise et du 17 février 1770. Il avait déjà opéré un abatis sérieux parmi les magistratures antiques dont Florence était encombrée. Cette fois, il s'attaque à l'organisation judiciaire des corporations. Tous les tribunaux consulaires et, avec eux, la vieille et glorieuse Mercanzia, sont rayés d'un trait de plume. A leur place est instituée une *Chambre du Commerce, des Arts et Manufactures*, dont les membres sont nommés par le pouvoir central, et dont la juridiction s'étend sur toute la Toscane : elle fait office de cour d'appel à l'égard des tribunaux de province. Sa fonction est double; elle doit, d'abord, veiller à

l'observation des lois et règlements qui concernent le trafic et les manufactures, trancher tous les conflits qui peuvent naître dans leur domaine; elle doit, ensuite, travailler au progrès de l'industrie et du commerce, en proposant toutes les améliorations qu'elle juge désirables, et, au besoin, en prêtant assistance aux artisans pauvres pour qui la justice pourra être gratuite. Un tarif lui était fixé pour les frais de justice, et il lui était recommandé de recourir, autant que possible, à l'arbitrage et à la conciliation pour les causes de petite importance.

Cette réforme était motivée par le désir de donner aux intérêts économiques une seule direction, conforme au bien universel de l'État. N'était excepté que le Collège des médecins qui subsistait avec ses prérogatives. En dehors restaient toujours la cité et la capitainerie de Livourne. On laissait aussi aux *Arti* le soin de nommer des administrateurs pour les œuvres pies, legs et donations dont ils avaient la charge. Mais, en 1777, disparaissaient beaucoup d'œuvres et de confréries pieuses, comme celle du Bigallo. On laissa, en revanche, survivre la Congrégation de la Miséricorde, qui avait été fondée lors de la grande peste et dont on peut voir encore les pénitents, avec leurs cagoules noires, figurer dans beaucoup de convois funèbres.

Il semble toutefois que la *Chambre de commerce* créée par le grand-duc n'ait pas réussi à son gré, car il la remplaça, en 1781, par un Provéditeur unique, qui lui-même ne devait durer que quelques années.

Et cela nous renseigne sur l'esprit de la réforme, telle que l'avait voulue Léopold Ier. Il entendait à la fois faire rentrer les métiers dans le droit commun et garder la haute main sur eux. Un de ses conseillers avait proposé que, dans toute industrie, les artisans immatriculés eussent la faculté de se réunir pour traiter de leurs affaires, pour adresser au besoin des requêtes communes au Souverain, en tout cas pour lui donner leur avis, quand ils en seraient requis. Il y aurait eu deux réunions par an, où l'on aurait délibéré sur les propositions valant la peine d'être discutées. Mais Son Altesse Royale se montra fort peu favorable à cette résurrection de l'autonomie corporative. Il répondit que, dans les Arts majeurs seulement, des Assemblées de cette nature pouvaient rendre quelque service; mais qu'en général l'envie et la discorde empêchaient trop souvent le bien que l'on était en droit, à parler philosophiquement, d'espérer d'une assemblée de personnes où une même fin, celle de s'entr'aider, devrait mettre les gens d'accord. Bref, logique avec lui-même, le Souverain s'en tenait au principe monarchique : la direction venant d'en haut. Il n'acceptait pas le principe républicain, qui avait été à la base du régime corporatif, la volonté partant d'en bas, la direction imprimée par le vote des intéressés. Il était à l'égard de l'organisation professionnelle à la fois autoritaire et individualiste, comme le fut la Révolution française.

Les *Arti* ne reçurent pas encore leur arrêt de

mort. Mais, désormais sans moyens légaux de faire respecter leurs règlements, réduits à voir leurs métiers envahis par des commerçants et artisans qui ne leur devaient ni argent ni soumission, ils n'avaient plus qu'un souffle de vie. L'industrie et le commerce, ainsi affranchis, allaient-ils du moins se ranimer ? Léopold comprenait bien que les réformes négatives voulues par lui ne suffisaient pas : on avait détruit les principaux obstacles qui entravaient le développement économique, mais cette poussière d'hommes qu'on avait maintenant devant soi était-elle capable de le pousser vigoureusement ? Une somme de 504.637 livres fut alors distribuée aux négociants et fabricants florentins. Des écoles à demi professionnelles furent fondées en 1778 : on les appelle encore *Léopoldines*. On ne voit pas que cela ait eu un grand effet. Alfieri, dans un de ses sonnets, constatait avec amertume que rien n'était changé et que Florence dormait encore.

L'idioma gentil, sonante e puro,
Per cui d'oro le arene Arno volgea,
Orfano or giace, afflitto e mal sicuro,
Privo di chi bel fior ne cogliea.

Boreal scettro, inesorabil, duro,
Sua madre spegne e una madrigna crea,
Che illegitimo omai farallo e oscuro
Quanto già ricco l'altra e chiaro il fea.

L'antica madre, è ver, d'inerzia ingombra,
Ebbe molti anni l'arti sue neglette ;
Ma per lei stava del gran nome l'ombra.

Italia! a quai ti mena infami strette
Il non esser dai Goti appien disgombra!
Ti son le ignude voci anco interdette.

Léopold, dans le compte rendu de ses actes qu'il crut devoir donner à son peuple après ses 24 ans de règne, s'est attaché à justifier les réformes qu'il lui a, en partie, imposées. Elles ne furent pas toutes populaires ; elles suscitèrent des plaintes, des colères. Où est la réforme, même la plus bienfaisante, qui n'ait point fait de mécontents, même parmi ceux qui en devaient bénéficier le plus ? Il ne faut pas s'étonner si son successeur, Ferdinand III, commença par réagir contre ce qui paraissait à beaucoup un desserrement trop brusque des lisières qui avaient si longtemps soutenu et garrotté le commerce et l'industrie des Florentins. C'est, d'ailleurs, la coutume qu'un monarque nouveau prenne d'abord le contre-pied de celui qu'il remplace. Donc rétablissement du monopole du tabac, restrictions à la liberté du trafic, défense d'exporter la laine et la soie brutes, les peaux non tannées, les chiffons pouvant servir à fabriquer du papier, les grains et la farine, les châtaignes et l'huile d'olive, etc. : toutes ces mesures marquent un recul sur la politique libérale que Léopold avait suivie en matière économique. Mais il y a des choses renversées qui ne se relèvent point : les corporations ne retrouvent pas leurs privilèges ; elles sont même menacées dans leur existence ; en 1792, Paolini (de Pistoia) et Fossombroni (d'Arezzo) proposent déjà d'abolir les privi-

lèges conservés par l'*Arte della Seta*. Ce n'était pourtant pas la dynastie de Lorraine qui était destinée à pratiquer cette suprême amputation. Le temps était venu où l'Europe entière sursautait aux secousses que lui imprimait la Révolution française et allait subir pendant une vingtaine d'années une bourrasque vertigineuse. La Toscane ne pouvait échapper au tourbillon : elle allait bon gré mal gré sortir de sa torpeur.

En réalité la Toscane, à plus forte raison Florence, n'a plus dès lors une destinée individuelle. Elle est enveloppée dans l'évolution d'ensemble qui entraîne l'Italie. Elle redevient une portion d'un grand tout dont elle partage les rapides et multiples vicissitudes.

* * *

Une triple révolution domine l'histoire du monde depuis la fin du dix-huitième siècle jusqu'à nos jours : une révolution politique et sociale qui, venant à la fois de France et d'Amérique, propage les principes égalitaires, pousse à l'établissement de la démocratie ; une révolution industrielle, qui, commencée en Angleterre et en France, bouleverse la technique par l'emploi de nouvelles forces motrices et par l'invention de nouveaux procédés chimiques ; une révolution commerciale qui, par l'application de la vapeur et de l'électricité aux transports, sup-

prime les distances, rapproche les contrées les plus lointaines, rend internationale la concurrence et mondial le marché.

Nous ne pouvons pas suivre dans leur détail infini les changements à vue que produit cette triple révolution pendant cette période fertile en métamorphoses. Nous tâcherons seulement de marquer au passage, en quelques traits précis, les répercussions qu'elle a eues à Florence, c'est-à-dire, en matière politique, la succession rapide des gouvernements qui ont passé sur la Toscane, et, en matière économique, les faits essentiels qui marquent l'agonie d'un système et la genèse d'un autre.

Qu'on se rappelle donc l'archiduc Ferdinand III obligé de s'enfuir devant les armées françaises et en particulier devant Napoléon Bonaparte, ce grand *condottiere*, dont la famille, chose bizarre, se trouve être d'origine florentine ; puis, comme la France aime, alors, à s'entourer d'États organisés sur son modèle et affublés de dénominations antiques, la Toscane érigée en république d'Étrurie ; quelques mois plus tard, à la paix, dévolue à la branche espagnole de Parme (1801), et s'appelant cette fois royaume d'Étrurie ; bientôt, en 1807, annexée, englobée, absorbée par l'immense Empire français, et formant les trois départements de l'Arno, de l'Ombrone et de la Méditerranée, jusqu'au moment où l'Empereur terrassé est confiné dans un coin de terre toscan, dans cette île d'Elbe à laquelle il donne la célébrité et dont il s'échappe pour tomber définitivement à Waterloo.

Cette accumulation d'événements est accompagnée de transformations intérieures. Les principes et exemples venant de France agissent sur la Toscane. Napoléon a peu de respect pour ce qui subsiste de la vie locale, du régime communal. Il n'est point gêné par les traditions des peuples qu'il a soumis. Non seulement il supprime quantité de couvents et de communautés religieuses et il emploie les biens du clergé à éteindre la dette publique ; mais, jaloux d'uniformité, ennemi de tout ce qui peut faire obstacle à son pouvoir, il conforme les institutions qu'il rencontre ou qu'il crée à celles qui existent sur territoire français ; il prive ainsi les Chambres de commerce de leurs attributions judiciaires qui sont transférées à des tribunaux spéciaux et il les transforme en simples corps consultatifs ; il introduit à la place de la législation qu'il trouve le Code qui porte son nom. Or un article de ce Code contenait l'interdiction de toute association professionnelle, voire de toute coalition temporaire entre gens du même métier.

L'existence des Arts était de la sorte rayée d'un trait de plume ; la liquidation de leurs biens était ordonnée ; et, par un décret daté de Vilna, en 1812, ceux de l'*Arte della lana* étaient dévolus à la Chambre de commerce qui avait son siège à Florence (1).

(1) Ces biens avaient passé d'abord, en 1782, à l'Œuvre de Santa Maria del Fiore. Ils passèrent, en 1863, à la Chambre de commerce actuelle, réorganisée en vertu de la loi de 1862. Un des bâtiments qui en faisaient partie avait été démoli en 1858. La Bourse fut édifiée sur son emplacement.

Ce patrimoine, qui se composait de moulins à foulon et de séchoirs que l'on devait entretenir, réparer et dont l'usage devait être public et gratuit, est resté aux mains de cette Chambre pendant un siècle. Il était inaliénable. Mais peu à peu les bâtiments tombaient en ruine : les fabricants, de moins en moins nombreux, ne s'en servaient guère ; les procédés même de fabrication avaient changé. En 1907, la *Chambre de commerce*, qui siège dans le Palais de l'Arte récemment reconstruit tel qu'il était à la fin du moyen âge, fut autorisée à vendre ces biens qui, devenus inutiles, étaient gênants, et sans bruit disparut le dernier vestige de ce qui avait été la plus puissante corporation de Florence (1).

Le colosse une fois terrassé, relégué au bout du monde, il semble que les guerres et les révolutions soient arrêtées. La vieille Europe essaie de reprendre son équilibre et de retrouver son repos troublé. Il y a partout des Restaurations. Celle de Toscane est modérée. Ferdinand III, rentré et qui règne jusqu'en 1824, ramène avec lui la police, les moines, l'ordre de Saint-Étienne, la peur de la liberté et des institutions populaires. Mais la tradition d'un gouvernement doux et tolérant est établie dans le pays. Sous Léopold II, qui va être le dernier des grands-ducs, peu de bruit, peu d'événements saillants. La Toscane mène une vie tranquille et médiocre. Le prince s'occupe à fonder des fermes modèles et à

(1) Voir, dans la *Nazione* du 12 juin 1907, le rapport fait à ce sujet par un des membres de la Chambre, M. Merci.

réorganiser les impôts, la monnaie. Le poète satirique Giusti l'appelle un Morphée toscan, qui sait à merveille dessécher les marais et les bourses.

Le système économique qui domine alors dans le grand-duché est celui du laissez-faire. Point d'intervention dans les affaires des particuliers. C'est la contrée d'Europe où les droits de douane sont le plus bas, où l'industrie est le plus libre. Il n'existe même pas un tarif pour la location des voitures à Florence. Pas de monopoles. Pas d'écoles d'État pour l'enseignement primaire. L'individualisme triomphe. C'est le règne de la bourgeoisie aisée et des gentilshommes campagnards.

Dans les campagnes, objet d'une sollicitude particulière, on s'efforce d'appliquer les études théoriques des *Georgofili*, on crée des comices agricoles, des classes du soir pour l'instruction des paysans. La plupart sont encore des métayers, isolés par leur situation même, et qui ne songent guère à s'unir. Les villes sont un peu plus remuantes, je ne veux pas dire Florence, où prédomine la classe paisible des rentiers, où le ton est donné par une petite cour galante et spirituelle, lettrée et efféminée. Florence, qui compte alors 90.000 habitants environ, est, suivant l'expression de Capponi, « un petit Paradis, sans l'arbre de science et l'arbre de vie ». Il ne faut pas redire, après Niebuhr, que l'Italie est alors la terre des morts : on sait qu'il en coûta à Lamartine, pour avoir répété cette condamnation sommaire, un duel avec l'officier napolitain Pepe. Mais la vie, l'ac-

tivité, l'espérance sont surtout représentées à Florence par des réfugiés qui lui viennent des autres parties de l'Italie plus sévèrement traitées et qui lui apportent un peu de rêve, de passion, d'idéal. Il y a par suite quelque mouvement intellectuel parmi les étudiants de Sienne et de Pise. Quant aux ouvriers, qui forment à peine 15 p. 100 de la population toscane, ils n'ont d'importance qu'à Livourne, qui a, vers ce temps-là, 70.000 habitants. C'est le seul point où se posent et se discutent les problèmes nouveaux qui vont remuer la masse des travailleurs, où se répandent les idées qui préparent une profonde transformation sociale.

Aussi la révolution de 1830 bouillonne-t-elle autour de la Toscane sans s'y répercuter en violente fermentation. Il y a bien une petite réaction : on supprime l'*Antologia*, considérée comme trop hardie ; on travaille à faire une place aux sœurs du Sacré-Cœur et aux Jésuites ; et le professeur Montanelli, en combattant cette main-mise cléricale sur les esprits, joue en Toscane à peu près le même rôle que Quinet et Michelet dans la France de Louis-Philippe. Le libéralisme économique est toujours en vigueur, sinon le libéralisme religieux et politique. La Toscane demeure le pays du nihilisme gouvernemental pour tout ce qui concerne le commerce et l'industrie ; son monde officiel fête Cobden, l'apôtre du libre-échange, qui fait alors un court séjour à Florence.

Mais peu à peu, aux approches de l'année 1848,

qui fut l'année critique du dix-neuvième siècle, les aspirations multiples, qui agitent l'Europe et surtout l'Italie, se font sentir aussi à la paisible oasis qu'est la Toscane. C'est d'abord un appétit violent d'indépendance, un désir patriotique de secouer la domination autrichienne, de chasser l'étranger, de créer enfin l'unité italienne : or les grands-ducs ne sont certes point des tyrans, mais ils ont le tort irréparable d'avoir avec l'Autriche des attaches d'origine et d'intérêts. C'est ensuite un appétit de liberté politique, qui se traduit par des demandes de constitution, par la velléité de limiter l'autorité des souverains, soit au moyen d'un parlement élu, soit par l'action d'une presse délivrée de ses entraves. Quelques-uns même rêvent de république et songent à devenir, de sujets, citoyens. C'est enfin un appétit, encore vague et sourd, d'égalité sociale, un élan plus instinctif que raisonné vers une démocratie qui diminuerait la distance entre les riches et les pauvres, qui ferait aux travailleurs une part plus grande dans les profits du travail. C'est, pour tout dire d'un mot, le premier essor du socialisme.

Ces trois tendances diverses, qui convergent et parfois se contrarient, vont se mêler confusément dans les événements qui remplissent le milieu du siècle. Dès janvier 1848, les ouvriers de Livourne font des manifestations, des émeutes. Giusti pouvait dire de la Toscane : « Elle a mis les pieds hors du lit; mais elle a encore son bonnet de nuit. »

Elle ne tarde pas à être réveillée tout à fait. Révo-

lution à Naples en janvier, à Paris le 24 février, en mars à Milan, à Vienne, à Berlin, autant de coups de tonnerre qui dissipaient le sommeil le plus obstiné. La population toscane envoie des volontaires contre l'Autriche : elle entre dans le mouvement national. Elle réclame une constitution : elle entre dans le mouvement politique. Elle demande des mesures en faveur des sans-travail qui abondent par suite de la crise économique et qui pillent des boulangeries : elle entre dans le mouvement social. L'archiduc effrayé s'enfuit. Et la Toscane a, comme la France, son Gouvernement provisoire, ses ouvriers qui brûlent les stations de chemins de fer, ses luttes entre démocrates et modérés, ses Ateliers nationaux, ses clubs, sa République, un triumvirat où figurent Mazzini, Montanelli, Guerrazzi, fils d'un ouvrier de Livourne. Les triumvirs peuvent célébrer solennellement « la République revenant chez elle après trois cent dix-huit ans ». Mais bientôt Guerrazzi, promu dictateur, doit combattre les bourgeois qui sont épouvantés et qui, aidés par les paysans qu'excitent les nobles et les prêtres, s'emparent du Palais-Vieux, en expulsent la Constituante, font le dictateur prisonnier. Les Autrichiens s'emparent de Livourne, le grand-duc rentre (juillet 1849). La République toscane est morte, englobée dans la grande réaction européenne qui tue, d'abord, la République romaine et un peu plus tard la République française. Guerrazzi est exilé à vie. Toute propagande en faveur de l'unité italienne est interdite. Les baïonnettes autrichiennes

font régner l'ordre à Livourne et dans les villes où ils tiennent garnison jusqu'en 1855. Le calme paraît revenu. Mais pure apparence ! Des secousses comme celles-là, pareilles à un tremblement de terre, laissent branlant et lézardé l'édifice social qui a résisté au premier choc. Dix ans ne sont pas écoulés et voici qu'avec l'aide de la France l'Italie s'affranchit presque entièrement de la domination allemande, voici que les victoires de Magenta et de Solférino permettent aux Italiens d'être enfin maîtres chez eux. Voici que le royaume d'Italie, par la diplomatie de Cavour, par l'héroïsme de Garibaldi s'ébauche au profit de Victor-Emmanuel. Le grand-duc, qui a refusé de s'allier au Piémont, s'est par là même condamné à la fuite; et il n'est pas plus tôt parti (cette fois sans retour) que la Toscane, à la majorité de 225 communes sur 245, vote son annexion au royaume qui se fonde. Lorsque bientôt Victor-Emmanuel sera proclamé roi d'Italie, il aura pour premier ministre un Florentin, Ricasoli, et pour première capitale, Florence, qui fera pendant près de dix ans l'intérim de Rome. Le pape, soutenu par Napoléon III et par l'Autriche, y fait une suprême opposition à l'unité italienne. Mais lorsque enfin Napoléon III, en 1870, sur le point de se mesurer avec la Prusse, aura repoussé l'alliance offerte par Victor-Emmanuel et dont la seule condition était l'évacuation de Rome par les troupes françaises, quand cette évacuation se sera quand même accomplie tardivement dès le mois d'août et que Rome aura repris sa

place naturelle de capitale de l'Italie, Florence rentrera dans le rang, redeviendra une simple ville de province, agrandie, embellie, honorée par la fonction provisoire qu'elle a remplie, mais aussi ruinée financièrement pour plusieurs années par un honneur qui lui a coûté cher.

Avant de la quitter (ce que je ne puis faire sans mélancolie), je voudrais résumer à grands traits son évolution économique pendant les cent dernières années.

Un premier signe du réveil toscan est le fait que sous Léopold II la population du grand-duché a augmenté en 20 ans de 340.000 âmes. Florence seule comptait, en 1859, 113.186 habitants; elle en avait, en 1901, 198.408, et au 31 décembre 1909, 231.635. On voit comme l'accroissement a été rapide; elle a plus que doublé en un demi-siècle.

Ce n'est pas qu'elle ait, comme tant d'autres villes, fait l'office de pompe aspirante sur les villages environnants. Si l'exode rural existe en Toscane, si ses émigrants se rendent volontiers en France, en Allemagne et en Suisse, les campagnards sédentaires forment le principal contingent de la population. On les évaluait, vers 1830, à 60 p. 100. La proportion est aujourd'hui moins forte : mais elle est toujours considérable.

Le métayage est encore la forme la plus ordinaire de l'exploitation agricole; on l'a parfois critiqué assez vivement, on l'accuse d'entretenir la routine, de ne pas se prêter aux innovations, d'aboutir à une médio-

crité paisible. Il s'est maintenu quand même ; mais sur plusieurs points, surtout dans les Maremmes, on a vu apparaître les journaliers, les *braccianti*, qui sont des déracinés et se louent au plus offrant. C'est parmi eux que se recrutent les émigrants. C'est là que la misère a sévi le plus cruellement.

On ne peut toutefois reprocher aux gouvernements successifs d'avoir négligé l'agriculture. De grands travaux hydrauliques n'ont cessé d'être mis en œuvre pour combattre la fièvre et la malaria. En 1827, le libraire Vieusseux, un Italien patriote d'origine suisse, fondait le *Giornale agrario toscano*. Aujourd'hui la province de Florence a une école forestière dont le siège est Vallombrosa, des instituts agraires, même coloniaux, des chaires ambulantes de professeurs agronomes qui vont dans les campagnes enseigner les soins réclamés par la vigne, le mûrier, l'olivier. Des expositions périodiques, depuis 1850, étalent les produits naturels du pays : ce sont surtout la soie grège, l'huile, les fruits (figues, pêches, raisins, châtaignes, etc.), la paille fine qui sert à faire les chapeaux, les roseaux dont on fabrique les meubles cannés, les fleurs coupées et les feuillages d'ornement qui partent pour l'Allemagne et l'Angleterre, l'iris florentin dont la racine blanche a l'odeur de la violette et dont la récolte se monte à 6.000 quintaux par an, le maïs, dont la culture s'est répandue de 1850 à 1860 et qui s'exporte en abondance. Le pays donne à qui le parcourt une impression de fécondité heureuse.

Le vendredi, à Florence, la place de la Seigneurie est, comme autrefois, le rendez-vous d'une foule de campagnards et de marchands de blé; les siècles ont eu beau couler; la tradition est demeurée immuable. Toujours aussi, le Samedi Saint, des pièces d'artifice sont amenées devant la cathédrale et alors, sur un fil, part du maître-autel une colombe qui va mettre le feu aux poudres; les paysans assistent en grand nombre à la cérémonie; car la croyance populaire est que, si l'allumage se fait vite et bien, l'année sera fertile.

Mais foires et marchés sont en décadence. Ce n'est pourtant pas la facilité des communications qui les fait dépérir comme en d'autres pays. Les routes et transports sont médiocres. On n'en est plus sans doute au temps de la Restauration où trois courriers par semaine, avec trois places seulement, étaient en partance pour Rome, Vérone et Gênes. Le premier bout de chemin de fer fut inauguré en 1844 de Livourne à Pise. Depuis lors, plusieurs lignes se croisent à Florence, sans qu'on trouve autour d'elle ce réseau serré qui enveloppe les grandes villes modernes. Le commerce n'y a qu'une activité moyenne. Les exportations de la Toscane qui, dans les dernières années de François II, vers 1760, se chiffraient par 9 millions de livres, ont, il est vrai, passé dans la période de 1837-1841 à 38 millions; les statistiques de nos jours, qui ne sont plus particulières à la Toscane, ne permettent pas de préciser une augmentation qui est certaine. Toutefois Florence,

malgré les écoles commerciales dont elle est dotée, ne saurait à aucun degré rivaliser avec Gênes comme place de négoce. Il est curieux seulement de remarquer que les banques, banques d'émission et banques privées (est-ce une réminiscence du passé ?), ont été des premières à s'y développer. Pendant qu'elle était capitale, on y créa une succursale de la Banque nationale du royaume d'Italie. Mais on peut suivre là le mouvement de concentration qui réduit Florence à une position subordonnée. En 1872, la Banque nationale de Toscane et la Banque toscane de crédit ont encore le droit d'émission; mais, en 1893, elles fusionnent avec la Banque nationale du royaume d'Italie pour former la Banque d'Italie. La finance florentine se fond dans la finance italienne (1).

Pas plus qu'elle ne peut lutter avec Gênes pour le commerce, Florence ne peut être mise en parallèle avec Milan pour l'industrie. Si on la contemple du haut du bastion construit par Michel-Ange, qui fait aujourd'hui partie du jardin Boboli, on n'aperçoit qu'une de ces grandes cheminées d'usine qui crachent la suie et la fumée. Rien qui ressemble à la noire atmosphère des cités industrielles. Ce n'est pas à dire qu'elle ignore les forces et les méthodes qui ont renouvelé la production. Moteurs à eau, à vapeur, à gaz, électriques actionnent nombre de fabriques. Dès 1824, une filature à vapeur était créée

(1) Dans le second semestre de 1912, la Chambre de compensation de Florence a eu à liquider des sommes montant à 745.274.683 fr. 82; elle en a compensé pour 658.793.020 fr. 63.

pour la soie à Modigliana; une autre l'était bientôt à Florence; et dans toute la province on en trouverait aujourd'hui 71 à vapeur, 13 à feu direct. C'est surtout dans la dernière décade que l'emploi des machines s'est généralisé. Mais des congrès de savants, tenus à Pise en 1839, à Florence en 1841, prouvaient qu'on comprenait dès lors la portée des nouveaux procédés scientifiques. Le nombre des chevaux-vapeur utilisés est, dans la province de Florence, de 24.850.

En même temps que le machinisme, se développaient les unions de capitaux, qui sont une des nécessités de l'industrie moderne. Non seulement les sociétés coopératives de crédit, comme la Banque mutuelle de Florence, mais encore des sociétés coopératives de production et de travail, de construction et de consommation, se sont multipliées assez récemment, sous l'influence de Luzzati, dans le monde ouvrier, parmi les peintres, les fontainiers, les marbriers, les typographes, les travailleurs du bâtiment, et surtout les sociétés en nom collectif, en commandite, et les sociétés anonymes par actions, ont pullulé dans le monde patronal. En quatre ans, de 1907 à 1910, dans le cercle (*circondario*) de Florence qui comprend 76 communes, il s'est fondé 48 de ces dernières, pendant que, il est vrai, il en disparaissait 24. Cela représente une valeur de plusieurs millions.

Un autre symptôme de vie et un gage d'avenir, c'est la création de nombreuses écoles profession-

nelles. Il y en a pour le tissage, la teinture, l'industrie du livre, les arts décoratifs industriels, la broderie, la dentelle, comme pour l'instruction commerciale des femmes et des hommes.

Il est naturel que par suite le personnel employé au travail industriel aille croissant. Pour la province de Florence, il arrivait en 1907 au chiffre de 136.742 sur une population de 945.324 ; il s'élevait en 1911 à 142.076 sur une population de 1.038.193. Malgré tout, on peut dire que la petite et la moyenne industrie continuent à dominer dans le pays. Il existe bien peu d'établissements où le nombre des ouvriers dépasse la centaine. Le travail à domicile est très répandu, et c'est ce qui explique pourquoi la répartition d'après le sexe accuse 46.578 ouvriers seulement contre 95.498 ouvrières.

Pour compléter ce tableau sommaire, il est utile de passer en revue les divers groupes d'industrie.

Les industries mères, préparatoires, qui en alimentent d'autres (mines, métallurgie, produits chimiques), ont eu quelque importance. Quelques-unes ont été, au début du dix-neuvième siècle, sous la direction d'étrangers. C'est un Français, ci-devant comte de Larderel, qui exploite en 1818 les mines de borax, lesquelles fourniront en 1846 un million de kilogrammes. C'est une Compagnie anglaise qui, vers le même temps, extrait le cuivre des mines de Montecatini. Aujourd'hui ces industries sont rentrées dans des mains italiennes. Les fonderies, les ateliers mécaniques, qui occupent 3.788 ouvriers hommes,

femmes et enfants), et les fabriques d'allumettes de bois sont les plus considérables.

Les industries alimentaires occupent une place plus importante. Les vignes qui grimpent sur les arbres produisent un vin estimé et elles font vivre la fabrication des tonneaux et barils. Les moulins à huile, les moulins à blé, les fabriques de pâtes sont communs autour de Florence, et ils usent des procédés qui ont perfectionné leur fonctionnement.

Mais les industries du vêtement ont encore le premier rang. La laine, presque exilée de Florence, s'est réfugiée dans le cercle de Prato, où l'on compte 25.000 fuseaux pour la filer, 1.800 métiers mécaniques et encore 2.300 métiers à main. On y fait surtout des tapis de divers genres. Seulement il n'est pas question de lutter avec la concurrence anglaise et allemande. La soie s'est mieux défendue. En 1758, l'*Arte* avait encore en caisse 4.878 livres, 9 sous, 5 deniers, un patrimoine évalué à 13.861 livres, 13 sous et 1 denier. Elle faisait travailler environ 12.000 personnes à Florence et dans ses environs immédiats. En 1811, la soie employée dans la confection des taffetas, rubans, velours, voiles, etc., se montait à 160.630 livres et l'on estimait que la fabrication faisait vivre 20.000 personnes. Au cours du dix-neuvième siècle, l'industrie s'est transformée. Les étroites boutiques de la Via Por San Maria, de la Via Porta Rossa, de la Via Calimaruzza, qui contenaient chacune un métier, ont disparu une à une. Le vieux système de tissage *à la calabraise* a été

abandonné : Florence a aujourd'hui deux tissages à l'électricité ; cependant les métiers à main se maintiennent dans la province, fournis le plus souvent par les patrons aux travailleurs. L'élevage des vers à soie et la vente des cocons sont florissants dans toute la Toscane. Mais Milan est devenu le grand marché. Les débouchés de soieries florentines sont surtout l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud : mais les Américains du Nord se sont mis à fabriquer et la concurrence chinoise et japonaise est ailleurs un rude obstacle : Florence ne retrouve plus les conditions d'autrefois.

C'est l'industrie de la paille qui lui rapporte le plus ; elle est même, au jugement d'experts, à peu près la seule qui *paie*, comme disent les Américains. Quand a-t-elle commencé en Toscane ? De bonne heure assurément. Une tradition veut que la fabrication des chapeaux de paille ait été introduite de Toscane à Coanet, en Lorraine, dès le seizième siècle. On estime que, de 1818 à 1826, elle nourrissait 80.000 âmes. Aujourd'hui, chapeaux tout faits et tresses, cousues depuis 1867 à la machine, occupent, dans la province de Florence seulement, 19.430 femmes et 585 hommes, dont l'immense majorité vit dans les alentours de la ville.

Il faudrait ajouter la lingerie, les confections pour dames et messieurs, les fabriques de corsets, qui font surtout travailler à domicile ; la passementerie qui fut naturalisée à Florence en 1782 ; les tanneries qui sont au nombre de 74 dans la province ; la

ganterie qui exporte en Allemagne et dans les Amériques. Mais tout cela n'emploie que peu d'ouvriers et de capitaux et ne rappelle que de très loin les magasins géants des grandes capitales.

Les industries du bâtiment et de l'ameublement ne nous retiendront pas longtemps. Une observation pourtant s'impose. De son grand passé artistique Florence a retenu quelque prédilection pour les métiers qui confinent à l'art. La fabrique de porcelaine Ginori dure toujours ; elle s'est même dédoublée; à la suite d'une grève, quelques-uns de ses ouvriers ont fondé une fabrique concurrente. Les céramiques de Cantagalli et de ses fils, les terres cuites de la maison Bondi, la sculpture sur bois et l'ébénisterie, qui furent ressuscitées, de 1830 à 1861, par Angelo Barbelli et Pietro Giusti, la mosaïque, la bijouterie, les travaux en marbre et en albâtre, tout ce qui vit du luxe et vise à la beauté, entretient une renommée que Florence a raison de maintenir énergiquement. Cependant des plaintes se font jour sur la main-d'œuvre habile qui devient rare, découragée qu'elle est par le machinisme ; la verrerie pâtit de la difficulté qu'elle éprouve à se procurer les matières premières dont elle a besoin et qui lui viennent de l'étranger.

Mais Florence garde encore quelque supériorité dans les industries polygraphiques, celles qui ont un caractère intellectuel ou esthétique. L'imprimerie, qui traversa des mauvais jours sous Napoléon et plus tard encore, eut aussi cette fortune d'être

soutenue et relevée par des étrangers. On sait le rôle de foyer d'idées que joua, dès 1820, la librairie Vieusseux, centre de réunion des écrivains et des penseurs. En 1821, naissait la revue mensuelle *Antologia* qui fut entre eux un nouveau lien. Puis, vers 1832, commençait l'imprimerie Cioni ; et des étrangers encore, le Français Lemonnier, le Piémontais Barbera donnaient quelque éclat à la typographie florentine. Aujourd'hui Florence a des imprimeries munies de toute espèce de caractères (60 sur 100 que contient toute la province, et occupant 1.036 ouvriers) : des lithographies, des photographies renommées comme celles d'Alinari et de Brogi; des maisons d'édition et de nombreux journaux qui font marcher les presses rotatives. Des papeteries, des fabriques de cartonnages et d'enveloppes ont naturellement pris naissance dans le voisinage, et l'une d'elles, qui exporte aux Indes, en Orient, en Amérique, emploie quatre cents ouvriers.

On le voit, Florence n'est point demeurée en dehors du grand essor économique qui emporte le monde contemporain. Elle a participé aussi aux luttes qui heurtent l'un contre l'autre le capital et le travail. Elle voit comme partout les deux catégories de producteurs s'organiser face à face. Il n'y a pas moins de douze sociétés ou fédérations patronales qui sont attentives à la défense de leurs intérêts. Quant aux travailleurs, poussés vers les caisses d'épargne dès 1829, possédant à Florence seulement 50 sociétés de secours mutuel, ils ont des organes de combat qui

s'appellent *Leghe di miglioramento* et qui se groupent en Chambres de travail. Ils reprennent sous une forme nouvelle quelques-unes de ces fonctions que remplissaaient les corporations : entr'aide, secours aux veuves et aux orphelins, etc. Mais ils ont dû conquérir péniblement leurs libertés. En 1859, grèves et coalitions étaient encore punies et lorsque Sella, en 1864-1865, proposa de reconnaître les syndicats, il fut fort mal accueilli. Néanmoins l'Italie a suivi d'un pas indécis la marche des États voisins et Florence, qui, encore une fois, n'a plus d'existence indépendante, fait sa partie, mais sans grand bruit, sans passions vives et sans événements tragiques, dans la bataille engagée sur toute la surface de la terre entre employeurs et employés.

Il serait impardonnable d'oublier dans cette revue, si rapide qu'elle soit, une industrie qui, à tout prendre, pourrait bien être la première de Florence : j'entends l'exploitation de cette mine d'or qu'est la bourse des étrangers qui la visitent. Qu'ils y passent pour se régaler les yeux des chefs-d'œuvre dont elle est peuplée ou qu'ils y séjournent captivés par la grâce ensorcelante de la ville et de ses alentours, ils laissent derrière eux une manne abondante.

Florence intelligemment comprit très tôt l'avantage de demeurer Florence la belle, un bijou finement ciselé dans un écrin de velours et de soie. Quand la maison de Lorraine succéda aux Médici, elle eut bien soin de revendiquer, de ramener de Rome, et de conserver avec amour les collections

qu'avaient rassemblées ces princes-marchands. Il fut défendu de vendre, de laisser sortir du pays ces objets d'art : la défense était encore renouvelée en 1754. Enlevés un instant par Napoléon qui n'avait aucun scrupule à enrichir sa capitale de la dépouille des vaincus, ils revinrent en leur patrie, quand le grand rapace se fut brisé les ailes.

Le comte Cesare Balbo disait : « Nous vivons des bienfaits du ciel et des œuvres de nos ancêtres . » Il calculait qu'il venait de son temps 400.000 étrangers par an en Italie ; qu'un cinquième au moins traversait la Toscane et il évaluait à 2.400.000 écus de trois livres la somme qu'ils y dépensaient. De 1837 à 1841, selon Zobi, on pouvait estimer cet apport annuel à 16.800.000 livres. Cette coulée d'argent s'éparpillait en rigoles innombrables parmi les hôteliers, les *facchini*, les voituriers, les restaurateurs, les marchands de toute sorte, les propriétaires et locataires de maisons ; il en pénétrait même quelques ruisselets dans les caisses de la ville ou de l'État, l'entrée dans les galeries publiques étant payante. De plus certains objets d'art étaient autorisés, moyennant finance, à franchir la frontière. Vers 1840, on en exportait environ 860.000. En 1909, cette exportation se montait à 298.153 livres. En 1907, à la station de Florence, le mouvement des voyageurs était de 801.328.

Pour ces enfants du dehors qui lui arrivent chaque année, Florence est une bonne hôtesse. Pour ces brillants oiseaux de passage, raffinés pèlerins de l'art,

amis de la vie calme dans un cadre élégant ou simples curieux voulant avoir vu ce que la mode prescrit de voir, elle a une foison d'hôtels et de pensions, dont les tenanciers, modernisant d'antiques palais, sont souvent d'origine allemande ou suisse, des banques en abondance, des agences de toute sorte, ses collections splendides, ses bibliothèques, ses archives si riches, une Université d'été à l'usage des étudiants en vacances (1), ses environs au charme délicat, ses industries de luxe, et surtout ses monuments qui rendent témoignage de sa grandeur passée, si bien que ses marchands et artisans d'autrefois, constructeurs ou surintendants de ces beaux édifices, apportent encore leur contribution au bien-être comme à la fierté de leurs descendants.

*
* *

Et maintenant je dis adieu, non sans regret, à Florence. Elle est désormais englobée, immergée dans le grand courant international qui entraîne aujourd'hui l'humanité, qui efface les particularités locales, qui uniformise les lois et les mœurs et qui ne permet plus à une ville, à un peuple, voire à un continent, d'exercer dans le monde une primauté exclusive et incontestée. Elle n'a point à espérer de revoir jamais les jours éclatants du moyen âge. Mais c'est quelque

(1) Je saisis l'occasion de remercier ici cordialement M. l'avocat Piero Roselli, secrétaire de cette Université, et M. l'avocat Tassinari, secrétaire de la Chambre de commerce, qui m'ont fourni pour la dernière partie de ce volume, des renseignements précieux.

chose, c'est même un éminent honneur d'avoir incarné durant des siècles, mieux que toute autre cité, le régime de l'économie urbaine, de la république municipale et corporative. J'ai tâché de mettre à nu l'infrastructure sur laquelle s'est élevée une société qui fut foncièrement originale, d'analyser le terreau fécond où s'est épanouie la fleur magnifique de la civilisation florentine. Je voudrais que la ville du Lys rouge, pour ceux qui m'auront suivi jusqu'ici, devînt plus familière, plus amie. J'aurais atteint mon but si, dans cette histoire, à laquelle je sais qu'on peut beaucoup ajouter, mais à laquelle je souhaite qu'on puisse peu retrancher, j'avais réussi à la faire mieux aimer en la faisant mieux comprendre.

GEORGES RENARD.

20 juin 1913.

Consulter pour ce dernier chapitre :

A. von Reumont, *Geschichte Toscana's seit dem Ende des Florentinischen Freistaats* (2e volume).

Zobi (A.), *Storia civile della Toscana dal 1737 al 1850* (Firenze, 1850). — *Manuale storico di economia toscana* (Firenze, 1847).

Bandini (S. A.), *Discorso economico scritto... nell' anno 1737* (Firenze, 1775).

Misul, *Le Arti Fiorentine* (In-8, Firenze, 1904).

Barzillotti, *I beni dell' Arte della lana* (Firenze, 1880).

Cantini, *Legislazione Toscana* (Vol. 10, 29, 30).

Camera di commerzio e industria di Firenze. — *Statistica industriale. Notizie sulle condizioni industriali della Provincia di Firenze* (Anno 1911). — *Rapporto semestriale sull' anda-*

*mento dei commerci e delle industrie nella Provincia di Firenze* (1° Luglio, 31 Decembre 1912).

Bolton King, *Histoire de l'Unité italienne* (Trad. française. Paris, Alcan, 1904).

*Il secolo XIX nella vita e nella cultura del popolo* (Vallardi, Milano, in-4 illustré, 1906).

*Histoire universelle du travail* (Alcan, Paris — 1912-1913 — tomes X et XI), publiée sous la direction de Georges Renard.

# TABLE DES MATIÈRES

---

3630. — Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie.